Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital social de 1 311 130 euros
réparti en 13 111 300 actions de dix centimes d'euro de valeur nominale
Siège social : Biopôle Clermont Limagne
63360 Saint-Beauzire
423 703 107 R.C.S. Riom

PROSPECTUS

Mise à la disposition du public à l'occasion :
de l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions composant le capital de la société Metabolic Explorer, et
du placement auprès du public d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne.

Fourchette indicative du prix applicable à l'offre à prix ouvert et au placement global :
entre 7,30 euros et 8,50 euros par action.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Visa de l'Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment des articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 07-102 en date du 26 mars 2007 sur le prospectus.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier a été attribué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de Metabolic Explorer et de Fortis Bank Succursale en France. Le prospectus peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (http://www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société Metabolic Explorer (http://www.metabolic-explorer.com).

Chef de File et teneur de livre

Co-lead manager

CETTE VERSION ANNULE ET REMPLACE LA VERSION DIFFUSEE LES 27 ET 28 MARS 2007
(VOIR LE COMMUNIQUE MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE L'AMF LE 28 MARS 2007)

NOTE

Dans le présent prospectus, l'expression la "Société" désigne la société Metabolic Explorer SA ("Metabolic Explorer").

Le présent prospectus présente notamment les comptes annuels de la Société établis selon les normes comptables applicables en France (les "Comptes Annuels") pour les exercices clos aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006 qui figurent aux sections 3.20.1 et 3.20.2 du présent prospectus. La Société n'étant pas soumise aux obligations de consolidation de ses comptes, elle n'établit pas de comptes consolidés.

La Société a établi pour les exercices clos aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006, des comptes retraités selon les normes IFRS (les "Comptes selon les Normes IFRS"). Les Comptes selon les Normes IFRS ont été arrêtés par les réunions du directoire en date du 1er décembre 2006 (pour les exercices 2004 et 2005) et du 7 février 2007 (pour l'exercice 2006). Leur établissement n'étant pas prévu par la loi, ils ne seront pas soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la Société. Ils figurent à la section 3.20.3 du présent prospectus.

Le présent prospectus contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs de la Société, notamment aux sections 3.5, 3.6 et 3.12 du prospectus, qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que "croire", "estimer", "considérer", "avoir pour objectif", "avoir l'intention de", "envisager de", "anticiper", "s'attendre à", "entendre", "devoir", "souhaiter", "pouvoir" et d'autres termes similaires. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Ces déclarations prospectives et ces informations sur les objectifs peuvent être affectées par des risques connus ou inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents des objectifs formulés ou suggérés par les membres du directoire, du conseil de surveillance et ses dirigeants. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés à la section 3.4 – "Facteurs de risques" du présent prospectus. La Société et les prestataires de services d'investissement ne prennent donc aucun engagement ni ne donnent aucune garantie sur la réalisation de ces données prospectives et de ces objectifs.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits aux sections 2.2 et 3.4 – "Facteurs de risque" du présent prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats, le développement de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Le présent prospectus contient également des informations relatives aux marchés dans lesquels opère la Société, à leur évolution, à ses concurrents ainsi qu'à son positionnement concurrentiel, notamment aux sections 3.6, 3.11 et 3.12. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures et d'estimations de la Société. Concernant les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, reprises dans le présent prospectus ou utilisées par la Société pour effectuer ses propres estimations, elles n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne

peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer les données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. Il est également possible que ces données et estimations soient erronées ou qu'elles ne soient plus à jour, ou encore que les évolutions envisagées n'aient pas lieu, pour les mêmes raisons que celles énoncées ci-dessus. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats, le développement de la Société ou ses objectifs. La Société et les prestataires de services d'investissement ne prennent aucun engagement ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

Un glossaire définissant certains termes techniques auxquels il est fait référence figure à la fin du présent prospectus.

SOMMAIRE

Page

1 RÉSUMÉ DU PROSPECTUS 10

1.1 Description de l'offre 10

1.2 Informations de base concernant les données financières sélectionnées 15

1.2.1 Etats financiers 15

1.2.2 Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de l'émission 16

1.2.3 Résumé des principaux facteurs de risque 16

1.3 Informations concernant Metabolic Explorer 17

1.4 Mandataires sociaux et salariés 18

1.4.1 Contrôleurs légaux des comptes 19

1.5 Principaux actionnaires 20

1.6 Informations complémentaires 21

2 PRESENTATION DE L'OFFRE DES ACTIONS DE LA SOCIeTE METABOLIC EXPLORER 22

2.1 Personnes responsables 22

2.1.1 Responsable du prospectus 22

2.1.2 Attestation du responsable du prospectus 22

2.1.3 Responsable de l'information 22

2.2 Facteurs de risque 22

2.2.1 Absence de marché des actions de la Société préalablement à l'introduction en bourse 23

2.2.2 Le cours des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives 23

2.2.3 Le contrat de garantie relatif au placement des actions de la Société comporte des clauses de résiliation 23

2.2.4 Impact potentiel de la cession des actions de la Société au terme de la durée de l'engagement de conservation souscrit par certains actionnaires ou en cas de levée de cet engagement sur le cours des actions de la Société 24

2.2.5 La Société n'a pas l'intention de distribuer des dividendes dans un futur proche 24

2.3 Informations de base 24

2.3.1 Fonds de roulement net 24

2.3.2 Capitaux propres et endettement 25

2.3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre 26

2.3.4 Raisons de l'Offre et utilisation du produit 26

2.4 Informations sur les actions offertes 27

SOMMAIRE
(suite)

Page

2.4.1 Nature et catégorie des actions 27
2.4.2 Droit applicable et tribunaux compétents 27
2.4.3 Forme et inscription en compte des actions 27
2.4.4 Monnaie d'émission 27
2.4.5 Droits attachés aux actions 27
2.4.6 Autorisations d'émission des actions 28
2.4.7 Date prévue d'émission des actions 30
2.4.8 Restrictions à la libre négociabilité des actions 31
2.4.9 Réglementation française en matière d'offre publique 31
2.4.10 Offres publiques d'achat lancées par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours 31
2.4.11 Régime fiscal des actions 31
2.5 Modalités de l'offre 37
2.5.1 Modalités de l'Offre, calendrier prévisionnel et modalités des demandes de souscription 37
2.5.2 Plan de distribution et allocation des actions 42
2.5.3 Fixation du prix 45
2.5.4 Placement 50
2.6 Admission aux négociations et modalités de négociation 51
2.6.1 Admission aux négociations 51
2.6.2 Places de cotation 51
2.6.3 Offres concomitantes d'actions 51
2.6.4 Contrat de liquidité 51
2.6.5 Stabilisation 51
2.6.6 Rachat d'actions propres 52
2.7 Détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre 52
2.7.1 Identité des détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre 52
2.7.2 Nombre et catégorié de valeurs mobilières offertes par les détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre 52
2.7.3 Engagements de conservation des actions 53
2.8 Dépenses liées à l'Offre 54
2.9 Dilution 54
2.9.1 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre 54

SOMMAIRE
(suite)

Page

2.9.2 Dilution en cas de refus par un actionnaire existant de souscrire à l'Offre ... 54

2.9.3 Dilution résultant indirectement de l'Offre ... 55

2.10 Informations complémentaires ... 57

2.10.1 Conseillers ayant un lien avec l'offre ... 57

2.10.2 Autres informations vérifiées par les commissaires aux comptes ... 57

2.10.3 Rapport d'expert ... 57

2.10.4 Information provenant d'un tiers ... 57

3 PRESENTATION DE LA SOCIETE METABOLIC EXPLORER ... 58

3.1 Personne responsable ... 58

3.1.1 Responsable du prospectus ... 58

3.1.2 Attestation du responsable du prospectus ... 58

3.2 Contrôleurs legaux des comptes ... 59

3.2.1 Commissaires aux comptes titulaires ... 59

3.2.2 Commissaires aux comptes suppléants ... 59

3.3 Information financières sélectionnées ... 60

3.4 Facteurs de risques ... 60

3.4.1 Risques financiers ... 60

3.4.2 Risques lies à l'activité de la Société ... 63

3.4.3 Risques industriels lies à l'environnement ... 67

3.4.4 Risques juridiques ... 68

3.4.5 Autres risques ... 71

3.4.6 Assurances et couverture des risques ... 71

3.5 Informations concernant la Société ... 72

3.5.1 Histoire et évolution de la Société ... 72

3.5.2 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités ... 72

3.5.3 Investissements ... 73

3.6 Activité ... 74

3.6.1 Introduction ... 74

3.6.2 Historique ... 75

3.6.3 Les opportunités du marché ... 78

3.6.4 L'approche de Metabolic Explorer ... 83

3.6.5 La stratégie ... 85

SOMMAIRE
(suite)

Page

3.6.6 Le portefeuille de produits 88
3.6.7 L'approche technologique et industrielle de Metabolic Explorer..... 99
3.6.8 La concurrence 104
3.6.9 Les collaborations 107
3.6.10 Événements exceptionnels et litiges 112
3.7 Organigramme 113
3.8 Propriétés immobilières et équipements 114
3.8.1 Descriptif 114
3.8.2 Environnement 114
3.9 Examen du résultat et de la situation financière 115
3.9.1 Présentation generale 115
3.9.2 Comparaison des trois derniers exercices 116
3.9.3 Liquidites et sources de financement 120
3.9.4 Analyse des variations et flux de tresorerie historiques 122
3.9.5 Engagements hors bilan 123
3.9.6 Exposition aux variations de change 123
3.9.7 Perspectives d'avenir 123
3.9.8 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs reseaux pris en charge par la societe 125
3.10 Trésorerie et capitaux 126
3.10.1 Information sur les capitaux de la Société 126
3.10.2 Flux de trésorerie 126
3.10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement 126
3.10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux 126
3.10.5 Autres sources de financement 126
3.11 Recherche et développement, brevets et licences 128
3.11.1 L'activité de recherche et développement 128
3.11.2 Propriété industrielle 128
3.12 Information sur les tendances 132
3.12.1 Tendances constatées sur l'exercice 2006 132
3.12.2 Tendances anticipées 132
3.13 Prévision ou estimation du bénéfice 133
3.14 Organes d'administration, de direction et de surveillance 134

SOMMAIRE
(suite)

Page

3.14.1 Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance 134

3.14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance 140

3.15 Rémunération et avantages 141

3.15.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes de direction et de surveillance 141

3.15.2 Intérêts des organes de direction et de surveillance dans le capital de la Société 142

3.16 Fonctionnements des organes d'administration, de direction et de surveillance 146

3.16.1 Fonctionnement du directoire 146

3.16.2 Fonctionnement du conseil de surveillance 147

3.16.3 Contrôle interne 148

3.16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise 156

3.17 Salariés 157

3.17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction 157

3.17.2 Organisation fonctionnelle de la société 157

3.17.3 Participation des salariés aux fruits de l'expansion 159

3.18 Principaux actionnaires 159

3.18.1 Identité des principaux actionnaires 159

3.18.2 Répartition du capital social et des droits de vote 159

3.18.3 Droits de vote des principaux actionnaires 160

3.18.4 Contrôle de la Société 160

3.18.5 Pacte d'actionnaires 161

3.18.6 Etat des nantissements d'actions de la Société 161

3.19 Opérations avec des apparentés 162

3.20 Information financières 164

3.20.1 Comptes Annuels 31 décembre 2006 en normes françaises 164

3.20.2 Comptes Annuels aux 31 décembre 2004 et 2005 en normes françaises tels qu'approuvés par les assemblées des actionnaires 190

3.20.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les Comptes Annuels clos aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006 en normes françaises 232

3.20.4 Comptes selon les Normes IFRS aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006 242

SOMMAIRE
(suite)

Page

3.20.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les Comptes selon les Normes IFRS 283

3.20.6 Politique de distribution des dividendes 284

3.20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage 284

3.20.8 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale 284

3.21 Information complémentaires 285

3.21.1 Capital social 285

3.21.2 Statuts 292

3.22 Contrats Importants 301

3.23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclartions d'intérêts 302

3.23.1 Désignation des experts 302

3.23.2 Désignation des tiers 302

3.24 Documents accessibles au public 303

3.25 Information sur les participations 304

4 GLOSSAIRE 305

1 RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris, le cas échéant, sa traduction, et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

1.1 DESCRIPTION DE L'OFFRE

Metabolic Explorer a demandé l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris de la totalité des actions composant son capital actuel, soit 13 111 300 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie, ainsi que des actions nouvelles susceptibles d'être émises à l'occasion de son introduction en Bourse.

Calendrier indicatif de l'opération

23 mars 2007	Fixation de la fourchette indicative de prix par le directoire
	Décision d'Euronext Paris relative à l'admission des actions sur Eurolist
26 mars 2007	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus
27 mars 2007	Ouverture du Placement Global
28 mars 2007	Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert
	Diffusion par la Société d'un communiqué de presse annonçant l'opération d'introduction sur le marché Eurolist d'Euronext Paris
4 avril 2007	Clôture de l'Offre à Prix Ouvert (17 heures)
5 avril 2007	Centralisation de l'Offre à Prix Ouvert
	Clôture du Placement Global (sauf clôture anticipée) (13 heures)
	Fixation du Prix d'Offre par le directoire
	Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre à Prix Ouvert
	Première cotation des actions Metabolic Explorer
6 avril 2007	Publication par la Société d'un communiqué de presse annonçant les conditions définitives de l'opération d'introduction sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, notamment le Prix d'Offre.

10 avril 2007 *(au plus tôt)*	Début des transactions sur le marché Eurolist d'Euronext Paris
12 avril 2007	Règlement et livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global
5 mai 2007	Date limite d'exercice de l'option de sur-allocation (30 jours après la clôture des souscriptions)

Structure de l'Offre

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion des actions nouvelles (l'"**Offre**") se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une "offre à prix ouvert", principalement destinée aux personnes physiques (l' "Offre à Prix Ouvert") ;

- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels, parmi lesquels certains actionnaires de la Société, ainsi que certains membres de leur groupe, bénéficieront d'une allocation prioritaire (le "Placement Global"), comportant :

  - un placement privé en France principalement auprès d'investisseurs qualifiés ou de personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers; et

  - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, et du Canada.

Le Placement Global sera effectué par Fortis Bank Succursale en France et CM CIC (les "Etablissements Introducteurs").

Offre à Prix Ouvert

Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- entre une (1) et trois cent (300) actions incluses : fraction d'ordre A1 ;

- au-delà : fraction d'ordre A2.

Les fractions d'ordres A1 seront prioritaires par rapport aux fractions d'ordres A2. Dès lors, un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100% pourra être appliqué aux fractions d'ordres A2 pour servir les fractions d'ordres A1.

Actions faisant l'objet de l'Offre

Nombre et provenance des actions offertes :

Nombre maximum d'actions initialement offertes dans le cadre de l'Offre :	5 619 129 actions nouvelles Metabolic Explorer à émettre, représentant environ 42,9 % du capital et 30,1 % des droits de vote de Metabolic Explorer à la date du

	présent résumé. Il est précisé que le nombre d'actions offertes pourra être inférieur à ce maximum.
Nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'Offre :	En fonction de la demande, le nombre des actions nouvelles faisant l'objet de l'Offre pourra être augmenté dans le cadre des clauses d'extension et de sur-allocation.
Extension	Le nombre d'actions offertes pourra être augmenté d'un maximum de 561 912 actions supplémentaires représentant 10 % du montant de l'augmentation de capital initialement prévue. L'exercice éventuel de la clause d'extension sera décidé par le directoire de la Société qui fixera les modalités définitives de l'Offre, soit à titre indicatif le 5 avril.
Sur-allocation	Les Etablissements Introducteurs pourront, en outre, procéder à des sur-allocations leur permettant d'augmenter le montant de l'Offre dans la limite de 15% supplémentaires
Prix par action :	A titre indicatif, le prix par action devrait être compris entre 7,30 € et 8,50 €. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 5 avril 2007. Le Prix d'Offre fera l'objet d'un communiqué de Metabolic Explorer qui devrait être publié le 6 avril 2007.
Date de jouissance :	Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de leur émission et donneront droit à l'intégralité de toute distribution effectuée postérieurement à leur date d'émission. Elles seront, par conséquent, immédiatement fongibles avec les actions existantes.

Augmentation de capital

Nombre maximum d'actions nouvelles à émettre :	7 108 197 actions en cas d'exercice intégral des clauses d'extension et de sur-allocation. Le nombre définitif d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre sera précisé dans un communiqué de Metabolic Explorer qui devrait être publié au plus tard le 6 avril 2007.

Allocation prioritaire dans le cadre du Placement Global	Les actionnaires financiers historiques de la Société bénéficient d'une faculté de souscription prioritaire à l'augmentation de capital dans le cadre du Placement Global limitée à 7 % des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre (environ 7,8 % du Placement Global), soit un maximum de 432 672 actions nouvelles après exercice de la clause d'extension.

Garantie

Les Etablissements Introducteurs garantiront à la Société que la totalité des actions ayant fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs identifiés par les Etablissements Introducteurs dans le cadre du Placement Global seront effectivement souscrites à la date de règlement-livraison, le cas échéant par les Etablissements Introducteurs en cas de défaillance de ces investisseurs.

La prise d'effet de cette garantie interviendra au plus tard le jour de la fixation du Prix d'Offre, prévue le 5 avril 2007. La garantie pourra cependant être retirée par les Etablissements Introducteurs, et ce jusqu'à la date de règlement-livraison, notamment en cas de survenance de certains événements de nature à rendre impossible ou à compromettre l'Offre.

Compte tenu de l'existence de circonstances particulières dans lesquelles elle pourra être retirée, cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code du commerce.

Dans le cas où la garantie serait retirée et où, de ce fait, le certificat du dépositaire des fonds ne pourrait pas être émis à la date de règlement-livraison, toutes les transactions portant sur des actions nouvelles et existantes intervenues depuis la date de première cotation seraient rétroactivement annulées.

Engagement de conservation

La Société et certains de ses actionnaires actuels se sont engagés vis-à-vis de Fortis Bank Succursale en France, sous réserve de certaines exceptions usuelles (décrites en section 2.7.3 du présent prospectus), à solliciter son accord préalable avant de procéder à l'émission, à l'offre, à la cession ou au transfert d'actions ou de valeurs mobilières donnant, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, accès au capital de la Société, et ce pendant une période de douze (12) mois suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société offertes dans le cadre de l'Offre. Néanmoins,dans les six mois suivant la date de règlement-livraison, lesdits actionnaires pourront librement céder leurs titres si l'acquéreur reprend l'engagement de conservation.

Stabilisation

Pendant une période de 30 jours commençant à la date de première cotation (soit selon le calendrier indicatif, du 5 avril 2007 au 5 mai 2007), Fortis Bank Succursale en France, agissant en qualité d'agent de la stabilisation, pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

Dilution

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital de la Société préalablement à l'émission et qui ne participerait pas à l'Offre verrait sa participation dans le capital de la Société passer à :

- 0,70 % (calcul effectué en supposant l'émission du nombre minimum d'actions susceptibles d'être émises, soit 5 619 129 actions) ;

- 0,65 % (calcul effectué en supposant l'émission du nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises, soit 7 108 197 actions).

Produits de l'Offre

Produit brut de l'émission des actions nouvelles	44 391 119€ pour un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 7,90 €) avec émission d'un nombre maximum de 5 619 129 actions nouvelles (56 154 756 € en cas d'exercice intégral des clauses d'extension et de sur-allocation).
Frais et charges liés à l'Offre	Les frais et charges liés à l'Offre sont estimés à environ 3 900 000 € (4 700 000 € en cas d'exercice intégral des clauses d'extension et de sur-allocation).

Transactions

Début des transactions :	Les transactions portant sur les actions nouvelles devraient pouvoir débuter sur le marché Eurolist d'Euronext Paris au cours de la séance de bourse du 10 avril 2007 (au plus tôt). Jusqu'à la date de règlement-livraison, les actions ayant fait l'objet de l'Offre seront cotées sous l'intitulé unique "METEX Promesses".
Code ISIN :	FR0004177046
Mnémonique :	METEX

1.2 INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT LES DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES

1.2.1 Etats financiers

Données financières sélectionnées

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	3 610	1 460	174
Résultat opérationnel courant	1 910	91	(1 105)
Résultat opérationnel courant après paiement en actions	1 783	(2 249)	(1 105)
Résultat net	1 667	(2 091)	(640)
Capitaux propres	12 263	10 456	2 250
Trésorerie nette	6 113	5 457	1 600
Total de bilan	14 822	11 969	6 472

Déclaration sur le fonds de roulement

La Société atteste que, de son point de vue, avant augmentation de capital, son fonds de roulement net consolidé est suffisant (c'est-à-dire qu'elle a accès à des disponibilités suffisantes) pour faire face à ses obligations, au cours des douze mois suivant la date de visa du présent prospectus.

Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations CESR, le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres (hors résultat), établie à partir des données financières auditées au 31 décembre 2006 selon le référentiel IFRS :

Total des dettes courantes	Audité au 31 décembre 2006
- Faisant l'objet de garanties	-
- Faisant l'objet de nantissements	-
- Sans garanties ni nantissements	528

Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme)	Audité au 31 décembre 2006
- Faisant l'objet de garanties	-
- Faisant l'objet de nantissements	-
- Sans garanties ni nantissements	820
Capitaux propres part du groupe :	
a. Capital social	1 311
b. Réserve légale	-
c. Autres réserves	9 285
Total	10 596

A. Trésorerie	54

B. Equivalents de trésorerie (détail)	-
C. Titres de placement	6 299
D. Liquidités (A) + (B) + (C)	**6 353**
E. Créances financières à court terme	**-**
F. Dettes bancaires à court terme	240
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	288
H. Autres dettes financières à court terme	-
I. Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)	**528**
J. Endettement financier net à court terme (I) - (E) - (D)	**-5 825**
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	-
L. Obligations émises	-
M. Autres emprunts à plus d'un an	820
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K) + (L) + (M)	**820**
O. Endettement financier net (J) + (N)	**-5 005**

A la date de visa du présent prospectus, aucun changement significatif venant affecter le niveau des capitaux propres (hors résultat) et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus n'est intervenu depuis le 31 décembre 2006.

1.2.2 Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de l'émission

L'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions de la Société est notamment destinée à permettre à la Société d'accélérer sa croissance, d'augmenter sa visibilité et sa notoriété.

Le produit net estimé de l'Offre s'élève à environ 45 millions d'euros, sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (environ 52 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de sur-allocation).

La Société affectera l'essentiel de ce produit :

- au financement de l'industrialisation en interne de certaines de ses technologies jusqu'au stade pilote ; et

- au renforcement de sa propriété industrielle ainsi qu'à l'extension de son portefeuille produits.

Le cas échéant, la Société se réserve le droit d'utiliser le solde de l'augmentation de capital pour se renforcer dans de futurs partenariats.

Il est précisé que l'essentiel du financement des usines à grande échelle, plus significatif, proviendra des partenaires industriels.

1.2.3 Résumé des principaux facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques mentionnés brièvement ci-dessous et décrits en détail aux sections 3.4 et 2.2 du présent prospectus avant de prendre leur décision d'investissement :

- risques liés à l'activité de la Société (notamment de développement, d'évolution des prix de vente des produits, de variation des prix des matières premières, d'émergence de technologie concurrente, d'échec commercial, de dépendance vis-à-vis de son personnel clé, de gestion de la croissance interne) ;

- risques financiers (notamment liés à un historique de pertes, aux pertes prévisionnelles, aux besoins de financement, de crédit, de taux d'intérêt, de change) ;

- risques industriels liés à l'environnement ;

- risques juridiques (notamment liés à la propriété industrielle, aux partenariats, à la dépendance vis-à-vis de technologies détenues par des tiers).

Ces risques ainsi que d'autres risques non identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date de visa du présent prospectus, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société ou le cours de ses actions et sur l'opération.

1.3 INFORMATIONS CONCERNANT METABOLIC EXPLORER

Activité

Metabolic Explorer est une société de biotechnologie industrielle spécialisée dans la fabrication de produits chimiques intermédiaires de commodités à partir de matières renouvelables. La mission de la Société est de transformer la chaîne de valeur de l'industrie chimique en offrant des procédés de production plus économiques et respectueux de l'environnement.

Metabolic Explorer s'est dotée de technologies propriétaires permettant de mettre au point des bactéries hautement performantes pour la production industrielle de commodités chimiques existantes à partir d'une grande variété de matières premières renouvelables. Ces véritables "usines bactériennes" sont des solutions durables, économiquement plus compétitives et respectueuses de l'environnement que les procédés chimiques actuels, fortement dépendants des matières premières fossiles.

Au 31 décembre 2006, la Société avait cinq produits en développement, dont deux ont fait l'objet de licences auprès d'acteurs industriels.

En 2005, la Société a signé un premier accord de licence portant sur un produit avec la société Roquette, qui est devenue actionnaire minoritaire de la Société au même moment. Un second accord a été signé en décembre 2006 avec la société Roquette, associée à un leader de la chimie des polymères, pour le développement, l'industrialisation et la commercialisation d'un bioplastique biodégradable (voir section 3.6.9 du présent prospectus).

La Société entend accéder en direct aux marchés de ses produits au moyen de collaborations pour la production à grande échelle avec les acteurs de la chaîne de valeur, que ce soient les leaders de la chimie actuelle, les groupes maîtrisant les matières premières renouvelables concernées, les nouveaux champions des pays émergents à forte croissance ou les utilisateurs finaux des produits.

Evénements récents et tendances

L'intérêt porté à la Société par les acteurs intervenant sur le marché de la chimie verte s'est sensiblement accru en 2006 et a donné lieu à la signature de deux nouveaux contrats.

Le portefeuille de produits pour lesquels la Société développe des procédés de production biologique s'est également sensiblement renforcé et comprend cinq produits à la fin de l'exercice. En corollaire, son portefeuille de brevets s'est sensiblement renforcé. La Société souhaite procéder à l'industrialisation pilote sans avoir recours à un partenariat exclusif pour trois de ses produits.

L'opinion publique des différentes régions de la planète commence à prendre conscience que les ressources en énergie fossile ne sont pas inépuisables. Par ailleurs, dans la plupart des pays industrialisés, l'industrie se prépare à passer à la phase deux du protocole de Kyoto, qui consiste à ramener les émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 à un niveau inférieur de 5,5 % à celui de 1990. Au cours des trois dernières années, le prix du pétrole et de ses dérivés ont plus que doublé. L'industrie chimique est, de fait, obligée d'évoluer.

Corrélativement, le support financier des autorités gouvernementales s'est accru dans le domaine des technologies à fort impact en termes de développement durable.

La Société se trouve donc dans un environnement économique et social propice à son développement.

Après la phase d'investissement dans les structures et équipements en 2007, la Société va, au cours de l'année 2008, entrer dans la phase de pré industrialisation de plusieurs de ses produits. Les procédés de production par voie biologique développés par la Société font l'objet d'un réel intérêt de la part des industriels.

L'objectif de la Société est de créer le maximum de valeur à partir des procédés de développement qu'elle met en œuvre. Cependant il est encore trop tôt pour en estimer l'impact sur ses revenus à court terme.

La Société estime que sa cotation sur le marché Eurolist d'Euronext Paris aura une incidence positive sur sa notoriété et sa visibilité, ce qui lui permettra d'accélérer son positionnement central dans la chaîne de valeur de l'industrie chimique et d'attirer des salariés à fort potentiel.

1.4 MANDATAIRES SOCIAUX ET SALARIES

Composition du directoire

NOM, PRENOM, AGE	DUREE DU MANDAT	FONCTION
Gonzalez Benjamin, 36	Première nomination : conseil de surveillance du 27 novembre 2002 (exerçait avant la fonction de directeur général) Echéance du mandat : jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 2010	Président du directoire
Soucaille Philippe, 48	Première nomination : conseil de surveillance du 10 décembre 2003 Echéance du mandat :jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 2010	Membre du directoire

Michalet Paul, 44	Première nomination : conseil de surveillance du 30 mars 2006 Echéance du mandat : jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 2010	Membre du directoire

Composition du conseil de surveillance

NOM, PRENOM, AGE	DUREE DU MANDAT	FONCTION
Thomas Daniel, 61 ans	Première nomination : Coopté par le conseil de surveillance en date du 30 mars 2006. Nomination ratifiée par l'assemblée générale du 31 mai 2006 Echéance du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Président
Villecroze Marc, 49 ans	Coopté par un conseil de surveillance en date du 14 septembre 2005. Nomination ratifiée par l'assemblée générale en date du 21 octobre 2005 Echéance du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Vice-président
Crédit Agricole Private Equity représentée par Monsieur Philippe Guinot 58 ans	Première nomination : Assemblée générale du 7 novembre 2002 Echéance du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Membre du conseil de surveillance
Seventure représentée par Emmanuel Fiessinger, 34 ans	Première nomination : Assemblée générale du 7 novembre 2002 Echéance du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Membre du conseil de surveillance
Sofimac représentée par Madame Cécile Thébault, 43 ans	Première nomination : Assemblée générale du 7 novembre 2002 Echéance du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Membre du conseil de surveillance

Salariés

Au 31 décembre 2006, la Société employait 40 salariés en équivalent temps plein.

1.4.1 Contrôleurs légaux des comptes

Les commissaires aux comptes titulaires actuellement en exercice sont :

Mazars SA,

Le Premium 131, boulevard Stalingrad - 69624 Villeurbanne Cedex

- Date de début du premier mandat : 20 décembre 2006
- Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Exco Clermont-Ferrand,

14, avenue Marx Dormoy – 63057 Clermont Ferrand

- Date de début du premier mandat : 3 mars 2003.
- Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Les commissaires aux comptes suppléants actuellement en exercice sont :

Monsieur Pierre-Jean Orceyre,

14 avenue Marx-Dormoy - 63057 Clermont Ferrand

- Date de début du premier mandat : 3 mars 2003.
- Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Monsieur Max Dumoulin,

Le Premium 131, boulevard Stalingrad - 69624 Villeurbanne Cedex

- Date de début du premier mandat : 20 décembre 2006
- Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

1.5 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date de première cotation, le capital de la société Metabolic Explorer sera réparti de la manière suivante :

	NOMBRE D'ACTIONS	% CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DROIT DE VOTE	APRES OBTENTION DES DROITS DE VOTE DOUBLE AU 26.04.2007	
					NOMBRE D'ACTIONS	% DROITS DE VOTE
Benjamin Gonzalez (fondateur)	697 000	5,32 %	1 394 000	7.47%	1 394 000	6,01%
Cécile Thébault	100	0,00 %	200	0,00 %	200	0,00%
Jean Gonzalez	106 700	0,81 %	213 400	1,14 %	213 400	0,92%
Daniel Thomas	100	0,00 %	100	0,00 %	100	0,00%
Succession Michel Renaud	152 400	1,16 %	304 800	1,63 %	304 800	1,31%
Niko Bausch	76 200	0,58 %	152 400	0,82%	152 400	0,66%
Total fondateur et autres personnes physiques	**1 032 500**	**7,87 %**	**2 064 900**	**11,06 %**	**2 064 900**	**8,90%**
Sofimac	1 771 100	13,51 %	3 074 200	16,47 %	3 451 300	14,88%
Seventure	3 952 500	30,15 %	5 746 300	30,78 %	7 146 400	30,81%

	NOMBRE D'ACTIONS	% CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DROIT DE VOTE	APRES OBTENTION DES DROITS DE VOTE DOUBLE AU 26.04.2007	
					NOMBRE D'ACTIONS	% DROITS DE VOTE
Crédit Agricole Private Equity	2 882 800	21,99 %	3 597 100	19,27 %	5 212 300	22,47%
Viveris	1 374 800	10,49 %	1 731 900	9,28 %	2 485 700	10,72%
CDC	885 600	6,75 %	1 242 700	6,66 %	1 619 700	6,98%
SGAM	606 000	4,62 %	606 000	3,25 %	606 000	2,61%
Total investisseurs financiers	**11 472 800**	**87,50%**	**15 998 200**	**85,71%**	**20 521 400**	88,49 %
Roquette	606 000	4,62 %	606 000	3,25 %	606 000	2,61%
Total investisseur industriel	**606 000**	**4,62 %**	**606 000**	**3,25 %**	606 000	2,61%
Total	**13 111 300**	**100 %**	**18 669 100**	**100 %**	**23 192 300**	**100 %**

1.6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Capital social

A la date de visa du présent prospectus, le capital social s'élève à 1 311 130 euros et est divisé en 13 111 300 actions d'une valeur nominale de 10 centimes d'euro intégralement libérées.

Statuts

Les derniers statuts à jour ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Riom.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du présent prospectus sont disponibles sans frais auprès de Metabolic Explorer et de l'établissement habilité à recevoir des ordres d'achat ou de souscription. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (http://www.amf-france.org) et de la société Metabolic Explorer (http://www.metabolic-explorer.com).

Label Anvar

La société Metabolic Explorer a renouvelé son label Anvar le 24 janvier 2007.

2 PRESENTATION DE L'OFFRE DES ACTIONS DE LA SOCIETE METABOLIC EXPLORER

2.1 PERSONNES RESPONSABLES

2.1.1 Responsable du prospectus

Metabolic Explorer (ci-après la "**Société**").

2.1.2 Attestation du responsable du prospectus

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Les états financiers historiques ont fait l'objet d'observations et d'une certification sans réserve dans les rapports des contrôleurs légaux figurant à la section 3.20.2.3 du présent prospectus."

Metabolic Explorer, représentée par
Monsieur Benjamin Gonzalez,
Président du directoire

2.1.3 Responsable de l'information

Monsieur Paul Michalet
Metabolic Explorer
Biopôle Clermont Limagne
63360 Saint-Beauzire
Tel : (+33) 4 73 33 43 00
e-mail : infofin@metabolic-explorer.com

2.2 FACTEURS DE RISQUE

En complément des facteurs de risque décrits à la section 3.4 "Facteurs de risque" du présent prospectus, l'attention des investisseurs est attirée sur les risques qu'implique toute décision d'investir dans les actions de la Société. Les facteurs de risques décrits ci-après doivent être soigneusement pris en considération avant toute décision d'investissement dans les actions de la Société. La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait affecter l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société. Par ailleurs, le cours de l'action est susceptible de baisser si ces risques se concrétisaient et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie des sommes qu'ils auraient investies dans les actions de la Société. Ces risques et incertitudes sont susceptibles de ne pas être les seuls auxquels la Société pourrait être exposée. Des risques ou incertitudes aujourd'hui inconnus ou considérés comme non significatifs par la Société pourraient également avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société, ou encore sur le cours de ses actions.

2.2.1 Absence de marché des actions de la Société préalablement à l'introduction en bourse.

Les actions de la Société n'ont jusqu'à présent fait l'objet d'aucune cotation sur un marché boursier. La Société fixera le Prix d'Offre en concertation avec Fortis Bank Succursale en France et CM CIC (les "**Etablissements Introducteurs"**) en tenant compte d'un certain nombre d'éléments, notamment des conditions de marché et des conditions économiques prévalant à la date de fixation du Prix d'Offre, de la confrontation des indications d'intérêts des investisseurs, des résultats de la Société et de l'état actuel des activités de la Société.

En raison de l'absence d'évaluation antérieure, le Prix d'Offre pourrait ne pas refléter le prix de marché des actions à l'issue de l'Offre. L'admission d'actions sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ne permet pas de garantir l'existence d'un marché liquide pour ces actions ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera. Si un marché liquide pour les actions de la Société ne se développe pas, la liquidité et le cours des actions pourraient en être affectés.

L'engagement de conservation des actionnaires existants ne portera pas sur les actions qu'ils pourraient souscrire dans le cadre de l'Offre. Dès lors, si ces derniers cèdent ces titres le cours des actions de la Société pourrait en être affecté.

2.2.2 Le cours des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives.

Le cours des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que des variations des résultats financiers de la Société, une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité ou l'amélioration de certains services, par la Société ou ses principaux concurrents.

Par ailleurs, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années, qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles et financières des entreprises cotées. En particulier, les cours des actions de sociétés de biotechnologie ont été très volatils et pourraient se montrer encore très volatils à l'avenir. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que la conjoncture économique peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

2.2.3 Le contrat de garantie relatif au placement des actions de la Société comporte des clauses de résiliation.

Le Placement Global fera l'objet d'une garantie (telle que définie à la section 2.5.4.3 du présent prospectus) par les Etablissements Introducteurs, portant sur la totalité des actions qui auront été placées auprès d'investisseurs identifiés par les Etablissements Introducteurs dans ce cadre (voir la section 2.5.4.1 du présent prospectus).

Le contrat de garantie pourra être résilié par les Etablissements Introducteurs jusqu'à la date de règlement-livraison, notamment en cas de survenance de certains évènements de nature à rendre impossible ou à compromettre l'Offre. Dans l'hypothèse où la garantie serait retirée et que, de ce fait, le certificat du dépositaire des fonds ne pourrait pas être émis à la date de règlement-livraison, toutes les transactions portant sur des actions nouvelles et existantes intervenues depuis la date de première cotation seraient rétroactivement annulées, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation.

2.2.4 Impact potentiel de la cession des actions de la Société au terme de la durée de l'engagement de conservation souscrit par certains actionnaires ou en cas de levée de cet engagement sur le cours des actions de la Société

Certains actionnaires (détenant ensemble environ 97,4 % du capital de la Société à la date du présent prospectus) ainsi que certains membres du directoire et du conseil de surveillance se sont engagés à signer, avant l'allocation des actions émises dans le cadre de l'Offre, un engagement de conservation et d'abstention couvrant leurs actions, d'une durée de douze mois (voir la section 2.7.3 du présent prospectus). Néanmoins, lesdits actionnaires pourront librement céder ces actions six mois après le règlement-livraison des actions offertes, à condition que l'engagement de conservation soit repris par le tiers acquéreur. Les actions nouvelles que les actionnaires existants, les dirigeants et les membres du conseil de surveillance pourraient souscrire dans le cadre de l'Offre et les actions qu'ils pourraient par la suite acquérir sur le marché ne sont pas soumises à ces engagements de conservation et d'abstention.

Il est précisé que, dans le cadre des opérations de surallocation, certains actionnaires soumis à l'engagement de conservation prêteront aux Etablissement Introducteurs les actions dont ils sont d'ores et déjà propriétaires ainsi que celles auxquelles ils souscriront dans le cadre de l'Offre (sous forme de promesse d'actions).

La possibilité pour ces actionnaires, même s'ils n'agissent pas de concert à l'issue de la période pour laquelle ils ont souscrit ces engagements ou en cas de levée partielle ou totale de ces engagements de céder librement tout ou partie de leur participation dans le capital de la Société, est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le cours des actions de la Société.

2.2.5 La Société n'a pas l'intention de distribuer des dividendes dans un futur proche

La Société a l'intention de conserver tous les fonds disponibles et tous les revenus futurs pour les réinvestir dans le cadre de ses opérations et de la croissance de son activité et n'envisage pas de procéder à des distributions de dividendes en numéraire dans un futur proche.

2.3 INFORMATIONS DE BASE

2.3.1 Fonds de roulement net

La Société atteste que, de son point de vue, avant augmentation de capital, le fonds de roulement net consolidé de la Société est suffisant (c'est-à-dire qu'elle a accès à des disponibilités suffisantes) pour faire face à ses obligations, au cours des douze mois suivant la date de visa du présent prospectus.

2.3.2 Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations CESR, le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres (hors résultat), établie à partir des données financières auditées au 31 décembre 2006 selon le référentiel IFRS :

Total des dettes courantes	**Audité au 31 décembre 2006**
- Faisant l'objet de garanties	-
- Faisant l'objet de nantissements	-
- Sans garanties ni nantissements	528

Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme)	**Audité au 31 décembre 2006**
- Faisant l'objet de garanties	-
- Faisant l'objet de nantissements	-
- Sans garanties ni nantissements	820
Capitaux propres part du groupe :	
a. Capital social	1 311
b. Réserve légale	-
c. Autres réserves	9 285
Total	10 596

A. Trésorerie	54
B. Equivalents de trésorerie (détail)	-
C. Titres de placement	6 299
D. Liquidités (A) + (B) + (C)	**6 353**
E. Créances financières à court terme	**-**
F. Dettes bancaires à court terme	240
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	288
H. Autres dettes financières à court terme	-
I. Dettes financières courantes à court terme (F) + (G) + (H)	**528**
J. Endettement financier net à court terme (I) - (E) - (D)	**-5 825**
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	-
L. Obligations émises	-
M. Autres emprunts à plus d'un an	820
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K) + (L) + (M)	**820**
O. Endettement financier net (J) + (N)	**-5 005**

A la date de visa du présent prospectus, aucun changement significatif venant affecter le niveau des capitaux propres (hors résultat) et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus n'est intervenu depuis le 31 décembre 2006.

2.3.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre

Néant. En revanche, Fortis Bank Succursale en France pourra, dans le futur, rendre divers services bancaires, d'investissement, commerciaux ou autres à la Société, dans le cadre desquels il pourra recevoir une rémunération.

2.3.4 Raisons de l'Offre et utilisation du produit

L'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions de la Société est notamment destinée à permettre à la Société d'accélérer sa croissance, d'augmenter sa visibilité et sa notoriété.

Le produit net estimé de l'Offre s'élève à environ 45 millions d'euros, sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre (environ 52 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de sur-allocation).

La Société affectera l'essentiel de ce produit :

- au financement de l'industrialisation en interne de certaines de ses technologies jusqu'au stade pilote ; et

- au renforcement de sa propriété industrielle ainsi qu'à l'extension de son portefeuille produits.

Le cas échéant, la Société se réserve le droit d'utiliser le solde de l'augmentation de capital pour se renforcer dans de futurs partenariats.

Il est précisé que l'essentiel du financement des usines à grande échelle, plus significatif, proviendra des partenaires industriels (voir sections 3.9.7 et 3.9.12).

2.4 INFORMATIONS SUR LES ACTIONS OFFERTES

2.4.1 Nature et catégorie des actions

Les actions nouvelles seront de même catégorie (ordinaire) que les actions existantes et leur seront assimilées dès leur émission.

2.4.2 Droit applicable et tribunaux compétents

Les actions de la Société sont émises dans le cadre de la législation française.

Les tribunaux compétents en cas de litiges sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges lorsque la Société est demanderesse, sauf disposition contraire du nouveau code de procédure civile.

2.4.3 Forme et inscription en compte des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le transfert de propriété des actions résultera de leur inscription au compte de l'acheteur conformément aux dispositions de l'article L.431-2 du code de monétaire et financier.

En application des dispositions de l'article L.211-4 du code monétaire et financier, les actions de la Société, quelle que soit leur forme, seront dématérialisées et seront, en conséquence, obligatoirement inscrites en comptes tenus, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité. Les droits des titulaires seront représentés par une inscription à leur nom chez Société Générale Securities Services, Global Issuer Services, mandaté par la Société, pour les titres nominatifs purs et administrés ainsi que pour les titres au porteur.

L'ensemble des actions de la Société fera l'objet d'une demande d'admission d'Euroclear France en qualité de dépositaire central et sera livré dans le système de règlement-livraison d'Euroclear Bank S.A.

2.4.4 Monnaie d'émission

Euro.

2.4.5 Droits attachés aux actions

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à l'ensemble des dispositions des statuts de la Société et du code de commerce.

2.4.6 Autorisations d'émission des actions

2.4.6.1 Assemblée ayant autorisé l'émission des actions dans le cadre de l'Offre

(a) Autorisation relative à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par appel public à l'épargne

L'émission des actions nouvelles a été autorisée par la dix-huitième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 27 février 2007, aux termes de laquelle l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et des rapports spéciaux des commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-136 2°, L. 225-138 II et L. 228-92 du code de commerce,et après avoir constaté que le capital social était entièrement libéré,conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-135, L. 225-136 et suivants du code de commerce et 228-92 dudit code,

délègue au directoire sa compétence pour décider une ou plusieurs augmentations du capital social, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et en faisant publiquement appel à l'épargne, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, régies par les article L. 228-91 et suivants du code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances,

décide, en conséquence de ce qui précède, que le directoire pourra réaliser les augmentations de capital en faisant publiquement appel à l'épargne et, en particulier, émettre, contre espèces, des actions ou valeurs mobilières nouvelles dans le cadre de l'admission des titres de la Société aux négociations du marché réglementé Eurolist C d'Euronext Paris,

décide de fixer les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le directoire de la présente délégation de compétence :

le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne peut excéder, en tout état de cause, 1 000 000 euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global de 1 000 0000 euros prévu à la résolution relative à l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ; et

à ces plafonds, s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions ou valeurs mobilières à émettre éventuellement en supplément dans le cadre de l'augmentation de capital complémentaire prévue, aux termes de la dix-septième résolution, aux fins de préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital existantes, à ce jour, au sein de la Société,

fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution,

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, sans désignation de bénéficiaires ou d'une catégorie de bénéficiaires, dans le cadre d'un appel public à l'épargne,

décide que, sous réserve de l'admission des titres de la Société aux négociations du marché réglementé Eurolist C d'Euronext et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135

alinéa 2 du code de commerce, les augmentations de capital autorisées au titre de la présente résolution comportent un délai de priorité de souscription en faveur des actionnaires de la Société, non négociable et s'exerçant proportionnellement au nombre d'actions détenues et dont la durée et les modalités seront fixées par le directoire, conformément aux prescriptions légales et réglementaires applicables,

décide que, conformément à l'article L. 225-136 2° du code de commerce, le prix d'émission des actions sera fixé conformément aux pratiques de marché habituelles, comme par exemple, dans le cadre de l'admission des titres aux négociations du marché réglementé Eurolist C d'Euronext Paris par voie d'un placement global, par référence au prix offert aux investisseurs dans le cadre dudit placement global tel qu'il résultera de la confrontation de l'offre et de la demande selon la technique dite de construction d'un livre d'ordres, telle que développée par les usages professionnels de la place ou pour toute émission de titres subséquents après l'admission, le prix d'émission desdits titres sera au moins égal à la moyenne pondérée des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, sachant que, dans limite de 10% du capital social par an, le directoire pourra porter cette décote à 10%,

délègue tous pouvoirs au directoire (i) pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, fixer les conditions d'émission et de souscription et, le cas échéant, les modalités d'exercice des droits à souscription, conversion, échange, remboursement attachés auxdits titres, (ii) pour constater les réalisations des augmentations de capital qui en résultent et (iii) pour procéder à la modification corrélative des statuts,

prend acte et confirme que la décision d'émission prise par le directoire en vertu de la présente délégation de compétence emportera de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation et conformément aux articles L. 228-91 et L. 225-132 du code de commerce, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donnent droit,

délègue tous pouvoirs au directoire, à sa seule initiative, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,

donne tous pouvoirs au directoire, à sa seule initiative, pour, dans le cadre de la mise en oeuvre de cette délégation :

prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur le marché réglementé Eurolist C d'Euronext Paris, des droits, actions ou valeurs mobilières créées ;

signer tout contrat de placement et garantie ;

et, d'une façon générale, décider ou effectuer toutes formalités, fixer toutes les conditions utiles pour aboutir à la réalisation et à la bonne fin des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente résolution dans le cadre de l'admission des titres de la Société aux négociations du marché réglementé Eurolist C d'Euronext Paris, et

plus généralement, effectuer dans le cadre de ces dispositions légales, réglementaires et statutaires tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire,

prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le directoire viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée à la présente résolution, le directoire rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation fait des autorisations conférées dans la présente résolution.

(b) Autorisation relative à l'option de sur-allocation

L'émission des actions nouvelles supplémentaires est réalisée dans le cadre de la dix-neuvième résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 27 février 2007, aux termes de laquelle l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées extraordinaires,après avoir pris connaissance du rapport du directoire,conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du code de commerce,

délègue au directoire sa compétence pour décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission,

décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global de 1 000 000 euros prévu à la relative à l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,

fixe à vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution, et

prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le directoire viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée à la présente résolution, le directoire rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation fait des autorisations conférées dans la présente résolution.

2.4.6.2 Les réunions du directoire ayant décidé l'émission des actions

Le directoire de la Société a décidé dans sa séance du 23 mars 2007, de faire usage de la délégation de compétence susvisée pour émettre, en faisant appel public à l'épargne, jusqu'à 7 108 197 actions nouvelles dans le cadre de l'Offre, après exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Les modalités définitives de l'augmentation de capital, notamment le nombre d'actions nouvelles émises (sous réserve de l'exercice ultérieur de l'option de sur-allocation par les Etablissements Introducteurs) et leur prix d'émission, qui sera déterminé au vu des intérêts des investisseurs collectés pendant la construction du livre d'ordres, feront l'objet d'une décision du directoire de la Société qui se tiendra le 5 avril 2007.

2.4.7 Date prévue d'émission des actions

Il est prévu que les actions nouvelles seront émises le 12 avril 2007, au vu du certificat du dépositaire.

2.4.8 Restrictions à la libre négociabilité des actions

Les actions nouvelles seront librement négociables à compter de leur émission. En outre, conformément à l'article L 228-10 du code de commerce, les promesses d'actions nouvelles à créer lors de l'augmentation de capital seront elles-aussi négociables.

2.4.9 Réglementation française en matière d'offre publique

La Société sera soumise aux règles françaises relatives aux offres publiques, en particulier celles fixées par l'article L.433-3 du code monétaire et financier en matière d'offre publique obligatoire et de garantie de cours, ainsi que celles de l'article L.433-4 du même code en matière d'offre publique de retrait et de retrait obligatoire.

2.4.10 Offres publiques d'achat lancées par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours

Non applicable.

2.4.11 Régime fiscal des actions

Le régime fiscal des actions de la Société en l'état actuel de la législation française est décrit ci-après. Le régime pourrait être modifié par de prochaines évolutions législatives ou réglementaires que les investisseurs devront suivre avec leur conseiller fiscal habituel.

L'attention des investisseurs est en particulier attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel.

Les non-résidents fiscaux français doivent par ailleurs se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence, sous réserve de l'application d'une convention fiscale internationale signée entre la France et cet Etat.

2.4.11.1 Résidents fiscaux français

(a) Personnes physiques détenant des titres dans leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse à titre habituel

(i) Dividendes

A compter de l'imposition des revenus 2006, les distributions bénéficient, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, d'une réfaction non plafonnée de 40% de leur montant. Les distributions ne sont donc retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu qu'à hauteur de 60% de leur montant.

Les dividendes sont soumis :

- à l'impôt sur le revenu au barème progressif (sous réserve de l'abattement précité ; voir également les précisions ci-après) ;

- à la contribution sociale généralisée ("CSG") au taux de 8,2%, dont 5,8% sont déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG ;

- au prélèvement social de 2%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;

- à la contribution additionnelle au prélèvement social au taux de 0,3%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ; et

- à la contribution additionnelle pour le remboursement de la dette sociale ("CRDS") au taux de 0,5%, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

Pour la détermination de l'impôt sur le revenu, il est précisé que :

- les dividendes ayant fait l'objet de la réfaction de 40 % bénéficient d'un abattement annuel et global de 3 050 euros pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du code civil et de 1 525 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément ; et

- les dividendes bénéficient d'un crédit d'impôt, égal à 50% du montant, avant application de la réfaction de 40% et de l'abattement de 1 525 euros ou de 3 050 euros, des dividendes perçus et plafonné annuellement à 230 euros pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du code civil et à 115 euros pour les personnes célibataires, divorcées, veuves ou mariées et imposées séparément.

Le crédit d'impôt de 50% plafonné attaché aux dividendes est imputable sur le montant global de l'impôt sur le revenu à payer au titre de l'année de perception du dividende et est remboursable en cas d'excédent (sauf s'il est inférieur à 8 euros). Le crédit d'impôt s'applique après imputation des réductions d'impôt, des autres crédits d'impôt et des prélèvements et retenues non libératoires.

Pour l'application des prélèvements sociaux (CSG, prélèvement social, contribution additionnelle et CRDS), il est précisé que, les dividendes sont soumis auxdits prélèvements avant l'application de la réfaction non plafonnée de 40% et de l'abattement annuel et global de 1 525 euros ou de 3 050 euros, mais après déduction des dépenses engagées par le contribuable en vue de l'acquisition et de la conservation du revenu.

(ii) Plus-values

Les plus-values réalisées et moins-values subies lors de la cession des actions de la Société sont incluses dans le résultat soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux actuel de l'impôt sur les sociétés de 33,1/3% majoré le cas échéant, de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 euros par période de douze mois (article 235 ter ZC du code général des impôts) (ou, le cas échéant, pour les sociétés qui remplissent les conditions prévues à l'article 219 I b du code général des impôts, au taux de 15% dans la limite d'un montant de 38 120 euros par période de 12 mois).

En application des dispositions de l'article 219-I a quinquies du code général des impôts, peuvent bénéficier du régime d'imposition des plus-values à long-terme et être exonérées de toute imposition pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, sous réserve de la réintégration, dans le résultat imposable au taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, d'une quote-part de frais et charges égale à 5% du montant net des plus-values, les plus-values résultant de la cession des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du code

général des impôts (tels que définis ci-dessous) détenus depuis une durée d'au moins deux ans à la date de la cession, à l'exception des titres de sociétés à prépondérance immobilière.

En application des dispositions de l'article 219-I a ter du code général des impôts, sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 15% (augmenté le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3%) soit un taux effectif de 15,495% les plus-values réalisées à raison de la cession de titres de participation dans des sociétés à prépondérance immobilière et détenus depuis une durée d'au moins deux ans à la date de la cession.

Constituent des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du code général des impôts, les parts ou actions de sociétés revêtant ce caractère au plan comptable, ainsi que, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères prévu aux articles 145 et 216 du code général des impôts.

Il est précisé que pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2006, les titres dont le prix de revient est au moins égal à 22,8 millions d'euros mais qui représentent moins de 5% du capital de la société émettrice, n'ont plus le caractère de titres de participation et les plus-values afférentes à ces titres ne sont donc pas éligibles à un taux réduit d'imposition mais taxables au taux actuel de l'impôt sur les sociétés comme indiqué plus haut.

Les moins-values à long terme réalisées, le cas échéant, lors de la cession des actions sont imputables exclusivement sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou, s'agissant des moins-values sur titres relevant du secteur d'imposition à 15%, des dix années suivantes. Chaque personne morale devra vérifier si le régime des plus ou moins-values à long terme est susceptible de s'appliquer aux gains et pertes réalisées lors de la cession des actions ainsi que les conditions d'imputation, à l'avenir, du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006.

(iii) Régime spécial des Plans d'épargne en actions ("PEA")

Les actions de la Société souscrites dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris seront éligibles au PEA.

Sous certaines conditions, le PEA ouvre droit pendant sa durée à une exonération d'impôt sur le revenu à raison des dividendes et des plus-values nettes générés par les placements effectués dans le cadre du PEA, à condition notamment que ces produits et plus-values soient réinvestis dans le PEA pendant cinq ans à compter du premier versement au plan.

Le tableau ci-dessous résume les différents impôts applicables au 1er janvier 2006 en fonction de la date de clôture du PEA :

Durée de vie du PEA	Prélèvement social(1)	CSG	CRDS	I.R.	Total
Inférieure à 2 ans	2,3%	8,2%	0,5%	22,5%	33,5%(2)
Comprise entre 2 et 5 ans	2,3%	8,2%	0,5%	16,0%	27,0%(2)
Supérieure à 5 ans	2,3%	8,2%	0,5%	0,0%	11,0%

(1) Contribution additionnelle de 0,3% incluse.

(2) Ce taux est appliqué sur l'intégralité des gains si le seuil annuel de cession de valeurs mobilières et droits sociaux par le foyer fiscal, précité (actuellement fixé à 20 000 euros), est dépassé.

Les dividendes perçus dans le cadre d'un PEA ouvrent droit au crédit d'impôt égal à 50% du dividende et plafonné à 115 euros ou 230 euros selon la situation de famille du bénéficiaire tel qu'indiqué ci-dessus. Ce crédit d'impôt ne sera pas versé dans le PEA mais sera imputable, dans les mêmes conditions que le crédit d'impôt attaché aux dividendes perçus au titre d'actions détenues hors du cadre du PEA, sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû par le contribuable au titre de l'année au cours de laquelle les dividendes seront perçus, après imputation des autres réductions et crédits d'impôt et des prélèvements et retenues non libératoires.

Les moins-values réalisées sur des actions détenues dans le cadre d'un PEA ne sont imputables que sur des plus-values réalisées dans ce même cadre (article 150-0 D 11 du code général des impôts). Des exceptions sont cependant prévues (i) en cas de clôture anticipée du PEA avant l'expiration de la cinquième année à compter du premier versement et (ii) en cas de clôture du PEA après la cinquième année depuis le premier versement lorsque la valeur liquidative du PEA (ou la valeur de rachat du contrat de capitalisation) à la date de retrait est inférieure au montant des versements effectués sur le PEA depuis le premier versement (sans tenir compte de ceux afférents aux retraits ou rachats n'ayant pas entraîné la clôture du PEA), et à condition que, à la date de clôture du PEA, les titres y figurant aient été cédés en totalité (ou que le contrat de capitalisation ait fait l'objet d'un rachat total). Dans ces deux hypothèses, les pertes éventuellement constatées à cette occasion sont imputables sur les gains de cession de titres hors PEA réalisés au cours de la même année ou des dix années suivantes, à condition que le seuil annuel de cession de valeurs mobilières précité (apprécié par foyer fiscal et actuellement fixé à 20 000 euros) soit dépassé l'année de réalisation de la moins-value. Pour l'appréciation du dépassement du seuil d'imposition, la valeur liquidative du PEA ou la valeur de rachat du contrat de capitalisation est ajoutée au montant des cessions réalisés hors du PEA au cours de la même année.

(iv) Impôt de solidarité sur la fortune

Sous réserve des conventions fiscales internationales éventuellement applicables, les actions de la Société détenues par les personnes physiques dans le cadre de leur patrimoine privé seront, le cas échéant, comprises dans leur patrimoine imposable, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

(v) Droits de succession et de donation

Sous réserve des dispositions des conventions internationales éventuellement applicables, les actions de la Société acquises par les personnes physiques résidentes de France par voie de succession ou de donation seront soumises aux droits de succession ou de donation en France.

(b) Personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés

(i) Dividendes

Personnes morales n'ayant pas la qualité de société mère en France

Les personnes morales françaises qui détiennent moins de 5% du capital de la Société n'ont pas la qualité de société mère pour l'application du régime prévu aux articles 145 et 216 du code général des impôts.

Les dividendes perçus par ces sociétés sont imposables dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux normal de l'impôt sur les sociétés actuellement égal à 33,$^{1}/_{3}$%, majoré le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3% (article 235 ter ZC du code général des impôts) qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés, diminué d'un abattement de 763 000 euros par période de douze mois.

Certaines personnes morales sont susceptibles, dans les conditions des articles 219-I-b et 235 ter ZC du code général des impôts, de bénéficier d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 15% et d'une exonération de la contribution sociale de 3,3%.

Personnes morales ayant la qualité de société mère en France

Conformément aux dispositions des articles 145 et 216 du code général des impôts, les personnes morales françaises détenant au moins 5% du capital de la Société peuvent bénéficier, sous certaines conditions et sur option, du régime des sociétés mères en vertu duquel les dividendes perçus par la société mère ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de ces dividendes représentative des frais et charges supportés par cette société ; cette quote-part est égale à 5% du montant desdits dividendes sans pouvoir toutefois excéder pour chaque période d'imposition le montant total des frais et charges de toute nature exposés par la société mère au cours de l'exercice considéré.

(ii) Plus-values

Les plus-values réalisées et moins-values subies lors de la cession des actions de la Société sont incluses dans le résultat soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux actuel de l'impôt sur les sociétés de 33,$^{1}/_{3}$% majoré le cas échéant, de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 euros par période de douze mois (article 235 ter ZC du code général des impôts).

En application des dispositions de l'article 219-I a *quinquies* du code général des impôts, peuvent bénéficier du régime d'imposition des plus-values à long-terme et être imposées au taux réduit de 8% (augmenté le cas échéant de la contribution sociale, soit un taux effectif de 8,264%) les plus-values résultant de la cession des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du code général des impôts (tels que définis ci-dessous) détenus depuis une durée d'au moins deux ans à la date de la cession, à l'exception des titres de sociétés à prépondérance immobilière et des titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 euros mais représentant moins de 5% au moins du capital de la société émettrice. De telles plus-values seront exonérées de toute imposition pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007, sous réserve de la réintégration, dans le résultat imposable au taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, d'une quote-part de frais et charges égale à 5% du montant net des plus-values.

En application des dispositions de l'article 219-I a ter du code général des impôts, sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 15% (augmenté le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3%) soit un taux effectif de 15,495%. les plus-values réalisées à raison de la cession des titres exclus du bénéfice des dispositions de l'article 219-I a quinquies du code général des impôts (i.e. titres de sociétés à prépondérance immobilière et titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 euros mais représentant moins de 5% au moins du capital de la société émettrice) et détenus depuis une durée d'au moins deux ans à la date de la cession.

Constituent des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du code général des impôts, les parts ou actions de sociétés revêtant ce caractère au plan comptable, ainsi que, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères prévu aux articles 145 et 216 du code général des impôts. Les titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 euros, et qui remplissent les conditions pour bénéficier du régime des sociétés mères et filiales autres que la détention de 5% au moins du capital de la société émettrice sont également présumés constituer des titres de participation si ces titres sont inscrits en comptabilité au compte "titres de participation" ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable.

Les moins-values à long terme réalisées, le cas échéant, lors de la cession des actions sont imputables exclusivement sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou, s'agissant des moins-values sur titres relevant du secteur d'imposition à 15%, des dix années suivantes. Chaque personne morale devra vérifier si le régime des plus ou moins-values à long terme est susceptible de s'appliquer aux gains et pertes réalisées lors de la cession des actions ainsi que les conditions d'imputation, à l'avenir, du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006.

2.4.11.2 Non-Résidents fiscaux français

(a) Dividendes

En vertu du droit interne français, les dividendes distribués par une société dont le siège social est situé en France à ses actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé hors de France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 25%.

Toutefois, les actionnaires personnes morales dont le siège de direction effective est situé dans un État membre de la Communauté européenne peuvent, sous les conditions de l'article 119 ter du code général des impôts, bénéficier d'une exonération de la retenue à la source.

Par ailleurs, les actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé dans un État lié à la France par une convention fiscale internationale sont susceptibles, sous certaines conditions tenant notamment au respect de la procédure d'octroi des avantages conventionnels, de bénéficier d'une réduction partielle ou totale de la retenue à la source.

Les actionnaires personnes physiques ont droit, sous déduction de la retenue à la source applicable, au remboursement du crédit d'impôt de 50% plafonné attaché au dividende décrit ci-dessus à la section 2.4.11.1 (a), si la convention fiscale internationale conclue entre la France et l'Etat de leur résidence prévoit le transfert de l'avoir fiscal (Instruction 5 I-2-05 du 11 août 2005, n°107 à 112 et Instruction I 2-06 du 12 janvier 2006, annexe 7). L'administration fiscale française n'a pas encore fixé les modalités pratiques de restitution de ce crédit d'impôt aux actionnaires non-résidents éligibles.

Il appartiendra aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer si de telles dispositions conventionnelles sont susceptibles de s'appliquer à leur cas particulier et d'établir les conséquences, sur leur situation particulière de la souscription ou de l'acquisition d'actions de la Société.

(b) Plus-values

Les plus-values réalisées à l'occasion des cessions à titre onéreux de valeurs mobilières effectuées par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B du code général des impôts ou dont le siège social est situé hors de France sont généralement exonérées d'impôt en France, à moins que ces plus-values ne soient rattachables à un établissement stable ou à une base fixe soumis à l'impôt en France, ou à moins que les droits détenus directement ou indirectement par le cédant, avec son groupe familial, dans les bénéfices de la société dont les actions sont cédées aient excédé 25% à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession. Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'une participation excédant ou ayant excédé le seuil de 25% au cours de la période susvisée sont soumises à l'impôt en France au taux proportionnel de 16%, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale.

(c) Impôt de solidarité sur la fortune

Les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en France ne sont pas imposables à l'impôt de solidarité sur la fortune en France au titre de leurs placements financiers. Les titres de participation (c'est-à-dire les titres qui permettent d'exercer une influence dans la société émettrice et, notamment, en principe, les titres représentant 10% au moins du capital de la société émettrice et qui ont été soit souscrits à l'émission, soit conservés pendant au moins 2 ans) ne sont pas considérés comme des placements financiers et sont donc susceptibles d'être soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale.

Les actionnaires non résidents devront en tout état de cause s'informer auprès de leur conseiller fiscal habituel du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier, compte tenu des règles différentes que peuvent le cas échéant prévoir les conventions fiscales internationales.

(d) Droits de succession et de donation

Sous réserve des dispositions des conventions internationales éventuellement applicables, les actions de la Société acquises par les personnes physiques résidentes de France par voie de succession ou de donation seront soumises aux droits de succession ou de donation en France.

2.4.11.3 Autres situations

Les actionnaires soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-dessus devront s'informer auprès de leur conseiller fiscal habituel du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier.

2.5 MODALITES DE L'OFFRE

2.5.1 Modalités de l'Offre, calendrier prévisionnel et modalités des demandes de souscription

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion d'actions Metabolic Explorer auprès des investisseurs se réalise dans le cadre d'une offre d'actions nouvelles comportant :

une offre au public en France sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques et conformément aux dispositions des articles P 1.2.1 et suivants du Livre II des Règles d'Euronext (l' "**Offre à Prix Ouvert**") ;

un placement global effectué principalement auprès d'investisseurs institutionnels en France et à l'étranger (en dehors des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et du Canada) comprenant une tranche destinée aux anciens actionnaires de la Société ainsi qu'à certains membres de leur groupe (le "**Placement Global**").

La répartition entre l'Offre à Prix Ouvert et le Placement Global sera effectuée en fonction de la demande dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et de la qualité et de la taille de la demande dans le cadre du Placement Global, conformément aux dispositions de l'article 321-115 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Cette répartition fera l'objet d'un avis publié par Euronext Paris. Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre.

2.5.1.1 Modalités auxquelles l'Offre est soumise

Les seules conditions auxquelles l'Offre est soumise ont trait (i) au paiement du Prix d'Offre par les investisseurs ayant répondu positivement à l'Offre et (ii) à l'absence d'exercice par l'Autorité des marchés financiers de son droit d'opposition à l'admission des actions aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

2.5.1.2 Montant de l'Offre

L'Offre portera sur un maximum de 5 619 129 actions nouvelles, représentant environ 30 % du capital de la Société après réalisation de l'Offre, ce nombre étant susceptible d'être porté à un maximum de 7 108 197 actions nouvelles en cas d'exercice intégral des clauses d'extension et de sur-allocation visées à la section 2.5.2.5 ci-dessous, ce qui représenterait environ 35 % du capital de la Société après réalisation de l'Offre.

Le montant définitif de l'Offre sera publié par voie de communiqué de presse en même temps que le Prix d'Offre, soit le 6 avril 2007.

2.5.1.3 Durée de l'Offre – Ordres émis dans le cadre de l'Offre

(a) Offre à Prix Ouvert

(i) Durée de l'Offre à Prix Ouvert

L'Offre à Prix Ouvert débutera le 28 mars 2007 et prendra fin le 4 avril 2007 à 17 heures.

(ii) Réception et transmission des ordres dans l'Offre à Prix Ouvert

Les ordres en réponse à l'Offre à Prix Ouvert devront être émis auprès de tout intermédiaire habilité à la réception et à la transmission d'ordres pour le compte de tiers pendant la période d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert.

Les intermédiaires habilités en assureront la transmission à Euronext Paris aux fins de centralisation, conformément aux modalités prévues dans l'avis d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert publié par Euronext Paris.

(b) Placement Global

(i) Durée du Placement Global

Le Placement Global débutera le 27 mars 2007 et devrait prendre fin au plus tard le 5 avril 2007 à 17 heures (heure de Paris). Il pourra être clos par anticipation, sans préavis.

(ii) Réception et transmission des ordres dans le Placement Global

Les investisseurs ou leurs intermédiaires financiers devront transmettre leurs ordres à l'un des Etablissements Introducteurs pendant la durée du Placement Global, étant rappelé que ce dernier pourra être clos par anticipation sans préavis.

(c) Clôture anticipée

Les dates de clôture du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert pourront être avancées (sans toutefois que la durée de l'Offre à Prix Ouvert ne puisse être inférieure à 2 jours de bourse) sous réserve de la publication d'un avis par Euronext Paris et de la publication par la Société d'un communiqué de presse annonçant cette modification dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale, au plus tard la veille de la nouvelle date de clôture ou de la date de clôture initialement prévue, selon le cas.

2.5.1.4 Révocation de l'Offre - Modifications des paramètres de l'Offre

(a) Révocation de l'Offre

L'Offre pourra être annulée par la Société à la date de règlement-livraison de l'Offre si le certificat du dépositaire des fonds relatifs aux actions nouvelles n'était pas émis.

En cas de révocation de l'Offre, les ordres en réponse à l'Offre, mais aussi toutes les transactions portant sur les actions existantes et promesses d'actions nouvelles intervenues entre la date de première cotation et celle du règlement-livraison seraient nuls et non avenus et devraient être dénoués de façon rétroactive, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation.

(b) Modifications des paramètres de l'Offre

En cas de modification du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre, les nouvelles modalités de l'Offre seront portées à la connaissance du public au moyen d'un avis diffusé par Euronext Paris et d'un communiqué de presse publié par la Société dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale.

La clôture de l'Offre à Prix Ouvert sera reportée ou une nouvelle période de souscription de l'Offre à Prix Ouvert sera alors rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué et la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert.

L'avis et le communiqué de presse indiqueront le nouveau calendrier, avec la nouvelle date de clôture de l'Offre Prix Ouvert et du Placement Global, la nouvelle date prévue pour la fixation du prix et la nouvelle date de règlement-livraison.

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert avant la publication du communiqué visé ci-avant seront maintenus sauf à être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert.

En cas de modification, non prévue par le présent prospectus, des autres modalités initialement arrêtées pour l'Offre, une note complémentaire sera soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers. Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des marchés financiers n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire, le cas échéant.

2.5.1.5 Réduction des ordres

(a) Offre à Prix Ouvert

En application de l'article P 1.2.16 du Livre II des Règles d'Euronext, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandé :

- entre une (1) et trois cent (300) actions inclus : fraction d'ordre A1.

- au-delà : fraction d'ordre A2.

L'avis de résultat de l'Offre à Prix Ouvert qui sera publié par Euronext Paris indiquera les réductions éventuelles appliquées aux ordres émis, étant précisé que les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Il est par ailleurs précisé que :

- un même donneur d'ordre ne pourra émettre qu'un seul ordre; cet ordre ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra être confié à un seul intermédiaire financier ;

- s'agissant d'un compte joint, il ne pourra être émis qu'un maximum de deux ordres par les titulaires du compte joint ;

- les ordres seront exprimés en nombre d'actions sans indication de prix et seront réputés stipulés au Prix d'Offre.

Le résultat de l'Offre à Prix Ouvert fera l'objet d'un avis qui devrait être publié par Euronext Paris le 5 avril 2007 et d'un communiqué de presse de la Société le 6 avril 2007. Cet avis et ce communiqué préciseront le taux de réduction éventuellement appliqué aux ordres.

Les fractions d'ordre A1 étant prioritaires par rapport aux fractions d'ordre A2, un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100% pourra être appliqué aux ordres A2 pour servir les ordres A1.

Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, les actions formant rompus étant ensuite allouées selon les usages du marché.

(b) Placement Global

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions ou en montant demandé. Ils pourront faire l'objet d'une réduction totale ou partielle notamment pour servir l'allocation prioritaire dont bénéficieront les actionnaires financiers historiques de la Société, ainsi que certains membres de leur groupe. En effet, ces derniers auront la faculté de souscrire à l'augmentation de capital de manière prioritaire conformément au protocole d'accord signé entre les actionnaires le 10 novembre 2006, dans la limite de 7% du nombre d'actions émises dans le cadre de l'Offre (environ 7,8 % du Placement Global), soit 432 672 actions nouvelles après exercice de la clause d'extension.

Les ordres pourront comprendre des conditions relatives au prix. Pour les ordres comportant un prix unitaire par action, seuls les ordres émis à un prix par action, exprimé en euros, supérieur ou égal au Prix d'Offre, seront pris en compte dans la procédure d'allocation.

2.5.1.6 Montant minimum et maximum des ordres

Non applicable (à l'exception des règles mentionnées à la section 2.5.1.5.1 concernant les fractions d'ordres A1 et A2)

2.5.1.7 Irrévocabilité des ordres – Eventuelles rétractations

(a) Offre à Prix Ouvert

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert seront irrévocables, même s'ils sont ensuite réduits.

Toutefois, en cas de fixation d'une nouvelle fourchette indicative de prix, comme en cas de fixation du Prix d'Offre en dehors de la fourchette indiquée dans le présent prospectus, ou en cas de modification des paramètres de l'Offre, les ordres précédemment émis pourront être révoqués pendant une période de 2 jours ouvrés suivant la date de publication du communiqué de presse ou d'une note d'opération complémentaire (selon les cas).

A défaut d'être révoqués expressément par les donneurs d'ordre auprès des établissements qui auront reçu les ordres avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert, ces ordres resteront valables. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert (sauf cas de nouveau report).

(b) Placement Global

Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global auprès d'un des deux Etablissements Introducteurs pourra être révoqué et ce jusqu'au 5 avril 2007, avant 13 heures (heure de Paris).

2.5.1.8 Règlement-livraison des actions

Les bénéficiaires de l'Offre seront débités du montant de leurs acquisitions au Prix d'Offre d'actions nouvelles ou existantes, par les intermédiaires habilités ayant reçu leurs ordres, au plus tard le troisième jour de bourse suivant la date de première cotation, soit, selon le calendrier indicatif, le 12 avril 2007. Les actions ainsi acquises seront créditées sur leur compte à cette même date.

2.5.1.9 Publication des résultats de l'Offre

Le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis publié par Euronext Paris le 5 avril 2007 et d'un communiqué de presse diffusé par la Société le 6 avril 2007, selon le calendrier indicatif.

2.5.1.10 Suppression du droit préférentiel de souscription

L'émission des actions nouvelles sera réalisée sans droit préférentiel de souscription.

2.5.2 Plan de distribution et allocation des actions

2.5.2.1 Personnes habilitées à émettre des ordres

Les personnes susceptibles d'émettre des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global sont présentées ci-dessous.

(a) Offre à Prix Ouvert

L'Offre à Prix Ouvert est principalement destinée aux investisseurs personnes physiques.

Les personnes ne disposant pas en France d'un compte permettant l'acquisition d'actions de la Société dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert devront à cette fin ouvrir un tel compte chez un intermédiaire habilité lors de la passation de leurs ordres.

(b) Placement Global

Le Placement Global sera effectué principalement auprès d'investisseurs institutionnels en France et à l'étranger, conformément à la réglementation applicable.

Une partie des actions offertes dans le cadre du Placement Global pourra être allouée prioritairement aux actionnaires historiques financiers de Metabolic Explorer ainsi qu'à certains membres de leur groupe, dont la liste a été communiquée aux Etablissements Introducteurs. En effet, Crédit Agricole Private Equity, Sofimac, Viveris, Société Générale Asset Management Alternative Investments, Seventure et CDC-FCJE bénéficieront d'une faculté de souscription prioritaire à la présente Offre en vertu d'un protocole signé entre les actionnaires de la Société le 10 novembre 2006. Les ordres émis par ces personnes seront traités en priorité, dans la limite de 7 % des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre (environ 7,8 % du Placement Global), soit un maximum de 432 672 actions nouvelles après exercice de la clause d'extension. Dans le cadre de cette tranche prioritaire, les demandes seront servies à 100 % et, en cas de dépassement du plafond de 7 %, au prorata des demandes à l'intérieur du plafond.

(c) Restrictions de Placement

La diffusion du prospectus ou de tout autre document ou information relatif aux opérations prévues par le présent prospectus et/ou l'offre ou la vente ou l'achat des actions de la Société peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Les opérations prévues par le présent prospectus ne font l'objet d'aucun enregistrement ou visa hors de France, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre de vente ou une sollicitation d'une offre de souscription ou d'achat de valeurs mobilières dans un pays dans lequel une telle offre ou sollicitation serait illégale.

Les Etablissements Introducteurs ont pris l'engagement de n'offrir les actions qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre. En conséquence, la Société n'encourra aucune responsabilité du fait du non-respect par les Etablissements Introducteurs de ces lois et règlements.

(i) Dispositions Générales

En dehors de l'Offre à Prix Ouvert qui est faite en France, aucune autre démarche n'a été engagée ou ne sera engagée en vue d'une offre au public d'actions de la Société.

En conséquence, les personnes en possession du présent prospectus ou de tout autre document ou information relatif aux opérations prévues par le présent prospectus doivent s'informer des éventuelles restrictions découlant de la réglementation applicable dans d'autres juridictions et s'y conformer.

(ii) Restrictions de Placement aux Etats-Unis

Les actions existantes et nouvelles de la Société faisant l'objet de l'Offre n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le "***Securities Act***") et ne peuvent être transférées ou autrement cédées en l'absence d'un document d'enregistrement effectif en vertu du *Securities Act* ou d'une exemption de l'obligation d'enregistrement prévue par le *Securities Act*. Le prospectus et tout autre document établis dans le cadre de l'Offre ne doivent pas être distribués aux Etats-Unis.

Les actions de la Société sont offertes uniquement en-dehors des Etats-Unis, dans le cadre d'opérations *off-shore ("off-shore transactions")*, définies par et dans les conditions prévues par la "*Regulation* S".

(iii) Restrictions de Placement au Canada

Aucune mesure n'a été prise afin d'enregistrer ou de permettre une offre au public des actions de la Société au Canada. Par conséquent, le présent prospectus ne doit pas être distribué dans ce pays. Aucune action de la Société ne doit être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au Canada.

(iv) Restrictions de Placement au Japon

Le présent prospectus ne peut être distribué ou transmis au Japon. Aucune action de la Société ne doit être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au Japon.

2.5.2.2 Intentions des actionnaires ou administrateurs de la Société ou d'un tiers pour plus de 5 %

La Société n'a pas connaissance d'intentions d'acquisition portant sur plus de 5% du capital social, qui émaneraient de ses principaux actionnaires, des membres de son directoire ou de son conseil de surveillance, ou d'un tiers, à l'exception des demandes formulées par les bénéficiaires de l'allocation prioritaire.

2.5.2.3 Information de pré-allocation

Les informations pré-allocation relatives à la durée de l'Offre et aux modalités de souscription sont décrites à la section 2.5.1.3 du présent prospectus.

(a) Tranche destinée aux actionnaires historiques financiers et membres de leur groupe

Dans le cadre du Placement Global, un maximum de 432 672 actions nouvelles après exercice de la clause d'extension, soit 3,3 % du capital de la Société à la date du prospectus, pourra être souscrit de manière prioritaire (faculté de souscription) par les actionnaires financiers historiques de la Société ainsi que par certains membres de leur groupe en vertu d'un protocole d'actionnaires en date du 10 novembre 2006.

(b) Méthode d'allocation des actions nouvelles entre les différentes catégories

La répartition des actions nouvelles entre l'Offre à Prix Ouvert, d'une part, la tranche prioritaire du Placement Global, d'autre part, et enfin les autres investisseurs ayant passé des ordres dans le cadre du Placement Global, sera effectué en fonction de la nature et de l'importance de la demande exprimée, dans le respect des principes édictés par l'article 321-115 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il sera ainsi notamment veillé à apporter un traitement équilibré entre les différentes catégories d'investisseurs et à éviter un déséquilibre manifeste aux dépens des investisseurs particuliers entre le service de la demande qu'ils formulent et le service de la demande des investisseurs institutionnels. Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera en outre au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre, y compris, le cas échéant, les actions provenant de l'exercice de la clause d'extension mais hors exercice éventuel de la clause de sur-allocation.

2.5.2.4 Résultats de l'Offre – Début des transactions

Les résultats de l'Offre à Prix Ouvert et la répartition des actions entre l'Offre à Prix Ouvert et le Placement Global, ainsi que le Prix d'Offre seront portés à la connaissance du public au moyen d'un avis publié par Euronext Paris le 5 avril 2007, et d'un communiqué de presse en date du 6 avril 2007, selon le calendrier indicatif.

La première cotation des actions nouvelles et des actions existantes de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris devrait intervenir le 5 avril 2007 et les transactions devraient débuter le 10 avril 2007 (au plus tôt).

Jusqu'à la date de règlement–livraison, soit, sur la base du calendrier indicatif, le 12 avril 2007, les promesses d'actions nouvelles au sens de l'article L. 228-10 du code de commerce et les actions existantes seront cotées sur une ligne de cotation unique intitulée "Metex Promesses". Ensuite, les actions nouvelles et les actions existantes seront cotées sous le libellé "Metabolic Explorer".

2.5.2.5 Sur-allocation et rallonge

Dans l'hypothèse où la clause d'extension et la clause de sur-allocation seraient intégralement utilisées, l'Offre pourrait être augmentée de 1 489 069 actions supplémentaires représentant au plus 26,5 % du montant de l'augmentation de capital initialement prévue.

(a) Clause d'extension

En fonction de la demande, le nombre d'actions existantes ou nouvelles faisant l'objet de l'Offre pourrait être augmenté d'un maximum de 561 913 actions supplémentaires représentant au maximum 10 % du montant de l'augmentation de capital initialement prévu.

L'exercice éventuel de la clause d'extension sera décidé par le directoire de la Société qui fixera les modalités définitives de l'Offre, soit à titre indicatif le 5 avril 2007.

(b) Clause de sur-allocation

Au-delà du montant initial de l'Offre, augmenté le cas échéant par l'exercice de la clause d'extension, les Etablissements Présentateurs pourront également procéder à des sur-allocations à hauteur d'un maximum de 15 % du montant de l'augmentation de capital qui lui-même aura pu être étendu à hauteur de 10 % au maximum, ce qui, dans l'hypothèse où la clause d'extension aurait également été utilisée, aboutirait à augmenter l'Offre de 26,5 % par rapport au montant de l'augmentation de capital initialement prévue.

Lors de la clôture de l'Offre, afin d'assurer la livraison des titres ayant fait l'objet d'une sur-allocation, un emprunt de titres sera effectué par les Etablissements Introducteurs auprès de certains actionnaires de la société Metabolic Explorer.

Dans la mesure où Fortis Bank Succursale en France aura la possibilité de racheter un certain nombre de titres sur le marché afin de soutenir le cours de l'action lors de ses premiers jours de cotation (voir section 2.6.5), Fortis Bank Succursale en France ne fera jouer la clause de sur-allocation en souscrivant des actions nouvelles qu'à hauteur du nombre de titres empruntés qu'elle n'aura pas rachetés dans le cadre de la stabilisation, afin de pouvoir restituer aux actionnaires de la Société la totalité des titres empruntés pour servir la sur-allocation.

Cette clause pourra être mise en œuvre par Fortis Bank Succursale en France pendant une durée maximum de 30 jours à compter de la clôture des souscriptions à l'augmentation de capital initiale, soit, sur la base du calendrier indicatif des opérations, à compter du 5 avril 2007 jusqu'au 5 mai 2007 inclus au plus tard.

2.5.3 Fixation du prix

Le prix des actions dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions dans le cadre du Placement Global et sera arrêté en même temps que celui-ci (ensemble le "**Prix d'Offre**").

Le Prix d'Offre pourrait se situer dans une fourchette indicative comprise entre 7,30 euros et 8,50 euros par action. Toutefois, cette information étant donnée à titre strictement indicatif, cela ne préjuge pas du niveau définitif du Prix d'Offre, qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

La fourchette indicative de prix a été déterminée à partir de la synthèse des informations qui ont été fournies à la Société par les Etablissements Introducteurs, lesquels ont procédé, conformément aux pratiques de marché, à l'examen d'une série de facteurs comprenant la réalisation d'une analyse financière sur la Société, à partir de sa connaissance du secteur et de l'état actuel des marchés financiers.

En cas de modification de la fourchette de prix susvisée, la nouvelle fourchette de prix sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse publié dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et d'un avis publié par Euronext Paris.

2.5.3.1 Modalités de fixation du Prix d'Offre

Le Prix d'Offre résultera donc de la confrontation de l'offre et des demandes de titres émises par les investisseurs, selon la technique dite de "construction du livre d'ordres" telle que développée par les usages professionnels. Cette confrontation sera effectuée, notamment, sur la base des critères de marché suivants :

- capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;

- quantité demandée ; et

- sensibilité au prix des demandes exprimées par ces investisseurs.

Le Prix d'Offre devra être versé comptant. Pour les ordres passés dans l'Offre à Prix Ouvert, le prix sera net de tous frais par les donneurs d'ordre à la date prévue pour le règlement-livraison, soit le 12 avril 2007.

2.5.3.2 Procédure de publication du prix

Le Prix d'Offre dans le cadre de l'Offre fera l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société et un d'avis d'Euronext Paris. Il est prévu que le Prix d'Offre sera fixé par le directoire de Metabolic Explorer le 5 avril 2007, mais cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettaient pas de fixer le Prix d'Offre dans des conditions satisfaisantes.

Dans ce cas, l'Offre serait prolongée et la nouvelle date prévue pour la détermination du Prix d'Offre fera l'objet d'un avis diffusé par Euronext Paris et d'un communiqué de presse diffusé au plus tard la veille de la date de clôture initiale du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert et publié dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale. Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert avant la publication du communiqué visé ci-avant seront maintenus, sauf à être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert.

2.5.3.3 Eléments d'appréciation retenus dans le cadre de la fourchette indicative de prix

La Société n'envisage pas de communiquer au marché financier de prévisions d'activité.

La fourchette de prix indicative, telle qu'elle est proposée dans le présent document, qui fait ressortir une capitalisation de la Société après augmentation de capital de 147 970 389 euros avant exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation pour un prix fixé en milieu de fourchette par le directoire de la Société le 5 avril 2007, est cohérente avec les méthodes de valorisation usuellement employées conformément aux pratiques de marché dans le cadre de projets d'introduction et applicables à la Société.

A partir de la fourchette indicative de prix proposée, la valorisation qui sera *in fine* retenue résultera de la méthode de construction du livre d'ordres conformément aux usages professionnels. Dans ce cadre, les investisseurs préciseront leurs indications de souscription en fonction de la valorisation qu'ils proposeront. Le prix final s'appréciera au regard de l'historique de la Société, des caractéristiques de son secteur d'activité et de ses perspectives de développement.

Cette fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, à l'issue d'un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs, et en particulier l'analyse financière indépendante réalisée sur la Société et sa perception par les investisseurs, ainsi que la connaissance, par les Etablissements Introducteurs, du secteur et de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par le directoire, le 23 mars 2007, à partir de la synthèse des informations qui lui ont été fournies à la suite de ce processus par les Etablissements Introducteurs.

Pour aboutir à la fourchette indicative proposée, les critères présentés ci-dessous ont été retenus.

(a) Méthodes retenues

Somme des parties

Cette méthode consiste à valoriser de manière indépendante les différents produits composant le portefeuille de Metabolic Explorer. Il s'agit d'une part des accords de licences exclusives portant sur la L-méthionine et l'Acide Glycolique avec la société Roquette, et d'autre part sur les produits développés en propres portant sur le Butanol, le PDO et le MPG.

Les deux projets déjà licenciés sont valorisés à partir des flux générés, à savoir les revenus de licence avant la mise du produit sur le marché puis les royalties perçus à leur commercialisation, actualisés au coût moyen pondéré du capital.

Concernant les trois produits qui feront l'objet de partenariats non exclusifs, ils sont valorisés sur la base des flux générés par les revenus d'option de licence avant commercialisation auxquels s'ajoute la quote-part des flux revenant à la Société une fois la commercialisation des produits effectuée à partir d'une unité de production standard. Ces flux sont actualisés au coût moyen pondéré du capital.

Dans le cas des modèles de licences déjà signées, le risque est par nature considérablement réduit, compte tenu de la maturité des accords et des brevets déposés, par rapport au risque relatif aux produits développés en propre pour lesquels la Société escompte passer en phase de pré-industrialisation, ce qui justifie un taux d'actualisation moins élevé pour les modèles de licences.

La mise en œuvre de cette méthode (appelée *Net Present Value*), sur la base d'hypothèse de travail provenant d'analyses financières indépendantes, fournit des résultats cohérents avec la fourchette indicative de prix proposée dans le présent prospectus.

Méthodes des sociétés cotées comparables

Cette méthode consiste à valoriser la Société sur la base de ratios appliqués à des sociétés cotées de son secteur, qui présentent des modèles d'activités proches. L'avantage de cette méthode de valorisation réside dans l'approche plus représentative du fonctionnement des marchés financiers. Elle présente cependant certaines limites :

- Les caractéristiques spécifiques des sociétés de biotechnologie ne se prêtent pas à une analyse des comparables par multiples d'agrégats financiers car ces entreprises sont en cours de développement et n'ont généralement pas atteint leur seuil de rentabilité. Si le multiple valeur d'entreprise/chiffre d'affaires est dans ce cas le seul multiple applicable, son utilisation n'a de sens que pour les sociétés qui ont commencé à commercialiser leurs produits. Cette méthode doit donc se baser uniquement sur l'observation des valeurs des sociétés considérées comme comparables.

- Les modèles économiques des sociétés de biotechnologie diffèrent sensiblement. Il est donc difficile de constituer un panier de sociétés réellement comparables.

Metabolix Inc, entreprise américaine de biotechnologie industrielle est la seule référence cotée proche de Metabolic Explorer. Metabolix Inc a été introduite fin 2006 au NASDAQ, sur la base d'une valorisation pré-monnaie de 176 millions de dollars (cours d'introduction de 14 dollars) et a levé près de 110 millions de dollars (après exercice de l'option de surallocation). La capitalisation boursière de Metabolix Inc s'établit actuellement a plus de 340 millions de dollars. Metabolix Inc a une rentabilité négative (Résultat opérationnel au 31 décembre 2006 de 17,52 millions de dollars) et elle devrait dégager une marge positive en 2010. Il est précisé que les sociétés Metabolix, Inc. et Metabolic Explorer n'ont aucun lien capitalistique ni aucune relation d'affaires.

A titre illustratif, le tableau ci-dessous présente la valorisation estimée de Metabolix Inc à son introduction en bourse (novembre 2006):

	Capitalisation boursière (a)		**Valeur d'entreprise estimée (b)** (millions de dollars)	
	(millions de dollars)	(millions d'euros)	(millions de dollars)	(millions d'euros
Metabolix, Inc.	272	206	265	201

(a) A la date d'introduction, avant réalisation de l'option de surallocation
(b) Sur la base d'une dette nette de - 6,1 millions de dollars au 31 décembre 2006
(c) Sur la base d'un taux de conversion EUR/USD de 1,32 au 29 décembre 2006 (source : Bloomberg)

Société comparable	**Capitalisation boursière (a)** (millions d'euros)	**Valeur d'entreprise estimée (b)** (millions d'euros)
Metabolic Explorer	148	143

(a) A la date d'introduction, avant réalisation de l'option de surallocation et sur la base d'un prix en milieu de fourchette
(b) Sur la base d'une dette nette de – 4,9 millions de dollars au 31 décembre 2006

A titre indicatif, il est précisé que la capitalisation boursière et la valeur d'entreprise de Metabolix, Inc. figurant ci-dessus sont, après conversion en euros des données de Metabolix,

Inc., de 1,4 fois supérieures à celles que Metabolic Explorer aura à l'issue de son introduction en bourse.

Convergences :

Tout comme Metabolic Explorer, Metabolix Inc a développé un bio-procédé alternatif à la chimie conventionnelle entrant dans la fabrication de produits chimiques de commodités. Metabolix Inc a développé une souche bactérienne produisant un polymère, le PHA entrant dans la fabrication de plastiques biodégradables tels que les bouteilles, les verres, etc. Ces applications se rapprochent de celles du PGA mis au point par Metabolic Explorer dans le cadre du programme Biohub.

Divergences :

Metabolix, Inc. a développé à ce jour un seul produit, le PHA. En terme de développement, elle vise une optimisation de son processus de production du PHA. A contrario, Metabolic Explorer a développé 5 produits dont les applications s'adressent à des marchés distincts les uns des autres.

Metabolix, Inc. est un stade de développement plus avancé que Metabolic Explorer. Metabolix Inc a déjà franchi l'étape du *process book* pour le PHA. Elle est entrée en phase industrielle en partenariat avec Archer Daniels & Midland, avec le lancement en décembre 2006 de la construction d'une usine. Metabolic Explorer finalisera son *process book* au second semestre 2009 pour ce qui concerne ses produits développés en propre.

Si les produits de Metabolic Explorer présentent un avantage compétitif d'au moins 30% par rapport aux procédés conventionnels (sur la base d'un prix des hydrocarbures compris entre 35 et 40 dollars par baril), le prix du PHA de Metabolix, Inc. est supérieur à celui issus des procédés pétrochimiques (voir à la section 3.6.6.2 – Le marché - du présent prospectus).

(b) Méthodes de valorisation non retenues

L'approche par le *Price Earning Ratio* normatif n'a pas été retenue comme méthode pertinente car sa détermination est par trop subjective. Par ailleurs, l'horizon de rentabilité de Metabolix, Inc., prévu en 2010, est très éloigné.

La méthode dite des *Discounted Cash Flows* n'a pas non plus été retenue car elle n'est que la superposition des différentes *Net Present Values* et parce qu'elle s'avère être moins précise que la méthode de la *Net Present Value*.

Ont été exclues, car jugées non pertinentes pour la valorisation de la Société, les méthodes d'évaluation suivantes : méthodes de l'EVA et des multiples de transactions.

2.5.3.4 Disparité de Prix

Il n'y a pas eu de transactions sur les actions de la Société au cours du dernier exercice

2.5.4 Placement

2.5.4.1 Etablissements en charge du placement

Le placement sera réalisé par les Etablissements Introducteurs, à savoir Fortis Bank Succursale en France et CM CIC.

2.5.4.2 Etablissements en charge du service des titres et du service financier

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, le service des titres et le service financier de la Société seront assurés par CM-CIC Securities.

2.5.4.3 Garantie de règlement-livraison

Le placement des actions offertes fera l'objet d'une garantie aux termes de laquelle les Etablissements Introducteurs garantiront à la Société que la totalité des actions ayant fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs identifiés par les Etablissements Introducteurs dans le cadre du Placement Global seront effectivement souscrites à la date de règlement-livraison, le cas échéant par les Etablissements Introducteurs en cas de défaillance de ces investisseurs.

La garantie pourra cependant être retirée par les Etablissements Introducteurs, et ce jusqu'à la date de règlement-livraison, notamment en cas de survenance de certains événements de nature à rendre impossible ou à compromettre l'Offre.

Compte tenu de l'existence de circonstances particulières dans lesquelles cette garantie pourra être retirée, elle ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du code du commerce.

Dans le cas où la garantie serait retirée et que, de ce fait, le certificat du dépositaire des fonds ne pourrait pas être émis à la date de règlement-livraison, toutes les transactions portant sur des actions nouvelles et existantes intervenues depuis la date de première cotation seraient rétroactivement annulées. Plus précisément :

- l'ensemble des ordres émis en réponse à l'Offre à Prix Ouvert et au Placement Global serait nul et non avenu ;

- l'ensemble des transactions intervenues avant la date de règlement-livraison serait nul et non avenu et devrait être dénoué de façon rétroactive, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation.

En cas de retrait de leur garantie par les Etablissements Introducteurs, la Société informera sans délai Euronext Paris qui publiera un avis.

2.5.4.4 Prise ferme

Néant.

2.6 ADMISSION AUX NEGOCIATIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION

2.6.1 Admission aux négociations

L'admission de l'ensemble des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C) a été demandée.

Les conditions de cotation de l'ensemble des actions objet de l'Offre seront fixées dans un avis d'Euronext Paris à paraître au plus tard le jour de première cotation de ces actions, soit le 5 avril 2007.

Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.

2.6.2 Places de cotation

Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché boursier, réglementé ou non, n'a été formulée par la Société.

2.6.3 Offres concomitantes d'actions

Néant.

2.6.4 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI sera signé entre la Société et Fortis Bank Succursale en France dès l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

2.6.5 Stabilisation

Pendant une période de 30 jours commençant à la date de première cotation (soit selon le calendrier indicatif, du 5 avril 2007 au 5 mai 2007), Fortis Bank Succursale en France, agissant en qualité d'agent de la stabilisation, pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles des articles 7 et suivants du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/06/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 (le "Règlement Européen"), réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

Il est précisé qu'il n'existe aucune assurance selon laquelle les opérations de stabilisation précitées seront effectivement engagées et que si elles l'étaient, elles pourraient être arrêtées à tout moment. L'information de l'Autorité des marchés financiers et du public sera assurée conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement (CE) 2273/2003 du 23 décembre 2003 et des articles 631-9 et 631-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Les interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en l'absence de ces interventions.

2.6.6 Rachat d'actions propres

L'assemblée générale des actionnaires en date du 27 février 2007 a autorisé, sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du code de commerce, le directoire à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société à la date du rachat, à l'effet :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action, ainsi que la régularité des cotations, notamment par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- de permettre la mise en place de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux, conformément aux prescriptions légales ;

- de conserver les actions rachetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

- d'annuler les actions dans les limites légales.

Le programme de rachat sera exécuté conformément aux finalités décrites ci-dessus, par ordre décroissant de priorité.

Comme indiqué en section 2.6.4, Metabolic Explorer a l'intention de signer un contrat de liquidité avec Fortis Bank Succursale en France dès l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourra être effectué, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des marchés financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant les actions de la Société, et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à deux cent pour cent (200 %) du Prix d'Offre.

2.7 DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

2.7.1 Identité des détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre

Sans objet

2.7.2 Nombre et catégorié de valeurs mobilières offertes par les détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre

Sans objet

2.7.3 Engagements de conservation des actions

2.7.3.1 Engagement de conservation des principaux actionnaires et des dirigeants de la Société

A l'occasion de l'admission des titres de la société Metabolic Explorer aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, les principaux actionnaires et dirigeants de Metabolic Explorer ont pris l'engagement, à l'égard de Fortis Bank Succursale en France, de conserver leurs titres afin d'assurer une certaine stabilité de l'actionnariat et de rendre, en conséquence, l'offre de titres plus attractive pour les investisseurs.

Aux termes de cet accord, les principaux actionnaires et dirigeants de la Société se sont engagés à ne pas céder, sans l'accord préalable de Fortis Bank Succursale en France, les actions et les titres ou droits donnant accès au capital de Metabolic Explorer, dont ils sont propriétaires avant l'introduction en bourse, pendant une période de douze (12) mois à compter de la première cotation des actions de Metabolic Explorer aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les engagements de conservation pourront être levés avec l'accord préalable de Fortis Bank Succursale en France, qui devra le notifier par écrit à la Société ou aux actionnaires concernés. Fortis informera immédiatement la Société des levées de ces engagements.

La Société informera sans délai le marché des éventuelles modifications qui pourraient intervenir quant à ces engagements.

Fortis Bank Succursale en France les a d'ores et déjà autorisés, à compter des six (6) derniers mois de l'engagement de conservation, à céder leurs actions à des tiers dans la mesure où ces derniers s'engageraient à conserver lesdites actions dans des conditions identiques à cet engagement de conservation.

En tout état de cause, les principaux actionnaires et dirigeants de la Société seront toujours libres de céder leurs actions dans le cadre d'une offre publique déclarée conforme aux dispositions légales et réglementaires par l'Autorité des marchés financiers et d'apporter leurs actions à un projet de fusion.

2.7.3.2 Engagement d'abstention de la Société

La Société s'est engagée vis-à-vis de Fortis Bank Succursale en France à solliciter son accord préalable avant de procéder à l'émission, à l'offre, à la cession ou au transfert d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, accès au capital de la Société, et ce pendant une période de 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des actions de la Société offertes dans le cadre de l'Offre.

Néanmoins, la Société sera dispensée d'obtenir l'accord préalable de Fortis Bank Succursale en France et pourra donc émettre ou céder des actions dans les cas suivants :

- octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions, de BSPCE, de BSA ou d'actions gratuites aux dirigeants sociaux de la Société et aux membres de son personnel ;

- émission d'actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice de l'option de sur-allocation ;

- mise à disposition d'actions à un prestataire de services d'investissement afin d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- émission ou cession de titres de capital par la Société dans le cadre d'une opération d'apport partiel d'actifs à la Société ou de fusion entre la Société et une autre société ;

- émission de BSA dans le cas où la Société ferait l'objet d'une OPA, conformément à l'article L. 232-32 du code de commerce.

2.8 DEPENSES LIEES A L'OFFRE

Sur la base d'un Prix d'Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 7,90 euros), le produit brut de l'émission d'actions nouvelles serait de 44 391 119 €, ce montant pouvant être porté à 56 154 756 € en cas d'exercice intégral des clauses d'extension et de sur-allocation sur des actions nouvelles.

Dans ces conditions, la rémunération globale des Etablissements Introducteurs et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs sont estimés à 3 900 000 €. Les frais juridiques, comptables et administratifs ainsi que la rémunération globale des intermédiaires financiers seront pris en charge par la Société.

2.9 DILUTION

2.9.1 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital de la Société préalablement à l'émission et qui ne participerait pas à l'Offre verrait sa participation dans le capital de la Société passer à :

- 0,70 % (calcul effectué en supposant l'émission du nombre minimum d'actions susceptibles d'être émises, soit 5 619 129 actions) ;

- 0,65 % (calcul effectué en supposant l'émission du nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises, soit 7 108 197 actions).

2.9.2 Dilution en cas de refus par un actionnaire existant de souscrire à l'Offre

Non applicable.

2.9.3 Dilution résultant indirectement de l'Offre

Compte tenu des diverses émissions dont la réalisation est conditionnée par la première cotation de la Société, cette dernière entraînera à terme une dilution supérieure à celle qui résultera directement de l'Offre. Le tableau ci-dessous ne prend pas en compte l'éventuelle participation à l'augmentation de capital des actionnaires existants ni les 432 672 actions nouvelles (extension comprise) qui leurs sont réservées en priorité (représentant 3,3 % du capital à la date du prospectus).

Actionnaires	Répartition à la date du présent prospectus		Après réalisation de l'offre, hors exercice éventuel de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation (Base non diluée)		Après réalisation de l'offre, y compris exercice en totalité de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation (Base non diluée)		Répartition à la date du présent prospectus (Base diluée, soit après exercice de la totalité des options de souscription d'actions, des BSA et des BSPCE en circulation à la date du présent prospectus*)		Après réalisation de l'offre, hors exercice éventuel de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation (Base diluée, soit après exercice de la totalité des options de souscription d'actions, des BSA et des BSPCE en circulation à la date du présent prospectus et acquisition définitive des actions gratuites)*		Après réalisation de l'offre, y compris exercice en totalité de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation (Base diluée, soit après exercice de la totalité des options de souscription d'actions, des BSA et des BSPCE en circulation à la date du présent prospectus et acquisition définitive des actions gratuites)*	
	Actions	% Capital	Actions	% Capital	Actions	% Capital	Actions	% Capital	Actions	% Capital	Actions	% Capital
Fondateur et autres personnes physiques:	**1 032,500**	**7,87%**	**1 032 500**	**5,51%**	**1 032 500**	**5,11%**	**2 384 500**	**16,49%**	**3 434 500**	**16,25%**	**3 434 500**	**15,18%**
- Benjamin Gonzalez	697 000	5,32%	697 000	3,72%	697 000	3,45%	1 277 000	8,83%	1 727 000	8,17%	1 727 000	7,63%
- Philippe Soucaille	0	0 %	0	0 %	0	0,00%	433 300	3 %	633 300	3,00%	633 300	2,80%
- Paul Michalet	0	0 %	0	0 %	0	0,00%	172 700	1,19%	372 700	1,76%	372 700	1,65%
- Jean Gonzalez	106 700	0,81%	106 700	0,57%	106 700	0,53%	106 700	0,74%	106 700	0,50%	106 700	0,47%
- Succession Michel Renaud	152 400	1,16%	152 400	0,81%	152 400	0,75%	152 400	1,05%	152 400	0,72%	152 400	0,67%
- Niko Bausch	76 200	0,58%	76 200	0,41%	76 200	0,38%	76 200	0,53%	76 200	0,36%	76 200	0,34%
- Philippe Guinot	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	100 000	0,47%	100 000	0,44%
- Olivier Nore	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	100 000	0,47%	100 000	0,44%
- Autres personnes physiques	200	0 %	200	0 %	200	0 %	166 200	1,15%	166 200	0,79%	166 200	0,73%
Investisseurs financiers	**11 472 800**	**87,50%**	**11 472 800**	**61,25%**	**11 472 800**	**56,74%**	**11 472 800**	**79,32%**	**11 472 800**	**54,29%**	**11 472 800**	**50,72%**
- Sofimac	1 771 100	13,51%	1 771 100	9,46%	1 771 100	8,76%	1 771 100	12,25%	1 771 100	8,38%	1 771 100	7,83%
- Seventure	3 952 500	30,15%	3 952 500	21,10%	3 952 500	19,55%	3 952 500	27,33%	3 952 500	18,70%	3 952 500	17,47%

Actionnaires	Répartition à la date du présent prospectus		Après réalisation de l'offre, hors exercice éventuel de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation (Base non diluée)		Après réalisation de l'offre, y compris exercice en totalité de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation (Base non diluée)		Répartition à la date du présent prospectus (Base diluée, soit après exercice de la totalité des options de souscription d'actions, des BSA et des BSPCE en circulation à la date du présent prospectus*)		Après réalisation de l'offre, hors exercice éventuel de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation (Base diluée, soit après exercice de la totalité des options de souscription d'actions, des BSA et des BSPCE en circulation à la date du présent prospectus et acquisition définitive des actions gratuites)*		Après réalisation de l'offre, y compris exercice en totalité de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation (Base diluée, soit après exercice de la totalité des options de souscription d'actions, des BSA et des BSPCE en circulation à la date du présent prospectus et acquisition définitive des actions gratuites)*	
- Crédit Agricole Private Equity	2 882 800	21,99%	2 882 800	15,39%	2 882 800	14,26%	2 882 800	19,93%	2 882 800	13,64%	2 882 800	12,74%
- Viveris	1 374 800	10,49%	1 374 800	7,34%	1 374 800	6,80%	1 374 800	9,51%	1 374 800	6,51%	1 374 800	6,08%
- CDC	885 600	6,75%	885 600	4,73%	885 600	4,38%	885 600	6,12%	885 600	4,19%	885 600	3,91%
- SGAM	606 000	4,62%	606 000	3,24%	606 000	3 %	606 000	4,19%	606 000	2,87%	606 000	2,68%
Investisseur industriel	**606 000**	**4,62%**	**606 000**	**3,24%**	**606 000**	**3 %**	**606 000**	**4,19%**	**606 000**	**2,87%**	**606 000**	**2,68%**
- Roquette	606 000	4,62%	606 000	3,24%	606 000	3 %	606 000	4,19%	606 000	2,87%	606 000	2,68%
Public	**0**	**0 %**	**5 619 129**	**30 %**	**7 108 197**	**35,16%**	**0**	**0 %**	**5 619 129**	**26,59%**	**7 108 197**	**31,42%**
TOTAL	**13 111 300**	**100 %**	**18 730 429**	**100 %**	**20 219 497**	**100%**	**14 463 300**	**100 %**	**21 132 429**	**100 %**	**22 621 497**	**100 %**

* Le capital dilué est calculé après exercice théorique de la totalité des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des autres valeurs mobilières donnant accès au capital émises à la date de visa du présent prospectus et après attribution définitive des actions qui vont être attribuées gratuitement aux membres du comité exécutif après l'introduction en bourse, mais hors exercice des BSA "ratchet" qui deviendront caducs à l'occasion de l'introduction en bourse. La Société a en effet émis des bons de souscription à des fins anti-dilutives (dits "BSA ratchet") attachés aux actions émises en contrepatrie des augmentations de capital réalisées lors d'opérations de financement. Ces BSA ratchet deviendront caducs le jour de l'admission des titres de la Société sur un marché réglementé. A la date du présent prospectus, les BSPCE en circulation, seuls instruments dilutifs à cette même date, permettent de souscrire un maximum de 1 352 000 actions nouvelles.
Les BSA, actions gratuites et options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été autorisés par l'assemblée générale mixte du 27 février 2007 n'ont pas encore été attribués à la date du présent prospectus.

2.10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

2.10.1 Conseillers ayant un lien avec l'offre

Fortis Bank Succursale en France et CIC CM sont intervenus en qualité de conseil de la Société dans le cadre de la préparation de l'Offre, en application d'une convention d'introduction sur le marché Eurolist d'Euronext Paris conclue le 5 décembre 2006.

2.10.2 Autres informations vérifiées par les commissaires aux comptes

Néant

2.10.3 Rapport d'expert

Néant

2.10.4 Information provenant d'un tiers

Néant.

3 PRESENTATION DE LA SOCIETE METABOLIC EXPLORER

3.1 PERSONNE RESPONSABLE

3.1.1 Responsable du prospectus

Metabolic Explorer.

3.1.2 Attestation du responsable du prospectus

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Les états financiers historiques ont fait l'objet d'observations et d'une certification sans réserve dans les rapports des contrôleurs légaux figurant à la section 3.20.2.3 du présent prospectus."

Metabolic Explorer, représentée par
Monsieur Benjamin Gonzalez,
Président du directoire

3.2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

3.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Les commissaires aux comptes titulaires actuellement en exercice sont :

Exco Clermont-Ferrand
14, avenue Marx Dormoy - 63057 Clermont Ferrand

- Date de début du premier mandat : 3 mars 2003.

- Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Mazars SA
Le Premium 131, boulevard Stalingrad - 69624 Villeurbanne Cedex

- Date de début du premier mandat : 20 décembre 2006

- Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

3.2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Les commissaires aux comptes suppléants actuellement en exercice sont :

Monsieur Pierre-Jean Orceyre
14 avenue Marx-Dormoy - 63057 Clermont Ferrand

- Date de début du premier mandat : 3 mars 2003.

- Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Monsieur Max Dumoulin
Le Premium 131, boulevard Stalingrad - 69624 Villeurbanne Cedex

- Date de début du premier mandat : 20 décembre 2006

- Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

3.3 INFORMATION FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont extraites des comptes sociaux des exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006, établis selon les normes IFRS.

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	3 610	1 460	174
Résultat opérationnel courant	1 910	91	(1 105)
Résultat opérationnel courant après paiement en actions	1 783	(2 249)	(1 105)
Résultat net	1 667	(2 091)	(640)
Capitaux propres	12 263	10 456	2 250
Trésorerie nette*	6 113	5 457	1 600
Total de bilan	14 822	11 969	6 472

** Trésorerie nette : somme des disponibilités et valeurs mobilières de placement après déduction des concours bancaires et découverts.*

3.4 FACTEURS DE RISQUES

La Société exerce son activité dans un environnement évolutif comportant de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Les investisseurs, avant de procéder à la souscription ou à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent prospectus, y compris les risques décrits ci-dessous. Ces risques sont, à la date de visa du présent prospectus, ceux dont la Société estime qu'ils sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et/ou son développement et dont il est par conséquent important, selon elle, d'avoir connaissance en vue de prendre une décision d'investissement informée. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée à la présente section 3.4 n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date de visa du présent prospectus, comme étant susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et/ou son développement, peuvent exister ou pourraient survenir.

Les risques ci-après analysés sont exposés en termes de tendances.

3.4.1 Risques financiers

Historique de pertes

La Société a enregistré des pertes nettes entre sa création en 1999 et 2004. Sur la base des comptes sociaux, les pertes nettes cumulées s'élevaient au 31 décembre 2004 à 4 381 K€. Ces pertes résultent principalement des investissements significatifs de recherche et développement.

Cependant, au titre des exercices 2005 et 2006, les résultats sociaux de la Société ont été respectivement de 295 et 2 366 K€.

Risques spécifiques liés aux pertes prévisionnelles

Sur les deux dernières années les partenariats décrits à la section 3.6.9.1 ont généré l'essentiel du chiffre d'affaires de la Société.

La Société a l'intention d'augmenter le nombre de ses projets et le montant de ses investissements, notamment lors des phases allant de la pré-industrialisation de ses produits jusqu'au stade pilote. Dès lors, elle anticipe un niveau de charges supérieur à ses revenus en prenant notamment en compte les revenus escomptés du fait des partenariats signés à ce jour.

La Société a reçu et continue de recevoir de l'argent de partenaires non commerciaux

A l'instar de tous les programmes de recherche bénéficiant d'aides publiques, la Société est exposée au risque de remboursement de tout ou partie de ces aides en cas de non respect de ses engagements de faire.

Le risque de remboursement de l'aide obtenue de l'ANR (658 K€) pour le projet "Bioglycol" est lié à sa réalisation. Il est indiqué qu'à ce stade le calendrier prévisionnel de réalisation du projet est respecté. Ce projet devrait aboutir dans les délais prévus.

Il en va de même pour une subvention obtenue auprès de l'AII (2 892 K€) dans le cadre du programme PMII "Biohub" et pour le programme RIB "Butabiol", de l'ANR (1 167 K€).

Le risque de remboursement de l'aide obtenue de l'Union européenne (306 K€) pour la réalisation du projet "Biocoup" est a priori inexistant pour Metabolic Explorer, la convention conclue entre l'Union européenne et le consortium, dont Metabolic Explorer fait partie, ne prévoyant pas de remboursement de l'aide versée.

En tout état de cause, lorsque ces subventions seront versées, la Société restera temporairement exposée au risque de remboursement de tout ou partie de ces aides.

Risque de dilution

Dans le cadre de sa politique de motivation des dirigeants, employés et consultants, la Société a régulièrement attribué ou émis des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions. La Société pourrait, à l'avenir, procéder à l'attribution ou à l'émission de nouveaux instruments donnant ou pouvant donner accès au capital.

A la date de visa du présent prospectus, l'exercice de l'ensemble des instruments de la Société donnant ou pouvant donner accès au capital (hors bons de souscription d'actions *ratchet*, qui deviendront caducs lors de l'introduction en bourse de la Société), permettrait la souscription de 1352 000 actions nouvelles représentant environ 10,3 % du capital social (voir section 3.21.1.4 du présent prospectus). L'exercice des instruments donnant accès au capital, en circulation, ainsi que toute attribution ou émission nouvelle entraînerait une dilution pour les actionnaires.

Risque sur les besoins de financement

Le développement des produits existants et nouveaux ainsi que la phase d'industrialisation consécutive nécessiteront des investissements croissants, augmentant en cela les besoins de financement de la Société. La Société considère cependant que les produits de l'augmentation de capital qu'elle souhaite réaliser dans le cadre de son introduction en bourse seront

suffisants pour couvrir ses besoins de financement opérationnels à moyen terme, si elle n'entreprend pas d'acquisitions majeures.

La Société pourrait toutefois avoir besoin de lever, de façon anticipée, des fonds supplémentaires en raison de divers facteurs, tels que :

- des opportunités imprévues de développement de nouveaux produits prometteurs ou d'acquisition de technologies ou d'autres activités ;

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés par la Société pour le développement de nouveaux produits ;

- des coûts exposés par la Société pour déposer, maintenir et défendre des brevets et autres droits de propriété industrielle ; et

- des coûts exposés par la Société pour répondre au développement technologique, pour conclure et maintenir en vigueur des accords de collaboration et pour assurer le succès de l'industrialisation et de la commercialisation.

La Société pourrait ne pas parvenir à lever des fonds suffisants à des conditions acceptables, ou pourrait être dans l'incapacité de lever des fonds, lorsqu'elle en aura besoin. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- réduire, voire supprimer des programmes de recherche et développement ou réduire ses effectifs ;

- obtenir des fonds par le biais d'accords ou de partenariats qui pourraient la forcer à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou de ses produits ou droits auxquels elle n'aurait pas renoncé dans un contexte différent ;

- accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins attrayants que ceux qu'il aurait été possible d'obtenir dans un contexte différent ; ou

- envisager des cessions d'actifs, voire un rapprochement avec une autre société.

Par ailleurs, dans la mesure où la Société lèverait les capitaux par émission d'actions nouvelles, les actionnaires pourraient être dilués.

Risque sur les crédits

A la date de visa du présent prospectus la Société a souscrit des crédits sous forme de *lease back* pour un montant, à l'origine, de 999 K€. Le total des redevances restant à rembourser s'élève à 837 K€.

Risque sur les taux d'intérêt

A la date de visa du présent prospectus la Société n'a souscrit aucun endettement à taux variable.

La Société dispose d'une trésorerie de 6 100 K€ au 31 décembre 2006. Celle-ci est placée en SICAV dont la rémunération est fonction des taux d'intérêt à court terme si bien qu'elle pourrait se trouver amoindrie en cas d'évolution défavorable de ces taux.

Risque de change

Le chiffre d'affaires de la Société est libellé en euros et ses principaux revenus sont perçus dans la même monnaie. La Société n'ayant aucune charge significative libellée dans une monnaie autre que l'euro, elle n'est pas exposée à un risque de change significatif.

L'exposition de la Société à ce risque de change dépendra essentiellement de la monnaie dans laquelle elle percevra ses revenus et supportera tout ou partie de ses charges. L'importance de ce risque dépendra des pays dans lesquels la Société mènera ses développements, de ses partenaires futurs, ainsi que de la devise dans laquelle elle devra régler ses dépenses opérationnelles. Si la Société est en mesure de développer ses activités industrielles et commerciales dans des pays hors de la zone euro, il est probable qu'elle réalisera et supportera, respectivement, un chiffre d'affaires et des charges dans d'autres devises. La Société envisagera alors la méthode la plus pertinente de suivi et de gestion de son risque de change.

Les avantages économiques apportés par la Société dépendent pour une part significative du prix de matières dont les marchés sont indexés sur le dollar américain. Une variation significative et durable du ratio euro/dollars pourrait entraîner une diminution voire une perte de l'avantage compétitif d'un ou plusieurs bio-procédés développés par la Société. Ce risque peut varier selon la situation géographique et les données locales de marché.

3.4.2 Risques lies à l'activité de la Société

Une partie significative de la croissance future de la Société repose sur le développement interne de solutions innovantes et performantes d'ingénierie métabolique pour le secteur de la chimie industrielle, avec les risques liés à tout développement interne.

La stratégie de développement de la Société s'appuie principalement sur des technologies de biologie moléculaire, de modélisation bio informatique, de fermentation et d'analyse de flux intracellulaires pour la mise au point de bio-procédés économiquement compétitifs. Ces technologies sont innovantes et bien maîtrisées mais la phase d'industrialisation des procédés n'est à ce jour pas engagée et l'évolution des marchés des produits développés ainsi que leurs principaux paramètres pourraient, le cas échéant, ne pas correspondre aux attentes de la Société.

Risques liés au développement

Risques liés au retard ou à l'échec du développement des souches et des procédés

A ce jour, la Société développe cinq souches de production de molécules chimiques par voie fermentaire. Les projets sont à des stades de développement différents et présentent des degrés de complexité scientifique variables.

La Société a défini des objectifs en termes de rendement, de titre, de productivité et de pureté, déterminant la compétitivité économique desdits procédés. La Société pourrait être dans l'incapacité d'atteindre de tels objectifs.

Tout retard dans le développement des souches entraînerait un report de la phase d'industrialisation puis de la commercialisation dudit produit. Un échec à un stade intermédiaire pourrait faire perdre au produit son avantage concurrentiel et donc ses chances d'être commercialisé à grande échelle. Le produit ne pourrait alors être éventuellement commercialisé que sur un marché de niche de taille sensiblement plus modeste. Un retard ou un échec dans les étapes de pré-industrialisation pourrait avoir les mêmes conséquences.

Risques liés à la protection des souches

Les souches de production sont stockées dans des conditionnements de petite taille. Elles sont, d'une manière générale, résistantes et capables de se reproduire rapidement. En dépit des précautions prises par la Société, ces souches pourraient faire l'objet d'un vol, puis d'une exploitation déloyale.

Le risque induit s'accroît au fur et à mesure de l'amélioration des performances de chaque souche.

Risques liés à l'évolution des prix de vente des produits

Les produits développés par la Société sont décrits à la section 3.6.6 du présent prospectus. Il s'agit de produits de la chimie de commodité dont les prix de vente ont fait l'objet par le passé de fluctuations importantes. Les prix de vente futurs des produits développés ainsi que les tendances des marchés visés pourraient évoluer de façon inattendue. La conséquence d'une baisse sensible et durable d'un prix de vente pourrait remettre en cause la rentabilité du produit concerné. Elle pourrait se traduire par la suspension ou l'arrêt définitif du développement du projet ou de sa commercialisation.

Risques liés à l'évolution des prix des matières

Matières premières consommées par les procédés développés par la Société

Les matières premières d'origine renouvelable telles que le maïs, l'amidon, la glycérine, ou le glucose constituent une part prépondérante du coût de revient des produits issus des bio-procédés développés.

Ces matières premières d'origine renouvelable sont des produits de commodité dont les prix de vente ont fait l'objet de fluctuations importantes par le passé. Le prix d'achat futur ainsi que les tendances du marché des matières premières renouvelables concernées pourraient évoluer de façon inattendue. Une hausse sensible et durable d'un prix d'achat, sans variation du prix de la matière première d'origine fossile utilisée dans les procédés de synthèse chimique concurrents, pourrait remettre en cause la rentabilité du produit concerné. Une telle évolution pourrait se traduire par la suspension ou l'arrêt définitif du développement du projet ou de sa commercialisation.

Matières premières entrant dans la composition des produits fabriqués par la voie chimique

Les procédés développés par la Société visent à produire des molécules déjà fabriquées et commercialisées par des concurrents à partir de procédés utilisant des matières d'origine fossile, notamment le propylène et l'éthylène. Ces derniers procédés sont déjà largement optimisés. La part de la matière première d'origine fossile dans le coût de revient des produits est prépondérante.

Ces matières premières d'origine fossile sont des produits de commodité dont les prix de vente ont fait l'objet de fluctuations importantes par le passé. Le prix d'achat futur ainsi que les tendances du marché des matières premières fossiles concernées pourraient évoluer de façon inattendue. Une baisse sensible et durable du prix d'achat de ces matières d'origine fossile sans variation du prix de la matière première renouvelable entrant dans les procédés développés par Metabolic Explorer pourrait remettre en cause la rentabilité du produit concerné pour la Société. Une telle évolution pourrait se traduire par la suspension ou l'arrêt définitif du développement du projet ou de sa commercialisation.

Combinaison des variations des prix des matières.

La conjonction d'une hausse du prix d'une matière première d'origine renouvelable et d'une baisse du prix d'une matière d'origine fossile entrant dans la composition du produit fabriqué par un concurrent, ou toute combinaison des variations de prix des matières conduisant à réduire le différentiel de coûts entre les bio-procédés développés par la Société et les procédés concurrents, pourrait remettre en cause la rentabilité du produit concerné pour la Société. Une telle évolution pourrait se traduire par la suspension ou l'arrêt définitif du développement du projet ou de sa commercialisation.

Risques liés à l'émergence de technologies concurrentes

La raréfaction des ressources d'origine fossile est une préoccupation tant pour les gouvernements que pour les industriels. De fait, les projets destinés à améliorer la préservation des ressources sont fortement encouragés. Les investissements dans des technologies alternatives répondant à des objectifs de compétitivité et de protection de l'environnement sont en augmentation constante. Par ailleurs, le niveau de la connaissance scientifique fondamentale et applicative nécessaire au développement de nouvelles technologies ne cesse de s'améliorer.

Il est donc raisonnable d'imaginer que, durant les phases de développement ou de production des produits issus des technologies de la Société, de nouveaux procédés concurrents plus compétitifs apparaissent et soient susceptibles de remettre en cause la compétitivité du ou des produits concernés.

Partenariats existants et à venir et risques d'échec commercial

La Société est actuellement liée à des partenaires industriels et commerciaux par des accords de collaboration. Aux termes de ces contrats, il est prévu différentes étapes, notamment de recherche, de développement, puis d'industrialisation. Lors de ces étapes, ces accords prévoient que le partenaire de la Société pourra mettre fin à la collaboration.

La taille des marchés des produits développés par la Société est telle que les unités de production devant être exploitées ou construites seront importantes (plusieurs dizaines de milliers de tonnes par an). A ce jour, la Société ne possède pas les compétences nécessaires à l'exploitation et à la construction de telles unités de production.

La Société a choisi de mettre ses produits sur le marché en s'appuyant sur des partenaires dans le cadre de coopérations non exclusives. Pour ce faire, la Société devra s'associer avec un ou plusieurs partenaire(s) industriel(s) maîtrisant les techniques de fermentation à grande échelle ainsi que, de préférence, les approvisionnements de la matière première concernée. Un tel partenariat induira un partage des résultats avec le partenaire. Le bien fondé de ce

modèle repose sur la capacité de la Société à conclure dans les meilleurs termes la mise en œuvre dudit partenariat.

Dans l'hypothèse où la Société ne serait pas à même de trouver un tel partenaire ou le perdrait durant la phase d'industrialisation, ses chances de commercialiser le produit avec succès seraient largement obérées. La Société pourrait même être dans l'incapacité de commercialiser ses produits.

Risques liés à la concurrence

Les marchés sur lesquels intervient la Société sont très concurrentiels et connaissent une évolution rapide. La Société est en concurrence avec des sociétés de taille plus importante qui ont une plus grande expérience industrielle et commerciale et qui disposent de ressources nettement supérieures. Compte tenu de la croissance importante de ce secteur, on ne peut exclure que de nouveaux acteurs, notamment les groupes leaders de la chimie mondiale, décident d'y investir significativement en tirant profit du travail déjà réalisé par la Société. Dans un tel cas, les ventes et les résultats attendus par la Société dans ce secteur pourraient s'en trouver amoindris. Par ailleurs, la Société pourrait également être confrontée à la concurrence de sociétés ayant acquis ou pouvant acquérir des technologies auprès des universités ou de tout autre centre de recherche.

De nombreux concurrents de la Société ont des ressources financières, techniques et humaines supérieures aux siennes. Certaines sociétés pourraient réussir à développer des produits plus rapidement que la Société ou développer des produits plus efficaces et moins chers que ceux développés par la Société. De nouvelles fusions et acquisitions dans l'industrie de la biotechnologie blanche pourraient augmenter les ressources dont disposent ses concurrents. La concurrence pourrait également s'accroître si des avancées technologiques significatives étaient réalisées par d'autres sociétés ou si ces dernières étaient en mesure d'affecter des ressources plus importantes que ne le pourrait Metabolic Explorer.

Risques de dépendance vis-à-vis de son personnel clé

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise de son comité exécutif et de son personnel scientifique clé. Ces personnes sont, notamment, le fondateur et président du directoire, le docteur Benjamin Gonzalez, le directeur scientifique et membre du directoire, le professeur Philippe Soucaille, le directeur administratif et financier membre du directoire, Monsieur Paul Michalet, le vice-président en charge de l'industrialisation, Monsieur Olivier Nore et le vice-président en charge du *business development*, Monsieur Philippe Guinot. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la Société à atteindre ses objectifs.

Par ailleurs, la Société aura besoin de recruter du personnel scientifique et technique qualifié pour la réalisation de ses développements et de son industrialisation. Au fur et à mesure du développement de la Société, cette dernière pourrait avoir besoin de compétences supplémentaires. La Société a d'ores et déjà identifié des domaines clés tels que le marketing, la fabrication et les affaires réglementaires. La Société est en concurrence avec d'autres sociétés, groupes, organismes de recherche et institutions académiques dans le recrutement et la fidélisation d'un personnel scientifique, technique et de gestion hautement qualifié. Dans la mesure où la concurrence est en fort développement dans le domaine de la biotechnologie blanche, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ce personnel clé à des conditions économiquement acceptables.

L'incapacité de la Société à conserver, attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Risques liés à la gestion de la croissance interne

La Société anticipe une croissance significative de son activité. Elle aura besoin de recruter du personnel et d'étendre ses activités opérationnelles. Elle devra donc mobiliser fortement ses ressources internes et, notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses et investissements liés à cette croissance, ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper, pour ses produits, les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ; et
- augmenter la taille de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants.

La Société pourrait ne pas être à même de gérer sa croissance et pourrait rencontrer des difficultés inattendues lors de son expansion. Dans une telle hypothèse, l'activité, les perspectives, la situation financière et le développement de la Société pourraient en être affectés.

3.4.3 Risques industriels lies à l'environnement

La Société est soumise à des lois et règlements en matière d'environnement, de santé et de sécurité, notamment ceux relatifs au stockage, à l'utilisation, à la manipulation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et radioactifs, de déchets industriels et d'organismes génétiquement modifiés (décrets 93-773 et 93-774 du 27 mars 1993). Les activités de la Société sont notamment soumises à des agréments qui lui sont délivrés par la préfecture ou par la Commission du Génie Génétique pour ce qui concerne les manipulations d'organismes génétiquement modifiés.

Si la Société ne respectait pas les lois et règlements en vigueur, ou si elle perdait les autorisations qui lui ont été accordées, et notamment les agréments délivrés par la préfecture pour l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés, elle pourrait se voir contrainte de payer des amendes ou de suspendre tout ou partie de ses activités. La Société engage des investissements et supporte des coûts afin d'assurer sa conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement, de santé et de sécurité. La Société pourrait être amenée à engager des dépenses complémentaires pour se conformer à de nouvelles législations ou réglementations en matière d'environnement, de santé et de sécurité. En particulier, la Société pourrait être obligée d'acheter de nouveaux équipements, de modifier ses locaux ou installations et, plus généralement d'engager d'autres dépenses importantes. En cas de contamination accidentelle, de blessures ou de dommages quelconques, la Société pourrait être tenue pour responsable des dommages, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses activités et sa situation financière, même si la Société bénéficie d'une couverture d'assurance couvrant certains risques inhérents à son activité.

3.4.4 Risques juridiques

Risques relatifs à la propriété industrielle

Risques spécifiques liés aux contrefaçons

Les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets. Afin d'empêcher la contrefaçon de ses produits, la Société pourrait devoir intenter des actions en contrefaçon longues et coûteuses. Il est difficile de se protéger contre l'utilisation non autorisée des droits de propriété industrielle et la Société ne peut garantir qu'elle réussira à assurer le respect de ses droits de propriété industrielle. De plus, l'investissement croissant de l'industrie chimique dans le domaine de la biotechnologie blanche, conjugué à l'accroissement du nombre de brevets délivrés, augmente le risque de contrefaçon à l'encontre des technologies de la Société.

Dans la mesure où certains brevets de la Société protègeraient un grand nombre de composés, il est à craindre que certains de ces brevets couvrent des composés dérivés protégés par des brevets détenus par des tiers. Un tel cas de figure serait susceptible d'empêcher l'exploitation de ces composés par la Société. Les demandes de brevet ne sont généralement pas publiées avant un délai de dix-huit mois à compter des demandes de priorité et, aux Etats-Unis, certaines demandes ne sont pas publiées avant l'obtention du brevet. En outre, aux Etats-Unis, les brevets peuvent être accordés en fonction de la date d'invention, ce qui n'entraîne pas toujours l'attribution du brevet à celui qui a déposé en premier la demande. La publication des découvertes peut ainsi être retardée de plusieurs mois, et souvent de plusieurs années, par rapport aux dépôts de brevets et de découvertes. Par conséquent, la Société n'a pas la certitude que d'autres sociétés n'ont pas, avant elle, mis au point les inventions couvertes par les demandes de brevet en cours ou été les premières à avoir déposé des demandes de brevet sur ces inventions. Dans ce cas, la Société pourrait devoir obtenir les licences adéquates sur ces brevets, interrompre ou modifier certaines activités ou procédés, voire développer ou obtenir des technologies alternatives, ce qui est susceptible d'avoir des conséquences défavorables sur le développement de ses produits et ses revenus futurs.

De plus, des évolutions ou des changements d'interprétation des lois régissant la propriété industrielle peuvent intervenir en Europe, aux Etats-Unis ou dans d'autres pays. En conséquence, ce qui constitue une contrefaçon aujourd'hui peut ne plus en constituer une demain. Cela pourrait permettre à des concurrents d'utiliser les découvertes de la Société, de développer ou de commercialiser ses produits ou ses technologies sans compensation financière.

Incertitude liée à la protection

Le succès commercial de la Société dépend de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété industrielle. Dans le domaine de la biotechnologie blanche où la Société exerce ses activités, le droit des brevets est en évolution constante et présente des incertitudes.

Au moment du dépôt d'un brevet, et malgré les études pratiquées par la Société, d'autres brevets peuvent avoir une antériorité mais ne pas avoir été publiés. La délivrance d'un brevet n'en garantit par conséquent pas la validité, ni l'applicabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Par conséquent, la Société ne peut garantir que :

- elle développera de nouvelles inventions ;

- les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à la délivrance de brevets ;

- les brevets délivrés ou donnés en licence à la Société ou à ses partenaires ne seront pas contestés par des tiers ou invalidés ;

- l'étendue de la protection conférée par les brevets soit suffisante pour la protéger de ses concurrents ;

- ses produits ne contreferont pas, ou ne seront pas accusés de contrefaire, des brevets appartenant à des tiers ; ou

- des tiers n'intenteront pas une action ou ne revendiqueront pas un droit de propriété sur les brevets ou autres droits de propriété industrielle de la Société.

La délivrance et l'applicabilité d'un brevet dans le domaine des sciences de la vie sont incertaines et soulèvent des questions juridiques et scientifiques complexes. En outre, il y a des divergences entre les législations sur le contenu des brevets octroyés dans le domaine des biotechnologies et sur l'étendue des revendications autorisées. Une action en justice pourrait s'avérer nécessaire afin de faire respecter les droits de propriété industrielle, de protéger les secrets commerciaux ou de déterminer la validité et l'étendue des droits de propriété industrielle de la Société. Tout litige pourrait entraîner des dépenses considérables, réduire le montant d'éventuels bénéfices qui pourraient être réalisés par la Société et ne pas lui apporter la protection recherchée. Les concurrents de la Société pourraient contester avec succès ses brevets, qu'ils lui aient été délivrés ou licenciés, devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire l'étendue des brevets de la Société. Enfin, les lois de certains pays ne protègent pas les droits de propriété industrielle de la même manière qu'en Europe ou aux Etats-Unis, et les procédures et règles nécessaires à la défense des droits de la Société peuvent ne pas exister dans ces pays. De plus, ces brevets pourraient être contrefaits ou contournés avec succès grâce à des innovations.

Risques liés aux partenariats

La Société a conclu des accords de partenariat pour le développement de certains procédés d'industrialisation de ses produits. Le non respect de certaines conditions contractuelles, notamment des engagements contractés par elle, pourrait se traduire par la résiliation, totale ou partielle, de ces contrats et des revenus correspondants. Si la Société ne respectait pas ses engagements, elle pourrait perdre tout ou partie des droits de propriété industrielle objet de ces contrats.

Les partenaires pourraient ne pas accomplir leurs tâches dans les délais fixés ou, plus généralement, ne pas respecter les engagements pris par eux dans le cadre de ces accords de partenariat, avec pour conséquences le décalage dans le temps, voire la réduction ou la perte des revenus escomptés.

Dépendance vis-à-vis de technologies détenues par des tiers

L'activité de la Société dépend d'accords de licence lui permettant d'utiliser les technologies telles que décrites aux sections 3.6.9 et 3.11.2 du présent prospectus. Cette dépendance pourrait être significative sur certains projets. Les licences concédées par les partenaires de la Société sur des technologies que celle-ci utilise ou cherche à utiliser pour ses produits sont sont susceptibles d'être révoquées si la Société ne se conforme pas à certaines conditions, notamment financières. Si la Société ne respectait pas ses engagements contractuels, elle pourrait être obligée d'arrêter les projets concernés. De plus, l'obtention de nouvelles licences peut être sujette au consentement de tiers qui pourrait être refusé. Les accords de licences conclus par la Société peuvent aussi comprendre des dispositions devant être respectées par les concédants. La Société compte sur ses concédants pour poursuivre toute violation par des tiers des brevets dont la licence (notamment exclusive, en partie ou totalement) lui est octroyée. La Société ne peut toutefois garantir que les concédants sont ou seront désireux d'engager de telles poursuites.

Risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité des informations et du savoir-faire de la Société

La Société fournit occasionnellement des informations et du matériel biologique à des chercheurs travaillant au sein d'institutions universitaires ou d'autres entités publiques ou privées ou leur demande de conduire certains tests. Dans tous les cas, elle conclut des accords de confidentialité appropriés avec chacune de ces entités et un contrat de recherche lui attribuant les droits afférents à toute nouvelle invention. Cependant, la Société ne peut garantir que ces entités ne revendiqueront pas des droits de propriété industrielle sur les résultats des tests conduits par leurs chercheurs, ni qu'elles accorderont des licences concernant ces droits à la Société, à des conditions acceptables. La Société pourrait supporter d'importantes pertes en cas de revendication ou dans l'hypothèse où elle n'obtiendrait pas une licence sur ces droits.

La Société s'appuie également sur des technologies, des procédés, du savoir-faire et des données confidentielles non brevetées qu'elle protège par des accords de confidentialité avec ses employés, ses consultants et certains cocontractants. La Société ne peut toutefois garantir que ces accords seront respectés, que la Société disposera de recours suffisants en cas de divulgation, ni que ces données confidentielles ne seront pas portées à la connaissance de tiers de toute autre manière ou utilisées et développées indépendamment par des concurrents.

Si la Société n'est pas en mesure d'assurer la confidentialité de certaines informations, la valeur de ses technologies et de ses produits pourrait s'en trouver affectée.

Mise en cause de la responsabilité de la Société du fait de produits défectueux

La Société n'étant pas entrée dans une phase de production, aucun risque de responsabilité du fait de produits défectueux n'existe à ce jour.

Cependant, la Société a d'ores et déjà prévu la production à grande échelle en partenariat de molécules chimiques (notamment celles figurant à la section 3.6.6). A ce titre, sa responsabilité pourrait être engagée, à l'avenir, en cas de non-conformité des produits, de non respect des contraintes réglementaires et normes afférentes auxdits produits ainsi qu'à l'environnement lié à leurs production, transport, stockage et utilisation. Dans l'éventualité

où l'utilisation de l'un des produits causerait un dommage, la Société pourrait faire l'objet de poursuites qui seraient susceptibles de se révéler onéreuses.

Risques de litige

A la date de visa du présent prospectus, la Société n'a connaissance d'aucun litige la concernant. La Société n'a, dès lors, enregistré aucune provision pour litige.

Risque fiscal

Un contrôle fiscal, portant sur la TVA au titre des exercices 2004 à 2006 et sur l'impôt sur les sociétés pour les exercices 2004 et 2005, a débuté en janvier 2007. A l'avenir la Société pourrait faire l'objet d'autres vérifications.

3.4.5 Autres risques

Risques liés aux manifestations anti-OGM

En France, les groupes de pression anti-OGM ont, à plusieurs reprises, fauché des champs et détruit des installations de recherche visant l'amélioration variétale de plantes cultivées. Les opérations les plus spectaculaires ont jusqu'à présent été réalisées, pour la plupart, sur des essais en champs et donc à ciel ouvert.

Les organismes génétiquement modifiés que la Société utilise dans son activité sont confinés. Metabolic Explorer ne fait donc pas *a priori* partie des sociétés les plus exposées.

3.4.6 Assurances et couverture des risques

A la date de visa du présent prospectus, la Société estime disposer d'une couverture d'assurance adaptée à ses activités. La Société n'envisage pas, à l'avenir, de difficultés particulières pour conserver des niveaux d'assurance adéquats, dans la limite des disponibilités et des conditions du marché.

La Société a souscrit plusieurs polices d'assurance dont les principales sont les suivantes :

- polices d'assurance "dommages aux biens" qui couvrent classiquement les risques d'incendie, de dégâts des eaux, de vols, de bris de machines dans les locaux de la Société à Saint-Beauzire avec un engagement maximum des assureurs en cas de sinistre portant sur un montant global de 2 590 K€ ;

- polices d'assurance de "responsabilité civile" qui couvrent la responsabilité civile de la Société du fait de l'exploitation de laboratoires procédant à la recherche et au développement, ainsi que la responsabilité civile professionnelle de la Société, les premières s'élevant à un plafond global de 8 000 K€ par sinistre et les secondes, à un plafond de couverture annuel de 2 383 K€ par sinistre.

En 2006 la Société a payé un montant de 19 K€ au titre des primes pour l'ensemble des polices d'assurance auxquelles elle a souscrit.

3.5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

3.5.1 Histoire et évolution de la Société

3.5.1.1 Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale de la Société est "Metabolic Explorer".

3.5.1.2 Registre du commerce et des sociétés

La société Metabolic Explorer est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Riom sous le numéro d'identification unique 423 703 107.

Son code NAF est le 731 Z. Il correspond à l'activité de recherche-développement en sciences physiques et naturelles.

3.5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

L'acte constitutif de la Société a été déposé auprès du greffe du tribunal de commerce de Riom qui l'a immatriculée le 27 juillet 1999.

La Société a été constituée pour une durée de 60 ans, c'est-à-dire jusqu'au 26 juillet 2059. Sauf prorogation ou dissolution anticipée.

3.5.1.4 Evènements importants dans le développement des activités de la Société

Un historique de la Société, reprenant les principales phases du développement de la Société ainsi que les évolutions majeures des deux dernières années, figure à la section 3.6.2 du présent prospectus.

3.5.2 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

3.5.2.1 Siège social

Le siège social de la Société est sis Biopôle Clermont Limagne - 63360 Saint Beauzire.

Le numéro de téléphone du standard de la Société est le +33(0)4 73 33 43 00.

3.5.2.2 Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance soumise aux dispositions du livre II du code de commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

3.5.2.3 Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

3.5.3 Investissements

3.5.3.1 Principaux investissements historiques

Sur les trois derniers exercices, les investissements ont essentiellement été constitués de la propriété industrielle développée par la Société et accessoirement de matériel de laboratoire. Le tableau ci-dessous présente en K€ les principaux investissements tels qu'ils figurent dans les comptes en normes IFRS :

EN K€	EXERCICE 2006	EXERCICE 2005	EXERCICE 2004
Investissements corporels	748	196	137
Investissements incorporels	1 935	1 348	857

Au cours des dernières années, la Société a financé ses investissements incorporels sur fonds propres et procédé à des acquisitions d'immobilisations corporelles suivies de cessions sous forme de *lease back*.

3.5.3.2 Principaux investissements en cours

La Société continue d'investir afin de développer son portefeuille de droits de propriété industrielle. Le nombre de projets traités par la Société, notamment sur son portefeuille de produits (voir section 3.6.6 du présent prospectus) ne cesse d'augmenter.

Par ailleurs, la Société a doublé sa surface de laboratoire en 2006, lui permettant d'accroître ses capacités physiques de fermentation et d'analyse.

Le conseil de surveillance a autorisé, pour l'exercice 2007, un budget d'investissement hors propriété industrielle s'élevant à 3985 K€. Ce budget ne comprend pas d'investissement immobilier. La part dédiée à la pré-industrialisation des procédés représente plus de 75 % de ce montant.

3.5.3.3 Principaux investissements futurs

En 2008, la Société prévoit de débuter l'industrialisation de ses bio-produits. Aussi, dès 2007, la Société a engagé les investissements

nécessaires, notamment en termes de structures et d'équipements. La finalité de cette industrialisation est l'établissement de "Process Book" pour chacun de ses produits. Cette phase engendrera des investissements sensiblement plus significatifs en termes d'équipements du fait notamment de la taille des unités de fermentation. Des surfaces supplémentaires aménagées spécifiquement pour ce type d'installations sont nécessaires. A la date de visa du présent prospectus, le seul engagement ferme pris par la Société concerne l'acquisition de capacité de fermentation pour un montant d'environ cent cinquante mille euros financés sur fonds propres, ce qui représente un montant négligeable au regard de la présente opération.

Pour plus de précisions sur les investissements, veuillez vous reporter aux sections 3.9.4.2 et 3.9.7.1 du prospectus.

3.6 ACTIVITE

3.6.1 Introduction

Metabolic Explorer est une société leader dans le secteur de la biotechnologie industrielle. La Société développe des bio-procédés alternatifs à la chimie conventionnelle pour la fabrication de produits chimiques de commodité. La Société s'est dotée d'une plate-forme technologique totalement intégrée qui lui permet de concevoir et de développer rapidement des souches bactériennes propriétaires. Ces microorganismes sont de véritables "usines bactériennes" capables de convertir efficacement une large gamme de matières premières renouvelables en produits chimiques de base. L'utilisation de ces ressources renouvelables permet de s'affranchir des tensions sur les prix des hydrocarbures fossiles. Metabolic Explorer a choisi d'appliquer ses technologies propriétaires à la production de commodités chimiques existantes ayant chacune un marché cible supérieur à 1 milliard de dollars. La Société estime que ses technologies modifieront en profondeur les chaînes de valeurs de l'industrie chimique tout en s'inscrivant dans un schéma de développement durable. C'est dans ce domaine que l'impact économique de ses bio-procédés alternatifs sera le plus créateur de valeur.

Metabolic Explorer a fait la démonstration du potentiel industriel et commercial de ses innovations pour ses deux premiers produits : la L-méthionine et l'acide glycolique.

Plusieurs grands industriels de la chimie, avant Metabolic Explorer, ont tenté sans succès de transformer des bactéries en "usines bactériennes" productrices de L-méthionine. Metabolic Explorer est la seule société à avoir développé une voie biologique de synthèse qui soit plus compétitive que les voies de synthèse chimiques classiques. Metabolic Explorer a prouvé ainsi sa capacité technologique à développer rapidement des solutions économiques et durables.

Le potentiel d'innovation unique de Metabolic Explorer, démontré par le développement de la L-méthionine, repose sur un ensemble de technologies brevetées et de savoir-faire propriétaires dans les domaines de la bio-informatique, de la biologie moléculaire, de la fermentation et de l'analyse quantitative microbienne. Cet avantage permet à la Société de protéger la valeur de ses "usines bactériennes" par la génération rapide et continue de droits de propriété industrielle en amont et au cours du processus de développement. La Société a réalisé sur le plan mondial 84 titres de brevets (dont 7 ont été délivrés) correspondant à 18 familles de brevets couvrant aussi bien les technologies que les produits en cours de développement (voir section 3.11.2 du présent prospectus).

La position unique du portefeuille de brevets de Metabolic Explorer a permis de mettre en place et d'exécuter un modèle de création de valeur fondé sur des partenariats industriels exclusifs. Metabolic Explorer a signé un accord de licence exclusif portant sur la L-méthionine avec Roquette, un des leaders mondiaux dans le domaine de la transformation des amidons. A ce jour, cette collaboration a rapporté à la Société une partie essentielle de son chiffre d'affaires. A la suite de ce premier contrat, la Société a établi un accord cadre avec Arkema pour la mise au point de procédés biologiques alternatifs sur des produits spécifiques. Enfin, Metabolic Explorer a établi un autre partenariat exclusif auquel est partie Roquette en association avec un leader mondial dans les matériaux de hautes performances, pour la production d'acide glycolique et de son polymère.

Ces partenariats exclusifs ont confirmé le potentiel de l'approche de Metabolic Explorer, et donné une première preuve de sa capacité à contribuer à transformer la chaîne de valeur des

produits chimiques de commodité. La Société a décidé aujourd'hui d'évoluer du statut de fournisseur de technologies à celui d'acteur majeur dans la chaîne de valeur de commodités chimiques ciblées.

Cette évolution naturelle lui permet de capturer une part significative de la valeur créée par ses technologies. Metabolic Explorer va désormais poursuivre une stratégie fondée sur des partenariats non exclusifs pour la production et la mise sur le marché de trois produits développés en propre : le 1,2-propanediol (MPG), le 1,3-propanediol (PDO) et le butanol.

Les points clés de cette stratégie sont :

- *l'industrialisation en interne de ses technologies jusqu'au stade pilote*. La Société va internaliser les capacités et les compétences nécessaires au développement des bio-procédés jusqu'à la phase pilote industriel. Metabolic Explorer sera alors en mesure d'établir le document (appelé *"Process Book"*) qui permettra l'extrapolation de ses bio-procédés à une fabrication industrielle et commerciale. La Société compte engager le processus d'industrialisation pour ses trois bio-produits en 2008.

- *la mise en place d'options non exclusives de partenariats non exclusifs*. Afin de mesurer l'attractivité de ses technologies et d'accélérer la mise sur le marché de ses bio-produits, Metabolic Explorer proposera des options non exclusives à ses partenaires potentiels. Dans le cadre de ces options, les partenaires industriels seront tenus d'acquitter un paiement initial ainsi qu'une redevance annuelle d'entretien. Ces options permettront non seulement de générer des revenus immédiatement mais également la mise en place d'outils de production avec des partenaires impliqués en amont.

- *un modèle d'affaires de partenariats non exclusifs*. Metabolic Explorer sera, grâce à ses "*Process Book*", en position stratégique forte pour négocier des partenariats non exclusifs pour la production et la commercialisation de ses bio-produits. Les modèles de partenariat qui seront mis en place permettront d'accroître la valeur de la Société à travers l'apport industriel des partenaires sous forme de capacité de production, des savoir-faire associés et d'accès au marché. L'objectif est de limiter l'investissement capitalistique de la Société dans les outils de production.

Pour le développement de son modèle d'affaires, Metabolic Explorer envisage (i) de poursuivre avec ses partenaires exclusifs actuels l'industrialisation des bio-produits licenciés, (ii) de conclure les premiers accords d'options non exclusives en 2007 et 2008 sur ses trois autres produits, (iii) de développer et finaliser des *"Process Book"* pour ces trois produits en propre entre 2008 et 2010, (iv) de finaliser les partenariats non exclusifs de production entre 2009 et 2011 et (v) d'initier les premières outils de production en partenariats non exclusif à partir de 2011. La Société parachèvera ainsi son statut d'acteur majeur dans la chaîne de valeur de l'industrie chimique produits.

3.6.2 Historique

Metabolic Explorer a été créée en juillet 1999 avec l'objectif d'appliquer la Biotechnologie au développement de procédés biologiques innovants, pour la fabrication industrielle et la commercialisation de produits chimiques. L'activité de la société est issue de la valorisation du travail d'une thèse de doctorat soutenue par Benjamin Gonzalez, fondateur et actuel président du directoire de l'entreprise, sous la direction du Professeur Renaud (Université d'Auvergne à Clermont-Ferrand, France). Metabolic Explorer a démarré son activité avec un

soutien financier de la société d'investissement SOFIMAC ainsi que de l'ANVAR (Agence française d'aide à l'innovation), la région Auvergne et l'Etat Français.

Durant ses deux premières années d'existence, Metabolic Explorer s'est attachée avant tout au développement, à la validation et à la protection de ses technologies pour l'optimisation des performances de "souches bactériennes" ("usines cellulaires") utilisées industriellement dans des procédés de fermentation déjà existants. La Société a pu bénéficier de licences d'exploitation et de transferts de technologies de la part d'un certain nombre d'instituts de recherche français et européens. La plate-forme technologique initiale de la Société s'est construite autour du développement d'outils bioinformatiques et d'analyse quantitative de la biochimie bactérienne. Pendant cette période, Metabolic Explorer a obtenu dans le domaine de l'analyse quantitative *in vivo* des bactéries deux brevets d'exploitation en France co-déposés avec la société Brüker (Karlsruhe, Allemagne), leader mondial pour le développement et la commercialisation d'outils RMN. La Société a renforcé son portefeuille technologique par l'acquisition de brevets avec l'Institut de Biotechnologie du Kern Forschung Zentrum (KFA-Jülich, Allemagne) et avec l'Université d'Auvergne (Clermont-Ferrand, France).

En novembre 2000, Metabolic Explorer a réalisé une augmentation de capital de 1,5 millions d'euros auprès de SOFIMAC et d'un nouvel investisseur, SPEF Venture (aujourd'hui Seventure). La Société a utilisé ces fonds pour renforcer ses équipes et accroître ses efforts de recherche et développement. En parallèle, l'offre commerciale de la Société a été initiée et s'est concrétisée en janvier 2001 par la signature de deux contrats de prestation de recherche avec Degussa (Hülm, Allemagne) et avec Biogemma (Paris, France). Ces premiers accords, aujourd'hui échus, ont permis de valider les technologies de la société pour l'optimisation d'"usines bactériennes" utilisées en production industrielle.

En novembre 2002, Crédit Agricole Private Equity, Viveris Management et CDC FCJE, conjointement avec les actionnaires institutionnels existants (SOFIMAC et Seventure), ont investi 6 millions d'euros dans la Société. Ce tour de financement soutenait une stratégie basée sur le développement et la valorisation d'"usines bactériennes" propriétaires pour fabriquer des produits chimiques par fermentation. Metabolic Explorer a d'abord établi un partenariat de recherche avec le Laboratoire de Biotechnologie Bio-procédés de l'INSA de Toulouse, suivi d'un transfert de technologie et de savoir-faire, pour constituer une plate-forme technologique intégrée et dédiée à l'ingénierie rationnelle de la bactérie E coli. La Société a alors choisi de concentrer sa stratégie sur le développement de ses propres "usines bactériennes" pour la fabrication de produits chimiques de commodité à partir de ressources renouvelables. Afin d'initier et de manager les programmes internes de recherche et développement, Metabolic Explorer a recruté au poste de Directeur scientifique Philippe Soucaille, Professeur à l'INSA de Toulouse. Il a précédemment occupé au sein de la société Genencor (Palo Alto, USA) le poste de chef de projet sur le programme visant la production industrielle de PDO par une bactérie. La Société a sélectionné comme premier programme de développement la L-méthionine un acide aminé disposant d'un marché global de 1,4 milliard d'euros. Pour ce produit, plusieurs tentatives publiques et privées visant le développement d'un procédé de fermentation compétitif et alternatif au procédé chimique avaient échoué par le passé. En investissant sur ce programme, Metabolic Explorer avait pour ambition première de développer une solution compétitive pour la fabrication de ce produit, ce qu'elle a fait avec succès. Il s'agissait aussi et surtout de valoriser le potentiel de son approche technologique unique pour la conception d'"usines bactériennes" sur mesure destinées à la production d'autres commodités chimiques.

De 2003 à 2004, la Société a déposé quatre familles de brevets protégeant le développement de souches de production de L-méthionine, et a obtenu des premiers résultats très prometteurs. Metabolic Explorer a également élargi le portefeuille de ses brevets technologiques dans le domaine de l'évolution moléculaire *in vivo* d'enzymes. En continuant à développer et à protéger sa technologie ainsi que son savoir-faire, la Société a ainsi renforcé sa position de leader technologique pour la production de commodités chimiques à partir de matières premières renouvelables utilisant des bactéries comme outil de transformation.

En parallèle de ses avancées sur le programme L-méthionine, Metabolic Explorer a conclu un nouveau contrat avec Degussa (Hülm, Allemagne) pour une durée de trois ans, puis, respectivement, avec Bayer (Leverkusen, Allemagne) et Roquette (Lestrem, France). Les contrats signés avec Degussa et Bayer sont aujourd'hui échus et n'ont pas été renouvelés. L'équipe de direction s'est renforcée par la venue de Paul Michalet, recruté en qualité de directeur administratif et financier, et par la mise en place d'une équipe de chargés du développement d'affaires. Cette équipe était composée de deux consultants extérieurs internationaux, tous deux ayant occupé des postes seniors en "*business development*" dans différents groupes internationaux de l'industrie chimique.

En septembre 2005, Metabolic Explorer a conclu un accord industriel de licence exclusive mondiale avec Roquette pour la production de L-méthionine. En parallèle, une nouvelle augmentation de capital de 5 millions d'euros a été réalisée auprès des actionnaires institutionnels initiaux auxquels se sont joints Société Générale Asset Management Alternative Investments et Roquette. Ce nouvel apport de fonds propres a permis à la Société d'accélérer la constitution d'un portefeuille d'"usines bactériennes" propriétaires, en accélérant le développement du projet MPG et en initiant celui relatif à l'acide glycolique.

En février 2006, Metabolic Explorer a conclu un accord cadre avec Arkema (Paris, France). L'accord cible certains produits de la gamme actuelle d'Arkema et comporte plusieurs étapes depuis l'identification jusqu'à la réalisation de procédés biologiques alternatifs plus compétitifs par Metabolic Explorer. Arkema sera ensuite chargée de l'industrialisation et de la commercialisation.

En avril 2006, l'Agence Française pour l'Innovation Industrielle retient le programme de "bioraffinerie végétale" Biohub™ parmi les cinq premiers programmes stratégiques Français et dans lequel Metabolic Explorer est l'un des acteurs clés. Biohub™ a été lancé par Roquette en vue de mettre en pratique le concept de chimie verte qui vise la transformation des matières premières agricoles renouvelables en produits chimiques aujourd'hui issus de la pétrochimie. Outre Roquette et Metabolic Explorer, ce programme réunit d'importantes entreprises chimiques européennes comme Arkéma (France), Tergal Fibres (France), DSM (Pays-Bas), Cognis (Allemagne), les sociétés Eurovia et Sidel ainsi qu'un certain nombre de laboratoires français (laboratoires du CNRS, notamment) et européens. Le budget global affecté à ce programme s'élève à 88 millions d'euros sur sept ans.

En mai 2006, la Société a négocié avec l'INRA (Paris, France) une option exclusive pour disposer des droits exclusifs sur un procédé de production biologique de PDO, un monomère chimique entrant dans la composition de polyesters. La Société a converti cette option en licence exclusive en mars 2007.

En juillet 2006, Metabolic Explorer a acquis auprès de son partenaire historique l'INSA de Toulouse, la propriété industrielle et le savoir-faire technique pour l'ingénierie génétique d'une seconde bactérie : *C. acetobutylicum*. Cette seconde plate-forme bactérienne multiplie

les opportunités de la société en termes de produits chimiques accessibles et de matières premières renouvelables utilisables par ses “usines bactériennes”. L’acquisition de ces technologies s’est accompagnée d’un élargissement du portefeuille de produits de la société à deux autres commodités chimiques existantes : le butanol et le PDO.

En novembre 2006, et dans le cadre du programme Biohub™, Metabolic Explorer a conclu un accord exclusif d’option de licence avec Roquette pour le développement et l’industrialisation de son “usine cellulaire” de production biologique d’acide glycolique. Un groupe leader dans le secteur des matériaux de hautes performances, dont l’identité est confidentielle, est aussi partenaire de ce projet pour développer l’utilisation de ce monomère sur les marchés en forte croissance des bioplastiques biodégradables.

Fin 2006, Metabolic Explorer a consolidé son équipe dirigeante en recrutant deux cadres expérimentés de haut niveau, Olivier Nore et Philippe Guinot, respectivement aux postes de directeur de l’industrialisation et de directeur “*business development*”. Cet élargissement de l’équipe dirigeante est à l’image de la nouvelle phase de croissance dans laquelle s’engage la Société qui accompagne une stratégie de création de valeur tournée vers les produits et leurs marchés. A la date du présent document, la Société emploie 44 personnes.

3.6.3 Les opportunités du marché

3.6.3.1 Les évolutions dans le secteur chimique

Depuis les 50 ou 60 dernières années, les principales matières premières utilisées par l’industrie chimique sont d'origine fossile (pétrole ou gaz). L’abondance de ces matières premières facilement accessibles et de faible coût, conjuguée aux importants progrès technologiques dans l’ingénierie chimique, a permis le développement considérable de cette industrie durant la seconde moitié du XXe siècle. Le marché de la chimie était de 1 800 milliards d’euros en 2004 (source : CEFIC, Conseil européen de l’industrie chimique), ce qui en fait un des marchés les plus importants sur un plan macro-économique. A l’heure actuelle, environ 90 % de l’ensemble des produits chimiques proviennent de ressources fossiles. Cela représente environ 5 % de la consommation annuelle de pétrole et de gaz (source : *Industrial Biotechnology*, juin 2006 volume 2, pages 96 à 100). La part la plus importante de ces ressources fossiles est affectée à la production d’énergie et au transport.

La dernière décennie a connu une diminution de la croissance globale de l’industrie chimique du fait des effets combinés de cinq facteurs qui pèseront de plus en plus sur ce marché : la hausse et la volatilité croissante des prix du pétrole et du gaz, les incertitudes d’approvisionnement en produits fossiles, la concurrence sur les prix, l'absence de progrès technologiques majeurs, et la montée en puissance des préoccupations écologiques. Face à ces enjeux, l’industrie chimique se doit d’évoluer.

La hausse des prix des matières premières fossiles

D’après l’Agence internationale de l’Énergie, la demande mondiale de pétrole devrait passer de 84,5 millions de barils/jour en 2006, à 116 millions de barils/jour en 2030. La croissance de la demande en provenance des pays en développement, la dépendance de plus en plus forte à l’égard de pays producteurs politiquement instables, l’augmentation des coûts de prospection, sont autant de facteurs qui pèseront dans l’avenir sur l’équilibre du marché. La conséquence directe de ces facteurs sera une réduction des réserves disponibles. Le prix du pétrole est déjà passé de 17 dollars/baril en 1995 à une moyenne de 55 dollars/baril en 2006.

L'industrie chimique est menacée dans ce scénario qui a pour effet d'augmenter les prix et d'accroître leur instabilité. Cette tendance est par ailleurs accentuée par l'incertitude des approvisionnements d'origine fossile.

Incertitude sur les approvisionnements en matières premières fossiles

L'Agence de l'Energie estime à plus de 80% la part de l'énergie tirée de ressources fossiles. Tout porte à croire que la production de pétrole et de gaz dans les grandes économies occidentales atteindra un maximum dans les années à venir alors que la demande pour l'énergie et le transport continuera de croître. La pression sur les approvisionnements en pétrole et en gaz pour l'industrie chimique ne peut que s'accroître. Par ailleurs, la production de pétrole et de gaz aura tendance à se concentrer dans un nombre restreint de pays, essentiellement situés dans des zones de grande instabilité politique. Ce risque géopolitique constitue une préoccupation majeure pour beaucoup de pays développés, car la rupture de leur chaîne d'approvisionnement menace leur stabilité économique. Ces pays accélèrent le développement des alternatives aux carburants fossiles et poussent fortement la pétrochimie à rechercher des solutions à base de matières premières renouvelables et disponibles localement. Les sociétés chimiques dont les productions intègrent de nombreux éléments issus du pétrole recherchent désormais des circuits d'approvisionnement plus sûrs, basés sur des matières premières renouvelables.

La concurrence sur les prix

Durant la dernière décennie, les producteurs de la chimie lourde ont subi une pression croissante du fait de la hausse des prix des matières premières d'origine fossile. En outre, l'industrie chimique est confrontée à des pressions extrêmement fortes et durables sur ses prix de vente en particulier dans des secteurs comme l'automobile, le textile, les biens de consommation courante et la construction. En conséquence, les niveaux de marges des industries chimiques utilisant des ressources fossiles se sont fortement dégradés au cours du temps. En réaction, plusieurs sociétés leaders ont augmenté substantiellement leurs dépenses en capital pour intégrer des capacités de production amont afin de mieux résister à la pression des prix pétroliers et préserver ainsi leur compétitivité-coût globale. Cette tendance, combinée à une plus grande standardisation des produits, amène l'industrie chimique à accroître son intensité capitalistique industrielle plus rapidement que les ressources allouées à la recherche et au développement. Les infrastructures lourdes, intégrées et centralisées, mises en place par les sociétés leaders pour maîtriser globalement leur chaîne de production, pèsent lourdement sur la compétitivité-coût vis-à-vis de marchés en croissance rapide comme la Chine, l'Inde ou encore le Brésil.

Progrès technologiques incrémentaux

Le potentiel d'innovation pour les produits chimiques à base de ressources fossiles est désormais limité. L'amélioration de ces procédés, qui sont connus depuis de longues années, est un enjeu vital pour le secteur. La majeure partie des efforts de recherche et d'ingénierie y est consacrée. Le CEFIC estime que l'effort de R&D pour l'optimisation des procédés sur l'ensemble du secteur chimique en 2004, se situait entre 1,8 à 2,4% du chiffre d'affaires. Malheureusement, la pression croissante sur les prix a fait décliner constamment ce ratio, compromettant ainsi la durabilité économique de la chimie lourde dans un contexte de hausse du coût des matières premières.

Préoccupations environnementales

L'opinion publique admet largement l'impact environnemental lié aux gaz à effet de serre tels que le dioxyde de carbone, et qui résulte notamment de l'utilisation des ressources fossiles, et leur contribution au réchauffement global de la planète. Le protocole de Kyoto illustre clairement cette préoccupation croissante par la mise en place d'un dispositif afin de lutter contre le changement climatique. De leur côté, les consommateurs se tournent vers des produits fabriqués à partir de composants et procédés chimiques respectueux de l'environnement.

L'ensemble du secteur de la chimie est donc aujourd'hui tenu de s'adapter à un environnement changeant, marqué par une pression politique, consumériste et économique croissante, afin de mettre en place une industrie conforme aux exigences du développement durable.

3.6.3.2 L'apport croissant de la biotechnologie industrielle

Aujourd'hui encore, la production de composés chimiques industriels est pour l'essentiel issue de procédés conventionnels utilisant des ressources fossiles. La biotechnologie industrielle est une démarche récente, en phase de forte croissance, et qui joue un rôle de plus en plus important dans l'industrie chimique.

Les bactéries, les levures et les champignons sont utilisés depuis de longues années pour la fabrication d'enzymes industrielles et des composés protéinés. Si les "souches bactériennes" naturelles ont permis d'obtenir quelques produits chimiques par fermentation, des obstacles technologiques et/ou économiques ont limité le développement de ces produits ainsi que les procédés de fabrication correspondants. Les progrès de la recherche en biotechnologie, joints à l'intégration croissante de disciplines telles que la biochimie, la microbiologie, la biologie moléculaire et la technologie des procédés ont fait apparaître de nouvelles opportunités. Il est désormais possible de concevoir des micro-organismes permettant la fabrication de produits chimiques à un coût très compétitif.

D'après une étude McKinsey (source : *Making the bio-based economy happen*, Rolf Bachmann, étude publiée à Gand le 21 septembre 2005), la part de marché des biotechnologies devrait augmenter sensiblement en 2010. Cette étude estime que la part des biotechnologies dans la production chimique mondiale est de l'ordre de 5% et qu'elle sera de 10 à 20% en 2010. Dans le marché des produits de commodités chimiques, soit 750 milliards d'euros environ, l'impact des biotechnologies, actuellement modeste, devrait atteindre 6 à 12% du total en 2010. Le taux de pénétration dépendra d'une série de facteurs, comme le prix des matières premières renouvelables, l'environnement politique, la demande globale et les développements technologiques à venir.

L'éthanol constitue un exemple classique de remplacement d'un procédé conventionnel par un procédé biologique. Alors que l'éthanol était produit pour l'essentiel par hydratation de l'éthylène voici encore 15 ou 20 ans, la quasi-totalité de l'éthanol produit aujourd'hui dans le monde (soit environ 30 millions de tonnes) l'est par des procédés biologiques. Plusieurs facteurs combinés ont conduit à ce changement radical : matières premières moins onéreuses et disponibles, investissements en capital moins importants, dépenses énergétiques moindres, émissions de CO_2 réduites, amélioration forte de la sécurité des procédés et développement d'une activité agricole diversifiée. Cet exemple permet d'identifier d'intéressantes

perspectives de substitution à grande échelle de procédés classiques par des procédés biochimiques.

Les facteurs essentiels qui conduisent à un impact croissant des biotechnologies dans l'industrie chimique sont identiques aux facteurs qui ont permis la croissance de la chimie et de la pétrochimie : des progrès technologiques et des matières premières abondantes à faible coût. Le recours aux biotechnologies peut ainsi constituer une solution alternative pour résoudre les cinq défis majeurs auxquels est confrontée l'industrie chimique aujourd'hui.

Une alternative à des prix pétroliers en augmentation constante

La conséquence de l'augmentation continue des prix pétroliers au cours des dernières années est d'accroître le différentiel de coûts entre les matières premières fossiles et les matières premières renouvelables (voir figure 1). Cette tendance met en évidence l'avantage économique croissant des biotechnologies industrielles, permettant de convertir des ressources renouvelables comme le glucose, le saccharose, l'amidon ou bien encore le maïs, en produits chimiques de plus en plus attractifs en termes économiques. Les principaux industriels de la chimie ont confirmé leur intérêt croissant pour les biotechnologies qui utilisent des matières premières peu onéreuses et renouvelables. Cette reconnaissance par le monde industriel, de plus en plus marquée, aura certainement pour conséquence de nouveaux développements technologiques dans les biotechnologies industrielles, tant dans les grandes compagnies que dans les sociétés de taille plus modeste. Dès lors, on peut s'attendre à une modification du paysage mondial de la chimie avec l'arrivée de nouveaux acteurs. En effet, le marché est aujourd'hui demandeur de technologies utilisant des matières premières dont le prix est stable dans le temps.

Figure 1 : évolutions comparées des prix du pétrole, du gaz naturel et du sucre brut (période 1999/2006)

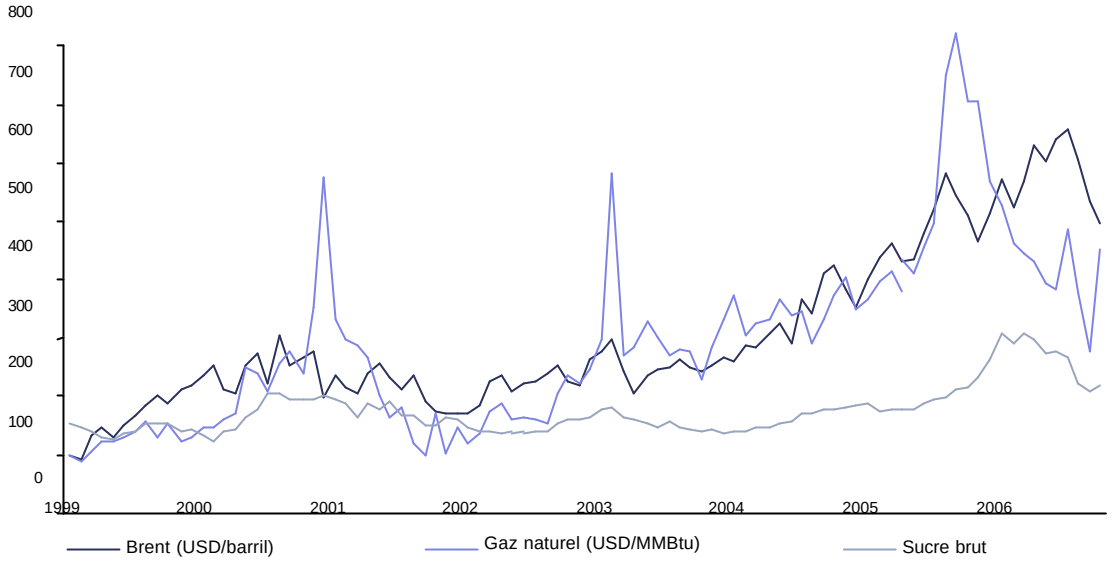

Sécurité des approvisionnements en matières premières renouvelables

La distance entre la localisation géographique des réserves pétrolières, souvent situées dans des régions politiquement instables, et celle des régions à fort développement, utilisatrices de

ces matières premières, est une menace pour cette croissance. Les matières premières renouvelables sont au contraire disponibles partout dans le monde. Les bio-industries présentent de ce fait l'avantage considérable de réduire la distance entre source d'approvisionnement et lieu d'utilisation. Les facteurs clés qui influencent la disponibilité des produits d'origine renouvelables (hydrates de carbone et huiles diverses) pour la chimie et la production de carburants sont la surface cultivée totale, l'amélioration des semences, les modes de production ainsi que les éventuels changements climatiques. La production annuelle de matières premières renouvelables est estimée à 80 milliards de Tonnes Equivalent Pétrole (source : *European Biomass Industry Association*, décembre 2006) soit une part significative de la production annuelle de produits pétroliers, alors même que moins de la moitié des terres arables sont aujourd'hui cultivées dans le monde. L'accès à ces ressources renouvelables n'est donc pas pour l'instant limité. Par ailleurs, le développement industriel des sucres dérivés de cellulose de bois ainsi que les cultures fourragères, permettra d'augmenter considérablement l'accès à de nouvelles sources de matières premières renouvelables.

Compétitivité-coût

Dans les marchés domestiques des pays à croissance rapide tels que l'Inde et la Chine, les acteurs émergents et les utilisateurs finaux sont en quête de solutions alternatives aux procédés classiques afin de leur assurer une compétitivité accrue. Les procédés biotechnologiques sont plus compétitifs que les procédés chimiques classiques. Le coût des matières premières fossiles était une à deux fois celui des ressources renouvelables entre 1970 et 1990. Ce ratio s'établit aujourd'hui à cinq à six fois. Par ailleurs, le montant d'investissement plus faible, et une moindre sensibilité aux effets d'échelle, donnent un avantage aux procédés biochimiques dans des zones de forte croissance. Dans ces zones, l'optimisation des investissements et la flexibilité des outils industriels sont des facteurs clés du succès. Ces avantages compétitifs ne peuvent qu'accélérer la substitution des procédés chimiques traditionnels par des procédés biologiques.

Fort potentiel d'innovation des biotechnologies

La biotechnologie industrielle est aujourd'hui considérée comme la source la plus importante d'innovation et de renouvellement dans l'industrie chimique. Il est admis que la biotechnologie industrielle est une voie attractive pour générer de nouveaux produits et des procédés innovants qui permettront de répondre aux nouvelles exigences de marchés. Par ailleurs, sur la base des outils modernes des biotechnologies, il est désormais possible de réduire le cycle de développement des produits de manière significative.

Bénéfices environnementaux

La majorité des bio-procédés fonctionnent à température ambiante, à basse pression, et consomment beaucoup moins d'énergie que les procédés chimiques conventionnels. De ce fait, les empreintes éco-toxicologiques et environnementales des bio-procédés sont, par nature, fortement réduites par rapport aux procédés chimiques conventionnels. En outre, l'utilisation de ressources fossiles génère du CO_2, alors que les végétaux absorbent du CO_2 pour se former, avant de devenir la matière première des procédés biochimiques.

Compte tenu de ses dimensions et des volumes en jeu, le marché de la chimie lourde, plus encore que d'autres, subit l'impact des prix des matières premières. Cela se traduit directement sur ses marges d'exploitation, ce qui permet à la concurrence de jouer avant tout

sur les coûts et sur l'innovation dans les procédés de production. Au-delà de ces facteurs cruciaux, le développement durable, à la fois au niveau économique et environnemental, impacte également l'ensemble du secteur.

De ce fait les biotechnologies sont appelées à être demain l'un des piliers de la croissance et de la compétitivité de l'industrie chimique. Nombreuses sont les sociétés, parmi les plus importantes, qui consacrent d'ores et déjà des sommes significatives aux efforts de recherche et développement afin de promouvoir des alternatives biotechnologiques aux procédés de production classique. Cette nouvelle tendance confirme l'acceptabilité croissante des biotechnologies dans l'industrie chimique. L'utilisation de matières premières renouvelables et de procédés biotechnologiques au lieu des ressources fossiles et des procédés chimiques classiques est une solution aux défis auxquels l'industrie de la chimie lourde est confrontée aujourd'hui. La combinaison entre ressources renouvelables et procédés bio-chimiques devrait être un élément clé de la mutation de la chimie industrielle.

3.6.4 L'approche de Metabolic Explorer

Metabolic Explorer développe des bio-procédés pour la production industrielle de commodités pétrochimiques existantes. Ces bio-procédés sont plus compétitifs économiquement et plus respectueux de l'environnement que les procédés chimiques utilisés à l'heure actuelle. La Société a mis en place une plate-forme technologique totalement intégrée qui lui permet de concevoir et de créer des bactéries propriétaires. Ces bactéries sont de véritables "usines bactériennes" optimisées pour la production biologique industrielle d'une large gamme de commodités chimiques à partir d'une grande variété de matières premières renouvelables. La Société estime être bien positionnée pour apporter des solutions alternatives, performantes et durables, aux problèmes aujourd'hui associés à la fabrication de produits chimiques d'origine fossile.

Metabolic Explorer a décidé de se positionner sur le marché de la chimie lourde caractérisé par des produits de commodités dont les volumes de production sont supérieurs à 500 000 tonnes par an et un chiffre d'affaires supérieur au milliard de dollars. La société concentre ses efforts de développement sur des produits sélectionnés en fonction de critères économiques. Les coûts de production des commodités chimiques sont très exposés au prix des hydrocarbures, qui peuvent représenter jusqu'à 80%, voire plus, de la structure du coût. La Société estime que c'est dans ce domaine que l'impact économique de ses bio-procédés alternatifs sera le plus créateur de valeur.

Les avantages clés de l'approche de Metabolic Explorer sont les suivants :

Une rupture économique

Metabolic Explorer cible des produits pour lesquels le bio-procédé est plus compétitif économiquement que le procédé chimique industriel existant. La Société investit dans le développement d'une "usine bactérienne" lorsque la modélisation économique du bio-procédé industriel associé anticipe une économie d'au moins 30% par rapport aux procédés conventionnels. Ces estimations économiques sont établies sur la base d'une hypothèse conservatrice pour le prix des hydrocarbures compris entre 35 et 40 dollars par baril. Outre cet avantage initial en termes de coûts de production, l'intensité capitalistique des unités de production basées sur les bio-procédés de la Société est plus faible que celle associée aux procédés chimiques conventionnels.

Basée sur la rupture économique de ses bio-procédés, Metabolic Explorer est en mesure d'abaisser les barrières à l'entrée et de modifier les chaînes de valeur du marché de la chimie de commodités.

Un cycle d'innovation plus court

La société a bâti et développé un ensemble de compétences et de savoir-faire technologiques avec l'objectif de créer, protéger et développer des "usines bactériennes" compétitives dans un laps de temps très court. La Société utilise deux bactéries (*E. coli* et *C. acetobutylicum*) comme système hôte pour l'élaboration des "usines bactériennes". Ces deux bactéries sont parfaitement connues d'un point de vue physiologique et microbiologique et ont été déjà largement utilisées dans l'industrie. Metabolic Explorer détient des savoir-faire propriétaires et des technologies brevetées pour l'ingénierie génétique de ces bactéries. Ses technologies permettent à la société d'optimiser rapidement l'efficacité de ses "usines bactériennes". Elles permettent également de générer de façon continue de nouveaux droits de propriété industrielle pour la production des commodités ciblées à partir de matières premières renouvelables.

La spécificité technologique de Metabolic Explorer permet de réduire significativement les délais nécessaires pour développer une solution biotechnologique. Le délai de développement de l'industrie chimique depuis l'idée et la conception d'un nouveau procédé jusqu'à son industrialisation est en moyenne de 8 à 10 ans. Metabolic Explorer est en mesure de réduire ce cycle de développement à 6/7 ans.

Un accès plus rapide au marché

Les commodités chimiques que vise Metabolic Explorer ont chacune des marchés définis avec des applications connues et maîtrisées. Par son approche technologique, Metabolic Explorer est en mesure de substituer directement ces commodités par le bio-produit équivalent possédant des spécifications analogues. Metabolic Explorer offre des solutions pour substituer un produit chimique courant par un bio-produit identique issu de la transformation de matières premières renouvelables et non plus de matières premières fossiles. En conséquence, Metabolic Explorer est capable de cibler des marchés existants pour lesquels les acteurs et les facteurs structurants de la chaîne de valeur sont connus.

En se focalisant sur des produits existants, Metabolic Explorer propose aux acteurs de l'industrie chimique une alternative biotechnologique pour laquelle les incertitudes liées aux délais d'accès au marché sont substantiellement réduits.

Un rôle central dans la chaîne de valeur

L'offre de valeur de Metabolic Explorer repose sur des bio-procédés propriétaires permettant l'utilisation de matières premières renouvelables pour la production de commodités avec une diminution des coûts d'au moins 30%. Ces estimations économiques sont établies sur la base d'une hypothèse conservatrice pour le prix des hydrocarbures compris entre 35 et 40 dollars par baril. Cette rupture économique, renforcée par une réduction significative des délais de développement et d'accès au marché, positionne Metabolic Explorer comme le partenaire de référence en biotechnologies pour tous les acteurs de la chaîne de valeur de la chimie.

La Société peut apporter des solutions durables :

- aux acteurs majeurs de la chimie en recherche permanente d'une plus grande compétitivité et profitabilité afin de maintenir leur position de leader ;

- aux producteurs de matières premières renouvelables à la recherche de nouveaux débouchés à valeur ajoutée en aval de leurs activités principales ;

- aux utilisateurs finaux ou transformateurs à la recherche (i) de produits moins dépendants de la volatilité des marchés pétroliers pour sécuriser leurs approvisionnements, (ii) d'alternatives plus respectueuses de l'environnement pour mieux répondre aux attentes des consommateurs ;

- aux leaders nationaux des marchés à très fort potentiel de croissance à la recherche de procédés flexibles en termes de localisation, compétitifs économiquement pour des volumes de production à l'échelle de leurs marchés domestiques.

Le rôle central de Metabolic Explorer dans la chaîne de valeur de l'industrie chimique est un avantage clé pour générer différentes opportunités de partenariats avec les différents acteurs de l'industrie chimique. Cette position permettra d'accélérer la mutation de la chaîne de valeur de la chimie traditionnelle vers une chimie plus durable. Afin de capturer le maximum de valeur, la société suit une stratégie de collaboration pour la production à grande échelle et la commercialisation de ses bio-produits.

3.6.5 La stratégie

Aujourd'hui les produits chimiques de commodité sont, dans leur grande majorité, fabriqués en utilisant des matières premières non renouvelables (Pétrole, Gaz). Metabolic Explorer développe des "usines bactériennes" sur mesure pour une production industrielle économiquement performante et durable de produits chimiques existants à partir de matières premières renouvelables. La Société a décidé de passer du statut de fournisseur de technologies à celui d'acteur majeur dans la chaîne de valeur de commodités chimiques ciblées.

La Société a investi dans un premier temps sur le développement d'"usines bactériennes" pour la production biotechnologique de 5 produits de commodités. Pour deux d'entre eux, deux partenariats industriels ont été signés. Ces succès ont validé un modèle de création de valeur basé sur des licences exclusives se rapportant aux "usines bactériennes" correspondantes.

Aujourd'hui, la stratégie de Metabolic Explorer est d'accroître la valeur de ses innovations :

- en industrialisant en interne ses technologies jusqu'au stade pilote ;

- en appliquant un modèle d'affaires tourné vers l'industrialisation et la commercialisation de ses bio-produits à travers des partenariats non exclusifs.

Les points-clés de la stratégie de la Société sont les suivants :

Développer des procédés biologiques économiquement performants

Metabolic Explorer se concentre sur le développement de procédés biologiques pour la production et la commercialisation de commodités chimiques. Ces marchés sont caractérisés par des volumes de production de plusieurs centaines de milliers de tonnes. Metabolic Explorer a donc choisi de valoriser le potentiel de ses technologies en ciblant sur ce vaste marché les produits pour lesquels une production biotechnologique permettrait de réduire les coûts de production d'au moins 30%. Ces estimations économiques sont établies sur la base d'une hypothèse conservatrice pour le prix des hydrocarbures compris entre 35 et 40 dollars par baril.

Metabolic Explorer a constitué un portefeuille d'innovations autour de cinq produits de commodités existants. Leurs marchés, qui représentent un chiffre d'affaires cumulé supérieur à 8 milliards d'euros, ainsi que leurs utilisations, sont parfaitement connus et caractérisés. Certains des produits ciblés par la société sont susceptibles de bénéficier d'une forte croissance. C'est le cas par exemple du butanol qui peut profiter de l'ouverture du nouveau marché des biocarburants alternatifs, ou du MPG qui bénéficie d'une forte croissance dans les pays émergents.

De plus, la Société a acquis une seconde plate-forme bactérienne propriétaire capable de convertir une plus grande variété de matières premières renouvelables (glucose, glycérol, hémicellulose, maïs et amidon direct) garantissant ainsi la compétitivité de ses solutions. Cette plate-forme permet également à la Société de développer des modes alternatifs de production d'autres produits de commodités.

Industrialiser ses procédés biologiques pour maximiser la valeur de ses innovations

Metabolic Explorer a déjà validé un modèle de création de valeur basée sur l'octroi de licences exclusives à des tiers industriels leaders sur leur marché : la L-méthionine et l'acide glycolique. Dans le cadre de ces collaborations, la Société poursuivra l'optimisation des "usines cellulaires" tandis que le partenaire réalisera son industrialisation puis la production et la commercialisation de ces deux produits. Le choix des partenaires s'est porté sur des industriels capables de sécuriser les approvisionnements en matières premières, de développer les applications et les marchés en aval des produits tout en respectant les normes réglementaires et de réduire tant les coûts de production que les délais de mise sur le marché. La Société estime que le marché sera en mesure d'absorber les quantités produites par une unité de cent mille tonnes en 2011.

Ces deux premiers succès sont révélateurs. Ils montrent l'impact des innovations de Metabolic Explorer sur la chaîne de valeur de l'industrie chimique et une capacité à générer des revenus significatifs très tôt dans le cycle du développement à travers des collaborations exclusives.

Désormais l'objectif de la Société est de capturer une part plus importante de la valeur issue de ses "usines bactériennes" en faisant évoluer son statut de fournisseur d'innovations vers un statut d'acteur dans l'industrie chimique.

Metabolic Explorer a donc décidé d'industrialiser en interne ses bio-procédés puis de fabriquer et commercialiser à travers des partenariats non exclusifs ses trois bio-produits : le

PDO, le MPG et le butanol. La Société va par conséquent internaliser les capacités et les compétences nécessaires au développement des bio-procédés jusqu'à la phase pilote industrielle (à hauteur de 1 000 litres). La société sera alors en mesure d'établir ce qu'il est convenu d'appeler le "*Process Book*" pour chacun des produits ciblés. Ce document contiendra l'ensemble des paramètres validant les avantages économiques de ces bio-procédés de production en vue d'une fabrication industrielle à échelle commerciale (de 50-100 kt/an). La Société compte engager la phase pilote de production pour ses trois bio-produits en 2008, et de démarrer la phase de production et de commercialisation en 2010/2011 pour le premier d'entre eux.

Valoriser ses technologies à leur plus haut niveau grâce à un modèle économique coopératif

L'objectif de la stratégie commerciale de la Société est d'introduire ses bio-procédés dans la chaîne de valeur de la chimie de commodité par des partenariats non exclusifs. La non-exclusivité permettra une utilisation plus large des bio-procédés de Metabolic Explorer et favorisera la diffusion de ses bio-produits. La Société a mis en place une stratégie spécifique dite de "*push and pull*" à partir des avantages spécifiques de chaque produit en s'appuyant sur la dynamique du marché et l'environnement concurrentiel. Metabolic Explorer sera alors, grâce à ses "*Process Book*", en position stratégique forte pour négocier des partenariats non exclusifs pour la production et la commercialisation de ses bio-produits. Les modèles de partenariat qui seront mis en place maximiseront la valeur de la Société à travers l'apport industriel des partenaires sous forme de capacité de production, des savoir-faire associés et d'accès au marché. Le but ultime est de limiter l'investissement capitalistique de Metabolic Explorer dans ces outils de production qui deviendront opérationnels en 2010/2011 pour le premier d'entre eux.

Afin de mesurer l'attractivité de ses technologies et d'accélérer la mise sur le marché de ses bio-produits, Metabolic Explorer proposera dans un premier temps des options non exclusives à ses partenaires potentiels. Dans le cadre de ces options, les partenaires industriels seront tenus d'acquitter un paiement initial ainsi qu'une redevance annuelle d'entretien. Metabolic Explorer escompte mettre ainsi en œuvre au moins une option non exclusive pour un de ses bio-produits en 2007.

Outre le fait de générer des revenus à court terme, ce système d'option a pour avantage de placer les technologies de la Société auprès des différents acteurs du marché. Selon le produit, ce partenaire initial pourrait être soit un transformateur de matières premières ou de biomasse, un producteur de composant chimiques, leader sur un marché émergent (Chine, Inde, Brésil), ou un utilisateur final. Ces partenariats industriels non exclusifs permettront à Metabolic Explorer de générer des revenus issus des ventes de ses bio-produits sur un marché plus important. La Société prévoit pour chacun de ses bio-produits une première unité de production en partenariat d'une capacité de 50 à 100 kilotonnes entre fin 2010 et fin 2012.

Renforcer et protéger la compétitivité de ses technologies et de sa propriété industrielle

La Société considère que son avancée technologique et la qualité de sa propriété industrielle lui permettront de développer plus rapidement des produits chimiques de commodité plus performants. Ces derniers bénéficieront d'une protection par brevet assortie d'une liberté d'exploitation dès le début de leur développement.

Metabolic Explorer a démontré que ses plates-formes technologiques actuelles lui permettent de développer rapidement des "usines bactériennes" brevetées et compétitives pour la bio-production de toute une gamme de commodités chimiques existantes. La Société continuera d'élargir sa base technologique dans le but de renforcer ses avantages compétitifs. Les développements ou les acquisitions technologiques seront conduits avec l'objectif (i) d'accéder à une plus large gamme de matières premières renouvelables, (ii) d'étendre un portefeuille de produits significatifs, (iii) de renforcer sa propriété industrielle et en conséquence de minimiser le profil de risque de ses développements. La Société occupera ainsi une position unique pour industrialiser de nouvelles commodités parachevant son statut d'acteur majeur dans la chaîne de valeur de l'industrie chimique.

3.6.6 Le portefeuille de produits

3.6.6.1 Le portefeuille de produits Metabolic Explorer

A l'heure actuelle, Metabolic Explorer dispose d'un portefeuille de cinq produits qui concernent des marchés existants et des utilisations bien identifiées d'une valeur cumulée supérieure à 10 milliards de dollars.

Metabolic Explorer a déjà constitué des partenariats exclusifs avec des leaders industriels pour deux de ses produits afin d'accélérer leur industrialisation et leur mise sur le marché. Ces deux partenariats ont permis : (i) de confirmer la valeur des technologies développées par la Société, (ii) de valider un modèle d'affaires profitable basé sur des licences exclusives de ses innovations.

Le premier produit licencié, la L-méthionine, est un acide aminé utilisé aujourd'hui pour des applications pharmaceutiques et nutraceutiques. Metabolic Explorer a développé une voie biochimique de synthèse compétitive par rapport aux procédés conventionnels. La rupture économique envisagée ouvre à la technologie de Metabolic Explorer le marché des acides aminés de commodités pour l'alimentation animale. Ce marché est évalué à la date du présent prospectus à 600 000 tonnes annuelles pour une valeur de 1,4 milliards d'euros (source : Feedinfo.com / février 2007). Plusieurs leaders du secteur se sont portés candidats pour acquérir cette technologie, confirmant ainsi son intérêt stratégique et sa valeur. Finalement, ce produit a fait l'objet d'une licence exclusive mondiale avec Roquette, un des leaders mondiaux de la transformation de l'amidon qui assurera l'industrialisation et la commercialisation.

Le second produit qui a fait l'objet d'une option de licence exclusive est l'acide glycolique. C'est un composant essentiel pour la fabrication de polymères biodégradables. Ce marché est évalué à 500 000 tonnes par an à l'horizon 2010 sur la base d'un prix du plastic d'origine pétrochimique de 1,5 euro par kilo (source : *The Freedonia Group : Degradable Plastics to 2010 – Report 2107* – décembre 2006). Ce produit a fait l'objet d'un contrat de développement avec une option exclusive de licence mondiale exclusive avec Roquette associé à un des leaders mondiaux de la polymérisation pour la réalisation de plastiques de haute performance. A travers ce partenariat, Metabolic Explorer a démontré sa capacité à créer une nouvelle chaîne de valeur compétitive dans l'industrie des plastiques biodégradables.

Metabolic Explorer est à présent en position de faire évoluer son modèle d'affaires exclusif vers un modèle non exclusif en s'appuyant sur les ruptures économiques de ses trois autres produits : le 1,2 propanediol (MPG), le 1,3 propanediol (PDO) et le butanol. La Société

envisage de maximiser la valeur de ces trois produits en internalisant l'industrialisation de ses "usines bactériennes" jusqu'au "*Process Book*" puis en établissant des partenariats non exclusifs de production et de commercialisation à grande échelle.

Le tableau ci-dessous indique pour ces trois produits les dates indicatives de mise sur le marché ainsi que la taille de ce dernier :

		Matière première	Taille du marché 2006 *Marché estimé 2010* Volume (kmT)	Ventes (USD)	Accord d'options ou partenariats	Initialisation du processus d'industrialisation	Mise sur le marché prévue
PRODUITS	1,2 Propanediol (MPG)[6]	Glucose	1 800[1]	? 2.0 bn[1]	2e semestre 2007	1er semestre 2008	2e semestre 2011 / 1er semestre 2012
	1,3 Propanediol (PDO)[6]	Glycérol	1 500[2]	? 3,5 bn[3]	2e / 3e trimestre 2008	1er semestre 2008	2e semestre 2010/1er semestre 2011
	Butanol	Maïs broyé	2 500[4]	? 3,3 bn[5]	2e semestre 2007	1er semestre 2008	2e semestre 2011/1er semestre 2012

Note: Les délais ainsi que les tailles de marché indiqués sont indicatifs et rédigés en termes généraux ne reflétant pas nécessairement les délais et tailles de marché de chaque produit du portefeuille de la Société
[1] *ICIS Chemical Business*
[2] *sur la base d'un coût de 750 dollars par tonne de PTT pour la part du PDO, qui correspond à un prix de 2 387 dollars par tonne de PDO, 3,5 milliards de dollars correspondent à 1 500 milliers de tonnes par an (ICIS Chemical Business, décembre 2006)*
[3] *ICIS Chemical business, 4-17 décembre 2006*
[4] *le marché de la chimie seulement (JPV International Study 2006)*
[5] *le marché de la chimie seulement (ICIS Contract price US, septembre 2006)*
[6] *le rendement de la fermentation des ces matières premières est maximisé par la co-production d'acétone*

Pour des informations détaillées concernant le processus de développement de la Société (voir section 3.6.7 "Approche Technologique de Metabolic Explorer"). Pour des informations détaillées concernant les marchés des produits de la Société (voir "Le marché" aux sections 3.6.6.2.1, 3.6.6.2.2 et 3.6.6.2.3).

3.6.6.2 Produits en propre

La Société développe en propre des "usines bactériennes" performantes pour produire trois commodités chimiques : le 1,2 propanediol (MPG), le 1,3 propanediol (PDO) et le butanol. Pour le MPG et le PDO, les "usines bactériennes" développées co-produisent de l'acétone afin de maximiser le rendement de la fermentation.

Pour chacun de ces produits, Metabolic Explorer définit une approche spécifique en fonction du marché, de l'environnement concurrentiel et des avantages compétitifs de sa technologie pour en accroître la valeur à travers des partenariats non exclusifs.

(a) 1, 2 Propanediol

Le marché

Grâce à ses propriétés hygroscopiques, le MPG est utilisé dans une grande variété d'applications dans lesquelles il agit comme solvant, hydratant, stabilisant, ou encore

humectant. Les volumes les plus importants de MPG concernent la fabrication de résines de polyesters insaturées utilisés dans divers revêtements. Des volumes significatifs sont absorbés par la production des fibres de verre pour le renforcement des matériaux nautiques et automobiles. Le MPG est aussi très largement utilisé pour la production de détergents liquides, d'antigels et de dégivrants, de liquides de refroidissement, de peintures et de revêtements souples.

Le marché total du MPG s'évalue à 1500 millions de tonnes, soit environ 1,8 milliard d'euros (source: rapport ICIS sur les prix : 1500 dollars/tonne). Les deux principaux producteurs sont Dow et Lyondell avec respectivement 33% et 25% de parts de marché. Le marché libre, sur lequel les utilisateurs principaux sont des entreprises de transformation finale comme P&G et Unilever, représente 80% de la production mondiale. La croissance globale de la demande, estimée à environ 3,5% l'an, est supérieure à celle du PIB. La croissance sur les pays asiatiques est prévue à 7% par an jusqu'en 2010 (source : *ICIS Chemical Business*, juillet 2006). Dans ces conditions, les producteurs maintiennent, face à cette demande, des niveaux élevés d'utilisation de leurs capacités et un prix très élevé.

Les avantages des bio-produits de Metabolic Explorer

Le MPG est produit à partir de l'oxyde de propylène (PO) issu de matières premières fossiles. La compétitivité économique des unités de fabrication de PO est fortement impactée par (i) la valeur de certains sous produits affaiblie par des marchés en décroissance, (ii) les investissements élevés pour atteindre les tailles critiques et (iii) la localisation forcée des unités de production de PO à proximité des crackers de propylène. Par ailleurs, le PO se transporte difficilement. Les unités de production des dérivés du PO sont donc également situées à proximité des crackers et loin de leurs marchés, ce qui génère des coûts d'approche élevés. L'implantation de nouvelles unités de production de PO constitue à l'heure actuelle un investissement à haut risque.

Etant un dérivé du PO, le MPG est donc confronté (i) à une forte dépendance vis-à-vis des matières premières fossiles, (ii) à des investissements en amont élevés et particulièrement risqués, (iii) à des augmentations de capacité par conséquent limitées et, (iv) à des coûts d'approche élevés. L'industrie chimique est donc à la recherche d'alternatives pour la production du MPG.

Afin de répondre à cette attente, Metabolic Explorer développe un bio-procédé propriétaire qui permettra de fabriquer du MPG à partir du glucose, une matière première renouvelable nettement moins onéreuse et volatile que le PO et accessible partout dans le monde. L'utilisation du glucose permet une réduction des coûts supérieure à 30%, sur la base d'un pétrole à 35/40 dollars le baril. De plus, le bio-procédé de Metabolic Explorer donne accès à des unités de production de plus petites tailles, qui peuvent être délocalisées à proximité de leurs marchés, et dont l'intensité capitalistique est fortement améliorée.

L'état actuel du développement de Metabolic Explorer, les prochaines étapes

Metabolic Explorer développe une "usine bactérienne" brevetée dont l'efficacité permettra une diminution de plus de 30% du coût de fabrication du MPG. Ces estimations économiques sont établies sur la base d'une hypothèse conservatrice pour le prix des hydrocarbures compris entre 35 et 40 dollars par baril. Grâce à sa plate-forme technologique d'optimisation des performances de la souche, la Société progresse rapidement vers le démarrage du processus d'industrialisation. La phase "laboratoire pilote" devrait être initiée au premier

semestre 2008. La phase de "pilote industriel" démarrera à la fin 2009 et le "*Process Book*" sera finalisé fin 2010, après une validation industrielle de 2 à 3 mois.

La stratégie commerciale de Metabolic Explorer pour le MPG

Le positionnement de Metabolic Explorer vise à maximiser l'impact de la compétitivité, de la flexibilité et de la faible intensité capitalistique de son bio-procédé sur les chaînes de valeur du MPG.

Le premier axe de développement de Metabolic Explorer est de positionner sa technologie sur les marchés en forte croissance. L'objectif est donc d'établir des partenariats non exclusifs avec des producteurs chimiques leaders sur leurs marchés domestiques en forte croissance.

Le second axe est de développer des partenariats non exclusifs avec les utilisateurs du MPG sur des marchés matures. Ces partenaires potentiels subissent de fortes augmentations de leurs coûts d'accès au MPG d'origine pétrochimique. Ils sont donc à la recherche de sources alternatives, durables et économiques de MPG.

Le troisième axe cible des partenariats non exclusifs avec des producteurs de glucose. Ces industriels investissent pour diversifier leur activité vers de nouveaux dérivés, à plus forte valeur ajoutée, de leur matière première renouvelable.

Metabolic Explorer à l'intention de conclure d'ici à la fin 2007 une option non exclusive débouchant sur un partenariat non exclusif pour la production et la commercialisation de son MPG avec un leader local dans un pays en croissance forte. Pour la fin 2008, la Société se donne pour objectif de signer un accord à terme pour la constitution d'un consortium avec un producteur de glucose et un utilisateur final de MPG. Par ailleurs, Metabolic Explorer engagera des négociations pour un partenariat de production industrielle début 2009 et vise la première mise en production pour la fin 2011/début 2012.

(b) 1,3 Propanediol

Le marché

Le PDO est fabriqué à partir d'éthylène oxyde selon un procédé nettement plus onéreux que les procédés de fabrication des autres diols. De ce fait, le PDO n'a atteint, historiquement, qu'une faible pénétration sur ses marchés potentiels. Aujourd'hui, les capacités de production actuelles de PDO dans la filière chimique se limitent à 125 000 tonnes.(source : *The News Journal*, 15 août 2005 et *ICS Chemical business*, décembre 2006).

Le PDO est pourtant bien connu pour ses excellentes propriétés dans des applications industrielles de grands volumes telles que les adhésifs, produits laminés, peintures, poudres et revêtements. C'est également un constituant essentiel du Poly Trimethyl Téréphtalate (PTT), un polyester aux propriétés exceptionnelles. Un PDO accessible à un coût comparable à celui des autres diols atteindrait très rapidement, dans ces applications, des volumes de ventes typiques d'une commodité chimique. DuPont, producteur de PDO et leader dans tous ces marchés applicatifs, confirme que le PDO a un marché potentiel de 3,5 milliards de dollars US. Ce potentiel se réparti entre les applications industrielles des glycols (2 milliards de dollars US), les marchés des soins cosmétiques et corporels (750 millions de dollars US) et la production de polyesters de hautes performances (750 millions de dollars US).

Les avantages attendus des bio-produits de Metabolic Explorer

La production chimique actuelle de PDO est basée sur l'oxyde d'éthylène, issue de matières premières fossiles, et ce à un coût très élevé. Seule l'intégration physique de son unité de production de PDO avec l'unité d'oxyde d'éthylène de Geismar (Louisiane, USA) permet à Shell de justifier son processus chimique actuel. DuPont dispose d'une capacité de production de 9000 tonnes en Europe dont la matière première est l'acroléine, un produit également dérivé de la pétrochimie (source : *SRI Process Economics program report 227*).

Parallèlement, DuPont a développé avec succès un bio-procédé permettant de fabriquer du PDO par fermentation de glucose dérivé de maïs. DuPont et Tate&Lyle ont formé une joint venture pour produire commercialement du PDO par ce procédé à Loudon (Tennessee, USA). La première unité, d'une capacité de 50 000 tonnes est devenue opérationnelle en 2006.

Metabolic Explorer optimise actuellement une "usine bactérienne" qui crée un avantage compétitif de plus de 30 % en coût par rapport aux procédés chimiques et biotechnologiques existants. Ces estimations économiques sont établies sur la base d'une hypothèse conservatrice pour le prix des hydrocarbures compris entre 35 et 40 dollars par baril. Cet avantage réside essentiellement dans la capacité de l'"usine bactérienne" à utiliser du glycérol brut tiré de la production des bio-diesels. La valorisation du glycérol est un facteur clé de la rentabilité de cette filière en croissance forte. La technologie de Metabolic Explorer est donc synergique avec la chaîne de valeur des bio-diesels et permet à la Société d'accéder à une matière première renouvelable particulièrement avantageuse en coût et accessible en quantités croissantes.

L'état actuel du développement de Metabolic Explorer, les prochaines étapes

Metabolic Explorer optimise actuellement sa plateforme propriétaire, *Clostridium acetobutylicum*, pour laquelle la société a breveté la technologie d'ingénierie moléculaire. La phase de "laboratoire pilote" sera initiée au premier semestre 2008. La phase de "pilote industriel" démarrera au second semestre 2009 et s'achèvera au premier semestre 2010 avec la mise au point du "*Process Book*".

La stratégie commerciale de Metabolic Explorer pour le 1,3 Propanediol

La stratégie commerciale de Metabolic Explorer vise à favoriser la mise en place rapide d'une chaîne de valeur performante pour le PDO en valorisant la rupture économique créée par sa technologie.

Le premier axe d'action de la Société est d'établir des partenariats non exclusifs avec des producteurs importants de bio-diesels pour créer une ligne durable d'approvisionnement du marché en PDO à un prix compétitif.

Le second axe est de développer des partenariats non exclusifs avec les principaux utilisateurs de diols pour remplacer ces produits dans leurs applications industrielles par le PDO issu du bio-procédé de la Société.

Le troisième axe d'action vise à conclure des partenariats non exclusifs avec les utilisateurs de PET/PBT qui sont également intégrés dans le procédé de polymérisation pour développer les applications et les ventes de PTT produit à partir du PDO de Metabolic Explorer.

Metabolic Explorer conclura à la mi 2008 une option non exclusive, débouchant sur un partenariat non exclusif, pour sa technologie d'accès au PDO. A mi-2009, la Société envisage d'entamer des négociations en vue d'un accord industriel pour une première production fin 2010/début 2011.

(c) Butanol

(i) Butanol pour le marché de la chimie

La chaîne de valeur du butanol est confrontée à une situation très similaire à celle qui prévalait pour l'éthanol voici 15 à 20 ans. A cette époque, l'essentiel de l'éthanol était fabriqué chimiquement à partir de l'éthylène. A l'heure actuelle, la quasi-totalité de l'éthanol est obtenue par fermentation : les bio-procédés ont pris la place des procédés chimiques.

Au début du XXe siècle, la production de butanol s'effectuait principalement par fermentation du glucose, mais le procédé était complexe et montrait un faible rendement. Dans la seconde moitié du XXe siècle, le coût du propylène fut suffisamment bas pour provoquer le remplacement de la filière biochimique par la filière pétrochimique.

La mise au point d'un nouveau bio-procédé à haut rendement et de faible intensité capitalistique pour la production de butanol à partir de matières premières renouvelables de faible coût modifiera la chaîne de valeur du butanol de la même façon que celle de l'éthanol a été transformée par le passé.

Le marché des applications chimiques

Le butanol est un composant chimique largement utilisé pour des produits dérivés ayant des marchés importants. Ces dérivés du butanol entrent dans une large gamme d'applications telles que revêtements, adhésifs, produits cosmétiques et formulations alimentaires. Le marché du butanol est estimé au total à 2,5 millions de tonnes (source : *Étude internationale JPV 2006*) soit 3,3 milliards d'euros en valeur (source : *ICIS Contract Price US*, septembre 2006). Le marché captif est estimé 80%. Les principaux producteurs sont BASF, Eastman, Celanese, Perstorp et Dow. Rohm&Haas est le principal acheteur de butanol. La croissance du marché des dérivés du butanol et de ses applications est estimée à 4% l'an.

Les avantages attendus des produits Metabolic Explorer

Comme ce fut également le cas pour l'éthanol, le bio-procédé dit ABE (Acétone-Butanol-Éthanol), mis en place pendant la 2e Guerre Mondiale pour la production d'acétone s'avéra moins attractif que les procédés pétrochimiques en période de faible coût du propylène. A l'heure actuelle, le butanol est produit chimiquement via le procédé OXO à partir du propylène. Ce procédé exige un haut degré d'intégration pétrochimique, une forte intensité capitalistique, et donc une centralisation élevée. Le propylène étant très exposé aux variations du prix du pétrole, un bio-procédé permettant d'obtenir du butanol à partir de matières premières renouvelables pourrait capturer la totalité de la production de butanol destinée au marché de la chimie.

En juin 2006, DuPont et BP ont annoncé conjointement leur intention de mettre sur le marché en 2007 des volumes de butanol à partir de bio-procédés existants basés sur la technologie ABE utilisant du saccharose.

La technologie propriétaire de Metabolic Explorer est basée sur une souche bactérienne alternative, *Clostridium acetobutylicum*, qui autorise l'utilisation de matières premières brutes de plus faible coût telles que le maïs broyé. De plus, les "usines cellulaires" développées ne produisent aucun sous-produit ; le rendement est ainsi maximisé et les investissements dans les processus de purification réduits.

Ce procédé direct "de la céréale au produit fini" permettra aux agriculteurs, en utilisant le procédé de fermentation sèche de Metabolic Explorer, de créer des raffineries de biobutanol, à l'image des raffineries existantes de bioéthanol. Du fait des similitudes entre la fermentation de l'éthanol et du butanol, les unités de production d'éthanol pourront être facilement adaptées au butanol, ce qui limitera les investissements. Avec sa technologie, Metabolic Explorer peut donc fournir aux agriculteurs une opportunité unique d'accroître et de diversifier leur activité. Ce programme "de la céréale au produit fini" peut d'ailleurs se développer dans de nombreuses régions du monde, ce qui permet à Metabolic Explorer de se positionner très favorablement sur le marché mondial du butanol chimique.

L'état actuel du développement de Metabolic Explorer, les prochaines étapes

Metabolic Explorer dispose d'une souche de *Clostridium acetobutylicum* qui lui permet de produire du butanol à partir du maïs broyé comme matière première. Ce procédé peut permettre de réduire le coût de production du butanol de 50%. Metabolic Explorer vise à engager la phase de "laboratoire pilote" au 1er semestre 2008. La phase de pilote industriel démarrera fin 2009, débouchant sur la rédaction du "*Process Book*" début 2011.

La stratégie commerciale de Metabolic Explorer pour le butanol sur le marché de la chimie

Le principal point d'appui pour le développement de la technologie de Metabolic Explorer sur le marché de la production du butanol est l'arrivée de nouveaux producteurs de butanol sur des marchés émergents. Metabolic Explorer se tournera en priorité vers ces nouveaux acteurs en vue d'établir des partenariats de production à partir de ses technologies propriétaires.

Par ailleurs, les utilisateurs finaux non intégrés, quelle que soit leur taille, sont confrontés à un prix du butanol en augmentation constante. De ce fait, leur profitabilité est en baisse. Pour ces utilisateurs, l'accès à une source stable et compétitive de butanol est donc essentiel. C'est pourquoi Metabolic Explorer se propose de leur offrir des accords optionnels non exclusifs débouchant sur des partenariats non exclusifs de sa technologie. Cela leur garantira une alternative d'approvisionnement sûre et compétitive.

Cet approvisionnement sécurisé pour les utilisateurs finaux non intégrés sera également rendu possible par des partenariats avec des consortiums d'agriculteurs ou avec des producteurs actuels de bioéthanol qui pourront aisément se reconvertir vers le biobutanol au prix d'adaptations mineures.

Vers fin 2007, Metabolic Explorer envisage de signer un accord optionnel non exclusif débouchant sur un partenariat non exclusif soit avec un producteur potentiel positionné sur un marché émergent, soit avec un utilisateur final déjà existant. La Société espère également mettre en place en 2010, un accord avec un consortium d'agriculteurs ou avec des industriels du bioéthanol. Un démarrage d'une unité de production est attendu fin 2011/début 2012.

Une fois la technologie de Metabolic Explorer introduite sur le marché en croissance du butanol pour des applications chimiques, la Société sera bien positionnée pour les nouveaux débouchés du butanol-carburant.

(ii) Le butanol destiné au marché des carburants

Le marché des biocarburants

Afin de réduire le recours aux ressources fossiles pour la production de carburant, les carburants de substitution basés sur des ressources renouvelables ont suscité un intérêt croissant ces dernières décennies. L'éthanol était un candidat plausible, dans la mesure où les processus de fermentation qui permettent de le produire sont largement répandus. Le Brésil est le plus ancien producteur d'éthanol-carburant depuis plus de 25 ans, avec près de 30% de la production mondiale (16,5 milliards de litres en 2006). Toutes les stations-service brésiliennes vendent du bioéthanol sous forme d'un mélange composé de 75% d'essence et de 25% d'éthanol (E25). Depuis 2005, les Etats-Unis sont le premier producteur mondial d'éthanol-carburant. La croissance du marché américain est récente. Les capacités de production sont passées de 4 milliards de litres en 1996 à près de 20 milliards de litres en 2006 (source : *World ethanol and biofuel report*, décembre 2006).

Le butanol mélangé avec l'essence est également un carburant performant (source : *Brown R. Biorenewable Ressources Engineering New Products from Agriculture, Iowa State Press, Ames IA, 2003*). Il n'est cependant pas utilisé pour l'instant comme carburant du fait d'une production par voie pétrochimique très capitalistique et très centralisée.

Les avantages attendus des produits Metabolic Explorer

Le butanol offre de nombreux avantages par rapports aux additifs et aux carburants de substitution. Le butanol peut remplacer directement l'essence pour les véhicules utilisant ce carburant, et peut être le composant principal des mélanges de substitution au diesel. Cette possibilité de bi-utilisation sera le principal avantage du butanol sur ses éventuels concurrents dans l'industrie des biocarburants. De plus, le butanol ne pose aucun problème de compatibilité ni de miscibilité avec l'essence ou avec le gazole : de ce fait il peut utiliser les mêmes moyens de transport et de distribution que ces deux carburants existants, ce qui n'est pas le cas pour l'éthanol. L'existence d'infrastructures, et notamment d'un réseau de distribution utilisable sans modifications importantes, facilitera le passage des carburants pétroliers aux biocarburants ex-butanol.

Un avantage supplémentaire du butanol par rapport à l'éthanol est sa plus faible volatilité, ce qui permettra aux constructeurs automobiles de satisfaire aux nouvelles normes sur les émissions de COV (comme celles qu'impose dès à présent l'État de Californie) sans avoir à modifier ni les circuits d'alimentation ni les réservoirs des véhicules.

Enfin, le potentiel énergétique du butanol est supérieur à celui de tous ses concurrents (y compris l'éthanol) et proche de celui de l'essence. A performances énergétiques identiques, il ne sera donc pas nécessaire de passer plus souvent à la pompe, ce qui est un argument commercial important pour les industriels de l'automobile.

En s'appuyant sur les atouts de sa technologie de production du butanol (se reporter à la section "butanol pour le marché des produits chimiques"), Metabolic Explorer est en mesure d'appliquer son savoir-faire à la production du butanol-carburant, *a fortiori* une fois que le

marché de la chimie aura validé l'intérêt économique de ses solutions décentralisées et renouvelables.

L'état du développement de Metabolic Explorer, les prochaines étapes

L'état du développement de la technologie de production de butanol a été présenté dans la section précédente traitant du butanol pour le marché de la chimie (voir cette section).

La stratégie commerciale de Metabolic Explorer pour le butanol sur le marché des carburants

En premier lieu, Metabolic Explorer envisage d'introduire sa technologie dans la chaîne de distribution du butanol pour le marché de la chimie (voir section "Butanol sur le marché de la chimie"). Une fois sur ce marché, Metabolic Explorer sera en position très favorable pour devenir un acteur important du butanol-carburant au fur et à mesure de la croissance de ce marché.

La transition des carburants d'origine pétrolière vers les biocarburants est un saut qualitatif qui a peu de chances de s'opérer sans un effort coordonné de tous les acteurs. C'est pourquoi Metabolic Explorer envisage des partenariats tant avec des fournisseurs de biomasse (en tant que matière première) qu'avec des sociétés de production et de distribution de produits pétroliers. Les positions des sociétés les mieux implantées ne pourront qu'être renforcées par l'accès à un butanol-carburant à prix compétitif. D'autre part, les exploitants agricoles et les raffineurs, déjà engagés dans la production d'éthanol, n'auront à entreprendre que des modifications minimes pour adapter leurs unités de fabrication à la production de butanol-carburant. A la fin de 2008, Metabolic Explorer envisage de signer un accord cadre en vue de la création d'un consortium de ce type.

3.6.6.3 Produits sous accord d'options et de licence

La Société développe des "usines bactériennes" performantes pour produire la L-méthionine et l'Acide Glycolique (GA). Metabolic Explorer a conclu, pour la L-méthionine un accord exclusif de licence et pour l'Acide Glycolique, un accord d'option exclusive à l'effet d'obtenir une licence exclusive pour réaliser l'industrialisation de ses bio-procédés propriétaires et la commercialisation accélérée de ses bio-produits.

(a) La Méthionine

Le marché

La méthionine est le deuxième acide aminé vendu dans le monde en termes de marché. C'est un acide aminé soufré. La méthionine peut se présenter sous deux formes différentes, appelées isomères : la L-méthionine et la D-méthionine. La L-méthionine est la forme naturelle de la méthionine, actuellement difficile à obtenir par les procédés de chimie classique sous forme pure en l'absence de D-méthionine. Ses usages les plus courants sont pharmaceutiques et nutraceutiques. Le marché pour ces applications est de 600 tonnes pour un chiffre d'affaires de 12 à 13 millions d'euros. La D/L-méthionine, mélange de L-méthionine et de D-méthionine-D (DLM) ainsi qu'un précurseur de la méthionine (la méthionine hydroxy analogue ou MHA) sont des produits qui peuvent être transformés par les animaux en L-méthionine. Ces produits sont utilisés sur les marchés de l'alimentation animale principalement pour la nutrition de la volaille (80%) et des porcs (20%). Le marché

global DLM/MHA est évalué à 1,4 milliard d'euros, soit une demande annuelle globale de 600 000 tonnes. Le marché se concentre à 90% sur trois producteurs : Degussa Ag, Novus International Inc., et Adisseo SAS, une société du groupe Blue Star.

La croissance du marché est directement liée à celle du marché de la volaille et dans une moindre mesure à celle du porc. Du point de vue géographique, les marchés asiatiques, sud-américains et est-européens se développeront à un rythme plus rapide que les marchés nord-américain ou ouest-européen. La croissance mondiale du marché de la méthionine à des fins d'alimentation animale est estimée à 5%.

L'introduction d'une L-méthionine facile à produire quelque soit la zone géographique et à un coût très compétitif constitue une opportunité majeure à la fois pour les marchés de spécialités et pour celui de l'alimentation animale. Cela permettra de créer un potentiel supplémentaire dans la chaîne de valeur de ce produit.

Les avantages de l'offre Metabolic Explorer

En l'état actuel des choses, la méthionine est synthétisée chimiquement à partir de l'acroléine, qui est un dérivé du propylène. Le procédé actuel des producteurs industriels de DLM et MHA est donc étroitement dépendant de matières premières fossiles dont les prix sont actuellement très volatiles.

Plusieurs grands industriels de la chimie, avant Metabolic Explorer, ont tenté sans succès de transformer des bactéries en usines bactériennes productrices de méthionine. La voie de production mise en œuvre par Metabolic Explorer, basée sur une redéfinition du métabolisme central de la bactérie, a permis pour la première fois une bio-production compétitive de L-méthionine.

La L-méthionine est un nutriment plus efficace que le mélange de L-méthionine et de D-méthionine ou encore que l'hydroxy-analogue. Elle n'est pas pour le moment utilisée en alimentation animale du fait de son prix de revient. Avec la technologie développée par Metabolic Explorer, le coût de production de la méthionine peut être réduit, de l'ordre de 30%, créant sur ce marché un potentiel de valeur additionnelle majeur. Cela s'explique par un accès à une matière première renouvelable et peu onéreuse. A cet élément s'ajoute une diminution importante de l'investissement dans l'outil de production, dû au passage d'un procédé chimique à un bio-procédé. Les conditions sont ainsi réunies pour introduire dans le circuit de l'alimentation animale une méthionine plus performante et durable.

De plus, le bio-procédé permettrait, dans le futur, l'implantation d'unités de production de méthionine dans les pays à croissance rapide, pays dans lesquels ce produit doit pour l'instant être importé.

Etat du développement du projet et prochaines étapes

Metabolic Explorer a obtenu sa première souche en vue de la production de L-méthionine en janvier 2005. A ce stade, la Société a décidé de poursuivre ses recherches en partenariat avec Roquette. Le bio-procédé est en cours d'optimisation pour son industrialisation à l'échelle pilote puis pour sa commercialisation à grande échelle par le partenaire.

La stratégie de Metabolic Explorer pour la L-méthionine

Afin de limiter le risque et le délai requis pour accéder au marché, Metabolic Explorer a décidé de concéder un accord de licence exclusive à un grand acteur industriel. Les critères suivants ont prévalu pour le choix du partenaire de Metabolic Explorer : (i) l'existence d'un portefeuille de produits complémentaires, destinés au marché de l'alimentation à la fois humaine et animale, (ii) sa capacité à sécuriser ses approvisionnements en matières premières renouvelables afin de renforcer la compétitivité économique du bio-procédé, et iii) son expérience obtenue dans l'enregistrement de produits et l'obtention d'autorisations réglementaires au niveau mondial. Parmi les entreprises qui se sont déclarées candidates pour cette licence exclusive, le choix de Metabolic Explorer s'est porté sur la société Roquette, qui a la capacité d'industrialiser cette technologie et d'introduire la méthionine sur (i) le marché de la nutrition animale et (ii) les marchés de niche pour l'alimentation humaine, la nutraceutique et la pharmacie.

(b) L'acide glycolique

Le marché

L'acide glycolique est actuellement utilisé comme additif dans les produits de nettoyage (35%), ainsi que dans diverses formulations (18%) et dans les applications de contrôle de pH pour les procédés industriels (11%). Le marché actuel de l'acide glycolique est estimé à 50 000 tonnes.

Le polymère de l'acide glycolique (PGA) est un plastique biodégradable. Ces plastiques ont un fort potentiel de croissance dans l'industrie de l'emballage qui subit de nouvelles réglementations très strictes portant notamment sur le recyclage post-achat. Les mêmes contraintes réglementaires s'appliquent aux films plastiques utilisés dans le secteur agricole en leur imposant d'être biodégradables. Toyota estime que le marché global des plastiques biodégradables atteindra 38 milliards de dollars aux environs de 2020 (source: *Highlights in bioplastics*, International Biodegradable Polymers Association and & Working Groups). L'accès à ce marché dépendra cependant de la capacité de l'industrie à fournir des bio-polymères à un coût acceptable (source : *European Bioplastics*). Actuellement, les prix des plastiques biodégradables produits par exemple à partir de l'acide polylactique (PLA) ou des polyhydroxyalkanoates (PHAs) se situent entre 2 et 5 €/kg et sont encore trop élevés pour satisfaire une telle demande. L'industrie des films et emballages est donc à la recherche de nouveaux matériaux biodégradables performants dans les applications et à des coûts comparables à ceux des polyoléfines (1 à 1,5 €/kg).

Les avantages attendus des bio-produits de Metabolic Explorer

DuPont produit de l'acide glycolique à Belle (VA, USA) à partir de formaldéhyde, composé pétrochimique hautement toxique, qui induit des coûts d'équipement et de maintenance élevés. Clariant (Gershofen, Allemagne) et SynProTec (Clayton, Royaume-Uni) produisent également de l'acide glycolique suivant un procédé similaire. Le polymère biodégradable de l'acide glycolique (PGA) peut être alors produit par des voies classiques de polymérisation.

NatureWorks, filiale de Cargill, produit de l'acide lactique (LA) par fermentation du glucose qui peut ensuite être polymérisé classiquement en PLA. Uhde Inventa Fisher, licencie pour sa part un procédé combiné de fermentation du glucose et de polymérisation du LA en PLA. Metabolix, en partenariat avec ADM, a choisi une autre approche en modifiant des bactéries

pour que la biosynthèse du polymère biodégradable PHA se fasse directement au cœur de la bactérie. Cette approche induit des procédures de purification intensives.

La technologie de Metabolic Explorer réduit le coût de production de l'acide glycolique et de son polymère de plus de 30% par rapport aux procédés chimiques actuels. Elle est compétitive au regard des autres procédés biologiques.

Le PGA se distingue des autres plastiques biodégradables tels que les PLA et PHA par ses propriétés physiques qui en font un candidat idéal pour la production de films d'emballage et de bouteilles. De plus, sa biodégradabilité est modulable ce qui lui confère un second avantage compétitif majeur. Enfin, sa compatibilité avec les polyoléfines lui confère un caractère unique dans le champ applicatif des films d'emballages.

La technologie de Metabolic Explorer donne accès à un plastique aux propriétés idéales pour la production de films et d'emballages biodégradables au meilleur coût. Cette combinaison unique répond donc à la demande de l'industrie de l'emballage.

L'état actuel du développement de Metabolic Explorer, les prochaines étapes

Grâce à sa plate-forme d'ingénierie, Metabolic Explorer a pu obtenir une souche qui démontre la possibilité de réduire le coût de production de l'acide glycolique de plus de 30%. Le partenaire industriel de la Société initiera la phase de "laboratoire pilote", puis la phase de "pilote industriel".

La stratégie de Metabolic Explorer pour l'acide glycolique

Metabolic Explorer s'est récemment engagée dans un partenariat intégré du nom de BioHub™. L'un des objectifs de ce programme, est la production et la commercialisation de plastiques biodégradables dont le monomère de base sera l'acide glycolique produit par la technologie unique de Metabolic Explorer. Ce partenariat implique la société Roquette, un des leaders mondiaux dans le domaine de la transformation des amidons, qui sera responsable dans le cadre de ce partenariat du développement du "*Process Book*". Le projet associe également un industriel leader dans les matériaux de hautes performances, qui se chargera de produire et de mettre sur le marché le biopolymère biodégradable final. Ce partenariat exclusif couvre l'ensemble de la chaîne de valeur des plastiques biodégradables et de leurs composants. C'est une nouvelle fois la preuve de la capacité de Metabolic Explorer à assumer un rôle stratégique central dans l'évolution des chaînes de valeurs cibles.

3.6.7 L'approche technologique et industrielle de Metabolic Explorer

Metabolic Explorer estime détenir une position de leader dans la conception et l'élaboration (du gène jusqu'au produit final) de souches bactériennes optimisées et brevetées pour produire des composés chimiques. La Société utilise ses ressources technologiques pour le développement de bio-procédés sur mesure permettant de fabriquer à grande échelle des commodités existantes. Metabolic Explorer est convaincue de pouvoir réduire le délai de mise au point de bio-procédés industriels efficaces utilisant des matières premières renouvelables. La Société a enrichi et entend fortement développer son portefeuille de brevets, tant sur la base de développements technologiques internes que sur l'acquisition de licences d'exploitation externes. Il s'agit la d'une composante essentielle sur laquelle reposent ses efforts de développement de nouveaux produits.

Arrière-plan

Au cours des dernières décennies, les biotechnologies ont permis de découvrir et d'optimiser nombres de nouvelles technologies de production désormais largement utilisées dans l'industrie. Classiquement, dans les procédés de fermentation industrielle, le produit d'intérêt est synthétisé par des microorganismes naturels (bactéries, levures, champignons) sélectionnés et optimisés par des approches empiriques. Plus récemment, les développements rapides du génie génétique ont rendu possible l'exploitation de la biodiversité en vue de la production de produits chimiques. Dans ce contexte, le nouveau défi de la biotechnologie industrielle consiste à mettre à profit les connaissances physiologiques et les outils de biologie moléculaire pour créer des micro-organismes producteurs constituant de véritables "usines bactériennes". L'ingénierie métabolique est une approche rationnelle qui utilise les outils de la génétique moléculaire pour optimiser les fonctions cellulaires en vue de la production de composés chimiques spécifiques. Cela est réalisé en modifiant les voies métaboliques existantes, ou en incluant des voies métaboliques nouvelles, dans les organismes vivants.

La plate-forme technologique de Metabolic Explorer

La Société développe une approche rationnelle d'ingénierie métabolique en mettant en application ses technologies propriétaires et ses outils de modification d'organismes hôtes pour en faire des "usines bactériennes" hautement productives. La Société peut utiliser cette approche avec de nombreux micro-organismes, et se concentre actuellement sur l'exploitation de deux plates-formes bactériennes : *Escherichia coli* et *Clostridium acetobutylicum*. Ces deux plates-formes complémentaires se prêtent à la transformation d'une large gamme de matières premières renouvelables (glucose, hémicelluloses, farine de mais, glycérol…) en produits chimiques. La Société possède un important savoir-faire pour ce qui est de l'ingénierie rapide d'*Escherichia coli*, et a bâti, au travers de brevets, une position unique pour l'ingénierie moléculaire, moins évidente, de *Clostridium acetobutylicum*. Grâce à ses outils génétiques, Metabolic Explorer dispose d'un avantage compétitif dans la conception de nouvelles voies métaboliques chez ces deux organismes hôtes. Cela permet à la société d'établir une propriété industrielle étendue à de nouveaux produits.

Les succès de la Société dans le développement rapide, rationnel et optimisé de souches bactériennes s'appuie sur l'intégration de trois technologies propriétaires dans les domaines de (i) la bioinformatique, (ii) l'ingénierie des micro-organismes et (iii) l'analyse des flux intracellulaires. La Société met à contribution l'ensemble de ses plates-formes de manière itérative et synergique pour accélérer la mise au point de ses usines bactériennes.

***Metavista*™** est le nom de la plate-forme de la Société dans le domaine de la bio-informatique. Elle combine un système de gestion d'une base de données propriétaire, comprenant les voies métaboliques de nombreux organismes, avec les logiciels propriétaires permettant de (i) concevoir de nouvelles voies métaboliques et (ii) modéliser les données expérimentales obtenues avec les souches optimisées. Metavista permet de combiner l'intégralité des voies métaboliques contenues dans la base de données, de manière à élaborer les usines bactériennes possédant les meilleures caractéristiques de production possibles.

Le logiciel Metavista permet de calculer le flux de carbone optimal partant du substrat initial, (glucose, glycérol…) jusqu'au produit chimique final. On peut ainsi calculer le rendement pratique maximum d'un procédé biologique. Metabolic Explorer peut alors breveter à un

stade très avancé du développement les principales voies métaboliques permettant de produire des commodités en utilisant des "usines bactériennes".

La base de données contenue dans Metavista comporte la liste très exhaustive de toutes les voies métaboliques accessibles dans le domaine public, ainsi que les voies métaboliques découvertes par la Société. Cette base de données contient toute l'information sur les gènes, les substrats et les enzymes, impliqués dans les voies métaboliques. Le logiciel spécifique de la Société peut (i) déterminer tous les chemins métaboliques imaginables pour convertir une source carbonée donnée en un produit chimique d'intérêt et (ii) hiérarchiser ces chemins par rendement décroissant afin de déterminer "l'usine bactérienne" la plus performante. Les résultats issus de Metavista permettent à la Société de calculer l'avantage économique de ses procédés biologiques en comparaison avec les procédés pétrochimiques actuels. Metavista fournit également les recommandations de modifications génétiques permettant de concevoir la souche optimale avant le démarrage du processus d'ingénierie métabolique. Les algorithmes inclus dans Metavista sont également utilisés pendant le développement de la souche, notamment pour optimiser les flux intracellulaires et pour repérer les éventuelles étapes limitantes dans le procédé de production.

***Metevol*™** est une plate-forme d'ingénierie de souche. Elle consiste à mobiliser les outils de la Société en matière de biologie moléculaire pour transformer ses plates-formes bactériennes hôtes. Ceci est réalisé (i) en modulant l'expression chromosomique des gènes d'une manière stable, et (ii) en utilisant des outils efficaces d'évolution moléculaires *in vivo* pour l'évolution rapide et maîtrisée d'enzymes et de voies métaboliques. Les outils d'ingénierie génétique ont été développés pour deux bactéries, *Escherichia coli* et *Clostridium acetobutylicum*, qui ont été largement utilisées depuis des décennies dans des procédés de fermentation industrielle. En utilisant sa technologie d'évolution *in vivo*, la Société est en mesure de créer des réactions biochimiques "non-naturelles" au sein même des organismes hôtes. Plus précisément, Metevol est utilisé pour élaborer des hôtes bactériens pour lesquels la croissance, ou la consommation de substrat, dépend de l'activité des enzymes ou des voies métaboliques que nous souhaitons faire évoluer. De ce fait, Metevol est pour Metabolic Explorer un moyen puissant qui permet de produire des composés chimiques que ni *Escherichia coli* ni *Clostridium acetobutylicum* ne génèrent naturellement. Dans le cadre de l'approche intégrée de la Société, Metevol est utilisé pour créer de nouvelles souches bactériennes et, en combinaison avec la plate-forme analytique, optimiser les performances de ces souches.

***Flux Vision* ™** est une plate-forme analytique qui mesure les flux intracellulaires ainsi que le niveau des activités enzymatiques et des métabolites au sein de la bactérie. L'information tirée des données expérimentales permet de déterminer les flux de conversion *in vivo* de toutes les étapes qui mènent de la matière première jusqu'au produit fini. Combiné avec la plate-forme de modélisation Metavista, Flux Vision permet d'identifier les étapes limitantes de la production. Pour poursuivre l'amélioration des performances de la bactérie, la Société utilise la plate-forme Metevol pour élaborer une "usine bactérienne", dans laquelle ces étapes limitantes ont été éliminées. Dans le but de reproduire l'environnement industriel, toutes les expérimentations réalisées avec Flux Vision le sont dans des fermenteurs de laboratoire avec des conditions opératoires parfaitement contrôlées. Cela facilite le passage à grande échelle du procédé biologique.

L'approche de Metabolic Explorer sur le plan du développement

Metabolic Explorer distingue trois phases dans son approche de sélection, de développement et d'industrialisation de produits chimiques de commodités obtenus par fermentation : (i) la

phase de sélection du produit, (ii) la phase de conception des usines bactériennes, et (iii) la phase de développement du bio-procédé industriel. Le processus global de développement est illustré par le schéma figurant à la fin de la section 3.6.7 du présent prospectus. Les délais indiqués dans ce schéma sont indicatifs, n'ont qu'un caractère général, et ne reflètent pas nécessairement le phasage exact de chaque produit développé par la Société. Les trois phases de développement seront décrites ci-dessous de manière plus détaillée.

***Sélection du produit*.** Metabolic Explorer a mis en place une approche centrée sur le produit. La Société suit une procédure décisionnelle prenant en compte à la fois les critères économiques et les critères technologiques. Pour être inclus dans le portefeuille de Metabolic Explorer, un produit doit présenter vis-à-vis de son équivalent pétrochimique un avantage économique d'au moins 30%, avec une hypothèse de prix du pétrole de 35 à 40 dollars par baril. En prenant en compte des critères tels que la taille du marché et sa croissance, la Société s'est attachée pour l'instant à une sélection de produits inscrits dans la chaîne de valeur du propylène.

Metabolic Explorer utilise sa plate-forme bio-informatique Metavista pour prévoir le rendement pratique maximum des meilleures usines cellulaires destinées à la fabrication des composés chimiques choisis. Sur la base de ces résultats, la Société fait une estimation économique des bio-procédés industriels correspondants. Parallèlement, Metabolic Explorer s'appuie sur des sources industrielles pour évaluer la structure de coût des produits concurrents issus de la pétrochimie. Si cette évaluation économique montre l'avantage compétitif attendu, et si par ailleurs la Société peut s'assurer de la liberté d'exploitation, elle dépose une demande de brevet et engage la phase de développement de la souche bactérienne. Cette démarche permet à Metabolic Explorer d'identifier et d'investir les créneaux les plus attractifs du marché. En règle générale, il lui faut environ 3 mois pour mener la phase de sélection du produit jusqu'à son terme.

Conception de "l'usine bactérienne". Pour chaque produit figurant dans son portefeuille, la Société a établi un programme de développement permettant d'atteindre l'objectif de performance de l'usine cellulaire fixé au départ. La performance de la souche est une combinaison de trois paramètres-clé, déterminants pour les aspects économiques du procédé biotechnologique, à savoir :

- le rendement ou la quantité de produit fini qui peut être obtenue pour une quantité donnée de matière première,

- la productivité, ou la quantité de produit fabriquée par unité de temps et de volume,

- le titre, ou concentration de produit dans le moût de fermentation.

La Société s'appuie sur la plate-forme technologique composée de Metavista, Metevol et Flux Vision pour optimiser ses souches par (i) une série de modifications génétiques maîtrisées, (ii) l'évaluation des souches en fermenteur, et (iii) l'analyse et la modélisation des flux métaboliques. Grâce à cette démarche d'optimisation itérative, la Société peut consolider sa position sur le plan de la propriété industrielle en brevetant les éléments clés relatifs à l'amélioration de la souche. Metabolic Explorer surveille en permanence l'évolution de ses efforts d'ingénierie de la souche en mesurant le rendement, la productivité et le titre. Forte de ses premiers succès dans la bio-production de L-méthionine, la Société espère boucler la phase de conception de nouvelles "usines bactériennes" dans un délai de deux à quatre ans.

Processus d'Industrialisation. Les conditions expérimentales utilisées dans un environnement de recherche sont différentes de celles que l'on trouve dans un contexte industriel. L'objectif de la phase d'industrialisation est de concevoir le *"Process Book"*. Ce document contient l'ensemble des paramètres validant les avantages économiques des bio-procédés de production en vue d'une fabrication industrielle à échelle commerciale. Pour construire ce *"Process Book"*, la Société procède en deux étapes : la phase laboratoire pilote et la phase pilote.

Phase laboratoire pilote: la démarche de la Société consiste à démarrer la phase en laboratoire pilote parallèlement aux dernières étapes de la phase de conception de l'usine cellulaire. Cette phase va démarrer une fois que la souche bactérienne sera compétitive par rapport aux procédés pétrochimiques concurrents. Metabolic Explorer a intégré de façon synergique le développement de ces procédés de fermentation avec les phases d'optimisation de l'usine bactérienne. Cela permet ainsi un retour d'expérience entre ces deux phases. Cette boucle d'échange entre recherche et développement industriel permet la prise en compte dès la conception de la souche bactérienne des contraintes industrielles et de gagner du temps dans les phases de pilotage de l'industrialisation.

L'objectif de cette phase en laboratoire pilote est d'améliorer les performances de la fermentation en termes de productivité et de titre. Cette étape démarre par la validation des données de performance de la souche bactérienne obtenues lors de la phase précédente. Pendant cette phase, Metabolic Explorer va déterminer les paramètres qui auront le plus d'impact sur le procédé de fermentation comme par exemple : la température, la pression, l'oxygénation, l'acidité ou la pureté de la matière première. Pendant cette phase en laboratoire pilote, l'échelle des fermentations est comprise entre 2 et 20 litres. De la sorte, on dispose d'assez de moût de fermentation pour définir et réaliser l'étape de purification et obtenir du produit satisfaisant aux spécifications. De par la multiplicité des opérations de génie des procédés nécessaire pour la purification, la Société sous-traite à une ou plusieurs entreprises spécialisées le travail de purification du produit. Cette phase pilote en laboratoire requiert en règle générale de 18 à 24 mois.

Phase pilote industriel : une fois la conception de l'"usine cellulaire" achevée, la Société démarre la phase pilote industriel. L'objectif de cette seconde phase dans le processus d'industrialisation est de déterminer et de valider les paramètres permettant de passer d'une phase laboratoire à une phase de fabrication industrielle. Pendant cette phase, l'échelle de travail se situe dans une plage de volume comprise entre 150 et 1000 litres.

La phase d'industrialisation à l'échelle pilote commence par la validation des paramètres optimaux de production obtenus à l'étape précédente et par la vérification des facteurs de déviation définis pendant la phase en laboratoire. A cette étape, la Société teste l'effet de certains changements de paramètres pour vérifier les effets d'échelle. Parallèlement, la technologie du procédé de purification est rapatriée sur site, extrapolée en vue d'être industrialisée par un processus classique de modélisation et d'ingénierie.

Tout au long de ces différentes phases de montée en échelle de production, la Société élabore le *"Process Book"* qui décrit la fermentation et la purification industrielle, ainsi que les éléments déterminants du processus d'industrialisation : les paramètres critiques et les effets de déviations. Sur la base de ce *"Process Book"*, il devient ensuite possible de créer une nouvelle unité ou d'adapter une unité existante pour fabriquer le produit désiré. Cette phase d'industrialisation à l'échelle pilote nécessite en règle générale de 12 à 20 mois.

3.6.8 La concurrence

Les marchés que vise la Société sont également la cible de nombreux acteurs engagés dans le développement de procédés alternatifs de production de produits existants ou nouveaux tels que les industries chimiques, les industries de transformation de matières premières, les compagnies pétrolières, les entreprises de biotechnologies, les laboratoires académiques, les instituts de recherche, les agences gouvernementales, les universités publiques et privées.

Parmi ces nombreuses organisations, certaines disposent de moyens financiers, industriels, commerciaux et technologiques plus importants que ceux de Metabolic Explorer. Certains concurrents ont, par ailleurs, acquis de l'expérience dans la fabrication et la vente, dans la formulation, dans le marketing et, plus globalement, dans le développement de nouveaux produits et de nouvelles applications.

Par ailleurs, le secteur d'activité de Metabolic Explorer est le lieu d'une vive concurrence dans le développement et/ou l'acquisition de technologies propriétaires en matières d'ingénierie métabolique et de bio-production. Le niveau d'activité de recherche et de dépôt de brevets dans ce secteur est élevé. Il est donc possible que, sur certains produits, des concurrents puissent obtenir des brevets ou autres formes de protection qui pourraient constituer, pour Metabolic Explorer, un frein dans ses efforts de commercialisation de certains de ses produits.

La Société est également en situation de concurrence s'agissant du recrutement et de la fidélisation de collaborateurs scientifiques et de cadres qualifiés.

La capacité de Metabolic Explorer à maintenir cet avantage compétitif dans le temps dépendra largement de la manière dont la Société saura :

- maintenir l'avance technologique qui lui permet de "concevoir" ses "usines cellulaires" et de raccourcir le cycle de l'innovation grâce à son approche rationnelle de l'ingénierie métabolique ;

- faire progresser ses projets de développement en complétant ses travaux d'optimisation sur les souches bactériennes ;

- élargir ses compétences technologiques pour industrialiser ses bio-procédés à l'échelle pilote ;

- confirmer les coûts de ses bio-procédés à l'échelle d'une production industrielle et commerciale ;

- créer et développer des collaborations fructueuses avec des partenaires clés, débouchant sur la mise en œuvre de capacités industrielles et commerciales ;

- développer, maintenir et protéger ses bio-produits et ses technologies propriétaires ;

- attirer et retenir du personnel qualifié.

La Société est consciente de l'intensité de cette concurrence vis-à-vis de ses technologies et bio-produits.

Technologies

Metabolic Explorer considère qu'elle est la seule société ayant développé une plate-forme d'ingénierie métabolique intégrant de manière unique de nombreuses compétences (la bio-informatique, la biologie moléculaire, l'ingénierie génétique, l'évolution d'enzymes *in vivo*, l'analyse quantitative des flux métaboliques intracellulaires, la physiologie microbienne et la fermentation). Cette plate-forme d'ingénierie métabolique lui confère un avantage compétitif considérable dans ce domaine. L'intégration de ces nombreuses compétences, combinée avec l'approche innovante de Metabolic Explorer pour développer des bio-procédés économiquement performants, constitue le socle de la compétitivité de la Société.

Dans le secteur de l'industrie chimique, de nombreuses entreprises commencent à peine à initier des programmes de développement de procédés de transformation des ressources renouvelables en utilisant la chimie ou les biotechnologies. Un petit nombre de chimistes a mis en place des activités pour la conduite de programmes d'envergure dans le domaine de la production de commodités chimiques par fermentation. A notre connaissance, la société DuPont est la société de l'industrie chimique qui a réalisé l'intégration la plus poussée des outils technologiques nécessaires dans ce domaine.

La Société a connaissance de deux entreprises, Genomatica et Fluxome, ayant une activité dans le secteur de la biotechnologie industrielle. Ces deux sociétés, créées respectivement en 2000 et 2002, développent une approche technologique intégrée de même nature. La Société estime que Genomatica et Fluxome sont moins avancés dans le développement de produits propres. D'autres sociétés comme Genencor/Danisco et Novozymes, leaders sur les marchés d'enzymes industrielles ont le projet de consolider leur expertise dans les domaines de la biotechnologie et de la fermentation industrielle afin d'élargir leur métier actuel vers le secteur de la chimie industrielle. D'autres sociétés, de tailles plus modestes, comme Codexis, Diversa, Direvo et Proteus, disposent de capacités technologiques dans le domaine de l'évolution d'enzymes *in vitro*. Selon la Société, aucune de ces sociétés n'a pour cœur de métier la chimie de commodités. Il existe au moins une autre société, Metabolix, qui applique l'ingénierie métabolique pour développer des plastiques biodégradables sur la base de matières premières renouvelables. Metabolix a signé un partenariat stratégique avec la société Archer Daniels Midland pour la production à grande échelle, par voie microbienne, d'une famille de polymères naturels biodégradables. Metabolix et Archer Daniels Midland ont lancé la construction d'une unité de production de grande capacité et ont annoncé leur intention de commercialiser leurs produits dès 2008.

Produits

L'industrie chimique de base constitue un marché considérable au sein duquel la concurrence est vive. Historiquement, ce secteur a été dominé par de grandes multinationales (Dow Chemical, DuPont, Exxon Mobile, Bayer, BASF et Eastman Corporation, etc.) caractérisées par des filières d'approvisionnement, de production, de distribution et de commercialisation fortement intégrées. La plupart de ces industriels ont défendu leur position en s'appuyant principalement sur leurs compétences de base en chimie de synthèse pour développer l'innovation de leurs procédés. Quelques leaders du secteur (DuPont ou BASF) considèrent les biotechnologies comme une réelle source d'innovation pour préserver la compétitivité de leurs produits existants et explorer de nouvelles opportunités de marché. D'autres sociétés, positionnées plus en aval dans la chaîne de valeur de la chimie (Degussa et DSM) sont également actives dans les biotechnologies grâce à leur expérience historique dans la bio-production de spécialités chimiques.

Metabolic Explorer affronte une concurrence produits sur le marché des commodités chimiques, principalement autour des procédés et coûts de production. Tout projet de développement industriel que la Société réussira à initier entrera inévitablement en compétition avec les procédés chimiques existants, puis avec de nouveaux procédés chimiques et bio-chimiques à venir. Il n'en reste pas moins que Metabolic Explorer propose des solutions innovantes et durables, ce qui peut amener les entreprises du secteur, potentiellement concurrentes, à se positionner comme des partenaires industriels précieux.

PDO

La Société prévoit d'être en compétition avec le PDO pétrochimique actuel, produit pour l'essentiel par DuPont et Shell à des fins d'utilisation interne pour la fabrication de fibres polyesters. Néanmoins, Metabolic Explorer s'attend à ce que son principal concurrent dans ce secteur soit la société DuPont. Cette société a développé un bio-procédé pour la production de PDO à partir de glucose en collaboration avec Genencor pour le développement de la souche. DuPont a constitué une joint-venture avec Tate & Lyle pour la production et la commercialisation de PDO. La première unité opérationnelle de bio production de PDO a démarré en 2006 avec une capacité de production annuelle de 50 kilotonnes. Néanmoins, Metabolic Explorer estime que son bio-procédé à base de glycérol possède un avantage compétitif significatif induit par un meilleur rendement de production de PDO et par l'utilisation d'une matière première renouvelable alternative moins chère.

MPG

La Société estime qu'elle sera en concurrence avec des producteurs existants de MPG tels Dow Chemical, Lyondell, BP, BASF et Repsol, lesquels utilisent tous un procédé chimique à base de matières premières fossiles. Les avantages principaux du procédé biologique de la Société résident dans (i) une réduction des coûts de production, (ii) une intensité capitalistique réduite, et (iii) des bénéfices environnementaux. La Société a également connaissance de l'existence d'une technologie émergente, visant la production de MPG à partir du glycérol par catalyse chimique. L'analyse des données publiques relatives à cette technologie laisse anticiper des coûts de purification significatifs par rapport au bio-procédé de la Société.

Butanol

La Société estime qu'elle sera en concurrence avec le butanol pétrochimique existant, principalement produit par BASF, Eastman, Celanese, Perstorp et Dow Chemical. Néanmoins, Metabolic Explorer s'attend à ce que son principal concurrent dans ce secteur soit l'alliance entre DuPont et BP. Cette alliance, créée en juin 2006 a pour objectif de développer, de produire et de commercialiser du butanol en tant que prochaine génération de biocarburant. DuPont et BP collaborent avec British Sugar, une filiale d'Associated British Foods plc, en vue d'établir en 2007 une première unité de production de butanol à partir de saccharose en adaptant une unité de production d'éthanol existante. La Société estime être bien placée pour être la première à créer une souche bactérienne permettant de produire du butanol à partir de maïs broyé. Metabolic Explorer estime que sa capacité à utiliser des matières premières moins onéreuses que le saccharose et le glucose, combinée à un procédé de conversion hautement performant basé sur ses "usines cellulaires" propriétaires, lui conférera un atout majeur par rapport aux autres procédés de production.

L-Méthionine

Metabolic Explorer a concédé une licence à la société Roquette pour la production et la commercialisation de la L-méthionine. La Société estime que la L-méthionine sera en compétition avec les produits concurrents fabriqués par des sociétés leaders sur ce marché telles que Degussa, Novus International et Adisseo. Nous pensons que les principaux avantages de la L-méthionine biologique issus des technologies Metabolic Explorer résident dans son moindre coût, un investissement en capital plus faible, et les caractéristiques plus performantes de la L-méthionine biologique par rapport aux produits issus de ressources fossiles (D,L méthionine et méthionine-hydroxy-analogue). De plus, le fait que Roquette, groupe amidonnier important, soit intégré dans la production de glucose, renforce la compétitivité-coût du produit issu des bio-procédés de la Société.

Acide glycolique

Pour l'acide glycolique, bio-produit issu d'un bio-procédé que Metabolic Explorer développe sous un partenariat d'option exclusive, la Société estime qu'elle sera en concurrence avec les principaux producteurs de matières plastiques tels que Dow Chemical, DuPont, BASF, Bayer, General Electric, Mitsubishi Chemical et Huntsman Chemical. Cependant Metabolic Explorer et ses partenaires anticipent une concurrence plus spécifique dans le domaine des polymères biodégradables avec les sociétés Metabolix, Kaneka, Cargill et Mitsui Chemical. Chacune de ces sociétés a développé, ou développe, un procédé biologique permettant de produire des matières plastiques biodégradables à partir de composants renouvelables. La Société pense que ses propres produits peuvent permettre de fabriquer des plastiques biodégradables dont les caractéristiques sont potentiellement meilleures que celles des produits concurrents. *In fine*, le consortium avec lequel la Société développe l'industrialisation et la commercialisation, renforce à la fois la compétitivité en matière de coût de son bio-produit, et de ses applications commerciales sur les marchés en croissance des polymères de performance.

3.6.9 Les collaborations

Le schéma ci-dessous représente les phases de collaborations avec les industriels.

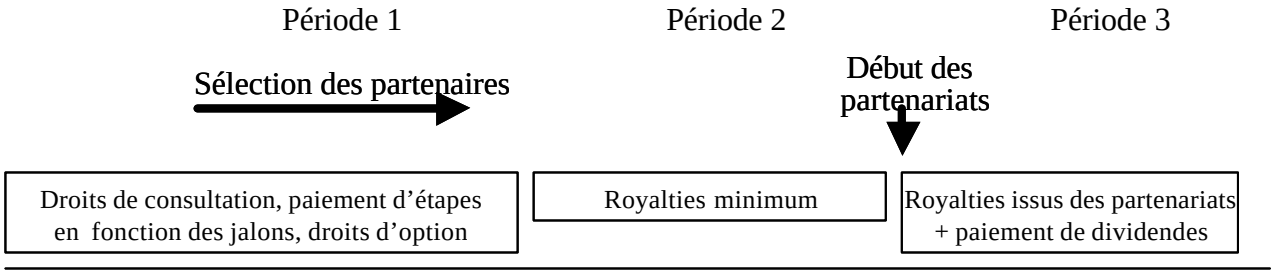

La Société a passé plusieurs accords de coopération avec des partenaires industriels et académiques. Les dispositions des principaux accords sont résumées ci-après.

3.6.9.1 Collaboration avec des acteurs industriels

(a) Accords de licence exclusive

Ces accords de licence exclusive portent sur les droits de propriété intellectuelle dont la Société est ou sera propriétaire pour fabriquer, utiliser et vendre le produit obtenu à partir de la souche bactérienne de production.

Ces accords de licence exclusive s'achèvent avec l'expiration des derniers droits de propriété intellectuelle concédés. En général, les dernières concessions de droits ont lieu lors de la décision du ou des partenaires industriels de produire à grande échelle les technologies concernées.

Les accords de licence exclusive envisagent généralement plusieurs phases. Le partenaire industriel a en charge le développement du stade pilote du bio-procédé de fabrication industrielle puis ensuite la production industrielle, le marketing et la distribution. Tout au long de ce processus, la Société tente d'améliorer les performances de la souche bactérienne.

Ces accords de licence exclusive prévoient plusieurs évaluations (entre 3 et 5, en général) permettant aux parties de déterminer, tant au plan technique qu'économique, la faisabilité de la production industrielle des produits licenciés à partir des technologies de la Société. A chaque évaluation les partenaires industriels de la Société ont la possibilité de poursuivre ou d'interrompre leur accord de licence exclusive.

La phase d'industrialisation nécessite un investissement capitalistique important et ne sera généralement initiée qu'à partir du moment où les performances de production de la souche bactérienne atteindront les niveaux escomptés.

Dans l'hypothèse où la rupture de l'accord interviendrait à l'initiative du partenaire industriel, la Société retrouvera l'entier usage de sa propriété intellectuelle. Par ailleurs, les accords de licence exclusive prévoient fréquemment que, dans un tel cas de figure, la Société bénéficiera d'un droit d'exploitation mondial portant sur les développements réalisés par le partenaire industriel dans le cadre du projet.

Les accords de licence exclusive prévoient trois types de rémunération :

- un paiement rémunérant l'exclusivité de la licence ;
- une redevance liée à la performance des souches développées par la Société ;
- des redevances sur les ventes du produit, déterminées selon une méthode et des taux usuels dans l'industrie chimique de commodités, à verser à la Société lors de la phase d'industrialisation. Ces redevances sont garanties par un revenu annuel minimum.

Le 30 septembre 2005, la Société a concédé à la société Roquette Frères SA, domiciliée à Lestrem, 62136, France, une licence exclusive mondiale sur la L-méthionine.

Les parties ont convenu que les dispositions de cet accord doivent rester confidentielles.

A la date de visa du présent prospectus, la Société a reçu les paiements escomptés de la part de la société Roquette Frères SA et les deux parties ont satisfait à leurs obligations.

(b) Accords cadres de coopération

L'objet de ce type d'accord est de poser les bases d'une coopération globale entre la Société et un grand partenaire industriel, afin de créer et développer des bio-procédés de synthèse de molécules par voie bactérienne. De tels accords s'inscrivent dans la perspective d'une exploitation industrielle et commerciale desdits bio-procédés par le partenaire.

Les accords cadres de coopération sont conclus pour une période de plusieurs années.

Un accord spécifique (ci-après l'"Accord Spécifique") est signé par les parties pour chaque projet. Chaque Accord Spécifique détaille les différentes phases de la synthèse d'une molécule, ou d'un ensemble de molécules chimiques définies précisément (ci-après le "Produit"), de son développement, réalisé par le biais d'un procédé biotechnologique, jusqu'à son industrialisation et sa commercialisation (ci-après le "Projet").

Chaque Projet est composé de trois phases : l'étude de faisabilité et le développement de la souche (ci-après la "Phase 1"), le développement à l'échelle pilote (ci-après la "Phase 2") et la phase de fabrication industrielle et de commercialisation (ci-après la "Phase 3").

D'une manière générale, la Société est en charge de l'identification des bio-procédés et des opérations de développement des usines bactériennes et est propriétaire de tous les droits de propriété industrielle y afférant. Le partenaire industriel est, pour sa part, en charge du développement à l'échelle pilote, de l'industrialisation à grande échelle des procédés et de la commercialisation des produits dans un domaine spécifié.

Du fait de la succession des différentes phases, les parties conviennent d'évaluer, dans chaque Accord Spécifique, les résultats à l'issue de chaque phase afin de décider si l'Accord Spécifique doit se poursuivre.

Chaque Accord Spécifique est conclu pour une période déterminée au cas par cas.

Phase 1 : étude de faisabilité et développement de la souche

Pendant la Phase 1, la Société procède à l'identification de procédés de production de molécules identifiées par le partenaire industriel, à la modélisation économique du bio-procédé et au développement des souches de production.

En fin de Phase 1, le partenaire industriel fait connaître son intention de poursuivre la coopération en Phase 2 et de se voir attribuer une licence sur les droits de propriété industrielle du Projet.

Lorsque la coopération avec un partenaire industriel relative à un Produit a pris fin, la Société est libre de conclure des accords sur ce Produit avec d'autres partenaires industriels.

Phase 2 : développement à l'échelle pilote

Pendant la Phase 2, le partenaire industriel s'approprie le procédé et procède au développement du bio-procédé à l'échelle pilote.

Afin de permettre au partenaire industriel de commencer la fabrication industrielle et la commercialisation des Produits, les parties négocient avant la fin de la Phase 2 les termes et conditions de la licence exclusive qui sera accordée par la Société sur les droits de propriété

industrielle du Projet. Cette licence exclusive est concédée dans une logique de partage de l'information utile à la mise en place du plan de développement commercial du Projet.

Dans l'hypothèse où le partenaire industriel ne désirerait pas poursuivre la coopération en Phase 2, la Société retrouvera sa liberté de passer des accords avec d'autres partenaires industriels, y compris le droit d'exploiter et de sous-licencier les droits de propriété industrielle développés par le partenaire industriel dans le cadre du Projet.

En cas de refus du partenaire industriel d'accorder ladite licence, ce dernier doit alors verser une indemnité à la Société, dont le montant sera à déterminer.

Phase 3 : fabrication industrielle et commercialisation

Pendant la Phase 3, le partenaire industriel bénéficie d'un droit d'exploitation exclusive des résultats du Projet dans le domaine prévu par l'Accord Spécifique. Il développe les moyens de production et commercialise les produits.

Le partenaire industriel est autorisé à accorder une ou plusieurs sous licences permettant à un tiers d'exploiter un brevet résultant de la Phase 1, ou relatif à une souche développée au cours du Projet, après en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de la Société.

Dans l'éventualité où le partenaire industriel cesserait d'exploiter commercialement les Produits, la Société pourra, si elle le souhaite, se voir accorder par le partenaire un droit de licence sur les droits de propriété industrielle développés par lui selon des termes et conditions à fixer ou, en cas de refus du partenaire industriel, obtenir le versement d'une indemnité dont le montant sera à déterminer.

Hors du domaine défini dans chaque Accord Spécifique, la Société est libre.

Financement

Pendant les Phases 1 et 2 du Projet, le partenaire industriel s'acquitte envers la Société :

- d'une somme forfaitaire par produit pour les études in silico ;

- du financement de la recherche en fonction d'un programme convenu entre les parties, étant précisé que le prix de vente d'un ETP (Equivalent Temps Plein d'une année de chercheur) est fixé par l'accord cadre à un niveau de prix couramment pratiqué pour des projets de ce type dans le secteur pharmaceutique ou chimique ;

- du versement, en contrepartie de l'exclusivité accordée sur le Produit, d'une somme d'un montant annuel minimum convenu entre les parties, pour toute la durée de l'Accord Spécifique.

Pendant la Phase 3 le partenaire industriel s'acquitte envers la Société d'une redevance proportionnelle annuelle à un taux à convenir entre les parties pour toute la durée de l'accord de licence exclusive (généralement jusqu'à la fin de la protection du dernier droit de propriété industrielle). Ces redevances sont en général garanties par un revenu annuel minimum. Les parties fixent également les objectifs de volume minimum de production.

Dans l'éventualité où le partenaire industriel n'acquitterait pas ses engagements financiers, la Société serait en droit de mettre un terme à l'Accord Spécifique. Elle retrouverait alors toute

liberté pour user de ses droits (à savoir : les brevets, le savoir faire et l'information) et poursuivre le Projet avec d'autres partenaires.

La Société a signé un accord de ce type avec la société Arkema, domiciliée 4-8, Cours Michelet - la Défense 10, 92800 Puteaux (France), pour une durée de 5 ans.

Les parties ont convenu que les dispositions de cet accord doivent rester confidentielles.

A la date de visa du prospectus, aucun produit n'a encore fait l'objet d'un Accord Spécifique et les deux parties ont satisfait à leurs obligations.

(c) Accords de développement avec option exclusive de licence exclusive d'exploitation (ci-après les "Accords de Développement").

Les Accords de Développement ont pour objet d'encadrer le développement d'une souche de production d'un métabolite par la Société et l'industrialisation du bioprocédé correspondant par le ou les partenaires industriels de la Société (ci-après le "Projet"). Les Accords de Développement confèrent également au partenaire industriel une option exclusive pour signer un accord de licence exclusive mondiale sur les droits de propriété intellectuelle existants et à venir de la Société lui permettant de fabriquer et de vendre le produit à grande échelle (ci-après l'"Accord de Licence Exclusive").

Les Accords de Développement restent valable jusqu'à la signature de l'Accord de Licence Exclusive, laquelle intervient à la fin du développement par la Société de la souche de production.

Les Accords de Développement prévoient plusieurs phases au cours desquelles la Société développe la souche bactérienne et le partenaire industriel le bioprocédé de fabrication industrielle au stade pilote.

Ces Accords de Développement prévoient des évaluations (entre 3 et 5, en général) permettant aux parties de déterminer, tant au plan technique qu'économique, la faisabilité de la production industrielle des produits licenciés à partir des technologies de la Société. A l'issue de chaque évaluation les partenaires industriels de la Société ont la possibilité de poursuivre ou d'interrompre l'Accord de Développement.

Dans l'hypothèse où la rupture d'un Accord de Développement interviendrait à l'initiative du partenaire industriel, ou dans l'hypothèse où ce dernier n'exercerait pas son option en vue de se voir consentir un Accord de Licence Exclusive, la Société pourra alors recouvrer les droits d'exploitation mondiale relatifs aux droits de propriété intellectuelle développés dans le cadre du Projet.

Les redevances dues au titre des Accords de Développement rémunèrent (i) le droit d'usage de la souche de production par le partenaire industriel à des fins de développement et (ii) l'exclusivité de l'option de Licence Exclusive.

Si le partenaire industriel exerce l'option prévue par l'Accord de Développement, la Société signera l'Accord de Licence Exclusive dont les principaux termes auront déjà été prévus dans l'Accord de Développement. Ces termes prévoient notamment le paiement d'une redevance permettant d'avoir un accès exclusif à la technologie de la Société et le principe d'une redevance proportionnelle annuelle à un taux se pratiquant couramment dans l'industrie chimique, pour toute la durée de l'Accord de Licence Exclusive. Ces redevances seront en

général garanties par un revenu annuel minimum. Les parties fixent également les objectifs de volume minimum de production.

La durée d'un tel Accord de Licence Exclusive courre généralement pour une période allant de la date de signature jusqu'à l'expiration des derniers droits de propriété intellectuelle relatifs au produit détenu par la Société.

Le 21 novembre 2006, la Société a signé un accord de ce type avec la société Roquette Frères SA, domiciliée à Lestrem, 62136 France.

Les parties ont convenu que les dispositions de cet accord doivent rester confidentielles.

A la date de visa du prospectus, la Société a reçu les paiements escomptés de la part de la société Roquette Frères SA, et les deux parties ont satisfait à leurs obligations.

3.6.9.2 Collaboration avec des partenaires académiques

Contrat de licence exclusive entre la Société et la société INRA Transfert

La Société a conclu, le 7 mars 2007, un contrat de licence exclusive sur brevet avec INRA Transfert, la filiale de valorisation de l'Institut National de Recherche Agronomique. Aux termes de ce contrat, la Société bénéficie d'un accord de licence exclusive d'exploitation mondiale de l'ensemble des brevets, ainsi que du procédé et du savoir-faire en vue de la fabrication et de la vente de PDO. Aux termes de ce contrat, la Société a l'obligation d'exploiter les brevets licenciés à des fins de recherche, d'industrialisation et de commercialisation. Par ailleurs, la Société s'est engagée à poursuivre les travaux de développement du produit pour une durée de vingt-quatre mois. Il est en outre spécifié que la Société pourra accorder des sous-licences à ses filiales ou affiliés, ainsi qu'à des tiers indépendants agréés préalablement par INRA Transfert. Ce contrat est conclu pour la durée de validité des brevets licenciés..

3.6.10 Événements exceptionnels et litiges

En l'état actuel des informations de la Société, elle n'est impliquée dans aucun événement de nature exceptionnelle ni dans aucune procédure juridique en cours.

3.7 ORGANIGRAMME

A la date du présent prospectus, la Société n'a qu'une seule filiale en cours de liquidation.

Cette filiale, Metabolic Explorer GmbH, a son siège social en Allemagne à Jülich. Historiquement, elle avait été créée afin de servir de véhicule de transfert de technologie. Devenue sans objet, elle n'a plus d'activité et la Société a choisi de la liquider. Le processus est en cours.

3.8 PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

3.8.1 Descriptif

La Société est située à Saint Beauzire, lieu où elle mène l'ensemble de ses activités.

Au 31 décembre 2006, la Société emploie 40 personnes. Les locaux, d'une surface d'environ mille trois cent mètres carrés, sont loués. La Société a conclu deux baux commerciaux en février 2001 et juillet 2006 d'une durée de neuf années renouvelable avec la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.

Les loyers au titre de ces baux se sont élevés à 119 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Le conseil de surveillance a autorisé, pour l'exercice 2007, un budget d'investissement hors propriété industrielle s'élevant à 3985 K€. Ce budget ne comprend pas d'investissement immobilier. La part dédiée à la pré-industrialisation des procédés représente plus de 75 % de ce montant.

3.8.2 Environnement

A la date de visa du présent document, la Société n'a pas eu connaissance d'informations faisant état d'un quelconque risque de pollution sur le site qu'elle loue.

A la connaissance de la Société, aucun de ses équipements ne présente de risque pouvant engendrer une pollution.

3.9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

3.9.1 Présentation generale

Metablic Explorer est une société de biotechnologie industrielle spécialisée dans la fabrication de produits chimiques intermédiaires de commodités. La mission de la Société est de transformer la chaîne de valeur de l'industrie chimique en offrant des procédés de production plus économiques et respectueux de l'environnement.

Metabolic Explorer s'est dotée de technologies propriétaires permettant de mettre au point des bactéries hautement performantes pour la production industrielle de commodités chimiques existantes à partir d'une grande variété de matières premières renouvelables. Ces véritables "usines bactériennes" sont des solutions durables, économiquement plus compétitives et respectueuses de l'environnement que les procédés chimiques actuels fortement dépendants des matières premières fossiles.

Au 31 décembre 2006, la Société avait cinq produits en développement, dont deux ont fait l'objet de licences auprès d'acteurs industriels.

En 2005, la Société a signé un premier accord de licence portant sur un produit avec la société Roquette qui est devenue actionnaire minoritaire de la Société au même moment. Cette relation a été renforcée par la signature d'un deuxième accord en décembre 2006 (voir section 3.6.9 du présent prospectus).

A plus long terme, la Société entend accéder en direct aux marchés de ses produits au moyen de partenariats avec les acteurs de la chaîne de valeur, que ce soient les leaders de la chimie actuelle, les groupes maîtrisant les matières premières renouvelables concernées, les nouveaux champions des pays émergents à forte croissance ou les utilisateurs finaux des produits.

Les Comptes Annuels de la Société établis selon les normes comptables applicables en France pour les exercices clos aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006 figurent à la section 3.20.1 du présent prospectus. La Société ne répondant pas aux critères de consolidation, elle n'établit pas de comptes consolidés.

La Société a établi pour les exercices clos aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006 des comptes selon les normes IFRS. Les Comptes selon les Normes IFRS ont été arrêtés lors des réunions du directoire du 1er décembre 2006 (pour les exercices 2004 et 2005) et du 7 février 2007 (pour l'exercice 2006). Leur établissement n'étant pas prévu par la loi, ils n'ont pas été soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la Société.

L'analyse présentée ci-dessous est effectuée sur la base des Comptes selon les Normes IFRS et doit être lue en parallèle avec ceux-ci. Ces derniers figurent à la section 3.20.3 du présent prospectus.

3.9.1.1 Etats financiers pro forma

Néant.

3.9.1.2 Principaux facteurs ayant une incidence sur l'activité et les résultats

L'activité de la Société et ses résultats sont principalement impactés par la croissance du

chiffre d'affaires réalisé à partir des accords de collaboration et de licence, qui représentent aujourd'hui la majorité du chiffre d'affaires, et par l'évolution des dépenses de recherche et développement. Par ailleurs, la Société distribue régulièrement des instruments de participation à son capital à ses salariés. Ses résultats sont affectés par la charge y afférente, comptabilisée dans les Comptes selon les Normes IFRS. Enfin, l'effort de recherche est en partie financé par des subventions publiques et des crédits d'impôts, qui ont un impact direct sur ses résultats.

3.9.2 Comparaison des trois derniers exercices

3.9.2.1 Formation du résultat opérationnel

(a) Chiffre d'affaires

A ce jour, le chiffre d'affaires de la Société provient essentiellement des accords de collaboration et de licence ainsi que des prestations de service et droits de consultation (Il s'agit d'un droit d'accès à certaines données scientifiques relatives à nos technologies, qui permet à un industriel de valider l'économie de nos procédés avant de faire une offre de partenariat).

La Société anticipe, en complément des revenus ci-dessus, d'autres revenus sous forme d'options d'accès à ses technologies avant la première commercialisation de ses produits, commercialisation qui pourrait intervenir vers 2010/2012.

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé respectivement à 0,2 million d'euros, 1,5 millions d'euros et 3,6 millions d'euros pour les exercices clos aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006, selon la répartition suivante :

Chiffres en K€	**2006**	**2005**	**2004**
Royalties	3 500	1 000	0
Prestations de service & droits de consultation	110	460	174
Chiffre d'affaires	**3 610**	**1 460**	**174**

Il convient d'attirer l'attention du public sur le fait que le chiffre d'affaires issu de contrats de licences est susceptible de varier en fonction des phases de développement des produits concernés.

Royalties (redevances)

Les *royalties* perçues par la Société au cours des exercices clos aux 31 décembre 2005 et 2006 proviennent du premier accord de collaboration et de licence signé en septembre 2005. Les méthodes de reconnaissance du chiffre d'affaires sont décrites en annexe aux Comptes selon les Normes IFRS.

Prestations de service et droits de consultation

Ces revenus sont issus de contrats de service, récurrents ou non, et droits de consultation des technologies de la Société. Ils sont également susceptibles de variations dans le temps et ne constituent pas l'objectif de développement principal des ventes de la Société.

(b) Autres produits de l'activité

Chiffres en K€	**2006**	**2005**	**2004**
Autres produits de l'activité	290	5	8

Ce poste est essentiellement constitué de subventions liées au financement des projets de la Société.

Peu significatives au cours des exercices 2004 et 2005, les subventions ont augmenté en 2006, année pour laquelle les montants comptabilisés ont principalement concerné le financement du projet MPG par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), d'une thèse par le CIFFRE, d'une aide au recrutement par le Conseil Régional et d'un projet de plateforme technologique nouvelle par la Communauté Européenne dans le cadre du 6ème PCRD.

Au vu des subventions obtenues au cours des exercices 2005 et 2006, l'on peut considérer que ce poste augmentera au cours des quatre prochaines années, notamment grâce au financement (i) du projet MPG par l'ANR pour un montant maximum de 0,6 million d'euros, (ii) du projet Butanol par l'ANR pour un montant maximum de 1,2 millions d'euros, et (iii) du projet Acide Glycolique par l'A2I pour un montant maximum de 2,9 millions d'euros.

Ces subventions impactent le compte de résultat de la Société, alors que les avances remboursables n'impactent que son bilan, dans la mesure où elles sont comptabilisées en dettes. Ces dernières sont décrites ci-dessous, à la section 3.9.2.1.2 du présent prospectus.

(c) Analyse des charges opérationnelles

Chiffres en K€	**2006**	**2005**	**2004**
Frais de recherche et développement	2 107	1 384	1 265
Frais commerciaux	304	618	485
Frais administratifs	976	645	445
Total charges opérationnelles	**3 387**	**2 647**	**2 195**

La Société a bénéficié du statut de Jeune Entreprise Innovante ("JEI") jusqu'à fin 2006 inclu. Le principal bénéfice que la Société a pu retirer de ce statut est une exonération partielle des charges patronales relatives au personnel de recherche.

Les dépenses de recherche et développement comprennent essentiellement les frais de personnel affectés à la recherche et au développement (y compris le personnel affecté aux accords de collaboration et de licence), les coûts de la propriété intellectuelle, les coûts de sous-traitance, les achats de petits matériels (réactifs et autres consommables) et de produits chimiques.

Les dépenses de recherche et développement se sont élevées respectivement à 1,3 millions d'euros, 1,4 millions d'euros et 2,1 millions d'euros pour les exercices clos aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006, ce qui correspond à une progression de 66 % sur trois ans. Ces dépenses ont représenté respectivement 58 %, 52 % et 62 % des charges opérationnelles pour les exercices clos aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006. Durant les trois derniers exercices, la Société a sensiblement augmenté ses capacités de recherche et le nombre de projets développés.

Les frais commerciaux comprennent essentiellement les frais de personnel, les honoraires des consultants internationaux travaillant pour la Société, les frais de déplacement et les coûts de rédaction des contrats. Fin 2006, la Société a recruté un directeur en charge du Business Développement dont les frais seront reflétés à l'avenir dans ce poste.

Les frais administratifs comprennent la direction générale, les fonctions support et les coûts des locaux. Les frais administratifs se sont élevés respectivement à 0,4 million d'euros, 0,6 million d'euros et 1,0 million d'euros pour les exercices clos aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006. Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution rapide des coûts de personnel et de support, l'augmentation des charges de prestations externes, l'augmentation des surfaces et le support de nos activités corporate.

Compte tenu de la stratégie poursuivie par la Société, l'ensemble de ces frais devrait croître de manière significative au cours des exercices à venir tant du fait de la croissance des effectifs, principalement en recherche et développement, du fait notamment de la mise en œuvre d'un pilote industriel, que de la croissance prévue des moyens matériels, logistiques et des produits chimiques que consommera la Société.

L'effectif de la Société est passé de 19 à 40 personnes entre fin 2004 et fin 2006. Sur la même période, les surfaces utilisées ont été multipliées par 2,5.

(d) R&D Immobilisée

Chiffres en K€	**2006**	**2005**	**2004**
Frais de développement activés	1 397	1 273	908

La Société a pour activité la création d'actifs incorporels qui seront exploités commercialement par le biais d'accords de licence ou de partenariat. Les coûts de développement sont portés à l'actif du bilan pour les projets répondant aux six critères définis par la norme IFRS selon des principes décrits en note 2.8 des Comptes selon les normes IFRS.

Chaque projet fait l'objet de tests de dépréciation à la clôture de chaque exercice. Il est notamment procédé à une analyse économique comparant la valeur de l'actif à la somme des cash-flows actualisés attendus de chaque projet, revus en fonction des évolutions techniques et économiques des projets. Les évolutions des cours des matières premières sont des éléments déterminants lors de ces évaluations.

Au 31 décembre 2006, aucun actif incorporel, y compris les frais de développement activés, n'a fait l'objet d'une dépréciation.

(e) Résultat opérationnel avant paiement en actions

Chiffres en K€	**2006**	**2005**	**2004**
Chiffre d'affaires	**3 610**	**1 460**	**174**
Autres produits de l'activité	290	5	8
Frais de recherche et développement	-2 107	-1 384	-1 265
Frais de développement activés	1 397	1 273	908
Frais de recherche et développement, net	**-710**	**-111**	**-357**

Chiffres en K€	2006	2005	2004
Frais commerciaux	-304	-618	-485
Frais administratifs	-976	-645	-445
Autres produits et charges d'exploitation	0	0	0
Résultat opérationnel courant	**1 910**	**91**	**-1 105**

Compte tenu de la croissance du chiffre d'affaires pendant la période, le résultat opérationnel courant est positif depuis 2005.

(f) Paiements en actions

Chiffres en K€	2006	2005	2004
Charge de personnel liée aux paiements en actions	127	2 336	0

Ce poste comprend les coûts liés à la rémunération potentielle des dirigeants et des salariés par les instruments de participation au capital de la Société, comptabilisés en charges en application de la norme comptable IFRS 2. Les paiements en action se sont élevés respectivement à 2,3 millions d'euros et 0,1 million d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2006.

L'augmentation des paiements en actions en 2005 s'explique par la distribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise aux salariés et dirigeants au cours de l'exercice 2005.

3.9.2.2 Résultat net

(a) Coût de l'endettement financier net

Chiffres en K€	2006	2005	2004
Produit de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	168	24	52
Coût de l'endettement financier brut	-36	-49	-30
Coût de l'endettement financier net	132	-25	22

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts payés par la Société sur ses emprunts et contrats de *lease-back* ainsi que les produits financiers réalisés sur les placements effectués par la Société.

Les produits financiers ont représenté respectivement 52 milliers d'euros, 24 milliers d'euros et 168 milliers d'euros sur les exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006.

Jusqu'à présent, la Société a peu fait appel aux crédits bancaires, au crédit-bail ou à d'autres formes de location-financement et est structurellement en position créditrice vis-à-vis de ses banques, ce qui explique le résultat financier positif. La politique de placement de la Société privilégie l'absence de risque en capital. La Société intervient essentiellement sur le marché monétaire par achat/revente de parts de FCP monétaires liquides.

L'on peut estimer qu'une augmentation de 50 points de base de rendement de l'encours moyen de trésorerie de la Société et des instruments financiers courants sur la période allant

de 2004 à 2006 aurait eu un impact positif d'environ 17 milliers d'euros, en base annuelle, sur les produits financiers de la Société.

(b) Impôts sur les sociétés

Chiffres en K€	**2006**	**2005**	**2004**
Impôt exigible (crédit d'impôt recherche)	425	206	118
Variation des impôts différés	-700	-24	321
Charge d'impôt	**-275**	**182**	**439**

Compte tenu des reports déficitaires et malgré les bénéfices constatés en 2005 et 2006 dans ses comptes sociaux, la Société n'a pas enregistré de charge d'impôt sur les sociétés. Dans les Comptes selon les Normes IFRS, un actif d'impôt différé de 857 milliers d'euros a été comptabilisé au 31 décembre 2006 compte tenu des perspectives de recouvrement à court terme.

La Société bénéficie d'un crédit d'impôt recherche significatif en raison de son effort de recherche. Ce crédit d'impôt s'est élevé respectivement à 0,1 million d'euros, 0,2 million d'euros et 0,4 million d'euros pour les exercices clos aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006.

Le calcul du crédit d'impôt recherche a subi des modifications au cours de la période sous revue à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2005. Avant cette modification, le crédit d'impôt recherche était calculé sur la base de 45% de l'accroissement des dépenses de recherche et développement éligibles de l'année N par rapport à la moyenne des dépenses de recherche et développement éligibles des années N-1 et N-2, revalorisées annuellement par application d'un coefficient fixé par décret, plus 5% du volume des dépenses éligibles au titre de l'année N. Désormais, pour l'exercice clos au 31 décembre 2006, le crédit d'impôt recherche est calculé sur la base de 40% de cet accroissement plus 10% du volume des dépenses éligibles au titre de l'année N.

Le crédit d'impôt recherche est remboursé par l'Etat au cours du quatrième exercice suivant celui au titre duquel il a été déterminé, en l'absence d'imputation sur un montant d'impôt sur les sociétés exigible. Le crédit d'impôt recherche déterminé au titre de 2003 devrait être remboursé en 2007, ceux de 2004 et 2005 devraient être remboursés respectivement en 2008 et 2009.

La Société a bénéficié du statut de Jeune Entreprise Innovante jusqu'à fin 2006. La loi de finances 2007 a prévu pour les sociétés bénéficiant de ce statut le remboursement en 2007 du crédit d'impôt recherche 2006.

3.9.2.3 Résultat net par action

Le résultat net par action autorisée et émise s'est élevé respectivement à -11,51 euros, -22,59 euros et +12,72 euros pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006.

3.9.3 Liquidites et sources de financement

Chiffres en K€	**2006**	**2005**	**2004**
Trésorerie de clôture	6 113	5 457	1 600

Au 31 décembre 2006, le montant de la trésorerie et des instruments financiers courants détenus par la Société s'élevait à 6,1 millions d'euros, contre 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 1,6 millions d'euros au 31 décembre 2004. Les disponibilités, valeurs mobilières de placement et instruments financiers courants détenus par la Société comprennent essentiellement des instruments de placement mutuels (FCP) monétaires. Au 31 décembre 2006, ils étaient tous placés dans des produits ayant une maturité inférieure à 12 mois. Ces disponibilités et valeurs mobilières de placement servent à financer nos activités, et notamment nos frais de recherche et développement.

Depuis sa création en 1999, la Société a été financée principalement par :

- l'émission d'actions nouvelles et d'Obligations Convertibles en Actions à Bons de Souscription d'Actions ("OCABSA") ;

- les revenus issus du premier partenariat ;

- les aides remboursables et les subventions reçues de différents organismes publics français et étrangers, dont l'OSEO Innovation ;

- le remboursement du crédit d'impôt recherche accumulé au titre de ses trois premiers exercices ; et

- des remboursements de TVA.

3.9.3.1 Financement par le capital

La Société a reçu un total de 12,7 millions d'euros (avant déduction des frais liés aux augmentations de capital) par le biais d'augmentations de capital intervenues entre 1999 et 2006. Le tableau ci-dessous synthétise les principales augmentations de capital, en valeur, depuis la création de la Société et jusqu'à la date de visa du présent prospectus :

Date	**Montant levé (K€)**
1999	200
2000	1 500
2002	3 000
2003	3 000*
2005	5 000

* voir section 3.9.3.2

Lors des augmentations de capital visées ci-dessus, les actions souscrites par les actionnaires étaient des actions de préférence, de différents rangs, conférant aux porteurs des droits de nature différente en fonction des dates de souscription. L'assemblée générale en date du 27 février 2007 a supprimé toutes les catégories d'actions, de telle sorte qu'à la date du présent document il n'existe plus que des actions ordinaires.

3.9.3.2 Financement par l'emprunt

Chiffres en K€	**2006**	**2005**	**2004**
Endettement financier brut à la clôture	1 347	1 011	3 749

Depuis sa création, la Société a reçu un financement d'OSEO Innovation sous forme d'avances remboursables non porteuses d'intérêt pour une valeur initiale de 0,7 million d'euros. Au 31 décembre 2006, compte tenu du succès technique de son projet, la Société a déjà remboursé une partie de ce financement. Le montant restant dû au titre de ces avances remboursables était de 0,4 million d'euros au 31 décembre 2006, et il est remboursable en totalité par tiers sur les trois prochaines années.

En 2003 un emprunt obligataire de 3000 K€ a été souscrit. Ce dernier a été intégralement converti en actions en 2005.

Dans une moindre mesure, la Société a par ailleurs eu recours à des emprunts bancaires classiques, intégralement remboursés au 31 décembre 2006.

La Société a également eu recours au *lease-back* pour financer l'acquisition de matériel de laboratoire et l'installation de nouveaux laboratoires. Nos obligations futures au titre de ce type de financement étaient de 0,8 million d'euros au 31 décembre 2006, dont 0,2 million d'euros à une échéance de moins d'un an et 0,6 million d'euros à une échéance comprise entre un et cinq ans.

La Société envisage de financer partiellement les travaux et les équipements de son futur pilote industriel par recours à l'emprunt bancaire et/ou au crédit bail. A ce jour, nous ne connaissons pas les modalités précises de ce financement, qui pourrait porter sur plusieurs millions d'euros.

Par ailleurs, la Société a l'intention d'utiliser à nouveau le *lease-back* pour financer ses achats d'équipements.

3.9.4 Analyse des variations et flux de tresorerie historiques

3.9.4.1 Flux de trésorerie générés par l'activité

Chiffres en K€	**2006**	**2005**	**2004**
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	**2 696**	**493**	**-794**

La trésorerie nette générée par l'activité pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 s'est élevée à respectivement - 0,8 million d'euros, 0,5 million d'euros et 2,7 millions d'euros. L'amélioration des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'explique essentiellement par la croissance des revenus de la Société alors que ses dépenses opérationnelles ont connu une évolution plus linéaire.

Les ressources consommées dans le cadre du pilote industriel devraient impacter sensiblement les flux de trésorerie générés par l'activité pour les années 2007 et suivantes (voir sections 3.9.7 et 3.4.1).

3.9.4.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Chiffres en K€	**2006**	**2005**	**2004**
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-1 779**	**-1 279**	**-982**

La majeure partie des investissements de la Société porte sur la production d'actifs incorporels. Ces investissements se sont élevés pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 à 1,0 million d'euros, 1,3 million d'euros et 1,4 million d'euros respectivement.

L'activité de la Société a, en règle générale, été peu consommatrice d'investissements en actifs corporels. Ces investissements, qui ont essentiellement porté sur du matériel de laboratoire, ont été négligeables sur les exercices 2004 et 2005 et se sont élevés à 0,3 million pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

La Société loue les bâtiments qu'elle occupe. Les décaissements afférents à ces postes sont donc comptabilisés en flux liés aux activités opérationnelles.

La Société anticipe des travaux et achats importants en vue de la réalisation de son pilote industriel en 2007 et 2008. Ce projet devrait impacter significativement (à hauteur de plusieurs millions d'euros) les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement pour les années 2007 et suivantes (voir sections 3.9.7.1 et 3.5.3.3).

3.9.4.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Chiffres en K€	**2006**	**2005**	**2004**
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**-261**	**4 643**	**-212**

La Société a réalisé une augmentation de capital en septembre 2005 d'un montant total brut de 5,0 millions d'euros (avant déductions des frais liés à cette augmentation de capital). Les remboursements de dette au cours des exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 (respectivement 0,4 million d'euros, 0,2 million d'euros et 0,3 million d'euros) concernent essentiellement les emprunts bancaires, l'avance remboursable OSEO Innovation et les crédit-baux.

3.9.5 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la Société sont décrits dans la note 21 en annexe aux Comptes selon les Normes IFRS au 31 décembre 2006.

3.9.6 Exposition aux variations de change

La Société est peu exposée à la variation du taux de change de l'euro, étant donné que, sur les trois derniers exercices, ses revenus ont été encaissés en euros et la majeure partie de ses dépenses facturée en euros. La Société a néanmoins quelques dépenses facturées en dollars U.S. qui ne sont pas significatives. Le risque de change est donc limité et ne fait pas, par conséquent, l'objet d'une couverture.

On peut penser que l'exposition de la Société aux devises étrangères s'accroîtra dans le futur, notamment lorsque ses produits seront commercialisés.

3.9.7 Perspectives d'avenir

Le développement des produits de la Société et leur avancement vers la commercialisation devrait entraîner une croissance soutenue de ses dépenses au cours des prochains exercices. Le total de la trésorerie et des instruments financiers courants de la Société à la date du

présent prospectus ne devrait pas suffire pour financer son développement jusqu'à la mise sur le marché de ses premiers produits, envisagée à l'horizon 2010 à 2012.

3.9.7.1 Dépenses et investissements

La Société prévoit une croissance soutenue de ses dépenses de recherche et développement au cours des prochains exercices. A court terme, cette croissance devrait notamment induire une augmentation de la masse salariale, des quantités de matières consommées, des coûts de fonctionnement des équipements du fait de l'industrialisation des produits de la Société et des dépenses plus significatives de sous-traitance, notamment dans le domaine de la purification.

L'investissement global qui sera réalisé pour le pilote industriel devrait représenter plusieurs millions d'euros sur une période prévue entre 2007 et 2009.

3.9.7.2 Ressources financières

En plus de la trésorerie et des instruments financiers courants au 31 décembre 2006, soit 6,1 millions d'euros, la Société estime que dans les quatre prochaines années, elle réalisera un chiffre d'affaires cumulé d'environ 16 millions d'euros au titre de ses accords industriels et bénéficiera de 4,5 millions d'euros au titre de subventions obtenues mais non encaissées.

La Société considère qu'elle devrait continuer à bénéficier du crédit d'impôt recherche pour un montant qui devrait demeurer significatif et, dans une moindre mesure, à bénéficier de subventions, françaises et européennes, pour financer son exploitation.

3.9.8 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs reseaux pris en charge par la societe

Le tableau ci-dessous présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux respectifs, pris en charge par la Société en 2005 et 2006 :

	MAZARS				EXCO				BUYENS			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	**N**	N-1	**N**	N-1	**N**	N-1	**N**	N-1	**N**	N-1
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	17 920	-	58 %	-	15 080	7 000	68 %	78 %	0	3 100	-	100 %
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
- Emetteur	13 200	-	42%	-	7 150	2 000	32 %	22%	0	0	-	0 %
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	*31 120*	-	*100.0%*	-	*22 230*	*9 000*	*100 %*	*100.0%*	*0*	*3 100*	-	*100 %*
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)												
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	*0*	*0*	-	-	*0*	*0*	-	-	*0*	*0*	-	
TOTAL	**31 120**	-	***100 %***	-	**22 230**	**9 000**	***100 %***	***100 %***	**0**	**3 100**		***100 %***

3.10 TRESORERIE ET CAPITAUX

3.10.1 Information sur les capitaux de la Société

Voir note 12 en annexe des Comptes selon les Normes IFRS à la section 3.20.3, et les sections 3.9.3 et 3.21.1 du présent prospectus.

3.10.2 Flux de trésorerie

Voir le tableau des flux de trésorerie des Comptes selon les Normes IFRS à la section 3.20.3 et les commentaires à la section 3.9.4 du présent prospectus.

3.10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Voir notes 2.21, 2.25 et 15 en annexe des Comptes selon les Normes IFRS à la section 3.20.3, et les commentaires à la section 3.9.3 du présent prospectus.

3.10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Au 31 décembre 2006, la Société dispose de lignes de trésorerie à hauteur de 191 K€, soit la valeur d'une SICAV nantie en garantie.

3.10.5 Autres sources de financement

En plus de ce qui est décrit ci-après, se référer aux Comptes selon les Normes IFRS à la section 3.20.3 et aux commentaires figurant à la section 3.9.4 du présent prospectus.

3.10.5.1 Avance remboursable obtenue

OSEO / ANVAR

La Société a reçu une aide à l'innovation de 747 K€ d'OSEO / ANVAR, pour le financement du projet "programme d'analyse et d'interprétation des correspondances entre le protéone et le métabolone". Le remboursement de ce prêt sans intérêt était conditionné par le succès commercial ou technique du projet. Un avenant au contrat initial conclu le 10 octobre 2005 a constaté le succès technologique et fixé les échéances du remboursement de Metabolic Explorer à quatre versements annuels de 129,6 K€ de 2006 à 2009, s'ajoutant aux remboursements déjà effectués en 2004 et 2005, d'un montant total de 228,7 K€.

3.10.5.2 Subventions obtenues

ANR

La Société bénéficie d'un financement de l'ANR aux termes d'une convention conclue le 7 juillet 2006 pour le projet de recherche "Bioglycol". Cette aide d'un montant de 658,3 K€ est non remboursable. Une avance de 197,5 K€ a été versée en juillet 2006 et un deuxième versement de 329 K€ est attendu en 2007. En cas de non réalisation du projet, l'ANR peut demander le reversement total ou partiel des sommes versées.

Union européenne

Le consortium dont fait partie Metabolic Explorer pour la réalisation du projet intégré

"Biocoup" bénéficie d’une aide non remboursable de l’Union européenne d’un montant maximal de 7 600 K€ (convention du 26 avril 2006). Les modalités de répartition de cette contribution font l’objet d’une convention entre les membres du consortium aux termes de laquelle Metabolic Explorer est habilitée à percevoir au total 306 K€.

AII

La Société a obtenu un accord de principe de l’AII relatif à l’octroi d’une subvention d’un montant maximal de 2 892 K€ dans le cadre du programme PMII "Biohub".

ANR

Dans le cadre du programme RIB "Butabiol", la Société a également obtenu un accord de principe de l’ANR portant sur une subvention d’un montant maximal de 1 167 K€.

3.11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

3.11.1 L'activité de recherche et développement

Voir section 3.6.7 du présent prospectus.

3.11.2 Propriété industrielle

Le succès commercial de Metabolic Explorer dépendra, au moins en partie, de sa capacité à obtenir des brevets en France, en Europe, aux Etats-Unis et ailleurs dans le monde, pour assurer la protection de ses technologies et des produits qui en découlent.

La société a donc pour politique de rechercher, à chaque fois que cela est possible, la protection de ses technologies et produits ainsi que de leurs applications.

3.11.2.1 Demandes déposées par Metabolic Explorer

Conformément à sa stratégie visant à protéger ses technologies et ses produits en développement, Metabolic Explorer a déposé et continue de déposer de nombreuses demandes de brevet.

Il n'y a pas de certitude qu'une demande particulière donnera lieu à un brevet, ni que la portée d'un brevet accordé confèrera à la société un avantage compétitif ou qu'il ne sera pas contesté ou contourné.

Cependant, le portefeuille de demandes de brevet de Metabolic Explorer étant vaste, cela constitue une sécurité en cas d'abandon de certains projets pour des raisons scientifiques, techniques, ou liées aux droits de propriété industrielle.

Les inventions objet des demandes de brevet de Metabolic Explorer peuvent être subdivisées en plusieurs groupes :

Inventions relatives à des méthodes de production biologique de composés habituellement obtenus par synthèse chimique. Ces méthodes sont basées sur l'utilisation de souches bactériennes recombinantes et/ou ayant évolué de manière particulière, dans lesquelles les voies de biosynthèse de composés d'intérêt tels que des acides aminés, du propanediol, du butanol, de l'éthanolamine et d'autres sont favorisées. Ces méthodes sont basées sur la culture de ces "souches bactériennes", dans des conditions appropriées, puis sur la récolte et la purification des composés biochimiques synthétisés.

Inventions relatives à des nouvelles techniques d'amélioration de "souches bactériennes", par évolution ou par modifications génétiques ciblées, qui permettent de créer de nouvelles "souches bactériennes" à vocation industrielle.

L'invention couverte par la demande de brevet intitulée "procédé et dispositif d'analyse de l'état chimique de cellules vivantes par Résonance Magnétique Nucléaire" est détenue en copropriété avec la société Brüker SA.

L'invention couverte par la demande de brevet intitulée "dispositif pour l'analyse spectroscopique *in vivo* de metabolites par Résonance Magnétique Nucléaire" est détenue en copropriété avec la société Brüker SA

Ces deux dernières inventions ont fait l'objet d'un accord de copropriété et de partenariat entre la Société et Brüker SA en date du 9 février 2001.

La brevetabilité de ce type d'invention ne fait l'objet d'aucune limitation ni aux Etats-Unis ni au niveau européen.

3.11.2.2 Licences d'exploitation

(a) Licences d'exploitations exclusives accordées à la Société

Metabolic Explorer a négocié une licence exclusive sur le brevet européen et la demande américaine intitulés "Procédé de préparation du 1,3 propanediol par un microorganisme recombinant en l'absence de coenzyme B12 ou de l'un de ses précurseurs" déposée conjointement par l'INRA, l'INSAT et le CNRS, ont fait l'objet d'un contrat de licence d'exploitation exclusive mondiale. Cette licence est décrite de manière plus détaillée en section 3.6.9 du présent prospectus.

Ce brevet revendique une invention du premier groupe tel que décrit ci-dessus.

(b) Licences d'exploitation exclusives consenties par la Société

La Société a passé des accords de collaboration, d'options ou de licence exclusive, comprenant une partie de collaboration exclusive sur un programme de travail spécifique ou dans un domaine spécifique, dont la durée est limitée dans le temps. Ces licences ont une durée de vie égale à celle de la propriété intellectuelle sous-jacente. A ce titre, la Société perçoit et percevra des redevances pour la partie de collaboration exclusive et pour la partie de licence exclusive, s'agissant notamment de l'accès à la technologie et du paiement d'étapes en fonction de la réalisation de certains jalons. En cas de commercialisation des produits ou technologies faisant l'objet de la propriété intellectuelle licenciée, la Société percevra également des redevances sur ventes.

Afin d'évaluer la faisabilité de la production industrielle des produits licenciés à partir de la propriété industrielle de la Société, cette dernière a accordé à ses différents partenaires le droit de poursuivre ou d'interrompre les accords à différentes étapes. Dans tous les cas de rupture des accords, la Société veille à ce que sa propriété industrielle ainsi que celle développée dans le cadre de ces accords lui reviennent.

3.11.2.3 Portefeuille complet

A ce jour, Metabolic Explorer a des droits sur un portefeuille de 84 titres répartis en 18 familles de brevet. 15 de ces familles comprennent une demande de brevet internationale déjà engagée ou, pour 8 d'entre elles, qui sera engagée en phases nationales en Europe et aux Etats Unis au moins. Ceci représente en tout 59 demandes de brevet en cours d'examen. Un brevet américain, 5 brevets français et un brevet Européen ont été délivrés, ce dernier étant validé ou en cours de validation dans 19 pays.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de brevets accordés ainsi que les demandes réparties par zone géographique :

Pays / zone géographique - brevets nationaux	**Brevet délivrés**	**Demandes en cours**
France	5	3
Etats-Unis	1	6
Afrique du sud		2
Argentine		1
Australie		1
Brésil		4
Canada		2
Chine		4
Corée du Sud		2
Inde		4
Indonésie		2
Israël		1
Japon		4
Malaisie		1
Mexique		4
Russie		2
Thaïlande		1
Vietnam		1
Brevets européens	1*	5
Demandes PCT en phase internationale		8
Total	**7****	**59**

* Ce brevet Européen a été validé dans les 19 pays suivants : Autriche, Belgique, Suisse, Liechtenstein, Chypre, Allemagne, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Monaco, Pays Bas, Portugal, suède. Le délai d'opposition court jusqu'au 14 mars 2007. Aucune opposition n'a été formée à ce jour.
** Soit un total de 25 titres tenant compte des 19 pays de validation du brevet européen.

La plupart des demandes de brevet de Metabolic Explorer sont encore en phase internationale et l'examen n'a donc pas démarré au sein de chaque office national ou régional.

Pour entrer rapidement dans l'état de la technique aux Etats-Unis, les nouveaux dépôts sont effectués en anglais sous la forme d'une demande *Patent Cooperation Treaty* (PCT), qui permet également d'obtenir un rapport de recherche de l'Office Européen des Brevets.

La protection de l'invention dès sa conception, en amont des produits développés, entraine plusieurs contraintes rédactionnelles :

- des définitions génériques qui couvrent plusieurs alternatives ; et

- la description détaillée des modes opératoires qui sont ensuite réalisés.

Ce choix de conserver un large éventail de possibilités de protection a également des conséquences procédurales :

- des objections d'absence d'unité d'invention dès la phase PCT ; et

- certaines objections d’absence de clarté du fait des termes génériques employés.

Aucune de ces objections ne semble nuire de façon insurmontable à la brevetabilité de ces inventions. Même s’il est probable que les revendications devront être restreintes à des modes de réalisation particuliers, il parait possible d’obtenir la délivrance d’un brevet pour chacune de ces demandes.

3.11.2.4 Savoir faire

La société Metabolic Explorer dispose d'un très important savoir-faire dans son domaine.

La société Metabolic Explorer protège sa technologie, son savoir-faire et ses différentes données confidentielles non brevetables en recourant systématiquement à des engagements de confidentialité avec ses employés, ses consultants et ses cocontractants.

De même, afin d'assurer et de dater les connaissances qu'elle acquiert et se protéger au mieux de toute action judiciaire en Europe et aux Etats-Unis dans ce domaine, elle dispose de cahiers de laboratoire qui sont gérés selon une procédure conforme aux standards américains.

3.12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

3.12.1 Tendances constatées sur l'exercice 2006

L'intérêt porté à la Société par les acteurs intervenant sur le marché de la chimie verte s'est sensiblement accru en 2006, donnant lieu à la signature de deux nouveaux contrats.

Le portefeuille de produits pour lesquels la Société développe des procédés de production biologique s'est également sensiblement renforcé et comprend cinq produits à la fin de l'exercice. La Société souhaite procéder à l'industrialisation pilote sans avoir recours à un partenariat exclusif pour trois de ces produits.

L'opinion publique des différentes régions de la planète commence à prendre conscience que les ressources en énergie fossile ne sont pas inépuisables. Par ailleurs, dans la plupart des pays industrialisés, l'industrie se prépare à passer en phase deux du protocole de Kyoto qui consiste à ramener leurs émissions de gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 à un niveau inférieur de 5,5 % à celui de 1990. L'industrie chimique est, de fait, obligée d'évoluer.

Corrélativement, le support financier des autorités gouvernementales s'est accru dans le domaine des technologies à fort impact en termes de développement durable.

La Société se trouve donc dans un environnement économique et social propice à son développement.

3.12.2 Tendances anticipées

Après une phase d'investissement dans les structures et équipements en 2007, les trois produits propres (MPG, PDO et Butanol) développés par la Société vont entrer en phase de pré-industrialisation au cours de l'année 2008. Cette phase de pré-industrialisation concerne, entre autres produits, le PDO et le MPG. Les procédés de production par voie biologique développés par la Société font l'objet d'un réel intérêt de la part des industriels.

L'objectif de la Société est de créer le maximum de valeur à partir des procédés de développement qu'elle met en œuvre. Cependant il est encore trop tôt pour en estimer l'impact sur ses revenus à court terme.

La Société a l'intention d'augmenter le nombre de ses projets et le montant de ses investissements, notamment lors des phases allant de la pré-industrialisation des produits jusqu'au stade pilote. Dès lors, elle anticipe un niveau de charges supérieur à ses revenus en prenant notamment en compte les revenus escomptés du fait des partenariats signés à ce jour. Du fait de l'importance des investissements à réaliser, liés notamment à la mise en place du pilote industriel, la trésorerie disponible à la date du présent prospectus devrait être insuffisante pour financer le développement de la Société jusqu'à la mise sur le marché de ses premiers produits, envisagée à l'horizon 2010 à 2012 (Voir section 3.9.7 du présent prospectus).

La Société estime que sa cotation sur le marché Eurolist d'Euronext Paris aura une incidence positive sur sa notoriété et sa visibilité, ce qui lui permettra d'attirer des salariés à fort potentiel.

3.13 PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE

La Société n’entend pas faire de prévisions ou d’estimations de bénéfice.

3.14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les dispositions statutaires décrites dans la présente section seront celles applicables à compter de l'introduction en bourse, étant précisé qu'une assemblée générale extraordinaire sera tenue d'ici là pour modifier les statuts.

3.14.1 Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance

3.14.1.1 Directoire

L'administration de la Société est confiée à un directoire composé de deux membres au minimum et de cinq membres au maximum, qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Le directoire représente la Société vis-à-vis des tiers et a la responsabilité de préparer les états financiers, le budget et, en règle générale, est en charge du fonctionnement administratif et juridique de la Société. Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige et doit consulter le conseil de surveillance, pour avis, préalablement à la prise de toute décision importante identifiée par les statuts de la Société.

Les membres du directoire sont obligatoirement des personnes physiques et peuvent être choisis en dehors des actionnaires, y compris parmi le personnel de la Société.

La limite d'âge statutaire, pour l'exercice des fonctions de membre du directoire, est de soixante-cinq ans. Le mandat de tout membre du directoire ayant atteint cette limite d'âge prend fin immédiatement, le membre du directoire concerné étant réputé démissionnaire d'office.

Les membres du directoire sont nommés pour une durée de quatre ans par le conseil de surveillance, qui confère à l'un d'entre eux la qualité de président et détermine le mode et le montant de leur rémunération lors de leur nomination.

Si un siège de membre du directoire vient à être vacant, le conseil de surveillance peut désigner un remplaçant dans les deux mois de la vacance. Le membre du directoire nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps du mandat de son prédécesseur restant à courir.

A la date de visa du présent prospectus, les membres du directoire de la Société sont les suivants :

NOM, PRENOM, AGE	DUREE DU MANDAT	FONCTION	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE AUX COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES
Gonzalez Benjamin, 36	Première nomination : conseil de surveillance du 27 novembre 2002 (exerçait avant la fonction de directeur général) Echéance du mandat : jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 2010	Président du directoire	Néant

NOM, PRENOM, AGE	DUREE DU MANDAT	FONCTION	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE AUX COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES
Soucaille Philippe, 48	Première nomination : conseil de surveillance du 10 décembre 2003 Echéance du mandat : jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 2010	Membre du directoire	- Genecor, Inc. (aujourd'hui Danisco, A/S) : *Project leader* (2001 – 2002) - Mascoma, Inc : *Scientific adviser* du *Board* (depuis 2006)
Michalet Paul, 44	Première nomination : conseil de surveillance du 30 mars 2006 Echéance du mandat : jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice 2010	Membre du directoire	- Coletica, SA (aujourd'hui BASF) : directeur financier (1999 – 2004) - Nihon Coletica – filiale japonaise (aujourd'hui BASF) : *board auditor* (2003 – 2004) - Coletica, Inc – filiale américaine (aujourd'hui BASF) : *Director and Vice-president* (1999-2004) et *treasurer* (2002-2004) - Paccard, SA : administrateur (1990 – 2005) et président du conseil d'adminsitration (2004 – 2005)

Président du directoire

Benjamin Gonzalez, 36 ans, est titulaire d'un diplôme d'ingénieur du C.U.S.T. (Centre Universitaire de Sciences et de Technologies), d'un DEA nutrition et sciences des aliments option génie des procédés de l'Université d'Auvergne et d'un doctorat de biotechnologie effectué au Laboratoire de Technologie de la Nutrition et de l'Alimentation. Ce laboratoire était dirigé par le professeur Michel Renaud, qui était en charge de la valorisation de la recherche par la création d'entreprises. Dans le cadre de sa thèse, Benjamin Gonzalez a déposé plusieurs brevets et procédé à des transferts de technologie auprès de plusieurs organismes publics en France et en Allemagne. Il a contribué à la création de la société Orphachem SA, vendue en 2003 à la société Cyclopharma SA, puis présidé l'association Biomac (entreprises de biotechnologies de la région Auvergne) de 2004 à 2006. Il a également publié plusieurs articles dans des revues scientifiques.

Autres membres du directoire

Philippe Soucaille, 48 ans, professeur au sein du département de génie biochimique et alimentaire de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA), a rejoint la Société en 2003 pour y exercer les fonctions de directeur scientifique. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur INSA puis d'un DEA de microbiologie de l'Université Paul Sabatier (1982) et d'un doctorat à l'INSA (1988), Philippe Soucaille a exercé les fonctions de professeur assistant (1988-1992), de maître de conférence (1992-1996) puis de professeur (1996-1999 et 2002-2005) dans cet institut. Avant de rejoindre la Société, il a été *senior scientist* et chef de projet au sein de la société Genencor International Inc. (1999-2002). Philippe Soucaille a été membre de plusieurs commissions, tant nationales qu'internationales, a écrit un grand nombre d'articles dans les domaines de la physiologie et de la biochimie microbienne, de l'ingénierie métabolique et de la microbiologie moléculaire, fait aujourd'hui partie du comité de lecture de plusieurs revues scientifiques (il est membre du comité éditorial de la revue *Génie Métabolique)* et a déposé vingt brevets.

Paul Michalet, 44 ans, diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Montpellier, titulaire des diplômes d'Expertise (d'Etude) Comptable et Financière et de *Certified International Investment Analyst*, a rejoint la Société en 2004, comme directeur administratif et financier et membre du comité de direction. Paul Michalet a commencé sa carrière comme auditeur financier au sein du cabinet Coopers & Lybrand (1987-1988). En 1988, il rejoint le groupe France-Air, une société de conception et de distribution de matériels aérauliques, au sein de laquelle il exerça les fonctions de contrôleur de gestion (1988-1990) puis de directeur administratif et financier (1990-1998). Avant de rejoindre la Société, Paul Michalet a été successivement directeur administratif et financier et membre du comité de direction des sociétés de télésurveillance CIPE France et TEP France, filiales du groupe Tyco International (1998-1999), puis de la société Coletica (1999-2004), un laboratoire du secteur des produits cosmétiques qui s'est introduit en bourse en octobre 2000. Il est également membre des bureaux de l'Association des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion (DFCG) et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF).

3.14.1.2 Conseil de surveillance

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire, qui doit le consulter, pour avis, préalablement à la prise de décision sur toute opération importante identifiée par les statuts de la Société.

Le conseil de surveillance de la Société est composé de trois membres au minimum et de sept au plus.

Le mandat des membres est d'une durée de 4 ans. Tout membre sortant est rééligible. Les membres du conseil de surveillance ne peuvent être âgés de plus de 65 ans au moment de leur nomination. Lorsque cette limite d'âge est atteinte au cours du mandat, le membre du conseil de surveillance est réputé démissionnaire à l'issue de la plus proche réunion de l'assemblée générale qui prendra alors acte de cette démission et nommera un nouveau membre en remplacement.

Le conseil de surveillance nomme parmi ses membres un président et un vice-président qui exercent leurs fonctions pendant toute la durée de leur mandat de membre du conseil de surveillance. Le président et le vice-président sont obligatoirement des personnes physiques.

Chaque membre doit détenir à titre personnel une action Metabolic Explorer au minimum pendant toute la durée de ses fonctions. Si au jour de sa nomination, un membre du conseil de surveillance n'est pas propriétaire d'une action de la Société ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office si sa situation n'a pas été régularisée dans un délai de trois mois.

Les membres du conseil de surveillance de la Société sont, à la date de visa du présent prospectus, les suivants :

NOM, PRENOM, AGE	DUREE DU MANDAT	FONCTION	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE AUX COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES
Thomas Daniel, 61 ans	Première nomination : Coopté par le conseil de surveillance en date du 30 mars 2006. Nomination	Président	Mandats de Daniel Thomas : - Université de Technologie de Compiègne: président du conseil scientifique

NOM, PRENOM, AGE	DUREE DU MANDAT	FONCTION	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE AUX COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES
	ratifiée par l'assemblée générale du 31 mai 2006 Echéance du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007		- Pôle de compétitivité à vocation mondiale "Industries et Agroressources" : premier vice-président - Association pour le développement de la Recherche et de la Technologie en Picardie : président - Alternatech : administrateur
Villecroze Marc, 49 ans	Première nomination : Coopté par un conseil de surveillance en date du 14 septembre 2005. Nomination ratifiée par l'assemblée générale en date du 21 octobre 2005 Echéance du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Vice-président	Mandats de Marc Villecroze: - Aerowatt SAS : membre du conseil de surveillance - Emix SA : membre du conseil de surveillance - Neotion SAS : censeur - Nymphea Water SA : administrateur - OPI SA : administrateur - Palumed SA : administrateur - Pytheas SA : membre du conseil de surveillance - Realviz SA : administrateur - TraqueurSA : membre du conseil de surveillance - Trophos SA : membre du conseil de surveillance - Solarforce SA : administrateur
Crédit Agricole Private Equity représentée par Monsieur Philippe Guinot 58 ans	Première nomination : Assemblée générale du 7 novembre 2002 Echéance du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Membre du conseil de surveillance	Mandats de Philippe Guinot : - Cytheris, SA : représentant permanent de Crédit Agricole Private Equity au conseil de surveillance (depuis 2003) - Diatos, SA : représentant permanent de Crédit Agricole Private Equity au conseil d'administration (depuis 2002) - Picometrics, SA : représentant permanent de Crédit Agricole Private Equity au conseil de surveillance (depuis 2002) - Xention, SA : représentant permanent de Crédit Agricole Private Equity au

NOM, PRENOM, AGE	DUREE DU MANDAT	FONCTION	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE AUX COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES
			conseil d'administration (depuis 2006) - Pangenetics, SA : représentant permanent de Crédit Agricole Private Equity au conseil d'administration (depuis 2006) - AMT, SA : représentant permanent de Crédit Agricole Private Equity au conseil d'administration (depuis 2006)
Seventure représentée par Emmanuel Fiessinger, 34 ans	Première nomination : Assemblée générale du 7 novembre 2002 Echéance du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Membre du conseil de surveillance	Mandats d'Emmanuel Fiessinger : - Theraptosis, SA : représentant permanent de Seventure au conseil de surveillance (depuis 2005) - Tekka, SA : représentant permanent de Seventure au conseil d'administration (depuis 2006)
Sofimac représentée par Madame Cécile Thébault, 43 ans	Première nomination : Assemblée générale du 7 novembre 2002 Echéance du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Membre du conseil de surveillance	Mandats de Cécile Thébault : - Laboratoires Cyclopharma, SA : représentant permanent de Sofimac Partners au conseil d'administration (depuis 2002) - Proteus, SA : représentant permanent de Sofimac Partners en tant que censeur au conseil d'administration (depuis 2004) - Imaxio, SA : représentant permanent de Sofimac Partners au conseil de surveillance (depuis 2004) - MP5, SA : représentant permanent de Sofimac Partners au conseil d'administration (depuis 2006) - OPI, SA : représentant permanent de Sofimac Partners en tant que censeur au conseil d'administration (depuis 2006)

Président

Daniel Thomas, 61 ans, docteur d'Etat en sciences physiques, professeur au sein du département de génie enzymatique et cellulaire de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC), directeur d'étude à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris et membre de l'Académie des Technologies est président du conseil de surveillance de la Société. Avant d'accéder à ses fonctions actuelles, Daniel Thomas a été, notamment, chargé de recherche au CNRS (1969), chercheur associé à l'Université d'Harvard (1972-1973) et vice-président du conseil scientifique de l'UTC. Il est l'auteur de plus de 300 publications scientifiques dans des revues nationales et a été responsable d'une centaine de contrats industriels depuis 1974. Au titre de ses activités nationales et internationales, le professeur Thomas a exercé, entre autres, les fonctions de directeur du programme national des biotechnologies (1985-1993), de président de la section biochimie et biologie moléculaire du Conseil National des Universités, de membre du comité national du CNRS (1996-2000), de fondateur (1978-1981) puis de président du comité de gestion (1983) du programme des biotechnologies de la communauté économique européenne et de président du comité d'experts en biotechnologie de l'OCDE (1982-1992). Daniel Thomas figure aujourd'hui au poste de premier vice président du pôle de compétitivité à vocation mondiale "Industries et Agro ressources".

Vice-président

Marc Villecroze, 49 ans, diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, a rejoint le conseil de surveillance de la Société en 2005. Il entame une carrière d'ingénieur chez Total en 1984, s'occupant des premières infrastructures réseaux locaux et InfoCentre grands systèmes. En 1987 il créé Nucléus, une SSII spécialisée dans l'optimisation des grands SGBD relationnels et le développement d'applications distribuées. En 1990 il rejoint la Caisse Epargne PAC pour piloter la refonte du système d'information comptable et financier de la banque. En 1997, il est responsable du passage à l'euro du SI bancaire avant de prendre en charge la Direction Financière et du Contrôle de Gestion du Centre Informatique des Caisses Epargne PAC et LR. Co-fondateur de Viveris Management en 2000, il assure, depuis la création de cette entité, la direction des activités de capital risque technologique. Il siège aujourd'hui au sein de plus d'une dizaine d'organes d'administration ou de contrôle de sociétés de haute technologie.

Autres membres du conseil de surveillance

Cécile Thébault, 43 ans, est diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand et titulaire d'un DESS de marketing. Elle pratique, depuis 20 ans, le métier du capital-risque et des acquisitions avec effet de levier sur le marché des petites et moyennes entreprises. Elle a commencé à exercer cette activité au sein de la SDR Sofimac, un établissement financier spécialisé dans la conduite d'opérations de capital-investissement et de capital-transmission qui, après l'avoir chargée de la gestion d'un portefeuille généraliste, lui a confié la gestion d'un fonds spécialisé dans le secteur des industries agro-alimentaires. En 1999, Cécile Thébault devient directeur des participations de la société Sofimac Partners et travaille en coordination avec l'équipe d'investissement dans les technologies. Elle est alors responsable de la mise en place et du suivi d'un portefeuille de participations spécialisé dans le domaine des biosciences. Cécile Thébault a également effectué des missions de conseil en matière de fusion-acquisition pour le pôle conseil de Sofimac Partners. Elle réalise, aujourd'hui, des investissements pour le fonds Sofimac Croissance.

Philippe Guinot, 58 ans, docteur en médecine, anesthésiste réanimateur, docteur en sciences de la vie et auteur d'un grand nombre d'articles scientifiques, a rejoint Crédit Agricole Private Equity en juillet 2001 afin de s'occuper des investissements dans le domaine des biotechnologies et des sciences de la vie. Il a poursuivi, entre 1977 et 1994, une carrière dans l'industrie pharmaceutique au sein de différents laboratoires internationaux en Suisse, en France, en Allemagne et en Angleterre (Searle, Sandoz, Schwabe et Ipsen-Beaufour). Durant cette période, il a été responsable du développement de médicaments dont plusieurs sont aujourd'hui commercialisés. Par ailleurs, il a participé au développement international, à Londres, du laboratoire Ipsen-Beaufour avec le docteur Albert Beaufour. De 1992 à 1996, il a exercé les fonctions de professeur de médecine adjoint à l'Université de Californie, à Davis. Il a ensuite dirigé trois sociétés de biotechnologies en France et a pris la responsabilité du développement produit de l'une d'entre elles aux Etats-Unis. Il a conservé une activité de physicien consultant en médecine interne jusqu'en 2000.

Il est précisé qu'un membre du comité exécutif s'appelle également Philippe Guinot (section 3.17.2.2) mais qu'il ne s'agit pas de la même personne.

Emmanuel Fiessinger, 34 ans, a rejoint Seventure en janvier 2000 et est chargé des investissements dans les sociétés du secteur des sciences de la vie. Il est membre des conseils d'administration de plusieurs sociétés de biotechnologie, notamment de Tekka et Theraptosis. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur et d'un MBA, Emmanuel Fiessinger a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur et a, dans ce cadre, travaillé à la réalisation de projets internationaux.

3.14.1.3 Déclaration concernant les organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du directoire et du conseil de surveillance de la Société, aucun membre du directoire et du conseil de surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années et aucun membre du directoire et du conseil de surveillance n'a fait l'objet :

d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;

d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;

d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années.

3.14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

A la date de visa du présent prospectus et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres du directoire et du conseil de surveillance et ceux de la Société.

3.15 REMUNERATION ET AVANTAGES

3.15.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes de direction et de surveillance

3.15.1.1 Membres du directoire

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les rémunérations et avantages des membres du directoire et du conseil de surveillance se présentent comme suit :

NOM	FONCTION	REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	REMUNERATION FIXE	BONUS INDIVIDUEL	AVANTAGES EN NATURE
Membres du directoire					
Benjamin Gonzalez	Président	149 813	120 833	20 000	8 980
Philippe Soucaille	Membre du directoire	130 111[1]	112 158	17 750	203
Paul Michalet	Membre du directoire	135 533[1]	114 883	18 850	1 900

(1) Les rémunérations indiquées correspondent uniquement aux salaires versés aux membres concernés du directoire au titre de leur contrat de travail.

Monsieur Benjamin Gonzalez, président du directoire, est lié à la Société par un mandat social.

Messieurs Paul Michalet et Philippe Soucaille sont liés à la Société par un contrat de travail.

Le salaire de base des membres du directoire est fixé annuellement par le conseil de surveillance qui, le 14 décembre 2006, a décidé du montant de leur rémunération pour l'année 2007.

La rémunération des membres du directoire autres que le président est également fixée annuellement par le conseil de surveillance. Elle comporte une part variable qui peut atteindre 15 % de la rémunération globale, consistant en des bonus individuels. Le montant de œs bonus dépend des performances individuelles de chacun des membres. Il est arrêté par le président du directoire qui fixe annuellement les objectifs et apprécie ensuite leur réalisation.

La rémunération du président du directoire est fixée par le conseil de surveillance, qui détermine tant son salaire fixe que son éventuel bonus.

3.15.1.2 Membres du conseil de surveillance

NOM	FONCTION	REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	REMUNERATION FIXE	BONUS INDIVIDUEL	AVANTAGES EN NATURE
Membres du conseil de surveillance					
Daniel Thomas	Président du conseil	Jetons de présence : 4 000	–	–	–

NOM	FONCTION	REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	REMUNERATION FIXE	BONUS INDIVIDUEL	AVANTAGES EN NATURE
	de surveillance				
Marc Villecroze	Vice-président du conseil de surveillance	–	–	–	–
Seventure représentée par Emmanuel Fiessinger	Membre du conseil de surveillance	–	–	–	–
Crédit Agricole Private Equity représentée par Philippe Guinot	Membre du conseil de surveillance	–	–	–	–
Sofimac représentée par Cécile Thébault	Membre du conseil de surveillance	–	–	–	–

La Société va verser 4 000 euros de jetons de présence au président du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2006.

3.15.2 Intérêts des organes de direction et de surveillance dans le capital de la Société.

A la date de visa du présent prospectus, les intérêts des membres du directoire et du conseil de surveillance dans le capital de la Société se présentent comme suit :

3.15.2.1 Tableau de synthèse de la participation actuelle et **future** au capital de la Société des membres des organes de direction et de surveillance

MEMBRES DU DIRECTOIRE, DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	NOMBRE D'ACTIONS DETENUES DIRECTEMENT	NOMBRE D'ACTIONS DETENUES PAR LES ENTITES LIEES	TOTAL (III)	NOMBRE TOTAL D'ACTIONS NOUVELLES PAR SUITE DE L'EXERCICE DES BSPCE, BSA, OU L'ACQUISITION DEFINITIVE DES ACTIONS GRATUITES (IV)	TOTAL (III + IV)	POURCENTAGE DE CAPITAL DILUE[1]
Membres du directoire						
Benjamin Gonzalez	697 000	-	697 000	1 030 000	1 727 000	11,13 %[2]
Philippe Soucaille	-	-	-	633 300	633 300	4,08 %
Paul Michalet	-	-	-	372 700	372 700	2,40 %
Membres du conseil de						

MEMBRES DU DIRECTOIRE, DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	NOMBRE D'ACTIONS DETENUES DIRECTEMENT	NOMBRE D'ACTIONS DETENUES PAR LES ENTITES LIEES	TOTAL (III)	NOMBRE TOTAL D'ACTIONS NOUVELLES PAR SUITE DE L'EXERCICE DES BSPCE, BSA, OU L'ACQUISITION DEFINITIVE DES ACTIONS GRATUITES (IV)	TOTAL (III + IV)	POURCENTAGE DE CAPITAL DILUE[1]
surveillance						
Daniel Thomas	100	-	100	-	100	0,00 %
Marc Villecroze	100	-	100	-	100	0,00 %
Seventure	3 952 500	-	3 952 500	-	3 952 500	25,48 %
Crédit Agricole Private Equity	2 882 800	-	2 882 800	-	2 882 800	18,58 %
Sofimac	1 771 100	-	1 771 100	-	1 771 100	11,03 %
Total	9 303 600	-	9 303 600	2 036 000	11 339 600	73,08 %

(1) Le capital dilué est calculé après exercice théorique de la totalité des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des autres valeurs mobilières donnant accès au capital émises à la date de visa du présent prospectus et après attribution définitive des actions qui vont être attribuées gratuitement aux membres du comité exécutif après l'introduction en bourse, mais hors exercice des BSA "ratchet" qui deviendront caducs à l'occasion de l'introduction en bourse.

(2) Il est précisé que les actions gratuites seront attribuées postérieurement à l'augmentation de capital devant avoir lieu dans le cadre de l'introduction en bourse et qu'en conséquence, Benjamin Gonzalez se trouvera alors en dessous du seuil de 10 %.

3.15.2.2 Intérêts des membres des organes de direction et de surveillance dans le capital de la Société

A la date de visa du présent prospectus, les intérêts des membres du directoire et du conseil de surveillance dans le capital de la Société se présentent comme suit :

Membres du directoire et du conseil de surveillance	Nombre d'actions	%
Membres du directoire		
Benjamin Gonzalez	697 000	5,32
Philippe Soucaille	-	-
Paul Michalet	-	-
Membres du conseil de surveillance		
Daniel Thomas	100	0,00 %
Marc Villecroze	100	0,00 %
Seventure	3 952 500	30,15 %
Crédit Agricole Private Equity	2 882 800	21,99 %
Sofimac	1 771 100	13,51 %

3.15.2.3 Titres donnant accès au capital

Le tableau ci-dessous présente les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ("BSPCE") détenus par les membres du directoire à la date de visa du présent prospectus (ces BSPCE sont présentés plus en détail à la section 3.21.1.4 du présent prospectus) :

	Nombre de BSPCE attribués	Date d'attribution	Prix unitaire €	Date d'échéance	Total des actions potentielles	Pourcentage du capital dilué[1]
Benjamin Gonzalez	1 250	directoire en date du 12 février 2003	140	31 décembre 2011	125 000	0,86 %
	150	directoire en date du 26 avril 2005	140	31 décembre 2011	15 000	0,10 %

	Nombre de BSPCE attribués	Date d'attribution	Prix unitaire €	Date d'échéance	Total des actions potentielles	Pourcentage du capital dilué[1]
	600	assemblée générale des actionnaires en date du 5 juillet 2005	66,6	31 décembre 2011	60 000	0,41 %
	3 800	assemblée générale des actionnaires en date du 5 juillet 2005	66,6	31 décembre 2011	380 000	2,63 %
Philippe Soucaille	300	directoire en date du 26 avril 2005	140	31 décembre 2011	30 000	0,21 %
	300	assemblée générale des actionnaires en date du 5 juillet 2005	66,6	31 décembre 2011	30 000	0,21 %
	1 200	assemblée générale des actionnaires en date du 5 juillet 2005	66,6	31 décembre 2011	120 000	0,83 %
	2 533	assemblée générale des actionnaires en date du 5 juillet 2005	66,6	31 décembre 2011	253 300	1,75 %
Paul Michalet	160	directoire en date du 26 avril 2005	140	31 décembre 2011	16 000	0,11 %
	300	assemblée générale des actionnaires en date du 5 juillet 2005	66,6	31 décembre 2011	30 000	0,21 %
	1 267	assemblée générale des actionnaires en date du 5 juillet 2005	66,6	31 décembre 2011	126 700	0,88 %

(1) Le capital dilué est calculé après exercice théorique de la totalité des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des autres valeurs mobilières donnant accès au capital émises à la date de visa du présent prospectus, mais hors exercice des BSA "ratchet" qui deviendront caducs à l'occasion de l'introduction en bourse.

3.15.2.4 Titres donnant accès au capital devant être attribués suite à l'admission des titres de la Société sur l'Eurolist d'Euronext

Au cours de son développement, la Société s'est essentiellement financée par le biais d'augmentations de capital au profit de fonds d'investissement. Par conséquent, les intérêts du fondateur dans le capital de la Société ont été très dilués. La situation aurait en revanche été très différente si la Société avait fait le choix d'un financement par endettement externe.

Afin de récompenser le fondateur et son équipe pour le travail effectué ainsi que pour les fidéliser et les inciter à continuer à accroître la valeur de l'entreprise, les actionnaires ont, lors de l'assemblée générale mixte en date du 27 février 2007, délégué au directoire, sous condition de l'admission des titres de la Société sur l'Eurolist d'Euronext, la compétence de mettre en place un nouveau plan d'intéressement, dont la part réservée au management est décrite ci-après.

Le directoire de la Société, agissant sur délégation de l'assemblée générale du 27 février 2007, pourra décider d'attribuer gratuitement 850 000 actions d'une valeur nominale de 10 centimes d'euro au profit des membres du directoire. Ces attributions gratuites seront composées de trois tranches. La première tranche sera définitivement acquise à l'issue d'une période de deux ans. La seconde et la troisième tranches seront définitivement acquises, à l'issue d'une période de deux ans, si des conditions de performance du cours de bourse de la Société sont remplies. Il est ainsi prévu que ces conditions soient les suivantes :

- pour la seconde tranche : que le cours de bourse ait atteint 130 % du prix d'introduction ;

- pour la troisième tranche : que le cours de bourse ait atteint 150 % du prix d'introduction.

A la suite de l'admission à la cotation des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext, les membres du directoire bénéficieront des actions gratuites suivantes :

Nom	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Nombre d'actions gratuites
Gonzalez Benjamin	150 000	150 000	150 000	450 000
Soucaille Philippe	66 700	66 700	66 600	200 000
Michalet Paul	66 700	66 700	66 600	200 000

3.16 FONCTIONNEMENTS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les dispositions statutaires décrites dans la présente section seront celles applicables à compter de l'introduction en bourse.

3.16.1 Fonctionnement du directoire

Réunions du directoire

Les membres du directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation de leur président ou de la moitié au moins des membres du directoire.

Les réunions du directoire sont présidées par le président du directoire. En son absence, le directoire désigne un président de séance.

Le directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Tout membre du directoire peut participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication reconnu par la législation en vigueur.

Le vote par procuration étant interdit, les décisions du directoire sont prises à la majorité des membres présents.

Le directoire s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le taux moyen de présence des membres ayant été de 100 %. Depuis le 1er janvier 2007, et jusqu'à la date de visa du présent prospectus, le directoire s'est réuni 2 fois, le taux moyen de présence des membres ayant été de 67 %.

Pouvoirs du directoire

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Il ne peut ainsi, sans y être préalablement autorisé par le conseil de surveillance, décider la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle des participations, la constitution de sûretés, ainsi que de cautions, avals et garanties.

En outre, le directoire doit consulter le conseil de surveillance, pour avis, préalablement à la prise de décision sur les opérations suivantes, qui sont identifiées à l'article 13 des statuts de la Société :

- fixation du budget annuel ;
- conclusion de tout contrat de crédit-bail immobilier ou mobilier non prévue dans le budget annuel d'investissement, pour un montant supérieur à 1 000 000 euros ou conduisant le ratio dettes sur fonds propres à dépasser 30% ;
- toute acquisition ou cession d'une immobilisation, non prévue dans le budget annuel et pour un montant unitaire supérieur à 200 000 euros hors taxes, ou pour un montant cumulé supérieur d'au moins 20 % au montant prévu dans le budget annuel ;

- nouvel emprunt sous quelque forme et durée que ce soit, non prévu dans le budget annuel, pour un montant supérieur à 1 000 000 euros ou conduisant le ratio dettes sur fonds propres à dépasser 30% ;

- cession ou apport partiel ou total de fonds de commerce par la Société ou une filiale au profit d'une entité juridique dotée ou non de la personnalité morale ;

- toute décision de procéder à la liquidation ou dissolution non judiciaire de la Société ou d'une filiale ;

- création de toute entité juridique dotée ou non de la personnalité morale, acquisition ou cession de toute participation dans une telle entité ;

- utilisation des autorisations d'émission d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société, pour lesquelles le directoire a reçu délégation de compétence ; attribution de tout droit d'accès au capital de la Société aux membres du directoire.

Les membres du directoire peuvent, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction de la Société. Le directoire peut ainsi investir un ou plusieurs de ses membres ou toute personne choisie hors de son sein, de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge appropriés. Toutefois, cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la Société.

3.16.2 Fonctionnement du conseil de surveillance

Pouvoirs du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Une fois par trimestre, le conseil de surveillance reçoit un rapport présenté par le directoire retraçant les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Société.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale annuelle ses observations sur le rapport de gestion du directoire et sur les comptes sociaux de l'exercice.

Le conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous les mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Il peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leurs activités sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au conseil de surveillance lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du directoire.

Réunions du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son président, de son vice-président, ou de deux de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. Les réunions du conseil de surveillance peuvent également se tenir par visioconférence ou par tous moyens de

télécommunication permettant l'identification des membres du conseil de surveillance, dans les conditions légales et réglementaires.

Le conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres du conseil de surveillance présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du président de la séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le conseil de surveillance s'est réuni six fois, avec un taux moyen de présence des membres de 91 %. Depuis le début de l'exercice 2007 et jusqu'à la date de visa du présent prospectus, il s'est réuni une fois, avec un taux moyen de présence de 80 %.

3.16.3 Contrôle interne

En tant que société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne, la Société n'avait pas l'obligation d'émettre de rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2006 mais elle avait toutefois publié les années précédentes et mis en place un certain nombre de procédures *ad hoc*.

Dans la perspective de la prochaine introduction en bourse, la Société souhaite que les mesures déjà prises en matière de contrôle interne se renforcent afin de développer et maintenir un dispositif d'identification des risques ainsi que les procédures de contrôle associées. Cette démarche vise à assurer la sécurité, la qualité, la confidentialité et la disponibilité des informations financières de la Société par la mise en place de procédures de contrôle interne conformes aux normes en vigueur.

Le président du conseil de surveillance a établi un rapport sur le contrôle interne dans les conditions de l'article L.225-68 du code de commerce. Ce rapport, inséré ci après, a été audité par les commissaires aux comptes de la Société dont le rapport figure à sa suite.

3.16.3.1 Rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne

Préparation et organisation des travaux du conseil de surveillance

Composition et activités du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance, qui compte 5 membres, exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire. Il s'est réuni 8 fois sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur convocation de son président, pour examiner le "reporting" réalisé par le directoire et différents points représentant des enjeux majeurs pour la Société. Ce "reporting" est demandé par le conseil de surveillance pour veiller au bon fonctionnement de la Société dans le cadre de sa mission de contrôle.

Le conseil a élu, par délibération en date du 27 novembre 2002, Monsieur Emmanuel Fiessinger en qualité de Président qui a été remplacé, par suite de sa démission, par Monsieur Daniel Thomas, nommé par le conseil en date du 30 mars 2006, pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

Le conseil a élu, par délibération en date du 14 septembre 2005, Monsieur Marc Villecroze, en qualité de vice-président.

Conformément à la loi, le conseil exerce contrôle permanent de la gestion de la Société et il peut autoriser le directoire à céder des immeubles, céder des participations et constituer des sûretés, cautions avals et garanties au nom de la Société

Après la clôture de chaque exercice et dans le délai fixé par décret en Conseil d'Etat, le directoire lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents visés au deuxième alinéa de l'article L. 225-100 du code de commerce.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale prévue à l'article L. 225-100 du même code ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le président du conseil de surveillance rend compte, dans un rapport à l'assemblée générale joint au rapport susmentionné, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Enfin et conformément aux termes du pacte d'actionnaires en date du 7 novembre 2002, le conseil doit donner son autorisation préalable à la conclusion par le directoire d'un certain nombre d'opérations significatives pour la Société (adoption du budget, fixation des rémunérations des dirigeants, modification des règles comptables, conclusion d'emprunts, liquidation de la Société) telles que listées en Annexe 1 (cette information ne figurait pas dans le rapport initial mais est reproduite à la section 3.16.1 du présent prospectus – Pouvoirs du directoire).

Règles de fonctionnement du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance fonctionne de manière collégiale conformément à la loi.

Le président du conseil répond aux critères d'indépendance tels que définis par les rapports Bouton et Viénot, chacun des autres membres représentant des actionnaires de la Société.

Aucun règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement du conseil de surveillance n'a été adopté. Il n'existe pas de comité spécialisé. A ce jour, il n'existe pas non plus de procédure d'évaluation des travaux du conseil de surveillance.

Les membres du conseil de surveillance sont convoqués conformément aux statuts et aux dispositions légales. Ils sont convoqués par le président du conseil, le vice-président ou deux de ses membres, par tous moyens et en respectant un délai raisonnable. L'ordre du jour est arrêté par le président du conseil et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Préalablement à la tenue de chaque conseil de surveillance, et en fonction de son ordre du jour, les éventuels documents et informations permettant de prendre une décision éclairée sont tenus à la disposition de tous ses membres au siège social.

Pouvoirs de direction

Le pouvoir de direction appartient au directoire, le directoire étant investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il les exerce dans la limite

de l'objet social, sous réserve de ceux expressément attribué par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le directoire est composé de trois membres :

- Benjamin Gonzalez, président du directoire en charge de la direction opérationnelle de la Société,

- Paul Michalet, membre du directoire en charge de la direction administrative et financière,

- Philippe Soucaille, membre du directoire en charge de la direction scientifique.

Le rôle du directoire est de prendre collégialement les décisions stratégiques, commerciales, techniques, financières et sociales, de les faire appliquer au sein de la Société, et de contrôler leur bonne exécution.

Conformément à ce qui est indiqué ci-dessus, certaines opérations doivent être validées au préalable par le conseil de surveillance en application de l'article 11.2 du pacte d'actionnaires en date du 7 novembre 2002 (emprunts, rémunérations, liquidation de la Société, etc.).

Nous vous informons qu'aux termes du pacte d'actionnaires susmentionné, au cours de l'exercice 2006, le conseil de surveillance a été consulté au préalable, à la majorité simple des membres présents ou représentés, sur toute décision à prendre par le directoire concernant la Société, et le cas échéant ses filiales, relevant des domaines suivants :

- l'adoption du budget annuel pour l'exercice comptable suivant ;

- la fixation et modification de la rémunération d'un salarié et/ou dirigeant dont la rémunération brute annuelle excède 50.000 € ;

- toute modification des règles et méthodes comptables retenues par la Société ;

- la proposition d'émission de titres de la Société et/ou des filiales, ainsi que l'attribution de BSPCE et/ou de stocks options au profit de l'un des membres du Groupe Fondateur et/ou salariés.

En outre le directoire communique aux membres du conseil de surveillance de la Société une situation mensuelle, qui comprend :

- le *reporting* commercial ;

- l'état d'avancement de la Recherche et Développement concernant l'activité ;

- le reporting financier de la Société.

Le directoire présente au conseil de surveillance un rapport trimestriel d'activité.

Le président du directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Une délégation est également consentie à Monsieur Paul Michalet, directeur administratif et financier de la Société, présent dans la Société depuis août 2004.

En date du 24 août 2004, le président du directoire, Monsieur Benjamin Gonzalez a donné délégation spéciale à Monsieur Paul Michalet aux fins de représenter la Société auprès des tiers, de diriger la caisse (et notamment payer et recevoir tout règlement au nom de la Société) et la comptabilité, contracter les assurances, signer la correspondance, agir, au nom de la Société, dans le cadre des envois postaux et du courrier général reçu ou envoyé par la Société, agir au nom de la Société dans le cadre de pouvoirs bancaires et agir en justice dans le cadre de la préservation des intérêts de la Société.

Le président du directoire assure l'interface avec le conseil de surveillance. Il propose au conseil de surveillance, pour avis, les orientations stratégiques et les prévisions budgétaires. Il supervise toutes les activités de la Société dans le cadre de la stratégie, du budget et dans le respect des lois.

Les procédures de contrôle interne

Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des procédures mises en place au sein de la Société destinées à fournir une assurance raisonnable sur la réalisation des opérations, la fiabilité des informations financières, la conformité aux lois et réglementations en vigueur et la protection des actifs.

Ainsi les principaux objectifs du contrôle interne sont les suivants :

- identifier, prévenir et maîtriser les risques potentiels majeurs liés à l'activité de la Société ;

- s'assurer que les opérations sont réalisées en conformité avec la réglementation comptable en vigueur ;

- s'assurer de la qualité de l'information comptable et financière à chaque stade du cycle de traitement des données ;

- s'assurer que les états financiers produits sont le reflet de l'activité de l'entreprise.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que tous les risques soient totalement éliminés.

Identification des principaux risques

La Société a identifié les principaux risques auxquels elle est confrontée et a élaboré les traitements appropriés pour les prévenir et/ou en limiter les effets.

Risques relatifs au secteur d'activité

Les risques liés au secteur d'activité sont principalement d'ordre technique et scientifique ou d'ordre économique.

Le développement des souches de production fait l'objet de procédures de reporting détaillées et l'avancement de projets est suivi de manière très régulière. Les risques de faisabilité scientifique sont également évalués régulièrement.

Les assertions économiques sur lesquelles sont évaluées les performances attendues des procédés développés font également l'objet d'évaluations périodiques et de comparaisons avec les procédés compétiteurs. Chaque projet porté à l'actif fait l'objet de tests de dépréciation selon les normes internationales.

Risques relatifs à la Société et son organisation

La Société est en phase de forte croissance et elle doit intégrer rapidement de nombreuses personnes nouvelles. Elle a mis en place une organisation matricielle et un système de parrainage afin d'aider à cette intégration et à l'efficacité de sa recherche. Chacun a une définition de fonction et travaille sur un projet dans le cadre d'équipes définies.

Le secteur sur lequel la Société travaille est stratégique et les informations qu'elle génère sont de grande valeur. La Société a mis en place et continue de développer des moyens juridiques et organisationnels destinés à assurer la protection et la confidentialité des informations.

Les processus d'engagement de dépenses de la Société sont décrits et font l'objet de limitations.

Risques juridiques

La Société travaille quasi exclusivement dans le cadre de contrats significatifs à long terme. Elle se fait assister par des cabinets de renom international. En outre une revue indépendante est réalisée par la direction administrative et financière avant toute signature. Seuls le Président ou le Directeur Financier dans le cadre d'une délégation ont capacité à signer un contrat.

Tous ces risques sont étroitement analysés et traités par la direction financière et administrative, chaque acteur opérationnel étant très sensibilisé sur ces sujets.

Le contrôle interne opérationnel (acteurs et procédures de traitement)

Les acteurs du contrôle interne opérationnel

Les directions opérationnelles et fonctionnelles de la Société assument, dans leur périmètre d'intervention, la responsabilité de la gestion des risques de leur activité. La direction financière et administrative est systématiquement informée des risques significatifs et de leur traduction dans les comptes financiers, l'ensemble sous l'autorité du directoire qui prend les décisions qu'il juge les plus appropriées.

Le directoire de Metabolic Explorer se réunit autant que nécessaire pour assurer collégialement la gestion courante de la Société et prendre toute décision qui s'impose, dans les limites des pouvoirs qui lui ont été fixés.

Le responsable du laboratoire**,** est rattaché hiérarchiquement au directeur scientifique. Sa mission consiste à mettre en œuvre les moyens nécessaires en vue de réaliser ou de faire réaliser par l'ensemble du personnel de l'entreprise les objectifs qualité. A ce titre, il :

- mène des actions de sensibilisation à la qualité et à la sécurité ;

- élabore et rédige les procédures opérationnelles du laboratoire ;

- propose et met en place des actions correctives et préventives ;

- assiste le directoire et le directeur administratif et financier dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Le directeur administratif et financier est en charge opérationnelle :

- du contrôle interne et des engagements consentis par la Société ;

- du respect des règlementations légales et administratives (fiscales, sociales…), à l'exclusion des règlementations produits ;

- de la revue contractuelle préalable aux négociations avec des tiers.

Il fait un rapport au président du directoire sur la situation et les éventuelles faiblesses identifiées.

Une politique Hygiène, Sécurité et Environnement a été définie. Elle prévoit différentes mesures, notamment : limitations d'accès aux différents sites et aux lieux sensibles, mesures de protection des actifs et du système d'information, prévention des accidents, mesures de sauvegarde de l'environnement.

Les procédures du contrôle interne opérationnel

Metabolic Explorer a entrepris une démarche de mise en place de procédures sur les bonnes pratiques de laboratoire. A cet effet,, un huissier valide et contrôle régulièrement la qualité des cahiers de laboratoire qui sont signés pour protéger la propriété intellectuelle de la Société préalablement au dépôt de brevet.

De façon hebdomadaire, les chefs de projets présentent au directoire les résultats obtenus sur chaque programme de recherche et le planning de la semaine suivante. Un rapport de synthèse sur le projet est mis à jour mensuellement par les chefs de projets.

Metabolic Explorer est attentif à la protection de ses innovations par la protection des brevets. A ce titre, un cabinet spécialisé s'occupe de la gestion et du maintien du portefeuille de brevets qui en compte 18 familles à la fin de l'exercice.

Une charte d'utilisation du matériel informatique a été mise en place pour sensibiliser les salariés de la Société aux problèmes liés à l'utilisation des ressources Extranet, Internet et de sauvegarde.

Les choix pris en matière d'architecture du système d'information (solutions techniques, habilitations, sauvegardes et archivage) visent à prévenir les risques d'interruption de service et d'altération du système. Une sauvegarde informatique des données de la Société est faite automatiquement tous les jours sur le serveur et une fois par semaine une copie des données est stockée sur un autre site.

Les salariés ont une définition de fonction et les contrats de travail des salariés prévoient des clauses de respect des règles de confidentialité et de propriété des résultats des inventions.

Un règlement intérieur prévoit le respect des règles d'éthique, d'hygiène, de sécurité et des sanctions disciplinaires.

Le contrôle interne comptable et financier (acteurs et procédures de traitement)

Les acteurs du contrôle interne comptable et financier

Le contrôle de gestion et la comptabilité de Metabolic Explorer, sont placés sous la responsabilité du directeur administratif et financier qui reporte directement au président du directoire.

Une comptabilité analytique a été mise en place pour calculer les rentabilités et les coûts par fonction et par programme dans une logique de maîtrise des coûts et des budgets. Le "reporting" financier, envoyé régulièrement aux membres du conseil de surveillance, a été enrichi sur l'exercice.

Les comptes sociaux

Metabolic Explorer produits des comptes conformes aux principes français et aux normes IFRS. La Société a recours à un expert comptable et à deux cabinets d'audit pour le contrôle externe de sa comptabilité. L'expert-comptable prépare également les déclarations fiscales. Les méthodes d'évaluation comptables sont désormais définies en interne, discutées avec l'expert comptable et les commissaires aux comptes, puis présentées au conseil de surveillance au cas où une modification significative est envisagée. Une comptable passe les écritures, établit la balance générale et une situation analytique mensuellement. La comptable prépare également les déclarations comptables et sociales et élabore les fiches de paye. L'expert-comptable révise les comptes deux fois par an. Il assiste la Société dans l'établissement de la liasse fiscale et des états financiers (bilan, compte de résultat et annexes).

Conformément aux dispositions légales, les comptes de la Société sont audités par des commissaires aux comptes. L'entreprise fait l'objet d'un audit complet en fin d'exercice et d'une revue limitée des comptes semestriels au 30 juin.

Outre les rapports légaux, la mission et les résultats des travaux des commissaires aux comptes sont synthétisés dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés ainsi que le cas échéant les recommandations faites sur l'organisation du contrôle interne. Elles sont analysées avec le président du directoire et un suivi de leur mise en place est assuré.

Les capacités d'engagements de dépenses sont définies et limitées. Le contrôle des factures est réalisé par des personnes indépendantes à celle ayant passé la commande. Les règlements faits par une personne habilitée à décaisser sont toujours visés par une personne indépendante. Une personne ayant capacité à émettre un règlement ne peut saisir une écriture.

Contrôle de gestion

Chaque année, un budget annuel est élaboré et validé en conseil de surveillance. Ce budget est réactualisé au besoin, mais après nouvelle validation par le conseil de surveillance. Il est utilisé pour le pilotage des performances économiques et afin d'identifier les sources d'écart entre le budget prévisionnel et la réalité.

La Société établit mensuellement une situation comptable analytique rapprochée avec les comptes généraux.

Il est procédé à une revue analytique et une analyse des écarts au budget mensuellement ainsi qu'à une réestimation périodique des revenus, des charges et de la situation de trésorerie anticipés pour la fin de l'exercice social (*Forecast*).

Un contrôleur de gestion expérimenté a été recruté sur l'exercice afin de renforcer préventivement le niveau de maîtrise de la gestion.

Trésorerie

Metabolic Explorer adopte une politique prudente de placement des excédents momentanés qui sont placés exclusivement en produits monétaires.

Perspectives

Dans le cadre d'une démarche structurée, la Société procède en permanence à l'examen précis des risques liés à son activité afin d'améliorer et de compléter ses procédures pour une efficacité renforcée de son contrôle interne.

Limitations des pouvoirs du directoire et du président du directoire

Il n'existe pas de limitations statutaires autres que celles prévues par la loi.

Comme indiqué ci-dessus, le pacte d'actionnaires en date du 7 novembre 2002 prévoit des limitations aux pouvoirs du directoire en imposant une approbation préalable du conseil de surveillance sur la conclusion de certaines décisions.

Nous vous rappelons que, si ces limitations sont valables entre les signataires dudit pacte, une décision prise en violation du pacte sera néanmoins valable vis-à-vis des tiers.

Le président du conseil de surveillance,

Daniel Thomas

8 février 2007

3.16.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil de surveillance (en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du code de commerce)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Metabolic Explorer et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Sous la responsabilité du conseil de surveillance, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Fait à Clermont-Ferrand et à Villeurbanne, le 12 février 2007

Les commissaires aux comptes

Exco Clermont-Ferrand	Mazars
Jean-Claude Pouyet, mandataire social	Olivier Bietrix

3.16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

La Société a l'intention de créer deux comités au sein du conseil de surveillance en 2007 : un comité d'audit et un comité des rémunérations.

Une réflexion plus approfondie sur le thème de la gouvernance d'entreprise a été engagée au sein de la Société. Il est envisagé de compléter le dispositif existant en mettant en place des mesures compatibles avec les recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 intitulé : "Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées", tout en veillant à adapter ce dispositif à la taille et aux moyens de la Société.

3.17 SALARIES

3.17.1 Nombre de salariés et répartition par fonction

L'effectif moyen était de dix-neuf en 2004, vingt-deux en 2005 et trente-deux en 2006. Au 31 décembre 2006, la Société employait quarante salariés.

A la date du présent document, ces salariés exercent leur activité en France et sont répartis comme suit :

- Comité exécutif : cinq personnes
- Laboratoire : trente et une personnes
- Management de projet : trois personnes
- Service administratif et financier: cinq personnes

Total: quarante quatre personnes

La Société n'est pas tenue d'établir un bilan social, et n'a pas de comité d'entreprise. Par contre depuis le mois de janvier 2004 la Société a des délégués du personnel.

Le niveau de formation du personnel est élevé. La société emploie dix docteurs, dix ingénieurs, seize techniciens, trois titulaires d'un diplôme universitaire supérieur à la licence. L'âge moyen des salariés dans la Société est de 31 ans. L'ancienneté moyenne est supérieure à 2 ans.

3.17.2 Organisation fonctionnelle de la société

3.17.2.1 Organisation matricielle

La Société est organisée de façon matricielle. Chaque centre de compétence met en place des équipes dédiées à chaque projet. Chaque projet est coordonné par un manager du projet scientifique et par un manager en charge du développement économique.

Les affectations évoluent dans le temps en fonction des besoins du projet sur certaines compétences.

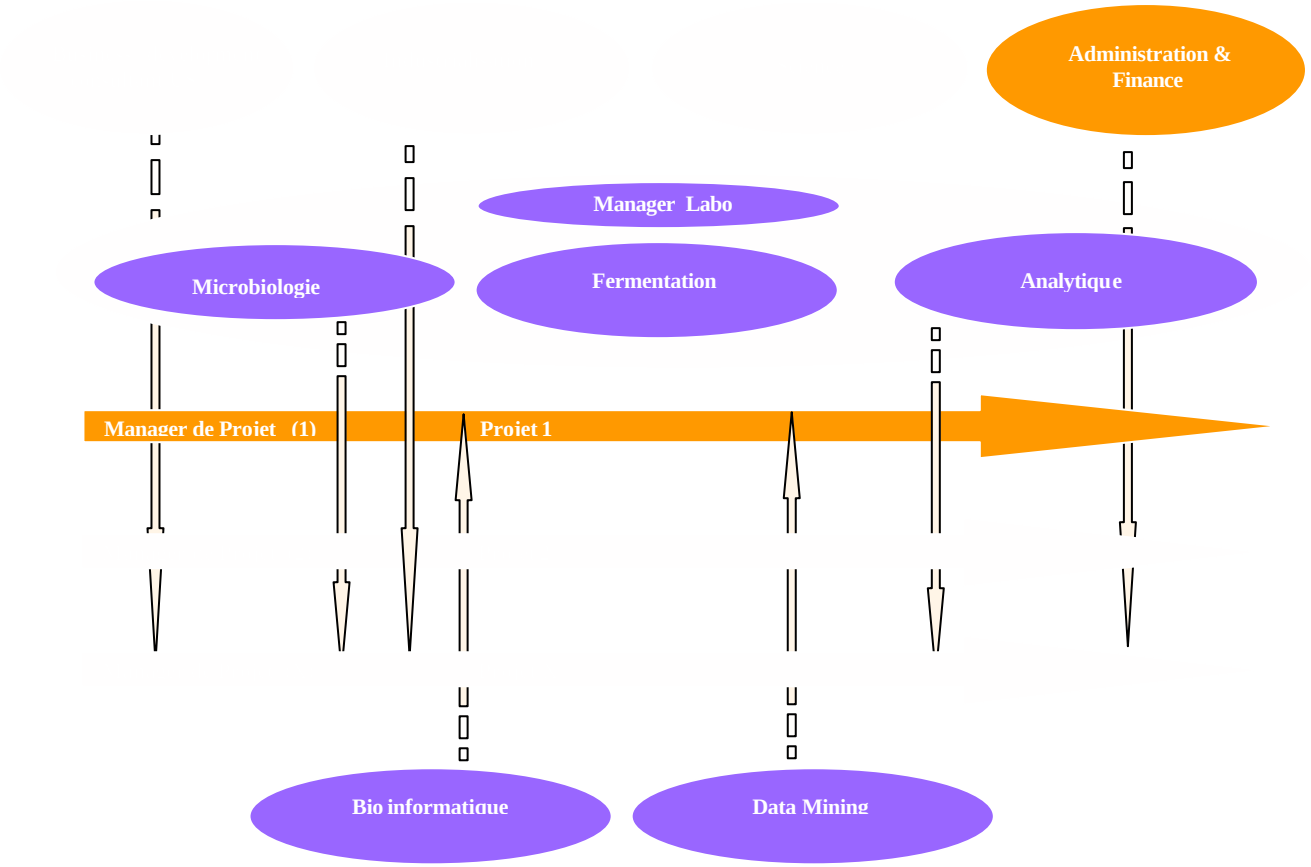

3.17.2.2 Comité exécutif

Le comité exécutif est composé des membres du directoire et de deux cadres dirigeants ayant rejoint la Société dans le cadre de sa nouvelle phase de développement.

Le comité exécutif se réunit régulièrement pour réfléchir au développement stratégique de la Société. A la date de visa du présent document, le comité est composé des personnes suivantes :

NOM	ANNEE D'ENTREE DANS LA SOCIETE	AGE	PRINCIPALES RESPONSABILITES OPERATIONNELLES
Benjamin Gonzalez	1999	36	Fondateur. Politique générale, développement et stratégie
Philippe Soucaille	2003	48	Direction scientifique
Paul Michalet	2004	44	Direction financière, juridique, ressources humaines, administration et relations avec les investisseurs
Olivier Nore	2006	40	Direction de l'industrialisation et responsable du partenariat de développement de la méthionine
Philippe Guinot	2006	39	Direction du business développement et responsable du partenariat de développement de l'acide glycolique

Dans la mesure où Messieurs Benjamin Gonzalez, Philippe Soucaille et Paul Michalet sont membres du directoire, leurs biographies figurent en section 3.14.1.1.

Olivier Nore, 40 ans, diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques, titulaire d'un doctorat d'ingénieur en génie des procédés de l'Institut National Polytechnique de Lorraine de Nancy, détenteur d'une habilitation au management de projet décernée par le Massachusetts Institute of Technology de Boston, est chargé de l'industrialisation des produits de spécialité de la Société. Olivier Nore a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur recherche et développement (1994-1997), puis a exercé les fonctions de responsable de l'assistance technique et de responsable de production (1997-2000) chez Rhodia Melle (antérieurement Rhône Poulenc Spécialité Chimique). Avant de rejoindre la Société, Olivier Nore a travaillé chez Adisseo (antérieurement Rhône Poulenc Nutrition Animal puis Aventis Animal Nutrition) en qualité de responsable des procédés fermentaires (2000-2002), puis de responsable industriel Bio-procédés (2002-2003) et enfin de Directeur R&D (2003-2006).

Philippe Guinot, 39 ans, diplômé de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris, titulaire d'un doctorat de l'Université Paris VI en Science des Matériaux et d'un MBA de l'INSEAD, est en charge du développement de l'activité de la Société. Après un bref passage au sein du département R&D de Procter & Gamble aux Etats-Unis (1989-1990), Philippe Guinot a effectué une année au Kansai Research Institute, au Japon (1992-1993), en qualité de scientifique associé. Il a ensuite travaillé chez Elf Atochem (1996-1999) en tant qu'ingénieur R&D dans le domaine de la chimie polymère avant d'intégrer la société Rhodia (2000-2006), dans laquelle il a, successivement, exercé les fonctions de directeur mondial de la stratégie et du développement commercial de la division plastiques, de directeur général de la division plastiques nord-américaine, de vice-président chargé de la stratégie marketing mondiale de la division plastiques et, enfin, de vice-président chargé de la stratégie marketing mondiale de Rhodia Polyamide.

Il est précisé qu'un membre du conseil de surveillance s'appelle également Philippe Guinot (section 3.14.1.2) mais qu'il ne s'agit pas de la même personne.

3.17.3 Participation des salariés aux fruits de l'expansion

La Société ayant moins de cinquante salariés, elle n'a pas mis en place d'accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion.

3.18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

3.18.1 Identité des principaux actionnaires

A la date de visa du présent prospectus, le capital de la Société est réparti entre vingt-cinq actionnaires. Il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés à la section 3.18.2 détenant, directement ou indirectement, une participation représentant plus de 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

3.18.2 Répartition du capital social et des droits de vote

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de la Société à la date de visa du présent prospectus. Certains des actionnaires de la Société détiennent ces actions directement ou au travers d'entités liées, c'est-à-dire placées sous le contrôle commun d'une autre entité au sens de l'article L.233-3 du code de commerce ou gérées par une même société de gestion. A ce titre, le tableau ci-après n'indique que les participations globales de ces entités liées.

	NOMBRE D'ACTIONS	% CAPITAL	NOMBRE D'ACTIONS CE JOUR	% CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DROIT DE VOTE	APRES OBTENTION DES DROITS DE VOTE DOUBLE AU 26.04.2007	
	31/12/2004	31/12/2004					NOMBRE D'ACTIONS	% DROITS DE VOTE
Benjamin Gonzalez (fondateur)	697 000	12,54 %	697 000	5,32 %	1 394 000	7.47%	1 394 000	6,01%
Cécile Thébault	100	0,00 %	100	0,00 %	200	0,00 %	200	0,00%
Jean Gonzalez	106 700	1,92 %	106 700	0,81 %	213 400	1,14 %	213 400	0,92%
Daniel Thomas	0	0,00 %	100	0,00 %	100	0,00 %	100	0,00%
Larry Drumm	100	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
Succession Michel Renaud	152 400	2,74 %	152 400	1,16 %	304 800	1,63 %	304 800	1,31%
Niko Bausch	76 200	1,37 %	76 200	0,58 %	152 400	0,82 %	152 400	0,66%
Total fondateur et autres personnes physiques	**1 032 500**	**18,57 %**	**1 032 500**	**7,87 %**	**2 064 900**	**11,06 %**	**2 064 900**	**8,90%**
Sofimac	1 303 100	23,45 %	1 771 100	13,51 %	3 074 200	16,47 %	3 451 300	14,88%
Seventure	1 793 800	32,27 %	3 952 500	30,15 %	5 746 300	30,78 %	7 146 400	30,81%
Crédit Agricole Private Equity	714 300	12,85 %	2 882 800	21,99 %	3 597 100	19,27 %	5 212 300	22,47%
Viveris	357 100	6,43 %	1 374 800	10,49 %	1 731 900	9,28 %	2 485 700	10,72%
CDC	357 100	6,43 %	885 600	6,75 %	1 242 700	6,66 %	1 619 700	6,98%
SGAM	0	0,00 %	606 000	4,62 %	606 000	3,25 %	606 000	2,61%
Total investisseurs financiers	**4 525 400**	**81,43 %**	**11 472 800**	**87,50%**	**15 998 200**	**85,71%**	**20 521 400**	88,49 %
Roquette	0	0,00 %	606 000	4,62 %	606 000	3,25 %	606 000	2,61%
Total investisseur industriel	**0**	**0,00 %**	**606 000**	**4,62 %**	**606 000**	**3,25 %**	**606 000**	**2,61%**
Total	**5 557 900**	**100 %**	**13 111 300**	**100 %**	**18 669 100**	**100 %**	**23 192 300**	**100 %**

3.18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires disposent de droits de vote identiques à ceux de l'ensemble de l'actionnariat, sous réserve des dispositions statutaires rappelées à la section 3.21.2.5.4 du présent prospectus.

3.18.4 Contrôle de la Société

A la connaissance de la Société :

- aucun actionnaire seul ne détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la Société ;

- il n'existe aucun accord entre les actionnaires conférant à l'un d'entre eux la majorité des droits de vote dans la Société ;

- aucun actionnaire n'est en mesure de déterminer sur la seule base des droits de vote dont il est titulaire dans la Société, les décisions des actionnaires de la Société ; et

- aucun actionnaire ne dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société.

3.18.5 Pacte d'actionnaires

Le pacte d'actionnaires conclu entre les principaux actionnaires de la Société, en vigueur à la date de visa du présent prospectus, deviendra caduc à compter du jour de la première cotation de la Société sur un marché réglementé.

Les actionnaires n'ont pas indiqué avoir l'intention de conclure un nouveau pacte d'actionnaires ou, de manière plus générale, d'agir de concert.

3.18.6 Etat des nantissements d'actions de la Société

A la connaissance de la Société il n'existe, à la date de visa du présent prospectus, aucun nantissement, aucune garantie ni aucune sûreté sur les titres représentatifs du capital de la Société.

3.19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Avec Monsieur Larry Drumm, membre du conseil de surveillance (jusqu'au 31 août 2005).

Monsieur Larry Drumm fournit des prestations de conseil en stratégie et en développement selon les termes d'une convention de consultant signée antérieurement à sa nomination au conseil de surveillance par l'assemblée générale mixte du 7 novembre 2002.

Le montant total des honoraires versés à Monsieur Larry Drumm au titre de cette convention s'est élevé à 149 K€ au titre de l'exercice 2004 et à 173 K€ au titre de l'exercice 2005.

Avec Monsieur Philippe Soucaille, membre du directoire.

Une convention de consultant a été signée en juillet 2003 avec la Société Tradeview, dont Monsieur Philippe Soucaille était le prestataire jusqu'au 29 décembre 2005. Au titre de cette convention, la Société a pris en charge 22 K€ d'honoraires en 2004 et en 2005.

Monsieur Philippe Soucaille a bénéficié d'un contrat de travail à temps partiel du 1er juillet 2003 au 29 décembre 2005 puis d'un contrat de travail à temps plein depuis cette date.

Ces conventions ont été conclues antérieurement à la nomination de Monsieur Philippe Soucaille au directoire de la Société par le conseil de surveillance du 10 décembre 2003.

La cession à Monsieur Philippe Soucaille d'un véhicule de la Société à sa valeur argus a été autorisée par le conseil de surveillance en date du 8 février 2007 mais n'a pas été exécutée à la date du présent prospectus.

Avec la société Metabolic Explorer GmbH.

Une avance en compte courant a été accordée à la filiale Métabolic Explorer GmbH pour un montant, inchangé depuis le 31 décembre 2003, de 400 K€. Cette avance en compte courant n'est pas rémunérée compte tenu de la situation liquidative de cette filiale.

Avec Monsieur Paul Michalet, membre du directoire.

Le contrat de travail de Monsieur Paul Michalet, conclu le 27 avril 2004, s'est normalement poursuivi depuis sa nomination au directoire de la Société par décision du conseil de surveillance du 30 mars 2006.

Avec Monsieur Benjamin Gonzalez, Président du directoire

Un contrat d'assurance chômage volontaire de garantie sociale des chefs d'entreprises (GSC) a été autorisé par la décision du conseil de surveillance du 15 décembre 2004 et du 21 octobre 2005. Le coût pour 2006 est de 4 K€.

Avec les Fondateurs et certains des investisseurs

Le contrat d'investissement signé le 28 octobre 2002 et modifié le 22 décembre 2003 engageant les fondateurs, certains nouveaux investisseurs et votre Société représentée par son mandataire social, Monsieur Benjamin Gonzalez n'a pas eu d'application pratique en 2006.

Ce contrat constituait une convention au titre des BSA qui en étaient issus. A l'occasion de l'admission des titres de la Société à la cote d'un marché règlementé, ces BSA deviendront caduc et cette convention deviendra sans objet.

3.20 INFORMATION FINANCIERES

3.20.1 Comptes Annuels 31 décembre 2006 en normes françaises

Les comptes aux normes françaises pour l'exercice clos au 31 décembre 2006, figurant ci-après, intègrent une comparaison avec les exercices 2005 et 2004 afin d'en faciliter la lecture. Par ailleurs, les Comptes Annuels pour les exercices clos aux 31 décembre 2005 et 2004 tels qu'approuvés par les assemblées générales des actionnaires figurent à la section 3.20.2.

3.20.1.1 Bilan

(a) Actif

ACTIF du Bilan	**Notes**	**2006**	**2005**	**2004**
		Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.1 & 3	4 909	2 952	1 738
Immobilisations corporelles	4	523	332	453
Immobilisations financières	5	23	12	12
Total actif immobilisé		**5 455**	**3 296**	**2 203**
Stocks	2.4	-	12	9
Créances Clients et rattachées	6	10	-	65
Autres créances	7	1 410	1 194	985
Trésorerie	8.1	6 353	5 719	1 574
Total actif circulant		**7 773**	**6 925**	**2 633**
Charges constatées d'avance	18	390	16	25
Total régularisation actif		**390**	**16**	**25**
Total général Actif		**13 618**	**10 237**	**4 861**

(b) Passif

PASSIF du Bilan	**Notes**	**2006**	**2005**	**2004**
Capital	10	1 311	1 311	556
Primes d'émissions		11 403	11 403	4 197
Réserves		-	-	-
Report à nouveau		-3 638	-4 383	-3 225
Résultat de l'exercice		2 366	295	-1 158
Subventions d'investissement		53	41	63
Capitaux propres	11	**11 495**	**8 667**	**433**
Avances conditionnées	12	**389**	**518**	**625**
Emprunts obligataires convertibles	13	**-**	**-**	**3 000**
Emprunts-Dettes s/ Etabl.Crédit	13	**-**	**41**	**128**
Concours bancaires courants	8.2	**240**	**264**	**-**
Dettes Fournisseurs et rattachées		523	199	258
Dettes fiscales et sociales		597	425	401

Dettes / immobilisations		227	47	
Autres dettes		73	73	8
Produits constatés d'avance		74	3	8
Total passif circulant	14	**1 494**	**747**	**675**
Total général Passif		**13 618**	**10 237**	**4 861**

3.20.1.2 Compte de résultat

Compte de résultat	**Notes**	**2006**	**2005**	**2004**
Chiffres d'affaires Nets	19	**110**	**460**	**179**
Production immobilisée	3	1 397	1 259	1 020
Subventions d'exploitation		312	6	15
Reprises sur amortissements et tranf de charges		14	11	62
Autres produits	19	3 500	1 000	-
Total produits d'exploitation		**5 333**	**2 736**	**1 276**
Achats MP & autres approvisionnements		113	174	160
Variations de stocks (marchandises)		-	-2	-1
Autres charges externes		1 443	1 210	985
Impôts, taxes & assimilés		79	68	30
Salaires & traitements		1 267	843	811
Charges sociales		287	174	156
Dot amorts sur immos		275	284	416
Dot provisions sur actifs circulants				9
Dot provisions pour risques & charge				
Autres charges		25	15	56
Total charges d'exploitation		**3 489**	**2 766**	**2 622**
Résultat d'exploitation		**1 844**	**-30**	**-1 346**
Produits nets sur cessions de VMP		167	49	40
Total des produits financiers		**167**	**49**	**40**
Intérêts & charges assimilées		5	6	12
Total des charges financières		**5**	**6**	**12**
Résultat Financier		**162**	**43**	**28**
Résultat Courant avant impôts		**2 006**	**13**	**-1 318**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4	1	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		595	262	89
Total des produits exceptionnels		**599**	**263**	**89**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		664	187	47
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions				
Total des charges exceptionnelles		**664**	**187**	**47**

Résultat exceptionnel	20	**-65**	**76**	**42**
Impôt sur les bénéfices	15	-425	-206	-118
Bénéfice ou Perte		**2 366**	**295**	**-1 158**

3.20.1.3 Notes annexes aux états financiers couvrant la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006

Désignation de l'entreprise : Metabolic Explorer.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2006, dont le total est de 13 618 186,68 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 2 365 948,64 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Note 1 : faits caractéristiques de l'exercice

Dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables avec les normes IFRS et afin de tenir compte de l'évolution des projets de la Société, des changements de méthodes appliqués de manière rétrospective ont été mis en œuvre en 2006.

Ces changements de méthodes, enregistrés dans le compte de report à nouveau au 1er janvier 2006, a conduit à améliorer les capitaux propres de 450 K€, qui se décomposent comme suit :

Annulation des amortissements pratiqués sur les frais accessoires / brevets	264 K€
Allongement des durées d'amortissement du matériel et outillage	153 K€
Allongement des durées d'amortissement des logiciels créés	58 K€
Allongement de la durée d'amortissement des subventions d'investissement	-25 K€
Total	450 K€

L'impact de ces changements sur le compte de résultat 2006 a été une amélioration du résultat avant impôt de : 132 K€.

Afin de tenir compte de l'évolution de la stratégie de la Société qui cherche désormais à développer des projets jusqu'à leur phase d'industrialisation, la date de début d'amortissement des frais accessoires de brevets a été modifiée rétroactivement au 1er janvier 2006. L'amortissement sur 20 ans commence dorénavant dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès que la décision d'exploitation industrielle de la molécule dont les frais de développement ont été immobilisés est prise (ces frais étaient auparavant amortis sur 20 ans à partir de leur date d'activation).

Afin de tenir compte de leur durée réelle d'utilisation, les durées d'amortissement du matériel

et outillage ont été portées rétrospectivement de 5 à 8 ans, les durées d'amortissement des logiciels créés ont été portées de 2 à 5 ans.

Les durées d'amortissement des autres immobilisations corporelles n'ont pas été modifiées, les durées antérieurement retenues correspondant aux durées d'utilisation prévues.

Parallèlement à la modification de la durée d'amortissement du matériel et outillage, le délai de reprise au compte de résultat des subventions d'investissement ayant partiellement financé ces investissements a été porté de 5 ans à 8 ans.

Des comptes *pro forma* au titre des exercices 2004 et 2005 prenant en compte ces changements de méthode rétrospectifs sont présentés en note 22 de l'annexe.

Pour rappel, les changements de méthodes intervenus sur l'exercice 2005 sont détaillés ci-après :

L'exercice 2005 intègre les impacts des nouveaux règlements sur les actifs et les amortissements à compter du 1er janvier 2005 (CRC 2002-10 et 2004-06). L'application de ces nouveaux règlements a généré deux changements de méthode prospectifs :

1. Les frais de développement remplissant les conditions définies à l'avis 2004-15 du CNC sont systématiquement activés dans le compte de frais de recherche et de développement et amortis sur 3 ans. Toutefois, lorsqu'un événement donne un horizon d'exploitation supérieur à la durée d'amortissement des frais de recherche et développement, les frais de recherche et de développement liés à ce projet sont reclassés au premier jour de l'exercice concerné en accessoires des brevets qui en résultent et amortis sur la durée de protection résiduelle de ceux-ci (soit 20 ans au maximum).

Sur la base de ce critère, un projet relatif à certains frais de développement de 2005 et des années antérieures a débouché sur la signature d'un contrat de concession de droit d'utilisation et d'exploitation de brevets. Il a également conduit aux dépôts de plusieurs brevets.

Pour cette raison, un montant brut de 1 421 K€ (amorti à hauteur de 197 K€) a été reclassé au 1er janvier 2005 du poste frais de développement au poste frais accessoires de brevets.

Il résulte de ce changement de méthode de comptabilisation et d'amortissement un impact sur le résultat de l'exercice de 412 K€ (diminution des dotations aux amortissements).

2. Les coûts des brevets immobilisés étaient, jusqu'en 2004, amortis sur 5 ans. A compter du 1er janvier 2005, ils sont systématiquement activés et amortis sur la durée de leur protection juridique, soit 20 ans à compter de la date du dépôt du brevet, y compris les extensions de ces brevets.

Il résulte de ce changement de méthode de comptabilisation et d'amortissement un impact sur le résultat de l'exercice de 6 K€ (diminution des dotations aux amortissements). Les comptes de l'exercice 2004 incluaient 38 K€ de charges de dépôts des brevets.

Note 2 : Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthode décrits dans la Note 1 ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles

2.1.1 Frais de recherche et de développement et brevet

Les frais de recherche sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer des procédés qui donnent lieu à un ou plusieurs brevets.

Les frais de développement sont immobilisés, lorsque les 6 critères définis par le CRC 2004-06 sont respectés : faisabilité technique, intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre, capacité à l'utiliser ou le vendre, avantages économiques probables, disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

La Société analyse périodiquement le respect des critères d'activation. Les frais activés reposent sur un suivi analytique précis, permettant une ventilation détaillée des coûts engagés par projet. Seuls les frais directement affectables à un projet sont activés.

Ces frais sont maintenus à l'actif tant que la Société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux brevets, et notamment lorsque la société conserve la propriété intellectuelle et a accordé un droit temporaire d'utilisation et/ou d'exploitation des résultats des phases de développement.

Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la Société, qui correspond à la durée des avantages économiques futurs attendus, dans la limite, pour les brevets, de la durée de protection juridique (20 ans pour les brevets). Cette durée est définie par projet, en fonction des caractéristiques économiques propres à chaque projet de développement.

L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès que la décision d'exploitation industrielle de la molécule dont les frais de developpement ont été immobilisés est prise. Cette phase correspond à une phase clairement identifiée dans le déroulement des projets.

Les projets de développement en cours font l'objet de tests de dépréciation.

Ceux-ci sont réalisés chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéfinie, et actifs amortissables en encours à la clôture de l'exercice), et pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Il n'existe pas d'actif à durée de vie indéfinie.

Les tests de dépréciation portent essentiellement sur les projets de développement. Les unités génératrices de trésorerie (plus petits groupes d'actifs générant des entrées de flux de trésorerie indépendants) correspondent aux projets de développement.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue des actifs, et de leurs sorties à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

Les principaux paramètres pris en compte pour la mise à œuvre des tests de dépréciation par projet de développement sont listés ci-dessous :

- les principaux paramètres intégrés dans l'élaboration de ces tests à la date d'établissement des états financiers sont listés ci-dessous :

- prix de ventes des produits issus des procédés de fabrication de l'entreprise ;

- coût d'achat des matières premières utilisées dans les procédés de fabrication ;

- coûts d'achat des matières premières utilisées dans la fabrication des produits par les concurrents ;

- horizon défini des prévisions : durée de vie maximum entre la durée de vie jusqu'à la date d'expiration de la protection industrielle du dernier brevet déposé, qui est au maximum de 20 ans et, le cas échéant, la durée de vie du (des) contrat(s) d'exploitation de ces brevets ;

- taux d'actualisation déterminé à partir du taux sans risque (taux des OAT à 10 ans à la date de clôture), majoré d'une prime définie par projet. Dans le secteur de la chimie, le taux habituellement utilisé pour calculer la valeur d'utilité des investissements industriels est compris entre 8% et 12%. Le taux retenu par la Société s'élève à 12%.

Les mouvements de dépréciation sont comptabilisés, selon le cas, en résultat opérationnel ou en autres produits et charges opérationnels non courants lorsque les critères d'affectation à cette rubrique sont respectés (cf. note 2.24).

2.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus, ou à leur coût de production, en cas de production interne.

Les coûts directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses génèreront des avantages économiques futurs.

Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période.

Les immobilisations incorporelles, essentiellement constituées de logiciels créés par la Société et de brevets, sont toutes à durée de vie définie. Elles sont amorties sur la durée d'utilité attendue, de manière linéaire.

Les durées d'amortissement sont de :

- 5 ans pour les logiciels créés ;

- 3 ans pour les logiciels informatiques significatifs et de 1 an pour les autres.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue.

Constructions	10 ans
Matériel et outillage industriels	8 ans
Matériel informatique / recherche	4 ans
Installations spécifiques	2, 7 et 10 ans
Installations générales	7 et 10 ans
Matériels de bureau et informatique	1 à 4 ans
Mobilier	7 et 10 ans

2.3 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres relatifs à la filiale allemande ont été dépréciés intégralement.

2.4 Stocks

L'exercice 2006 ne fait pas apparaître de stocks, contrairement aux années antérieures.

En effet l'article PCG art. 211-1.5 précise que les produits en stocks doivent entrer dans un processus de production ou destiné à être vendus.

En 2006, la Société n'est pas en phase de production et de vente. Par conséquent, les consommables non consommés, identifiés lors de l'inventaire physique du 26 décembre 2006, ne répondent pas à ces critères.

Sur l'exercice, ces consommables sont traités en charges constatées d'avances (cf note 9).

Sur les exercices précédents, les consommables étaient comptabilisés en stocks pour une valeur de 11 K€ en 2005 et 9 K€ en 2004.

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 Avances conditionnnées

La Société bénéficie, pour le financement de ses recherches, d'une avance conditionnée d'un montant initial de 747 K€, remboursable entre le mois de mars 2004 et mars 2009.

Le montant de l'avance restant à rembourser, sous condition de succès, s'élève, au 31 décembre 2006, à 389 K€.

2.7 Droit Individuel à la Formation

Le Droit Individuel à la Formation pour les salariés de la Société s'élève, au 31 décembre 2006, à 720 heures acquises.

2.8 Jeunes Entreprises Innovantes

La société SA Metabolic Explorer remplit normalement les conditions pour bénéficier du statut de Jeune Entreprise Innovante. A ce titre, elle bénéficie du régime d'allégement de l'imposition au titre de l'impôt sur les sociétés (I.S.) ainsi que d'autres allégements fiscaux et de l'exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale..

L'engagement que les dépenses de recherche de l'entreprise dépassent 15% de ses dépenses totales de l'entreprise est respecté.

Note 3 : Immobilisations incorporelles

	Frais de R&D	Brevets, Licences	Autres immo. incorporelles	Total
Solde net au 01/01/2004	**629**	**66**	**283**	**978**
acquisitions	946	1	74	1 021
amortissements et provisions	-215	-46	-	-261
Solde net au 31/12/2004	**1 360**	**21**	**357**	**1 738**
acquisitions (1)	-1 396	3 088	-357	1 335
amortissements et provisions	140	-261	-	-121
Solde net au 31/12/2005	**104**	**2 848**	**0**	**2 952**
acquisitions (2)	-195	1 904	-	1 709
amortissements et provisions	91	157	-	248
Solde net au 31/12/2006	**0**	**4 909**	**0**	**4 909**

(1) résulte du virement des frais de R&D en accessoires de brevet
(2) désactivation d'un projet ne répondant pas aux critères définis dans la note 2.1

Note 4 : Immobilisations corporelles

	Constructions	Installations, matériels & autres	Immo. en cours	Total
Solde net au 01/01/2004	**76**	**519**	**0**	**595**
acquisitions / cessions	-	2	-	2
amortissements et provisions	-10	-134	-	-144
Solde net au 31/12/2004	**66**	**387**	**0**	**453**
acquisitions / cessions	-	9	14	23
amortissements et provisions	-10	-134	-	-144
Solde net au 31/12/2005	**56**	**262**	**14**	**332**
acquisitions / cessions	-	48	100	148
amortissements et provisions	-10	53	-	43
Solde net au 31/12/2006	**46**	**363**	**114**	**523**

Note 5 : Immobilisations financières

	Participations	Autres immobilisations financières	Total
Solde net au 01/01/2004	**0**	**12**	**12**
acquisitions	-	-	0
amortissements et provisions	-	-	0
Solde net au 31/12/2004	**0**	**12**	**12**
acquisitions	-	-	0
amortissements et provisions	-	-	0
Solde net au 31/12/2005	**0**	**12**	**12**
acquisitions	-	11	11
amortissements et provisions	-	-	0
Solde net au 31/12/2006	**0**	**23**	**23**

Note 6 : Créances clients

		au 31 décembre		
	Note	**2006**	**2005**	**2004**
		Net	Net	Net
Créances clients (Valeur Brute)		183	173	238
Créances clients (Dépréciation) [1]		-173	-173	-173
Total		**10**	**0**	**65**

(1) Créances liées à la filiale allemande en cours de liquidation dépréciées en totalité

Note 7 : Autres créances

Autres créances - part à court terme (moins d'un an)		au 31 décembre		
	Note	**2006**	**2005**	**2004**
		Net	Net	Net
TVA Déductible		341	268	235
Crédit de TVA		13	16	47
Groupe & associés [1]		-	-	-
Crédit d'impôts		586	350	285
Autres créances		168	98	89
Sous-total part à court terme		**1 108**	**732**	**656**

[1] dont 400 K€ de créances (compte courant) liées à la filiale allemande intégralement provisionnées à la clôture

Autres créances - part à long terme (plus d'un an)		au 31 décembre		
	Note	**2006**	**2005**	**2004**
		Net	Net	Net
Crédit d'impôts recherche (CIR) 2002		-	-	329
Crédit d'impôts recherche (CIR) 2003		-	160	-
Crédit d'impôts recherche (CIR) 2004		121	121	-
Crédit d'impôts recherche (CIR) 2005		181	181	-
Crédit d'impôts recherche (CIR) 2006 [1]		0	-	-
Sous-total part à long terme		**302**	**462**	**329**
Total des autres créances		**1 410**	**1 194**	**985**

[1] Le remboursement du CIR 2006 interviendra en 2007 selon les dispositions de la loi de finance 2007. Il est donc inclus dans les créances à court terme pour 407K€

Note 8 : Trésorerie

8.1 Disponibilités à l'actif

		au 31 décembre		
	Note	**2006**	**2005**	**2004**
		Net	Net	Net
Valeurs Mobilières de placement		6 299	556	1 430
Comptes bancaires		54	5 163	144
Total		**6 353**	**5 719**	**1 574**

Les Valeurs Mobilières de Placement ne présentent pas de plus values latentes au 31 décembre 2006.

8.2 Passif de trésorerie

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
		Net	Net	Net
Concours bancaires courants (1)		240	264	0
Total		**240**	**264**	**0**
(1) dont garanti par une sûreté réelle		*188*	*264*	*0*

8.3 Trésorerie nette

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
		Net	Net	Net
Total		**6 113**	**5 455**	**1 574**

Note 9 : Comptes de régularisation actif

Comptes de régularisation actif	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
		Net	Net	Net
Charges constatées d'avance		190	16	25
Produits approvisionnés non consommés destinés aux opérations de recherche	2.4	200	0	0
Total		**390**	**16**	**25**

Les consommables issus de l'inventaire physique sont considérés commes des charges constatées d'avance car ce sont des actifs porteurs d'avantages économiques futurs et dont l'utilisation effective interviendra ultérieurement.

Note 10 : Capital

10.1 Capital émis

Le capital est de 1 311 130 € à la clôture de l'exercice.

Le nominal de chaque action est de 10 euros.

(Nombre d'actions)	Nombre Actions Ordinaires A	Nombre Actions Privilégiées B	Nombre Actions Privilégiées C	Nombre Actions Privilégiées D	Total
Actions composant le capital social au 31/12/2003	**16 670**	**17 480**	**21 429**	**0**	**55 579**
Actions émises pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Actions remboursées pendant l'exercice	0	0	0	0	0

(Nombre d'actions)	Nombre Actions Ordinaires A	Nombre Actions Privilégiées B	Nombre Actions Privilégiées C	Nombre Actions Privilégiées D	Total
Actions composant le capital social au 31/12/2004	**16 670**	**17 480**	**21 429**	**0**	**55 579**
Actions émises pendant l'e xercice (1)	0	0	69 474	6 060	75 534
Actions remboursées pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Actions composant le capital social au 31/12/2005	**16 670**	**17 480**	**90 903**	**6 060**	**131 113**
Actions émises pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Actions remboursées pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Actions composant le capital social au 31/12/2006	**16 670**	**17 480**	**90 903**	**6 060**	**131 113**

(1) L'emprunt obligataire de 3 000 K€ a été soldé par la convention selon les modalités de l'émission des OCABSA. Cette conversion a permis le 26/04/2005 une augmentation du capital à hauteur de 452 320 E par l'émission de 45 232 actions nouvelles de catégorie C souscrites par conversion des OCABSA émises par l'assemblée générale mixte du 22/12/2003. Il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois demiers exercices.

10.2 Capital non émis

10.2.1 Capital non émis au 31 décembre 2006

Valeur mobilière	BSPCE N°1 T1	BSPCE N°124/6/2004 A	BSPCE 2005-01	BSPCE 2005-02 (a)	BSPCE 2005-02 (b)	BSPCE 2005-03	BSPCE 2005-04	BSA N°1	BSA N°3
Type								Ratchet / opération extérieure sur le capital	Ratchet / opération extérieure sur le capital
Organe émetteur	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE
Date d'émission/autorisation	7/11/2002	24/6/2004	5/7/2005	5/7/2005	5/7/2005	5/7/2005	5/7/2005	7/11/2002	23/12/2003
Type d'actions à souscrire	A	A	A	A	A	A	A	C	C
Nombre de VM émises ou autorisées	2 500	2 500	1 200	600	400	1 200	7 600	21 429	Variable selon évolution de la valorisation de la société
Nombre de titres potentiels à émettre au 31/12/2006	1 550	1 050	1 200	1 000	1 000	1 200	7 600	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variable selon évolution de la valorisation de la société
Date début d'attribution / souscription	7/11/2002	24/6/2004	5/7/2005	5/07/2 005	5/7/2005	5/7/2005	5/7/2005	Attribués	conversion des OCABSA
Date fin d'attribution	6/11/2003	24/6/2005	5/7/2006	5/7/2006	5/7/2006	5/7/2006	5/7/2005	N/A	N/A
Délégation au directoire pour l'attribution	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	N/A	N/A
Prix de souscription (en €)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prix d'exercice (en €)	140	140	66.60	66.60	165.00	66.60	66.60	10	10
Fonds propres potentiels créés	217 000	147 000	79 920	39 960	66 000	79 920	506 160	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variable selon évolution de la valorisation de la société
Date début d'exercice / conversion possible		24/6/2004	5/7/2005	12/07/2005	5/7/2005	5/7/2005	5/7/2005	7/11/2002	26/4/2005
Date fin d'exercice / conversion possible	12/2/2008	23/6/2009	5/7/2010	12/7/2010	5/7/2011	5/7/2010	5/7/2010	6/11/2007	26/4/2010
Condition d'exercice :	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Valeur de l'action inférieure à 140€	Valeur de l'action inférieure à 140€
Statut au 31/12/2006	1800 attribués 1550 exerçables	1050 attribués 1050 exerçables	1200 attribués et exerçables	600 attribués et exerçables	400 attribués et exerçables	1200 attribués et exerçables	7600 attribués 0 exerçables	actifs	Exerçables dès la conversion des OCABSA

10.2.2 Capital non émis au 31 décembre 2005

Valeur mobilière	BSPCE N°1 T1	BSPCE N°124/6/2004 A	BSPCE 2005-01	BSPCE 2005-02	BSPCE 2005-03	BSPCE 2005-04	BSA N°1	BSA N°3
Type							Ratchet / opération extérieure sur le capital	Ratchet / opération extérieure sur le capital
Organe émetteur	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE
Date d'émission/autorisation	7/11/2002	24/6/2004	5/7/2005	5/7/2005	5/7/2005	5/7/2005	5/7/2005	7/11/2002
Type d'actions à souscrire	A	A	A	A	A	A	C	C
Nombre de VM émises ou autorisées	2 500	2 500	1 200	1 000	1 200	7 600	21 429	Variable selon évolution de la valorisation de la société
Nombre de titres potentiels à émettre au 31/12/2005	1 550	1 050	1 200	1 000	1 200	7 600	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variable selon évolution de la valorisation de la société
Date début d'attribution / souscription	7/11/2002	24/6/2004	5/7/2005	5/7/2005	5/7/2005	5/7/2005	Attribués	conversion des OCABSA
Date fin d'attribution	6/11/2003	24/6/2005	5/7/2006	5/7/2006	5/7/2006	5/7/2006	N/A	N/A
Délégation au directoire pour l'attribution	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	N/A	N/A
Prix de souscription (en €)	0	0	0	0	0	0	0	0
Prix d'exercice (en €)	140	140	66.60	66.60	66.60	66.60	10	10
Fonds propres potentiels créés	217 000	147 000	79 920	66 600	79 920	506 160	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variable selon évolution de la valorisation de la société
Date début d'exercice / conversion possible		24/6/2004	5/7/2005	12/7/2005	5/7/2005	5/7/2005	7/11/2002	26/04/2005
Date fin d'exercice / conversion possible	12/2/2008	23/6/2009	5/7/2010	12/7/2010	5/7/2011	5/7/2010	06/11/2007	26/04/2011
Condition d'exercice :	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Valeur de l'action inférieure à 140€	Valeur de l'action inférieure à 140€
Statut au 31/12/2005	1800 attribués 1550 exerçables	1050 attribués 1050 exerçables	1200 attribués et exerçables	600 attribués et exerçables	1200 attribués et exerçables	7600 attribués 0 exerçables	actifs	Exerçables dès la conversion des OCABSA

10.2.3 Capital non émis au 31 décembre 2004

Valeur mobilière	BSPCE N°1 T1	BSPCE N°1 24/6/2004 A	BSPCE N°1 24/6/2004 B	BSPCE N°1 24/6/2004 C	BSPCE N°2 24/6/2004	BSA Supplémentaires	BSA N°1	BSA N°2	OCABSA	BSA N°3	BSA N
Type							Ratchet / opération extérieure sur le capital	Ratchet sur condition	Obligations convertibles en action	Ratchet / opération extérieure sur le capital	Ratch
Organe émetteur	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE
Date d'émission/autorisation	7/11/2002	24/6/2004	24/6/2004	24/6/2004	24/6/2004	7/11/2002	7/11/2002	7/11/2002	23/12/2003	23/12/2003	23/12/2
Type d'actions à souscrire	A	A	A	A	A	C	C	C	C	C	C
Nombre de VM émises ou autorisées	2 500	2 500	7 000	3 000	3 000	20 001	21 429	21 429	21 429	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variab selon évolutio la valorisa de la soc
Nombre de titres potentiels à émettre au 31/12/2004	1 550	2 500	7 000	3 000	3 000	20 001	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variable selon évolution de la valorisation de la société	45 215	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variab selon évolutio la valorisa de la soc
Date début d'attribution / souscription	7/11/2002	24/6/2004	24/6/2004	24/6/2004	1/1/2005	29/11/2002	Attribués	Attribués	Souscrites	conversion des OCABSA	convers des OCAB
Date fin d'attribution	6/11/2003	24/6/2005	24/6/2005	24/6/2005	24/6/2005	Attribués	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Délégation au directoire pour l'attribution	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Prix de souscription (en €)	0	0	0	0	0	0.01	0	0	0	0	0
Prix d'exercice (en €)	140	140	140	140	140	140	10	10	140	10	10
Fonds propres potentiels créés	217 000	147 000	980 000	420 000	420 000	2 800 140	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variable selon évolution de la valorisation de la société	3 000 060	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variab selon évolutio la valorisa de la soc
Date début d'exercice / conversion possible		6/24/2004	1/1/2005	1/1/2006	1/1/2005	7 & 12/11/2002	7/11/2002	31/12/2004	30/07/2004	conversion des OCABSA	convers des OCAB
Date fin d'exercice / conversion possible	12/2/2008	23/6/2009	23/6/2009	23/6/2009	23/6/2009	6 & 11/05/2005	6/11/2007	6/11/2007	22/12/2008	5 ans après conversion des OCABSA	5 ans ap convers des OCAB
Condition d'exercice :	Non	Non	Condition de CA de METEX	Condition de CA de METEX	Condition de CA de METEX	Non	Valeur de l'action inférieure à 140€	Condition de CA de METEX	Condition de CA de METEX	Valeur de l'action inférieure à 140€	Conditio CA d METE
Statut au 31/12/2004	1800 attribués 1550 exerçables	1050 attribués 1050 exerçables	actifs	actifs	actifs	actifs	actifs	actifs	convertible à tout moment	Exerçables dès la conversion des OCABSA	Exerçal dès l convers des OCAB

Note 11 : Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2006 s'analyse comme suit :

	Capital	Primes	Report à nouveau	Résultat	Subventions d'investissement	**Total capitaux propres**
Solde au 31/12/2003	556	4 197	-2 026	-1 199	106	1 634
Augmentation	-	-	-	-	-2	-2
Réduction du capital	-	-	-	-	-	-
Amortissement des subventions d'invest.	-	-	-	-	-41	-41
Résultat de l'exercice	-	-	-	-1 158	-	-1 158
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-1 199	1 199	-	-
Solde au 31/12/2004	**556**	**4 197**	**-3 225**	**-1 158**	**63**	**433**
Augmentation	755	7 206	-	-	64	8 025
Réduction du capital	-	-	-	-		
Amortissement des subventions d'invest.	-	-	-	-	-86	-86
Résultat de l'exercice	-	-	-	295	-	295
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-1 158	1 158	-	-
Solde au 31/12/2005	**1 311**	**11 403**	**-4 383**	**295**	**41**	**8 667**
Augmentation	-	-		-	1	1
Impact du changement de méthode [(1)]	-	-	450	-	-	450
Amortissement des subventions d'invest.	-	-	-	-	11	11
Résultat de l'exercice	-	-	-	2 366	-	2 366
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	295	-295	-	-
Solde au 31/12/2006	**1 311**	**11 403**	**-3 638**	**2 366**	**53**	**11 495**

[(1)] cf. note 1 relative aux changements de méthodes

Note 12 : Avances conditionnées

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
Solde à l'ouverture		518	625	747
Avances conclues sur la période		-	-	-
Avances remboursées sur la période		-130	-107	-122
Solde à la clôture		**388**	**518**	**625**

Échéances	au 31 décembre 2006	2005	2004
à moins de 1 an	130	129	107
de 2 à 5 ans	258	389	518
à plus de 5 ans	-	-	-

Note 13 : Endettement

13.1 Emprunts obligataires

Mouvements des emp runts	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
Solde à l'ouverture		-	3 000	3 000
Emprunts conclus sur la période		-	-	-
Emprunts remboursés sur la période		-	-3 000	-
Solde à la clôture		**0**	**0**	**3 000**

Échéances des emprunts obligataires à la clôture	au 31 décembre 2006	2005	2004
à moins de 1 an	-	-	-
de 2 à 5 ans	-	-	3 000
à plus de 5 ans	-	-	-

13.2 Emprunts bancaires

Mouvements des emprunts	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
Solde à l'ouverture		41	128	234
Emprunts bancaires conclus sur la période		-	-	-
Emprunts bancaires remboursés sur la période		-41	-87	-106
Solde à la clôture		**0**	**41**	**128**
dont montant garanti par des suretés réelles		-	*41*	*119*

Échéances des emprunts bancaires à la clôture	au 31 décembre 2006	2005	2004
à moins de 1 an	-	41	87
de 2 à 5 ans	-	-	41
à plus de 5 ans	-	-	-

13.3 Crédits Baux

Au titre de l'exercice 2006	Installations, matériel et outillage	Autres	**Total**
1 – Valeur d'origine	895	104	999
2 – Amortissements :			
- Cumul exercices antérieurs	-	-	-
- Dotations de l'exercice	-	-	-
Total	**0**	**0**	**0**
3 – Redevances payées :			
- Cumul exercices antérieurs	59	25	84
- Exercice	85	27	112
Total	**144**	**52**	**196**
4 – Redevances restant à payer :			
- A un an au plus	164	20	184
- A plus d'un an et cinq ans au plus	605	48	653
- A plus de cinq ans			
Total	**769**	**68**	**837**
5 – Valeur résiduelle :			
- A un an au plus	-	-	-
- A plus d'un an et cinq ans au plus	9	0	9
- A plus de cinq ans	-	-	-
Total	**9**	**0**	**9**
6 – Montant pris en charge dans l'exercice	85	27	112

Au titre de l'exercice 2005	Installations matériel & outillage	Autres	**Total**
1 - Valeur d'origine	291	58	349
2 - Amortissements :			
- Cumul exercices antérieurs	-	-	-
- Dotations de l'exercice	-	-	-
Total	**0**	**0**	**0**
3 - Redevances payées :			
- Cumul exercices antérieurs	29	11	40
- Exercice	30	14	44
Total	**59**	**25**	**84**
4 - Redevances restant à payer :			
- A un an au plus	64	12	76
- A plus d'un an et cinq ans au plus	197	9	206
- A plus de cinq ans	-	-	-
Total	**261**	**21**	**282**
5 - Valeur résiduelle :			
- A un an au plus	-	10	10
- A plus d'un an et cinq ans au plus	3	-	3
- A plus de cinq ans	-	-	-

Au titre de l'exercice 2005	Installations matériel & outillage	Autres	Total
TOTAL	**3**	**10**	**13**
6 - Montant pris en charge dans l'exercice	30	14	44

Au titre de l'exercice 2004	Installations matériel outillage	Autres	Total
1 - Valeur d'origine	659	58	717
2 - Amortissements :			
- Cumul exercices antérieurs	367	2	369
- Dotations de l'exercice	213	9	222
Total	**580**	**11**	**591**
3 - Redevances payées :			
- Cumul exercices antérieurs	24	15	39
- Exercice	67	24	91
Total	**91**	**39**	**130**
4 - Redevances restant à payer :			
- A un an au plus	-	-	-
- A plus d'un an et cinq ans au plus	-	-	-
- A plus de cinq ans	-	-	-
Total	**0**	**0**	**0**
5 - Valeur résiduelle :			
- A un an au plus	-	-	-
- A plus d'un an et cinq ans au plus	1	10	11
- A plus de cinq ans	-	-	-
Total	**1**	**10**	**11**
6 - Montant pris en charge dans l'exercice	67	24	91

Note 14 : Passifs circulants

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
Passifs circulants		1 494	747	675
Dont part à plus de un an		*110*	*0*	*0*

Note 15 : Impôt

15.1 : Détail de l'impôt

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
		Net	Net	Net
Impôt au taux normal		-	-	-
Impôt au taux réduit		-	-	-
Crédit Impôt Recherche (CIR)		-407	-182	-118
Autres crédits d'mpôt		-18	-24	-
Total		**-425**	**-206**	**-118**

Compte tenu de l'activité de la Société tournée essentiellement vers la recherche et le développement, la Société a déposé une déclaration de Crédit d'Impôt Recherche.

15.2 Situation fiscale latente

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
		Net	Net	Net
Résultat de l'exercice		2 366	295	-1 158
Impôt sur les bénéfices		-425	-206	-117
Résultat avant impôt		**1 941**	**89**	**-1 275**

Note 16 : Engagements hors bilan

16.1 Engagements donnés

16.1.1 Droit Individuel à la Formation

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
		Net	Net	Net
Nombre d'heures acquises aux salariés à la clôture		720	404	N/A

16.1.2 Engagements en matière de retraite

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
		Net	Net	Net
Valeur de l'engagement		**1**	**2**	**1**
a) bases d'évaluation				
Indemnité de fin de carrière à verser		*2 034*	*1 417*	*1 062*
Valeur probable des indemnités à verser		*89*	*59*	*37*
Valeur actuelle probable des indemnités à verser		*36*	*17*	*10*
Passif social		*1*	*2*	*1*
b) Hypothèses de calcul				
Augmentation annuelle des salaires		*3%*	*3%*	*3%*
Taux d'actualisation		*3.75%*	*5%*	*5%*
Rotation du personnel		*10%*	*10%*	*10%*
Age de départ prévu à la retraite		*65*	*65*	*65*

16.2 Engagements reçus

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
		Net	Net	Net
Plafond des découverts autorisés *		188		
Valeurs à la clôture		**188**	**0**	**0**

* Nantissement d'une SICAV apportée en garantie pour bénéficier du découvert autorisé dont la valeur d'inventaire est de 191 K€ au 31 12 2006.

Note 17 : Filiales et sociétés liées

17.1 Filiales et participations

	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
METABOLIC EXPLORER GmbH TecnologieZentrum Julïch Karl-Heinz Beckurts-Strasse 13 D-52428 Jülich – Allemagne	-557	100%	-1
	Nota : Société en dissolution		
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales non reprises en A			
a) françaises			
b) étrangères			
2. Participations non reprises en A			
a) françaises			
b) étrangères			

Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent au dernier bilan au 31 décembre 2004, établi début janvier 2007 pour la dissolution définitive de la société qui interviendra au cours du 1er trimestre de l'année 2007.

17.2 Relation avec les entreprises liées

17.2.1 Metabolic Explorer Gmbh

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
Titres de participation		106	106	106
Créances rattachées à des participations		400	400	400
Créances clients et comptes tattachées		164	164	164
Total valeurs brutes à la clôture		**670**	**670**	**670**
Provisions		-670	-670	-670
Total valeurs nettes à la clôture		**0**	**0**	**0**

Note 18 : Comptes de régularisation

18.1 Charges à payer

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
		Net	Net	Net
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3	1	1
Fournisseurs factures non parvenues		227	30	74
Dettes fiscales et sociales		174	100	131
Total		**404**	**131**	**206**

18.2 Produits à recevoir

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
		Net	Net	Net
Fournisseurs avoirs à recevoir		2	1	3
Coface à recevoir		0	32	
Subventions à recevoir		169	65	86
Créances clients		10		6
Total		**181**	**98**	**95**

18.3 Charges et produits constatés d'avance

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
		Net	Net	Net
Produits d'exploitation constatés d'avance		74	3	8
Produits financiers constatés d'avance				
Produits exceptionnels constatés d'avance				
Charges d'exploitation constatées d'avance		-390	-16	-25
Charges financières constatées d'avance				
Charges exceptionnelles constatées d'avance				
Total		**-316**	**-13**	**-17**

Note 19 : Chiffre d'Affaires

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
Royalties		3 500	1 000	-
Prestations de services & droits de consultation		110	460	174
Solde à la clôture		**3 610**	**1 460**	**174**

Note 20 : Résultat exceptionnel

20.1 Produits exceptionnels

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
Produits Cessions Lease Back		581	176	47
Quote part subvention investissement		14	87	42
Autres produits		4	-	-
Total		**599**	**263**	**89**

20.2 Charges exceptionnelles

	Note	au 31 décembre 2006	2005	2004
Lease Back		581	176	47
Valeur Nette Comptable des actifs cédés		74	11	
Autres charges		9	-	-
Total		**664**	**187**	**47**
Résultat Exceptionnel		**-65**	**76**	**42**

Note 21 : Personnel

21.1 Effectif

	au 31 décembre		
	2006	**2005**	**2004**
en nombre d'équivalents temps plein (ETP)	40	23	20

21.2 Rémunérations

La rémunération des mandataires sociaux n'est pas mentionnée car cela reviendrait à l'affichage d'une rémunération individuelle.

Note 22 : Comptes pro forma

ACTIF du Bilan	**Notes**	**2006**	**2005**	**2004**
		Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles		4 909	3 273	2 024
Immobilisations corporelles		523	486	567
Immobilisations financières		23	12	12
Total actif immobilisé		**5 455**	**3 771**	**2 603**
Stocks		-	12	9
Créances Clients et rattachées		10	-	65
Autres créances		1 410	1 194	985
Trésorerie		6 353	5 719	1 574
Total actif circulant		**7 773**	**6 925**	**2 633**
Charges constatées d'avance		390	16	25
Total régularisation actif		**390**	**16**	**25**
Total général Actif		**13 618**	**10 712**	**5 261**

PASSIF du Bilan	**Notes**	**2 006**	**2005**	**2004**
Capital		1 311	1 311	556
Primes d'émissions		11 403	11 403	4 197
Réserves		-	-	-
Report à nouveau		-3 638	-3 950	-2 993
Résultat de l'exercice		2 366	311	-955
Subventions d'investissement		53	67	29
Capitaux propres		**11 495**	**9 142**	**834**
Avances conditionnées		**389**	**518**	**625**
Emprunts obligataires convertibles		**-**	**-**	**3 000**
Emprunts-Dettes s/ Etabl.Crédit		**-**	**41**	**128**
Concours bancaires courants		**240**	**264**	
Dettes Fournisseurs et rattachées		523	199	258

PASSIF du Bilan	Notes	2 006	2005	2004
Dettes fiscales et sociales		597	425	401
Dettes / immobilisations		227	47	
Autres dettes		73	73	8
Produits constatés d'avance		74	3	8
Total passifs circulants		**1 494**	**747**	**675**
Total général Passif		**13 618**	**10 712**	**5 261**

Compte de résultat	Notes	2006	2005	2004
Chiffres d'affaires Nets		**110**	**460**	**179**
Production immobilisée		1 397	1 259	1 020
Subventions d'exploitation		312	6	15
Reprises sur amortissements et tranf de charges		14	11	62
Autres produits		3 500	1 000	-
Total produits d'exploitation		**5 333**	**2 736**	**1 276**
Achats MP & autres approvisionnements		113	174	160
Variations de stocks (marchandises)		-	-2	-1
Autres charges externes		1 443	1 210	985
Impôts, taxes & assimilés		79	68	30
Salaires & traitements		1 267	843	811
Charges sociales		287	174	156
			-	-
Dot amorts sur immos		275	210	228
Dot provisions sur actifs circulants				9
Dot provisions pour risques & charge			-	-
Autres charges		25	15	56
Total charges d'exploitation		**3 489**	**2 692**	**2 434**
Résultat d'exploitation		**1 844**	**44**	**-1 158**
Produits nets sur cessions de VMP		167	49	40
Total des produits financiers		**167**	**49**	**40**
Intérêts & charges assimilées		5	6	12
Total des charges financières		**5**	**6**	**12**
Résultat Financier		**162**	**43**	**28**
Résultat Courant avant impôts		**2 006**	**87**	**-1 130**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4	1	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		595	204	105
Total des produits exceptionnels		**599**	**205**	**105**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		664	187	47

Compte de résultat	Notes	2006	2005	2004
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions				
Total des charges exceptionnelles		**664**	**187**	**47**
Résultat exceptionnel		**-65**	**18**	**58**
Impôt sur les bénéfices		-425	-206	-118
Bénéfice ou Perte		**2 366**	**311**	**-954**

3.20.1.4 Informations complémentaires sur les comptes sociaux

La reconnaissance des revenus est décrite à la note 2.23 de la section 3.20.4.5 du présent prospectus ; le chiffre d'affaires à la note 2.23.1. et les autres produits (redevances) à la note 2.23.2.

Ventilation du chiffre d'affaires : la Société ne dispose à ce jour que d'un secteur d'activité. Pour les exercices 2004, 2005 et 2006, les facturations export ont été, respectivement, de 110 K€, 170 K€ et 110 K€.

Note 13 : l'emprunt obligataire de 3 000 K€ a été converti intégralement en 2005 par conversion en capital, comme indiqué dans la note 10.1.

La Société n'a connaissance, au 31 décembre 2006, d'aucun élément lié à l'environnement susceptible avoir un impact significatif sur ses comptes.

Evolution du nombre d'actions : en complément à la note (1) dans la note 10.1 de l'annexe des comptes sociaux, il convient d'ajouter que l'augmentation du nombre d'actions correspond également à l'émission en octobre et novembre 2005 de 30 302 actions nouvelles (24 242 actions de catégorie C et 6 060 de catégorie D) à un prix d'émission de 165 € pour une valeur nominale de 10 €. Cette émission se décompose, par conséquent, en 303 K€ de capital et 4 697 K€ de prime d'émission de laquelle ont été déduits 38 K€ de frais d'émission.

Les renvois aux "page 30 de l'annexe des comptes annuels" et "pages 30 et 39" du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2005 et à la "page 39" du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2004 renvoient à la note 1 des comptes sociaux présentée dans le présent prospectus.

Evenements postérieurs à la clôture : Metabolic Explorer a reçu un avis de vérification de comptabilité, en date du 25 janvier 2007. Cette vérification portera sur "l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées", pour la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2005, et pour les taxes sur le chiffre d'affaires pour la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2006.

3.20.2 Comptes Annuels aux 31 décembre 2004 et 2005 en normes françaises tels qu'approuvés par les assemblées des actionnaires

3.20.2.1 Comptes au 31 décembre 2005

(a) Bilan

(i) Actif

ACTIF du Bilan	**2005**			**2 004**
	Brut	Amort	Net	Net
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement	195	91	104	1 360
Concession, brevets, licences	3 411	563	2 848	21
Autres Immos incorporelles				357
Constructions	102	46	56	67
Install.Tech,Matériel & Outillage	705	482	223	343
Autres	85	47	38	43
Immos en cours	14		14	
Participations	106	106		
Autres Imlmos financières	12		12	12
Total 1	**4 630**	**1 335**	**3 295**	**2 203**
Stocks de Matières premières	12		12	9
Avances -Acomptes sur commande				
Créances Clients et rattachés	173	173		65
Autres créances	1 595	400	1 195	985
VMP	556		556	1 430
Disponibilités	5 163		5 163	144
Charges constatées d'avances	16		16	25
Total général Actif	**12 145**	**1 908**	**10 237**	**4 861**

(ii) Passif

PASSIF du Bilan	2005	2 004
Capital	1 311	556
Primes d'émissions	11 403	4 197
Réserves		
Report à nouveau	-4 383	-3 225
Résultats en inst. affect.		
Résultat de l'exercice	295	-1 158
Subventions d'investissement	41	63
Provisions réglementées		
Total 1	**8 667**	**433**
Avances conditionnées	518	625
Total 2	**518**	**625**
Provisions pour risques		
Total 3		
Emprunts obligataires convertibles		3 000
Emprunts-Dettes s/ Etabl.Crédit	305	128
Dettes Fournisseurs et rattachées	199	258
Dettes fiscales et sociales	425	401
Dettes / immobilisations	47	
Autres dettes	73	8
Produits constatés d'avances	3	8
Total 4	**1 052**	**3 802**
Total général Passif	**10 237**	**4 861**

(b) Compte de résultat

Compte de résultat	2005	2 004
Ventes Services France	350	9
Ventes Services Export	110	170
Chiffres d'affaires Nets	**460**	**179**
Production immobilisée	1 259	1 020
Subventions d'exploitation	6	15
Reprises sur amortissements et tranf de charges	11	62
Autres produits	1 000	
Total produits d'exploitation	**2 736**	**1 277**
Achats MP & autres approvisionnements	174	160
Variations de stocks (marchandises)	-2	-1
Autres charges externes	1 211	985

Compte de résultat	2005	2 004
Impôts taxes & assimilés	68	30
Salaires & traitements	843	811
Charges sociales	174	156
Dot amorts sur immos	284	416
Dot provisions sur actifs circulants		9
Dot provisions pour risques & charge		
Autres charges	15	56
Total charges d'exploitations	**2 766**	**2 622**
Résultat d'exploitation	**-30**	**-1 345**
Pproduits nets sur cessions de VMP	49	40
Total des produits financiers	**49**	**40**
Intérêts & charges assimilés	6	13
Total des charges financières	**6**	**12**
Résultat Financier	**43**	**28**
Résultat Courant avant impôts	**13**	**-1 317**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	262	89
Total des produits exceptionnels	**263**	**89**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	187	48
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions		
Total des charges exceptionnelles	**187**	**48**
Résultat exceptionnel	**76**	**41**
Impôt sur les bénéfices	-206	-118
Bénéfice ou Perte	**295**	**-1 158**

(c) Notes annexes aux états financiers couvrant la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005

(i) Identification de l'entreprise

Désignation de l'entreprise : Metabolic Explorer.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2005, dont le total est de 10 237 K€, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 295 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

(ii) Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception cette année des actifs incorporels ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

L'exercice 2005 intègre les impacts des nouveaux règlements sur les actifs et les amortissements à compter du 01/01/2005 (CRC 2002-10 et 2004-06). L'application de ces nouveaux règlements a généré deux changements de méthode prospectifs.

Changement de méthode de comptabilisation et d'amortissement des frais de développement

Les frais de développement remplissant les conditions définies à l'avis 2004-15 du CNC sont systématiquement activés dans le compte de frais de recherche et de développement et amortis sur 3 ans. Toutefois, lorsqu'un événement donne un horizon d'exploitation supérieur à la durée d'amortissement des frais de recherche et développement, les frais de recherche et développement liés à ce projet sont reclassés au premier jour de l'exercice concerné en accessoires des brevets qui en résultent et sont amortis sur la durée de protection résiduelle de ceux-ci (soit 20 ans au maximum).

Sur la base de ce critère, un projet relatif à certains frais de développement de l'année 2005 et des années antérieures a débouché sur la signature d'un contrat de concession de droits d'utilisation et d'exploitation de brevets. Il a également conduit aux dépôts de plusieurs brevets. Pour cette raison, un montant brut de 1 421 K€ (amorti à hauteur de 197 K€) a été reclassé au 1er janvier 2005 du poste frais de développement au poste frais accessoires de brevets.

Il résulte de ce changement de méthode de comptabilisation et d'amortissement un impact sur le résultat de l'exercice de 412 K€ (diminution des dotations aux amortissements).

Changement de méthode de comptabilisation et d'amortissement des coûts des brevets

Les coûts des brevets immobilisés étaient, jusqu'en 2004, amortis sur 5 ans. A compter du 1er janvier 2005, ils seront systématiquement activés et amortis sur la durée de leur protection juridique, soit 20 ans à compter de la date du dépôt du brevet, y compris les extensions de ces brevets.

Il résulte de ce changement de méthode de comptabilisation et d'amortissement un impact sur le résultat de l'exercice de 6 K€ (diminution des dotations aux amortissements). Les comptes de l'exercice 2004 incluaient 38 K€ de charges liées au dépôt des brevets.

Les frais de développement 2005 ont été, conformément à l'avis CNC 2004-15, comptabilisés pour 25 K€. Les frais sur les brevets ont été activés pour un montant de 1 269 K€.

Le logiciel qui figurait en immobilisations en cours est en service depuis novembre 2005.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de recherche et développement	3 ans.
Logiciels	1 an.
Logiciels créés par l'entreprise	2 à 5 ans.
Brevets	Durée résiduelle de protection (20 ans maximum).

Les frais de recherche et de développement sont amortis à compter du 31 décembre de leur année d'activation.

En ce qui concerne, notamment, les frais de développement et les frais de brevets, il est procédé à chaque clôture à un test de valorisation des actifs par comparaison de la valeur nette de l'actif à la clôture à la valeur actuelle nette des cash-flows prévisionnels attendus de l'actif. Une provision est constatée à due concurrence lorsque la valeur nette ainsi évaluée est inférieure à la valeur nette comptable. Il est alors procédé, le cas échéant, à une révision du plan d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue.

Constructions	10 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Matériel informatique / recherche	4 ans
Installations spécifiques	2, 7 et 10 ans
Installations générales	7 et 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 1 à 4 ans
Mobilier	7 et 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Avances conditionnées

La Société bénéficie, pour le financement de ses recherches, d'une avance conditionnée d'un montant initial de 747 K€, remboursable pendant une période courant du mois de mars 2004 au mois de mars 2009.

Le montant de l'avance restant à rembourser, sous condition de succès, s'élève au 31décembre 2005 à 518 K€.

Droit Individuel à la Formation

Le Droit Individuel à la Formation pour les salariés de la Société s'élève, au 31 décembre 2005, à 404 heures acquises.

Jeunes Entreprises Innovantes

La Société remplit les conditions pour bénéficier du statut de Jeune Entreprise Innovante. A ce titre elle bénéficie, entre autres allègements fiscaux, du régime d'allégement de l'imposition au titre de l'impôt sur les sociétés. La Société bénéficie également d'une exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale.

L'engagement de faire en sorte que les dépenses de recherche engagées par la Société dépassent 15% de ses dépenses totales est respecté.

(iii) Etat de l'actif immobilisé

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations Réévaluation exercice	Augmentations Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D	1 592		25
Total 1	**1 592**		**25**
Autres postes d'immo. incorporelles	680		3 148
Total 2	**680**		**3 148**
Terrains			
Constructions sur sol propre	102		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales, agencement			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	705		182
Installations générales, agencts., aménagts. divers	23		
Autres matériels de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	55		9
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			14
Avances et acomptes			
Total 3	**885**		**205**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	106		
Autres titres immobilisés			
Prêts & autres immobilisations financières	11		
Total 4	**117**		
Total Général (1+2+3+4)	**3 274**		**3 378**

(iv) Etat de l’actif immobilisé (suite)

CADRE B : IMMOBILISATIONS		Diminutions par virement	Par cession	Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D		1 421		195	
Total 1		**1 421**		**195**	
Autres postes d'immo. incorporelles		393	25	3 411	
Total 2		**393**	**25**	**3 411**	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre			102	
	Sur sol d'autrui				
	Inst. Gales., agencts. Et am. Const.				
Installations techniques matériel et outillage			182	705	
Autres immo. Corporelles	Inst. Gales., agencts., aménagement divers			23	
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & informatique			63	
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours				14	
Avances & acomptes					
Total 3			**182**	**907**	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations				106	
Autres titres immobilisés					
Prêts & autres immobilisations financières				11	
Total 4				**117**	

CADRE B : IMMOBILISATIONS	Diminutions par virement	Par cession	Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Total Général (1+2+3+4)	**1 814**	**207**	**4 630**	

(v) Etat des amortissements

CADRE A Immobilisations amortissables		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions et virements de cpte à cpte	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement, de R&D					
Total 1		**232**	**57**	**197**	**92**
Autres immobilisations incorporelles					
Total 2		**302**	**82**	**-179**	**563**
Terrains					
Constructions	sur sol propre	36	10		46
	sur sol d'autrui				
	Installations générales				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		362	121	2	481
Autres immobilisations corporelles	Installations générales	8	3		11
	matériel de transport				
	matériel de bureau	25	11	1	35
	Emballages récupérab.				
Total 3		**431**	**145**	**3**	**573**
Total Général (1+2+3)		**965**	**284**	**21**	**1 228**

(vi) Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres équivalence					
Titres de participation		106			106
Autres immobilisations financières					
Sur stocks et encours					
Sur comptes clients		173			173
Autres pour dépréciations		400			400
Total Général		**679**			**679**
Dont dotations et reprises	d'exploitation				
	financières				
	exceptionnelles				
Titres mis en équivalence					

(vii) Etat des échéances créances et dettes

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières		12		12
Clients douteux ou litigieux		173	173	
Autres créances clients				
Créances r. de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		1	1	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	812	350	462
	Taxe sur la valeur ajoutée	283	283	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés		400	400	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		98	98	
Charges constatées d'avance		17	17	
Totaux		**1 796**	**1 322**	**474**
Montant des	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés				

(viii) Etat des échéances créances et dettes

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 1 an au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine	264	264		
	A plus de 2 ans à l'origine	41	41		
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		199	199		
Personnel et comptes rattachés		60	60		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		118	118		
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	247	247		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1	1		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		47	47		
Groupe et associés					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		73	73		
Dette représentative de titres emp.					
Produits constatés d'avance		2	2		
Totaux		**1 052**	**1 052**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		3 085			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques					

(ix) Eléments de plusieurs postes du bilan

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	106		
Créances rattachées à des participations	400		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	164		
Autres créances			
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

(x) Frais de recherche et développement

L'activité de la Société étant essentiellement tournée vers la recherche et le développement, la Société a déposé une déclaration de crédit d'impôt recherche.

Au titre de l'année 2005, ce crédit d'impôt s'élève à 182 K€.

Il convient également de noter qu'afin de valoriser les travaux de recherche de la Société les frais de développement relatifs à deux programmes spécifiques devant constituer la future production de la Société ont été immobilisés. Ces frais de développement sont amortis sur une période de 3 ans à compter de leur date d'activation, soit le 31 décembre de chaque année.

Les frais de développement pour l'année 2005 s'élèvent à 25 K€ et sont amortis sur 3 ans.

(xi) Charges à payer

	Montant	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1
Intérêts courus/emprunts		
Banques intérêts courus	1	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		30
Fournisseurs fac non parvenues	30	
Dettes fiscales et sociales		100
Congés à payer	55	
Personnel charges à payer	5	
Organismes sociaux	39	
Etat charges à payer	1	
Autres dettes		
Total	**131**	

(xii) Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	17	2
CHARGES		
Maintenance	1	
Documentation 2006		
Commissions OSEO	2	
Assurances profess	6	
Hon juridique 01 et 02/06	1	
Cotisations 2006	1	
Crédit bail	4	
PRODUITS		
Subvention perçue d'avance	2	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
Total	**17**	**2**

(xiii) Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Etats, taxes sur chiffre d'affaires	
Autres créances	98
Fournisseurs avoir à recevoir	1
Divers à recevoir	97
COFACE à recevoir	32
Subventions à recevoir	65
Disponibilités	
Total	**98**

(xiv) Composition du capital social

Actions

	Nbre Actions A	Nbre Actions B	Nbre Actions C	Nbre Actions D	Valeur Nominale (€)
Actions/ parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	16 670	17 480	21 429		10
Actions/ parts sociales émises pendant l'exercice			69 474	6 060	10
Actions/ parts sociales remboursées pendant l'exercice					
Actions/ parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	16 670	17 480	90 903	6 060	10

Nombre d'actions au 31 décembre 2005 : 131 113.

L'emprunt obligataire a été soldé par la conversion, selon les modalités de l'émission, des obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions (ci-après les "**OCABSA**"). Cette conversion des OCABSA a permis, le 26 avril 2005, une augmentation de capital d'un montant de 452 320 € par l'émission de 45 232 actions nouvelles de catégorie C émises par l'assemblée générale du 22 décembre 2003.

Les frais d'augmentation, d'un montant de 38 K€, ont été comptabilisés par imputation sur la prime d'émission.

L'assemblée générale du 21 octobre 2005 a constaté une nouvelle augmentation de capital de 303 020 € par la création et l'émission de 6 060 actions de catégorie D et de 24 242 actions de catégorie C.

Le capital est ainsi porté à 1 311 130 €.

Valeurs mobilières

Valeur mobilière	BSPCE N°1 T1	BSPCE N°1 24/6/2004 A	BSPCE 2005-01	BSPCE 2005-02	BSPCE 2005-03	BSPCE 2005-04	BSA N°1	BSA N°3
Type							Ratchet / opération extérieure sur le capital	Ratchet / opération extérieure sur le capital
Organe émetteur	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE
Date d'émission/autorisation	07/11/2002	24/06/2004	05/07/2005	05/07/2005	05/07/2005	05/07/2005	07/11/2002	23/12/2003
Type d'actions à souscrire	A	A	A	A	A	A	C	C
Nombre de VM émises ou autorisées	2 500	2 500	1 200	1 000	1 200	7 600	21 429	Variable selon évolution de la valorisation de la société
Nombre de titres potentiels à émettre au 31/12/2005	1 550	1 050	1 200	1 000	1 200	7 600	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variable selon évolution de la valorisation de la société
Date début d'attribution / souscription	07/11/2002	24/06/2004	05/07/2005	05/07/2005	05/07/2005	05/07/2005	Attribués	Conversion des OCABSA
Date fin d'attribution	06/11/2003	24/06/2005	05/07/2005	05/07/2006	05/07/2005	05/07/2005	N/A	N/A
Délégation au Directoire pour l'attribution	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	N/A	N/A
Prix de souscription (en)	0	0	0	0	0	0	0	0
Prix d'exercice (en)	140	140	66,60	66,60	66,60	66,60	10	10
Fonds propres potentiels créés	217 K€	147 K€	80 K€	67 K€	79 K€	506 K€	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variable selon évolution de la valorisation de la société
Date début d'exercice / conversion possible		24/06/2004	05/07/2005	05/07/2005	05/07/2005	05/07/2005	07/11/2002	Conversion des OCABSA
Date fin d'exercice / conversion possible	12/02/2008	23/06/2009	05/07/2010	05/07/2010	05/07/2010	05/07/2010	06/11/2007	5 ans après conversion des OCABSA
Condition d'exercice :	Non	Non	Non	Oui	oui	oui	Valeur de l'action	Valeur de l'action
Statut au 31/12/2005	1800 attribués 1550 exerçables	1050 attribués 1050 exerçables	1200 attribués et exerçables	600 attribués et exerçables	1 200 attribués et exerçables	7 600 attribués et 0 exerçables	actifs	Exerçables. dès conversion des OCABSA

(xv) Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2005 s'analyse comme suit :

	01/01/2005	Augment.	Réduction du capital	Amort. des sub.	Résultat au 31/12/2005	Affectation du résultat	31/12/2005
Capital	556	755					1 311
Primes	4 197	7 206					11 403
Report à nouveau	-3 225					-1 158	-4 383
Résultat	-1 158				295	1 158	295
Subventions d'investissement	63	64		-86			41
Total	**433**	**8 025**		**-86**	**295**	**0**	**8 667**

(xvi) Crédits-baux

	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine			291	58	349
Amortissements : - Cumul exercices antérieurs					
- Dotations de l'exercice					
Total					
Redevances payées : - Cumul exercices antérieurs			29	11	40
Exercice			30	14	44
Total			**59**	**25**	**84**
Redevances restant à payer : - A un an au plus			64	12	75
- A plus d'un an et cinq ans au plus			197	9	207
- A plus de cinq ans					
Total			**261**	**21**	**282**

	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	TOTAL
Valeur résiduelle : - A un an au plus				10	10
- A plus d'un an et cinq ans au plus			3		3
- A plus de cinq ans					
Total			**3**	**10**	**13**
Montant pris en charge dans l'exercice			27	14	41

(xvii) Engagements financiers

Engagements donnés		**Montant**
Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
D.I.F.		
Nombre d'heures acquises par les salariés au 31/12/05	404	
Engagements en matière de pensions		
Engagements en matière de retraite		2
Indemnités de fin de carrière à verser	1 417	
Valeur probable des indemnités à verser	59	
Valeur actuelle probable des indemnités à verser	17	
Passif social	2	
Les engagements retraite ont été calculés sur l'ensemble du personnel (hors dirigeant) avec les paramètres suivants :		
Augmentation annuelle des salaires	3%	
Taux d'actualisation de	5%	
Taux de rotation des salariés	10%	
Départ prévu à 65 ans à l'initiative du salarié		
Total		

Engagements reçus	**Montant**
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus	
Biens reçus en crédit-bail	
Total	

(xviii) Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit *	41
Emprunts et dettes financières diverses *	
Mobilisation du Crédit Impôt Recherche	263
* Les matériels financés par les emprunts ont fait l'objet d'un nantissement	
Total	**307**

(xix) Situation fiscale latente

	Montant
Résultat de l'exercice	295
Impôt sur les bénéfices	- 206
Résultat avant impôt	88
Suivi des déficits	
Déficit créé au 31/12/2002	969
Déficit créé au 31/12/2003	1 045
Déficit créé au 31/12/2004	1 932
Déficit créé au 31/12/2005	995
A reporter	**4 941**
Total reportable au 31/12/05	**4 941**

(xx) Listes des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (%)	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations			
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)			Société en dissolution
Metabolic Explorer GmbH TechnologieZentrum Julïch Karl-Heinz Beckurtsstrasse 13 D-52428 Julïch ALLEMAGNE	-556	100	-88
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
1. Filiales non reprises en A			
a/ françaises			
b/ étrangères			
2. Participations non reprises en A			
a/ françaises			
b/ étrangères			

Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent à ceux de la liquidation de la Société au 31 décembre 2003.

3.20.2.2 Comptes au 31 décembre 2004

(a) Bilan

(i) Actif

BILAN ACTIF
AU 31 DECEMBRE 2004

	Brut	Amortiss. Provisions	Net au 31.12.04	Net au 31.12.03
Actif Immobilisé				
Immobil. incorporelles				
Frais de recherche & develop.	1 592	232	1 360	629
Concessions, brevets	323	302	21	67
Autres immob. incorp/av. acpt.	357		357	283
Immobil. corporelles				
Constructions	101	35	66	76
Inst.techn.mat.et out.indust.	704	362	342	468
Autres immobilisations corp.	77	33	44	50
Immobil. financières				
Participations & créances rat.	106	106		
Autres immobilisations financ.	12		12	12
Total	**3 272**	**1 070**	**2 202**	**1 585**

Actif circulant
Stocks

BILAN ACTIF
AU 31 DECEMBRE 2004

	Brut	Amortiss. Provisions	Net au 31.12.04	Net au 31.12.03
Matières premières, approvis.	9		9	8
Créances				
Clients et comptes rattachés	238	173	65	
Fournisseurs débiteurs	3		3	9
Personnel				
Etat impôts sur bénéfices	614		614	496
Etat taxes sur chif. affair.	282		282	231
Autres créances	486	400	86	293
Divers				
Avances & acptes versés s/com				1
Valeurs mobilières de placem.	1 430		1 430	697
Disponibilités	144		144	2 875
Charges constatées d'avance	25		25	7
Total	**3 231**	**573**	**2 658**	**4 617**
Comptes de régularisation				
Total				
Total Actif			**4 860**	**6 202**

(ii) Passif

BILAN PASSIF
AU 31 DECEMBRE 2004

	Net au 31.12.04	Net au 31.12.03
Capitaux propres		
Capital social ou individ.	556	556
Primes d'émission, fusion, app.	4 197	4 197
Report à nouveau	-3 225	-2 026
Résultat exercice	**-1 158**	**-1 199**
Subventions d'investissement	63	106
Total	**433**	**1 634**
Autres fonds propres		
Avances conditionnées	625	747
Total	**625**	**747**
Prov./ Risques et charges		
Provisions pour risques		53
Total		**53**
Dettes		
Emprunts obligat.convert.	3 000	2 750
Emprunts	127	234
Découvert, concours bancaires	1	
Dettes fournisseurs/cpts rat.	258	393
Personnel	109	33
Organismes sociaux	90	86
Etat taxes sur chif. affair.	201	159
Autres dettes fiscal. & soc.	1	
Autres dettes	8	
Produits constatés d'avance	7	111
Total	**3 802**	**3 767**
Comptes de régularisation		
Total Passif	**4 860**	**6 202**

(b) Compte de résultat

Compte de résultat	**2004**	**2003**
Ventes Services France	9	
Ventes Services Export	170	56
Chiffres d'affaires Nets	**179**	**56**
Production immobilisée	1 020	719
Subventions d'exploitation	15	312
Reprises sur amortissements et tranf	62	11

Compte de résultat	2004	2003
de charges		
Autres produits		1
Total produits d'exploitation	**1 277**	**1 099**
Achats MP & autres approvisionnements	160	76
Variations de stocks (marchandises)	-1	-1
Autres charges externes	985	794
Impôts taxes & assimilés	30	15
Salaires & traitements	811	665
Charges sociales	156	264
Dot amorts sur immos	416	350
Dot provisions sur actifs circulants	9	
Dot provisions pour risques & charge		53
Autres charges	56	3
Total charges d'exploitations	**2 622**	**2 219**
Résultat d'exploitation	**-1 345**	**-1 120**
Produits nets sur cessions de VMP	40	19
Total des produits financiers	**40**	**19**
Intérêts & charges assimilés	13	20
Total des charges financières	**12**	**20**
Résultat Financier	**28**	**-1**
Résultat Courant avant impôts	**-1 317**	**-1 121**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	89	19
Total des produits exceptionnels	**89**	**20**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	10
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	48	10
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions		245
Total des charges exceptionnelles	**48**	**265**
Résultat exceptionnel	**41**	**-245**
Impôt sur les bénéfices	-118	-167
Bénéfice ou Perte	**-1 158**	**-1 199**

(c) Notes annexes aux états financiers couvrant la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004

(i) Identification de l'entreprise

Désignation de l'entreprise : Metabolic Explorer

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2004, dont le total est de 4 860 K€, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 1 158 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2004 au 31décembre 2004.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Etablis le 1er avril 2005, ces comptes ont été arrêtés par le directoire.

(ii) Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception cette année des actifs incorporels ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

<u>Immobilisations incorporelles</u>

Les frais de recherche et développement au titre de l'exercice 2004 ont été comptabilisés pour un montant de 947 K€.

Une immobilisation en cours a été comptabilisée à son coût de revient pour 74 K€. Elle correspond à un logiciel en cours de réalisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de recherche et développement	3 ans.
Logiciels	1 an.

Logiciels crées par l'entreprise	2 ans.

Les frais de recherche et de développement sont amortis à compter du 31 décembre de leur année d'activation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue.

Constructions	10 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Matériel informatique / recherche	4 ans
Installations spécifiques	10 ans
Installations générales	7 et 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 4 ans
Mobilier	7 et 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Ce coût comprend les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'exploitation.

Une subvention octroyée pour un contrat de recherche, accordée en fonction des coûts engagés, n'a pas été versée en totalité. Aucune recherche n'ayant été effectuée sur ce projet, le montant de la subvention a, en conséquence, été ajusté au 31 décembre 2004.

Une subvention accordée par l'Allemagne est comptabilisée en fonction de l'avancement des travaux prévu dans la convention (44,7% des travaux). Le montant de la subvention enregistrée au résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2004 est de 13 K€.

Une nouvelle convention, comptabilisée en fonction de l'avancement des travaux réalisés en 2004 (soit 20,81% des dépenses en 2004), a été conclue pour une étude. Le montant de la subvention enregistrée au résultat d'exploitation au titre de l'exercice 2004 est de 3 K€.

La provision de 53 K€ prise sur le versement de la P.A.T. (Prime d'Aménagement du Territoire), constatée en 2003, a été reprise au titre de l'exercice 2004.

Le versement de cette subvention était subordonné à l'affectation au projet d'un minimum de 25 salariés. Le nombre de salariés ayant été définitivement arrêté à 21, la différence de la subvention correspondant aux 4 salariés manquants a été comptabilisée en charge d'exploitation pour un montant de 43 K€.

Avances conditionnées

La Société bénéficie, pour le financement de ses recherches, d'une avance conditionnée d'un montant initial de 747 K€, remboursable pendant une période courant du mois de mars 2004 au mois de mars 2007.

Le montant de l'avance restant à rembourser ,sous condition de succès, s'élève au 31 décembre 2005 à 625 K€.

Jeunes entreprises innovantes

La Société remplit les conditions pour bénéficier du statut de Jeune Entreprise Innovante. A ce titre elle bénéficie, entre autres allègements fiscaux, du régime d'allégement de l'imposition au titre de l'impôt sur les sociétés. La Société bénéficie également d'une exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale.L'engagement de faire en sorte que les dépenses de recherche engagées par la Société dépassent 15% de ses dépenses totales est respecté.

Une procédure de rescrit fiscal est en cours.

(iii) Etat de l'actif immobilisé

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D	645		947
Total 1	**645**		**947**
Autres postes d'immo. incorporelles	605		75
Total 2	**605**		**75**
Terrains			
Constructions sur sol propre	102		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales, agencement			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	701		51
Installations générales, agencts., aménagts. divers	23		
Autres matériels de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	56		7
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total 3	**882**		**58**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	106		
Autres titres immobilisés			
Prêts & autres immobilisations financières	12		
Total 4	**118**		
Total Général (1+2+3+4)	**2 250**		**1 080**

(iv) Etat de l'actif immobilisé (suite)

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions par virement	Par cession	Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D				1 592	
Total 1				**1 592**	
Autres postes d'immo. Incorporelles					
Total 2				**680**	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre			102	
	Sur sol d'autrui				
	Inst. Gales., agencts. Et am. Const.				
Installations techniques matériel et outillage			48	705	
Autres immo. Corporelles	Inst. Gales., agencts., aménagement divers Matériel de transport			22	
	Matériel de bureau & informatique Emballages récupérables & divers		8	55	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances & acomptes					
Total 3			**56**	**884**	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations				106	
Autres titres immobilisés					
Prêts & autres immobilisations financières				11	
Total 4				**117**	
Total Général (1+2+3+4)			**56**	**3 273**	

(v) Etat des amortissements

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		**Montant début d'exercice**	**Augmentations**	**Diminutions et virements de cpte à cpte**	**Montant fin d'exercice**
Frais d'établissement, de R&D		16	216		232
Total 1		**16**	**216**		**232**
Autres immobilisations incorporelles		256	46		302
Total 2		**256**	**46**		**302**
Terrains					
Constructions	sur sol propre	25	10		35
	sur sol d'autrui				
	Installations générales				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		233	130		363
Autres immobilisations corporelles	Installations générales	6	3		9
	matériel de transport				
	matériel de bureau	22	11	8	25
	Emballages récupérab.				
Total 3		**286**	**154**	**8**	**432**
Total Général (1+2+3)		**558**	**416**	**8**	**966**

(vi) Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	**Montant au début de l'exercice**	**Augmentations dotations de l'exercice**	**Diminutions reprises à la fin de l'exercice**	**Montant à la fin de l'exercice**
Provisions gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger avant le 01/01/1993				
Provisions fiscales pour implant. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Autres provisions réglementées				
Total 1				
Provisions pour litiges				
Provisions garanties données aux clients				
Provisions pertes de marché à terme				
Provisions amendes & pénalités				
Provisions pertes de change				
Provisions pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions renouvellement des immobilisations				
Provisions grosses réparations				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	53		53	
Total 2	**53**		**53**	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations titres équivalence				
Titres de participation				
Autres immobilisations financières	106			106
Sur stocks et encours				
Sur comptes clients	164	9		173
Autres pour dépréciations	400			400
Total 3	**670**	**9**		**679**
Total Général (1+2+3)	**723**	**9**	**53**	**679**
Dont dotations et d'exploitation reprises		9	53	

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	financières				
	exceptionnelles				
Titres mis en équivalence					

(vii) Etat échéances créances et dettes

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières		12		12
Clients douteux ou litigieux		173	173	
Autres créances clients		65	65	
Créances r. de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	614	614	
	Taxe sur la valeur ajoutée	282	282	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés		400	400	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		89	89	
Charges constatées d'avance		25	25	
Totaux		**1 660**	**1 648**	**12**
Montant des	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursement obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés				

(viii) Etat échéances créances et dettes

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 1 an au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		3 000		3 000	
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine	1	1		
	A plus de 2 ans à l'origine	127	86	41	
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		258	258		
Personnel et comptes rattachés		110	110		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		90	90		
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	201	201		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1	1		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					
Dette représentative de titres emp.		8	8		
Produits constatés d'avance		7	7		
Totaux		**3 803**	**762**	**3 041**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		108			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques					

(ix) Eléments de plusieurs postes du bilan

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	106		
Créances rattachées à des participations	400		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	164		
Autres créances			
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

(x) Frais de recherche et de développement

L'activité de la Société étant essentiellement tournée vers la recherche et le développement, la Société a déposé une déclaration de crédit d'impôt recherche.

Au titre de l'année 2004, ce crédit d'impôt s'élève à 118 K€.

Il convient également de noter qu'afin de valoriser les travaux de recherche de la Société les frais de développement relatifs à trois programmes spécifiques devant constituer la future production de la Société ont été immobilisés sur une période de 3 ans à compter de la date d'immobilisation, soit le 31 décembre de chaque année.

Les frais de développement pour l'année 2004 s'élèvent à 947 K€ et sont amortis sur 3 ans.

(xi) Charges à payer

		Montant
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1
Intérêts courus/emprunts	0,5	
Banques intérêts courus	0,5	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		74
Fournisseurs fac non parvenues	74	
Dettes fiscales et sociales		131
Congés à payer	43	
Personnel charges à payer	67	
Organismes sociaux	20	
Etat charges à payer	1	
Autres dettes		
TOTAL		**206**

(xii) Charges et produits constatés d'avance

		Charges	**Produits**
Charges / Produits d'exploit.		25	7
CHARGES			
Maintenance	0,4		
Abt documentation technique	0,2		
Assurances profess.	2,9		
Honoraires consultant	19		
Hon social 1 sem 2004	1,3		
Ordures ménagères 2005	0,7		
Crédit bail	0,3		
PRODUITS			
Subvention perçue d'avance	7,4		
Charges / Produits financiers			
Charges / Produits exceptionnels			
TOTAL		**25**	**7**

(xiii) Produits à recevoir

		Montant
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		6
Etats, taxes sur chiffre d'affaires	6	
Autres créances		89
Fournisseurs avoir à recevoir	3	
Organismes sociaux à recevoir		
Subventions à recevoir	86	
Disponibilités		
TOTAL		**95**

(xiv) Composition du capital social

Actions

	Nbre Actions A	Nbre Actions B	Nbre Actions C	Nbre Actions D	Valeur Nominale (€)
Actions/ parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	16 670	17 480	21 429		10
Actions/ parts sociales émises pendant l'exercice					
Actions/ parts sociales remboursées pendant l'exercice					
Actions/ parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	16 670	17 480	21 429		555 790

Il a été procédé, en 2003, à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 3 000 K€ , sans intérêts.

Cet emprunt se divise en 21 429 obligations convertibles en actions à bons de souscription d'actions de catégorie C d'une valeur nominale unitaire de 10 € pour un prix de souscription unitaire de 140 €.

Ces obligations sont convertibles depuis le 31 juillet 2004.

Valeurs mobilières

Valeur mobilière	BSPCE N°1 T1	BSPCE N°1 24/6/2004 A	BSPCE N°1 24/6/2004 B	BSPCE N°1 24/6/2004 C	BSPCE N°2 24/6/2004	BSA supplemtr	BSA N°1	BSA N°2	OCABSA	BSA N°3	BSA N°4
Type							Ratchet / opération extérieure sur le capital	Ratchet sur condition	Obligations convertibles en action	Ratchet / opération extérieure sur le capital	Ratchet
Organe émetteur	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE	AGE
Date d'émission/autorisation	07/11/2002	24/06/2004	24/06/2004	24/06/2004	24/06/2004	07/11/2002	07/11/2002	07/11/2002	23/12/2003	23/12/2003	23/12/2003
Type d'actions à souscrire	A	A	A	A	A	C	C	C	C	C	C
Nombre de VM émises ou autorisées	2 500	2 500	7 000	3 000	3 000	20 001	21 429	21 429	21 429	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variable selon évolution de la valorisation de la société
Nombre de titres potentiels à émettre au 31/12/2004	1 550	2 500	7 000	3 000	3 000	20 001	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variable selon évolution de la valorisation de la société	45 215	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variable selon évolution de la valorisation de la société
Date début d'attribution / souscription	07/11/2002	24/06/2004	24/06/2004	24/06/2004	01/01/2005	29/11/2002	Attribués	Attribués	Souscrites	Conversion des OCABSA	Conversion des OCABSA
Date fin d'attribution	06/11/2003	24/06/2005	24/06/2005	24/06/2005	24/06/2005	Attribués	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Délégation au Directoire pour l'attribution	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Prix de souscription (en)	0	0	0	0	0	0,01	0	0	0	0	0
Prix d'exercice (en €)	140	140	140	140	140	140	10	10	140	10	10
Fonds propres potentiels créés	217 K€	147 K€	980 K€	420 K€	420 K€	2 800 K€	Variable selon	Variable selon	3 000 K€	Variable selon	Variable selon

Valeur mobilière	BSPCE N°1 T1	BSPCE N°1 24/6/2004 A	BSPCE N°1 24/6/2004 B	BSPCE N°1 24/6/2004 C	BSPCE N°2 24/6/2004	BSA supplemtr	BSA N°1	BSA N°2	OCABSA	BSA N°3	BSA N°4
							évolution de la valorisation de la société	évolution de la valorisation de la société		évolution de la valorisation de la société	évolution de la valorisation de la société
Date début d'exercice / conversion possible		24/06/2004	01/01/2005	01/01/2006	01/01/2005	7 & 12/11/2002	07/11/2002	31/12/2004	30/07/2004	Conversion des OCABSA	Conversion des OCABSA
Date fin d'exercice / conversion possible	12/02/2008	23/06/2009	23/06/2009	23/06/2009	23/06/2009	6 & 11/05/2005	06/11/2007	06/11/2007	22/12/2008	5 ans après conversion des OCABSA	5 ans après conversion des OCABSA
Condition d'exercice :	Non	Non	Condition de CA de METEX	Condition de CA de METEX	Condition de CA de METEX	Non	Valeur de l'action inférieure à 140	Condition de CA de METEX	Condition de CA de METEX	Valeur de l'action inférieure à 140	Condition de CA de METEX
Statut au 31/12/2004	1 800 attribués 1 550 exerçables	1 050 attribués 1 050 exerçables	actifs	actifs	actifs	actifs	actifs	actifs	Convertible à tout moment	Exerçables dès la conversion des OCABSA	Exerçables dès la conversion des OCABSA

(xv) Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2004 s'analyse comme suit :

	01/01/2004	Augment.	Réduction du capital	Amort. des sub.	Résultat au 31/12/2004	Affectation du résultat	31/12/2004
Capital	556						556
Primes	4 197						4 197
Report à nouveau	-2 026					-1 199	-3 225
Résultat	-1 199				-1 158		-1 158
Subventions d'investissement	106	-2		-42			63
Total	**1 634**	**-2**		**-42**	**- 1 158**		**433**

(xvi) Crédits-baux

	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine			659	58	717
Amortissements : - Cumul exercices antérieurs					
- Dotations de l'exercice					
Total					
Redevances payées : - Cumul exercices antérieurs			367	2	369
Exercice			213	9	221
Total			**580**	**11**	**590**
Redevances restant à payer : - A un an au plus			24	15	39
- A plus d'un an et cinq ans au plus			67	24	91
- A plus de cinq ans					
Total			**91**	**39**	**130**
Valeur résiduelle : - A un an au plus					

- A plus d'un an et cinq ans au plus	1	10	11
- A plus de cinq ans			
Total	**1**	**10**	**11**
Montant pris en charge dans l'exercice	136	9	145

(xvii) Engagements financiers

Engagements donnés		**Montant**
Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
D.I.F.		
Nombre d'heures acquises par les salariés au 31/12/05		
Engagements en matière de pensions		
Engagements en matière de retraite		1
Indemnités de fin de carrière à verser	1 062	
Valeur probable des indemnités à verser	37	
Valeur actuelle probable des indemnités à verser	10	
Passif social	1	
Les engagements retraite ont été calculés sur l'ensemble du personnel (hors dirigeant) avec les paramètres suivants :		
Augmentation annuelle des salaries	3%	
Taux d'actualisation de	5%	
Taux de rotation des salariés	10%	
Départ prévu à 65 ans à l'initiative du salarié		
Total		**1**

Engagements reçus	**Montant**
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus	
Biens reçus en crédit-bail	
Total	

(xviii) Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit *	119
Emprunts et dettes financières diverses *	
Mobilisation du Crédit Impôt Recherche	
* Les matériels financés par les emprunts ont fait l'objet d'un nantissement	
TOTAL	**119**

(xix) Situation fiscale latente

		Montant
Résultat de l'exercice		-1 158
Impôt sur les bénéfices		-118
Résultat avant impôt		-1 275
Suivi des déficits		
Déficit créé au 31/12/2001		745
Déficit créé au 31/12/2002		1 225
Déficit créé au 31/12/2003		1 045
Déficit créé au 31/12/2004		1 932
Dont amortissements différés antérieurs remontés en déficit	649	
A reporter		4 946
Suivi des amortissements différés :		
Les amortissements différés sont supprimés sur les exercices ouverts à compter du 01/01/2004		
Total reportable au 31/12/04		**4 946**

(xx) Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (%)	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations			
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu)			Société en dissolution
Metabolic Explorer GmbH TechnologieZentrum Julïch Karl-Heinz Beckurtsstrasse 13 D-52428 Julïch ALLEMAGNE	-556	100	-88
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)			
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
1. Filiales non reprises en A			
a/ françaises			
b/ étrangères			
2. Participations non reprises en A			
a/ françaises			
b/ étrangères			

Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus correspondent à ceux de la liquidation de la Société au 31 décembre 2003.

3.20.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les Comptes Annuels clos aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006 en normes françaises

3.20.3.1 Rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006

(a) Rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Metabolic Explorer, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note relative aux faits caractéristiques de l'exercice en page 4 de l'annexe aux comptes annuels qui expose quatre changements de méthode comptable relatifs aux méthodes d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles.

Ces changements de méthode ont un impact global positif de 450 K€ sur les capitaux propres d'ouverture.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthode

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite. Ces changements de méthode ont été réalisés afin d'harmoniser les méthodes comptables avec les normes IFRS et de tenir compte de l'évolution des projets de la société.

Frais de développement

Le paragraphe "2.1 Immobilisations incorporelles" en page 5 de l'annexe aux comptes annuels expose d'une part, les principes relatifs à l'activation des frais de développement et, d'autre part, les tests de dépréciation mis en place.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précitées et nous nous sommes assurés de leur correcte application. En ce qui concerne les tests de dépréciation, nos travaux ont consisté à apprécier les éléments constitutifs donnés et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, et à revoir les calculs effectués par la Société. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Clermont-Ferrand et Villeurbanne, le 12 février 2007

Les commissaires aux comptes

Exco Clermont-Ferrand	Mazars
Jean-Claude Pouyet, mandataire social	Olivier Bietrix

(b) Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de

vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été fournies avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous rappelons que les opérations courantes conclues à des conditions normales n'entrent pas dans le cadre du présent rapport.

La liste des personnes concernées est jointe en annexe.

Conventions conclues au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du code de commerce nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

1.1 - Contrat de travail de Monsieur Paul Michalet

Autorisation du conseil de surveillance du 30 mars 2006

Le contrat de travail de Monsieur Paul Michalet, conclu antérieurement à sa nomination au directoire de votre Société par le conseil de surveillance du 30 mars 2006, s'est normalement poursuivi jusqu'à la clôture de l'exercice 2006.

1.2. - Assurance chômage de Monsieur Benjamin Gonzalez – Président du directoire

Autorisations du conseil de surveillance du 15 décembre 2004 et du 21 octobre 2005

Un contrat d'assurance chômage volontaire de garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC) a été souscrit par votre Société auprès du Groupe GAN le 30 novembre 2005 avant effet rétroactif au 1er février 2005 sur la base du salaire annuel brut de Monsieur Benjamin Gonzalez, Président du directoire.

Les sommes prises en charge en 2006 par votre Société au titre de ce contrat d'assurance chômage se sont élevées à 3,3 K€ pour la période du 1er février au 31 décembre 2005 et à 3,7 K€ au titre de l'exercice 2006.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions avec la société Metabolic Explorer GmbH

L'avance en compte courant octroyée par votre Société à sa filiale allemande est restée stable au cours de l'exercice 2006, elle s'élève à 400 K€.

Il n'a pas été facturé d'intérêt en 2006 au titre de cette avance compte tenu de la situation liquidative de la filiale.

Les autres conventions antérieurement autorisées avec cette filiale (mises à disposition réciproques de personnel et travaux de sous-traitance) ne s'appliquent plus.

Contrat d'investissement

Le contrat d'investissement signé le 28 octobre 2002 et modifié le 22 décembre 2003 engageant les fondateurs, certains nouveaux investisseurs et votre Société représentée par son mandataire social, Monsieur Benjamin Gonzalez n'a pas eu d'application pratique en 2006.

Contrat de travail de Monsieur Philippe Soucaille

Le contrat de travail de Monsieur Philippe Soucaille, membre du directoire de votre Société, s'est normalement poursuivi jusqu'à la clôture de l'exercice 2006. L'évolution de la rémunération pour l'année 2006 au titre de ce contrat de travail a été autorisée par le conseil de surveillance du 22 décembre 2005.

Fait à Clermont-Ferrand et à Villeurbanne, le 12 février 2007

Les commissaires aux comptes

Exco Clermont-Ferrand	Mazars
Jean-Claude Pouyet, mandataire social	Olivier Bietrix

3.20.3.2 Rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005

(a) Rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales du 15 juillet 1999 et du 3 mars 2003, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Metabolic Explorer, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification des appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable

que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note relative aux règles et méthodes comptables en page 30 de l'annexe aux comptes annuels qui expose deux changements de méthode comptable prospectifs relatifs aux modalités de comptabilisation et d'amortissement de certains frais de développement et à la méthode d'amortissement des coûts des brevets immobilisés.

Ces changements de méthode ont un impact positif de 418 K€ sur le résultat de l'exercice 2005.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes :

Nous avons été conduits à examiner la conformité avec les règles et principes comptables de l'activation, en 2005, de nouvelles dépenses de développement et frais sur brevets pour un montant total de 1 294 K€ correspondant aux coûts de développement de trois programmes qui, comme l'indique l'annexe aux comptes annuels en pages 30 et 39, doivent constituer votre future production. Nous nous sommes également assurés de la cohérence globale de ces coûts immobilisés avec les flux de trésorerie escomptés.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons été conduits à examiner la régularité des changements prospectifs de méthode comptable décrits en page 30 de l'annexe et la présentation qui en est faite.

Nous avons par ailleurs été conduits à nous assurer que les provisions comptabilisées au titre de la filiale Metabolic Explorer GmbH en cours de liquidation, dont le montant s'élève à 670 K€, permettent de couvrir l'intégralité des risques connus. Nous avons notamment rapproché le montant de la situation nette négative de cette filiale avec les provisions enregistrées dans les comptes de votre Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents destinés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 mars 2006

Les commissaires aux comptes

Exco Clermont-Ferrand	Cabinet Buyens & Associés
Jean-Claude Pouyet, mandataire social	Alain Buyens, mandataire social

(b) Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été fournies avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous rappelons que les opérations courantes conclues à des conditions normales n'entrent pas dans le cadre du présent rapport.

La liste des personnes concernées est jointe en annexe.

Conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 225-86 du code de commerce conclue au cours de l'exercice.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions avec la société Metabolic Explorer GmbH

L'avance en compte courant octroyée par votre Société à sa filiale allemande est restée stable au cours de l'exercice 2005, elle s'élève à 400 K€.

Il n'a pas été facturé d'intérêt en 2005 au titre de cette avance compte tenu de la situation liquidative de la filiale.

Les autres conventions antérieurement autorisées avec cette filiale (mises à disposition réciproques de personnel et travaux de sous-traitance) ne s'appliquent plus.

Contrat d'investissement

Le contrat d'investissement signé le 28 octobre 2002 et modifié le 22 décembre 2003 engageant les fondateurs, certains nouveaux investisseurs et votre Société représentée par son mandataire social, Monsieur Benjamin Gonzalez n'a pas eu d'application pratique en 2005, autre que la conversion de la totalité des 21 429 obligations convertibles en 45 232 actions de catégorie C.

Convention de consultant avec Monsieur Larry Drumm

La convention de consultant signée en octobre 2002 avec Monsieur Larry Drumm, membre du conseil de surveillance de votre Société jusqu'au 31 août 2005, s'est poursuivie au cours de l'exercice et a donné lieu au versement de 173 K€ d'honoraires au titre de l'exercice 2005.

Contrat de travail de Monsieur Philippe Soucaille

Le contrat de travail de Monsieur Philippe Soucaille, membre du directoire de votre Société, s'est normalement poursuivi jusqu'à la clôture de l'exercice 2005.

Contrat de consultant avec la société Tradeview

La convention de consultant signée en juillet 2003 avec la société Tradeview, dont Monsieur Philippe Soucaille est le prestataire, s'est poursuivie en 2005 et a donné lieu au versement de 21,8 K€ d'honoraires au titre de l'exercice 2005. Cette convention a pris fin le 29 décembre 2005, le contrat de travail de Monsieur Soucaille ayant été amendé afin de permettre à ce dernier de travailler à plein temps pour votre Société à compter de cette date.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 mars 2006

Les commissaires aux comptes

Exco Clermont-Ferrand	Cabinet Buyens & Associés
Jean-Claude Pouyet, mandataire social	Alain Buyens, mandataire social

3.20.3.3 Rapports des commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004

(a) Rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales du 15 juillet 1999 et du 3 mars 2003, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Metabolic Explorer, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification des appréciations ;

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1er alinéa, du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes :

Nous avons été conduits à examiner la conformité avec les règles et principes comptables de l'activation, en 2004 de nouvelles dépenses de recherche et développement pour un montant de 947 K€ correspondant aux coûts de développement de trois programmes qui, comme l'indique l'annexe aux comptes annuels en page 39, doivent constituer votre future production.

Nous avons par ailleurs été conduits à nous assurer que les provisions comptabilisées au titre de la filiale Metabolic Explorer GmbH en cours de liquidation, dont le montant s'élève à 670 K€, permettent de couvrir l'intégralité des risques connus. Nous avons notamment rapproché le montant de la situation nette négative de cette filiale avec les provisions enregistrées dans les comptes de votre Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents destinés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 avril 2005

Les commissaires aux comptes

Exco Clermont-Ferrand Alain Buyens

Anne Bonnichon, commissaire aux comptes associée

Jean-Claude Pouyet, mandataire social

(b) Rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été fournies avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous rappelons que les opérations courantes conclues à des conditions normales n'entrent pas dans le cadre du présent rapport.

La liste des personnes concernées est jointe en annexe.

Conventions conclues au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Contrat de travail de Monsieur Thierry Calas

Le contrat de travail de Monsieur Thierry Calas, conclu antérieurement à sa nomination à ses fonctions de membre du directoire s'est poursuivi au cours de l'exercice 2004.

Il a été rompu le 13 janvier 2005 et une transaction, autorisée par le conseil de surveillance du même jour, est intervenue pour mettre un terme au litige ayant résulté de la rupture. L'indemnité transactionnelle s'élevant à 57,5 K€ a été intégralement provisionnée dans les charges de l'exercice 2004 et payée à M. Calas le 8 février 2005.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions avec la société Metabolic Explorer GmbH

L'avance en compte courant octroyée par votre Société à sa filiale allemande est restée stable au cours de l'exercice 2004, elle s'élève à 400 K€.

Il n'a pas été facturé d'intérêt en 2004 au titre de cette avance compte tenu de la situation liquidative de la filiale.

Les autres conventions antérieurement autorisées avec cette filiale (mises à disposition réciproques de personnel et travaux de sous-traitance) ne s'appliquent plus.

Contrat d'investissement

Le contrat d'investissement signé le 28 octobre 2002 et modifié le 22 décembre 2003 engageant les fondateurs, certains nouveaux investisseurs et votre Société représentée par son mandataire social, Monsieur Benjamin Gonzalez, n'a pas eu d'application pratique en 2004.

Convention de consultant avec Monsieur Larry Drumm

La convention de consultant signée en octobre 2002 avec Monsieur Larry Drumm, membre du conseil de surveillance de votre Société, s'est poursuivie en 2004 et a donné lieu au versement de 149,4 K€ d'honoraires au titre de l'exercice 2004.

Contrat de travail de Monsieur Philippe Soucaille

Le contrat de travail de Monsieur Philippe Soucaille, membre du directoire de votre Société, s'est normalement poursuivi jusqu'à la clôture de l'exercice 2004.

Contrat de consultant avec la société Tradeview

La convention de consultant signée en juillet 2003 avec la société Tradeview, dont Monsieur Philippe Soucaille est le prestataire, s'est poursuivie en 2004 et a donné lieu au versement de 21,8 K€ d'honoraires au titre de l'exercice 2004.

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 avril 2005

Les commissaires aux comptes

Exco Clermont-Ferrand Alain Buyens

Anne Bonnichon, commissaire aux comptes associée

Jean-Claude Pouyet, mandataire social

3.20.4 Comptes selon les Normes IFRS aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006

3.20.4.1 Bilan

(a) Actif

Actif (en K€)	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Goodwill		0	0	0
Actifs incorporels	9.1	4 637	2 861	1 547
Actifs corporels	9.2	1 445	898	906
Actifs financiers non courants	9.3	23	12	12
Autres actifs non courants	9.4	280	419	549
Impôts différés actifs	16	857	1 557	1 581
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**7 242**	**5 747**	**4 595**
Stocks	10.1	0	11	9
Clients et comptes rattachés	10.2	10	0	65
Autres actifs courants	10.3	1,217	489	202
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	6 353	5 721	1 601
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**7 580**	**6 222**	**1 877**
TOTAL ACTIF		**14 822**	**11 969**	**6 472**

(b) Passif

Passif (en K€)	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Capital	12	1 311	1 311	556
Primes	12	11 403	11 403	4 197
Report à nouveau	12	-3 638	-4 382	-3 225
Autres réserves		-943	1,879	1 362
Autres produits & charges directement imputées sur les réserves	22.1	2 463	2 336	0
Résultat de l'exercice		1 667	-2 091	-640
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**12 263**	**10 456**	**2 250**
Dettes bancaires non courantes	15.1	820	533	544
Emprunt obligataire	15.1	0	0	3 000
Dettes sur acquisition de titres		0	0	0
Provisions non courantes	14	1	1	0
Autres dettes non courantes	15.4	101	0	0
Impôts différés passif		0	0	0
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		**922**	**534**	**3 544**
Découverts bancaires	11 et 15.1	240	264	1
Dettes bancaires et autres dettes financières courantes	15.1	288	214	204
Dettes sur acquisition de titres		0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17	522	200	257

Passif (en K€)	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Autres passifs courants	18	587	301	216
Impôt exigible		0	0	0
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		**1 637**	**979**	**678**
TOTAL PASSIF		**14 822**	**11 969**	**6 472**

3.20.4.2 Compte de résultat

	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires (en K€)	**2.23 et 3**	**3 610**	**1 460**	**174**
Autres produits de l'activité		290	5	8
Frais de recherche et développement		-2 107	-1 384	-1 265
Frais de développement activés		1 397	1 273	908
Frais de recherche et développement net		**-710**	**-111**	**-357**
Frais commerciaux		-304	-618	-485
Frais administratifs		-976	-645	-445
Autres produits et charges d'exploitation		0	0	0
Résultat opérationnel courant		**1 910**	**91**	**-1 105**
Autres produits et charges opérationnels non courants	2.24	0	-4	0
Résultat opérationnel avant paiement en actions		**1 910**	**87**	**-1 105**
Charges de personnel liées aux paiements en actions	13 et 22.1	-127	-2 336	0
Résultat opérationnel après paiement en actions		**1 783**	**-2 249**	**-1 105**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		168	24	52
Coût de l'endettement financier brut		-36	-49	-30
Coût de l'endettement financier net	**2.25 et 6**	**132**	**-25**	**22**
Autres produits et charges financières	6	27	1	4
Charge d'impôt	7	-275	182	439
Résultat net		**1 667**	**-2 091**	**-640**
Résultat par action (en euros)	2.26 et 8	12.72	-22.59	-11.51
Résultat dilué par action (en euros)	2.26 et 8	11.89	-16.22	-6.35

3.20.4.3 Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves et Report à nouveau	Produits & Charges directement imputés en réserves	Résultat	Total
Capitaux propres 31/12/2004	**556**	**4 197**	**-1 863**	**0**	**-640**	**2 250**
Dividendes						0
Augmentation de capital	755	7 206				7 961
Produits et charges directement imputés sur les réserves				2 336		2 336
Affectation du résultat			-640		640	0
Résultat net exercice					-2 091	-2 091
Autres mouvements						0
Capitaux propres 31/12/2005	**1 311**	**11 403**	**-2 503**	**2 336**	**-2 091**	**10 456**
Dividendes						0
Augmentation de capital						0
Produits et charges directement imputés sur les réserves				127		127
Affectation du résultat			-2 091		2 091	0
Résultat net exercice					1 667	1 667
Variation des subventions d'investissement						0
Autres mouvements			13			13
Capitaux propres 31/12/2006	**1 311**	**11 403**	**-4 581**	**2 463**	**1 667**	**12 263**

L'augmentation de capital est due :

- d'une part à la conversion le 26 avril 2005 des 21 429 OCABSA souscrites le 22 décembre 2003 dans le cadre de l'emprunt obligataire du 7 novembre 2002. Cette conversion a donné lieu à l'émission de 45 232 actions et a été effectuée à un prix d'émission de 66,66 € pour une valeur nominale de 10 €. L'augmentation de capital correspondante se répartit ainsi entre 452 K€ de capital et 2 548 K€ de prime d'émission ;

- d'autre part à l'émission en octobre et novembre 2005 de 30 302 actions nouvelles (24 242 actions de catégorie C et 6 060 de catégorie D) à un prix d'émission de 165 € pour une valeur nominale de 10 €. Cette émission se décompose par conséquent en 303 K€ de capital et 4 697 K€ de prime d'émission de laquelle sont déduits 38 K€ de frais d'émission.

Il n'existe pas de titres d'auto-contrôle.

Il n'existe pas de dividendes mis en distribution.

3.20.4.4 Tableau de flux de trésorerie

	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Résultat net		**1 667**	**-2 091**	**-644**
Amortissements et provisions (hors actif circulant)	5	410	292	219
Charges calculées sur paiements en actions et instruments financiers	13 et 22.1	127	2 336	0
Charges calculées liées aux variations de périmètre		0	0	0
Autres charges calculées		-125	-100	71
Variation des impôts différés	7.2	700	24	-319
Plus ou moins values de cessions		73	9	0
Autres variations		-0	0	0
Capacité d'autofinancement		**2 852**	**470**	**-673**
Coût de l'endettement financier brut		36	136	31
Charge d'impôt exigible		0	0	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		**2 888**	**606**	**-642**
Impôts versés		0	0	0
Variation des stocks	2.15	11	-2	-1
Variation du poste clients	10.2	-10	60	-168
Variation du poste fournisseurs		179	-58	-134
Variation des autres actifs et passifs courants		-372	-113	152
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		**-192**	**-113**	**-151**
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**2 696**	**493**	**-794**
Production d'immobilisations (R&D immobilisée)		-1 397	-1 259	-969
Acquisitions autres immobilisations		-382	-20	-13
Cessions d'immobilisations		0	0	0
Acquisitions d'actifs financiers		0	0	0
Cessions d'actifs financiers		0	0	0
Flux de trésorerie liés aux autres actifs financiers courants		0	0	0
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales		0	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**-1 779**	**-1 279**	**-982**

	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Augmentation de capital		0	4 962	0
Dividendes versés		0	0	0
Nouveaux emprunts et autres dettes financières		0	0	250
Intérêts versés sur emprunts et dettes financières		-5	-107	-21
Remboursement d'emprunts et autres dettes financières		-256	-212	-441
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**-261**	**4 643**	**-212**
Incidence des variations de cours des devises		0	0	0
Variation de trésorerie		**656**	**3 857**	**-1 988**
Trésorerie d'ouverture		5 457	1 600	3 588
Trésorerie de clôture		6 113	5 457	1 600

3.20.4.5 Annexes

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes établis aux normes IFRS au 31 décembre 2006.

Metabolic Explorer est une société anonyme de droit français, située au Biopôle de Clermont Limagne.

L'activité du groupe est décrite à la note 2.23.

Note 1 : Faits marquants de l'exercice

1.1 Passage au référentiel comptable international IFRS

Metabolic Explorer a choisi d'établir volontairement pour la première fois, en parallèle de ses comptes sociaux arrêtés par le directoire, des comptes individuels selon les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les modalités d'application sur les comptes 2004 et 2005 sont décrites en note 2.1 et en note 24.

1.2 Autres faits marquants de l'exercice

L'année 2006 est la deuxième à l'issue de laquelle Metabolic Explorer affiche un résultat opérationnel avant paiement en actions positif.

Le contrat de concession de droits d'utilisation et d'exploitation de brevets signé en 2005 a généré un revenu de 3 500 K€ sur l'exercice 2006.

La Société a poursuivi le développement de ses activités de recherche et développement. Ces efforts ont conduit à un doublement de son effectif, un agrandissement de ses locaux

(1000 m^2 de laboratoire sont désormais utilisés), et des investissements de 344 K€, spécifiques aux nouveaux projets.

Note 2 : Principes et méthodes d'évaluation

2.1 Référentiel comptable

Metabolic Explorer a établi ses comptes au 31 Décembre 2006, en appliquant le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, conformément à l'option prévue par le règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les comptes annuels 2004 et 2005 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2005 (au 31 décembre 2006 pour les comptes 2006) mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006 (à compter du 1er janvier 2007 pour les comptes 2006).

Les normes IAS 32 et IAS 39 ont été appliquées par anticipation à compter du 1er janvier 2005 (voir notes 2.21 et 24.1)

Les comptes comparatifs de l'exercice 2004 ont été retraités en appliquant le référentiel IFRS utilisé pour l'établissement des comptes 2005, conformément à la norme IFRS 1 sur le bilan de transition, à l'exception des normes IAS 32 et 39 (cf paragraphe précédent).

Le bilan de transition au 1er janvier 2004 a été établi selon les règles spécifiques de première application définies par la norme IFRS 1. L'impact de la première application des IFRS sur le bilan de transition au 1er janvier 2004 et sur les comptes 2004 est présenté en note 24 de la présente annexe.

2.2 Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan est présenté selon le critère de distinction "courant" / "non courant" défini par la norme IAS 1. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en "non courant" et la part à moins d'un an en "courant".

Le compte de résultat est présenté par fonctions, selon le modèle proposé par le Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) dans sa recommandation 2004-R-02.

La Société applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) dans sa recommandation 2004-R-02.

2.3 Estimations de la direction

L'établissement des comptes annuels implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur la valorisation des BSPCE, les tests de dépréciation, notamment sur les brevets en cours, les hypothèses retenues pour la date de début d'amortissement des projets de développement activés, et le calcul des provisions, y compris les engagements de retraite.

2.4 Filiales et participations

Metabolic Explorer détient à 100% Metabolic Explorer GmbH. Cette société, aux capitaux propres de -557 K€, a cessé son activité en juillet 2003 et est en procédure de liquidation depuis novembre 2003. Metabolic Explorer n'établit pas de comptes consolidés.

La procédure de liquidation de cette filiale est toujours en cours au 31 décembre 2006.

L'ensemble des engagements concernant cette filiale est provisionné dans les comptes 2006.

2.5 Informations sectorielles

Metabolic Explorer a mis en œuvre les critères d'analyse permettant d'identifier des secteurs d'activité et des secteurs géographiques, tels que définis par la norme IAS 14 sur l'information sectorielle.

Metabolic Explorer a identifié un seul secteur d'activité, le développement, l'exploitation commerciale de bioprocédés de production de molécules pour le secteur de la chimie, et un seul secteur géographique.

2.6 Méthodes de conversion en devises

Les transactions effectuées en devises étrangères ne sont pas significatives.

2.7 Réévaluation

La Société n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.8 Immobilisations incorporelles

2.8.1 Frais de recherche et développement et brevets

Les frais de recherche sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer des procédés qui donnent lieu à un ou plusieurs brevets.

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les 6 critères définis par la norme IAS 38 sont respectés, c'est-à-dire faisabilité technique, intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre, capacité à l'utiliser ou le vendre, avantages économiques probables, disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

La Société analyse périodiquement le respect des critères d'activation. Les frais activés reposent sur un suivi analytique précis, permettant une ventilation détaillée des coûts engagés par projet. Seuls les frais directement affectables à un projet sont activés.

Ces frais sont maintenus à l'actif tant que la Société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux brevets, et notamment lorsque la Société conserve la propriété intellectuelle et a accordé un droit temporaire d'utilisation et/ou d'exploitation des résultats des phases de développement.

Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la Société, qui correspond à la durée des avantages économiques futurs attendus, dans la limite, pour les brevets, de la durée de protection juridique (20 ans pour les brevets). Cette durée est définie par projet, en fonction des caractéristiques économiques propres à chaque projet de développement.

L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est à dire dès que la décision d'exploitation industrielle de la molécule dont les frais de développement ont été immobilisés est prise. Cette phase correspond à une phase clairement identifiée dans le déroulement des projets.

Les projets de développement en cours font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités définies à la note 2.11.

2.8.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus, ou à leur coût de production, en cas de production interne.

Les coûts directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses génèreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période.

Les immobilisations incorporelles, essentiellement constituées de logiciels créés par Metabolic Explorer et de brevets, sont toutes à durée de vie définie. Elles sont amorties sur la durée d'utilité attendue, de manière linéaire.

Les durées d'amortissement sont de :

- 5 ans pour les logiciels créés ;

- 3 ans pour les logiciels informatiques significatifs et d'1 an pour les autres.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif, ou à leur coût de fabrication, en cas de production interne.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque l'impact est significatif. La mise en œuvre de l'approche par les composants concerne essentiellement les constructions.

La Société n'a pas opté pour l'activation des frais d'emprunts.

Les subventions d'investissement reçues sont présentées en diminution du coût d'acquisition. La quote-part de la subvention constatée en résultat est présentée en moins des dotations aux amortissements.

Les coûts d'entretien et de réparation courants sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts ultérieurs ne sont immobilisés que lorsque les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont satisfaits, notamment en cas de remplacement d'un composant identifié et significatif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par leur valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par la Société.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Agencements techniques, climatisation et bureaux	10 ans
Installations techniques et générales	7 et 10 ans
Matériels et outillages de laboratoire	8 à 9 ans
Matériel informatique de recherche	4 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 4 ans
Mobilier	7 et 10 ans

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif.

Les amortissements constatés pour des raisons uniquement fiscales (ex : amortissements dérogatoires) sont éliminés.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf. note 2.11). Les tests de dépréciation sont effectués après la révision des durées d'utilité.

La Société ne détient pas d'immeubles de placement.

2.10 Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire lorsqu'ils ont pour effet de transférer à la Société la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17 (ex : transfert automatique de propriété, existence d'une option d'achat intéressante, la durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué).

Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de location-financement retraités sont constatés à l'actif pour la valeur de marché de l'actif, ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux si elle est inférieure. Ils sont amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée

en dettes financières. Si la Société estime qu'elle n'obtiendra pas la propriété de l'actif au terme du contrat, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles et réparties de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.11 Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéfinie, et actifs amortissables en encours à la clôture de l'exercice), et pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Il n'existe pas d'actif à durée de vie indéfinie.

Les tests de dépréciation portent essentiellement sur les projets de développement. Les unités génératrices de trésorerie (plus petit groupe d'actifs générant des entrées de flux de trésorerie indépendants) correspondent aux projets de développement.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue des actifs, et de leurs sorties à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

Les principaux paramètres pris en compte pour la mise en œuvre des tests de dépréciation par projet de développement sont repris ci-dessous :

Prix de ventes des produits issus des procédés de fabrication de l'entreprise ;

Coût d'achat des matières premières utilisées dans les procédés de fabrication ;

Coûts d'achat des matières premières utilisées dans la fabrication des produits par les concurrents ;

Horizon défini des prévisions : durée de vie maximum entre la durée de vie jusqu'à la date d'expiration de la protection industrielle du dernier brevet déposé, qui est au maximum de 20 ans et le cas échéant la durée de vie du (des) contrat(s) d'exploitation de ces brevets ;

Taux d'actualisation déterminé à partir du taux sans risque (taux des OAT à 10 ans à la date de clôture), majoré d'une prime définie par projet. Dans le secteur de la chimie, le taux habituellement utilisé pour calculer la valeur d'utilité des investissements industriels est compris entre 8% et 12%. Le taux retenu par Metabolic Explorer s'élève à 12%.

Les mouvements de dépréciations sont comptabilisés selon le cas en résultat opérationnel, ou en en autres produits et charges opérationnels non courants lorsque les critères d'affectation à cette rubrique sont respectés (cf. note 2.24).

2.12 Activités abandonnées ou en cours de cession

Il n'existe qu'un seul actif en cours de liquidation, la filiale allemande. Cette filiale, centre de coûts, a servi à héberger des chercheurs travaillant sur un transfert de technologie jusqu'en 2003. Tous les actifs liés à cette filiale (titres, compte courant, créances clients) sont dépréciés à 100% (cf infra). Les dépréciations ont été constatées avant le bilan de transition et n'ont donc pas eu d'impact sur les résultats 2004, 2005 et 2006.

2.13 Actifs financiers non courants

Ils sont constitués essentiellement :

- des titres de la filiale Metabolic Explorer GmbH entièrement dépréciés : la Société est en liquidation, et aucun flux n'est attendu (cf note 2.12) ;

- des dépôts et cautionnements. Ceux-ci ne sont pas actualisés en l'absence de date connue d'échéance et compte tenu de leur valeur non significative. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

2.14 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants concernent les crédits d'impôts qui seront recouvrés au delà d'un an. Ils sont comptabilisés pour leur valeur actualisée. Ils intègrent essentiellement la part à plus d'un an des crédits d'impôt recherche.

Le taux d'actualisation retenu est le taux à 5 ans des bons du Trésor, à la date d'arrêté.

2.15 Stocks

Selon la norme IAS 2, les stocks sont des actifs destinés à être vendus, ou entrant dans un processus de production.

Cette définition exclut de fait, les matières et produits achetés et consommés dans le cadre de l'activité de recherche de Metabolic Explorer. La valeur des stocks de la Société est donc nulle au 31 décembre 2006. Les valeurs inscrites dans cette rubrique au 31 décembre 2005 ont été consommées en 2006 (11 K€).

Toutefois, les matières et produits utilisés dans le cadre de l'activité de recherche de Metabolic Explorer, constituent des actifs au sens de l'article 211-15 du PCG. En application de cet article, les matières et produits non consommés au 31 décembre 2006, sont retraités en Autres Actifs Courants, pour leur valeur d'achat.

Au 31 décembre 2006, la valeur des matières et produits non consommés s'élève à 200 K€ (voir note 2.16 ci-dessous).

2.16 Créances clients et autres actifs courants

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur, qui en pratique est proche de leur valeur nominale.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, ou la situation financière du client.

Ces créances commerciales sont composées essentiellement au 31 Décembre des trois exercices, de créances sur la filiale Metabolic Explorer Gmbh. Cette filiale étant en liquidation compte tenu de la fin de sa mission initiale (voir note 2.12), les créances liées à cette participation sont entièrement dépréciées.

Aucun effet escompté non échu, ainsi qu'aucun financement par le biais d'affacturage ou de Dailly n'existe au 31 Décembre des trois exercices.

Les autres actifs courants concernent principalement la part à moins d'un an du crédit d'impôt recherche (567 K€ en 2006 et 329 K€ en 2005. Au 31 décembre 2004, la totalité de la créance est en non courant), le compte courant avec la filiale allemande (400 K€ sur les trois exercices), déprécié à 100% et des charges constatées d'avance sur les trois exercices.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend essentiellement des soldes bancaires et des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de perte de valeur.

Il intègre principalement des " fonds monétaires euros ", selon le respect des critères recommandés par l'AMF (volatilité et sensibilité très faibles).

Les valeurs mobilières de placement ne répondant pas à l'ensemble de ces critères sont constatées le cas échéant distinctement à l'actif en " autres actifs financiers courants ".

Les valeurs mobilières de placement et les autres actifs financiers courants sont évalués à la juste valeur, lorsqu'elle peut être évaluée de manière fiable. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Des valeurs mobilières de placement d'une valeur de 191 K€ au 31 décembre 2006, ont été apportées en garantie d'une autorisation de découvert.

2.18 Avantages accordés au personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Les *régimes à cotisations définies* (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations.

Les régimes *à contributions définies* sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la Société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par la

convention collective. L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, en appliquant les dispositions de la convention collective pour déterminer les droits acquis, et en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2006	**31/12/2005**	**31/12/2004**
Taux d'actualisation	3,75%	3,5%	4,25%
Taux de rotation du personnel	10%	10%	10%
Taux d'augmentation des salaires	3%	3%	3%
Taux de mortalité	Table de mortalité	Table de mortalité	Table de mortalité

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

En effet, la Société a opté pour la constatation immédiate en résultat des écarts actuariels. Il n'existe pas de coûts des services passés. La Société ne finance pas ses engagements par le versement de cotisations à un fonds externe.

La charge de l'exercice est constatée intégralement au compte de résultat en charge opérationnelle, la ventilation de la charge entre ses différentes composantes (coût des services rendus, le coût financier, indemnités versées, écarts actuariels,…) est donnée en annexe.

Compte tenu de la rotation et de l'âge moyen du personnel, le montant de la dette actuarielle est non significatif : 1 K€ au 31 décembre 2006 et 2005, et moins de 1 K€ au 31 décembre 2004.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnités de licenciement) sont provisionnées dès la mise en œuvre d'une procédure.

Droit individuel à la formation (DIF)

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle. Au 31 Décembre 2006, le DIF est de 720 heures.

Paiements en actions (BSPCE, stock-options, attribution d'actions gratuites,…)

La Société a mis en place des plans de bons de souscription à la création d'entreprise (BSPCE).

La Société a choisi de ne retraiter que les plans attribués après le 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits sont acquis après le 1er janvier 2005.

La Société évalue à la date d'attribution la juste valeur des instruments pour les plans dont le paiement est fondé sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres. Metabolic Explorer n'étant pas cotée sur un marché, la juste valeur de l'action a été déterminée par un expert indépendant. L'évaluation des BSPCE a été réalisée par un autre expert indépendant en utilisant la méthode binomiale de Cox, Ross & Rubinstein, qui prend en compte notamment les paramètres suivants : maturité, juste valeur de l'action sous-jacente,

taux de volatilité, taux de distribution des dividendes estimé, taux sans risque estimé sur la période d'exercice des BSPCE.

La juste valeur est figée à la date d'attribution, elle est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserve spécifique. Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires et de la probabilité d'acquisition de droits en tenant compte d'hypothèses de départ. La charge est recalculée à chaque date de clôture, après mise à jour des bénéficiaires et des hypothèses de départ. La variation par rapport à la charge cumulée de l'exercice précédent étant constatée comme une charge de personnel.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non.

Les conditions liées à des conditions de marché sont prises en compte pour estimer la juste valeur des BSPCE. Les conditions de performance sont prises en compte au travers de la probabilité de réalisation de ces critères actualisée sur la période d'acquisition des droits, et non au niveau de l'estimation de la juste valeur des BSPCE.

2.19 Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du groupe, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, lorsque l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

Aucune provision n'est comptabilisée sur les trois exercices.

La Société n'a, à ce jour, jamais fait l'objet d'un contrôle fiscal concernant l'impôt sur les bénéfices.

2.20 Impôts sur les bénéfices

Metabolic Explorer bénéficie du statut de jeune entreprise innovante (JEI) et à ce titre elle bénéficie pendant 8 ans (soit de 1999 à fin 2006) :

- du régime d'allégement de l'imposition sur les bénéfices : exonération totale des 3 premiers exercices bénéficiaires et partielle à hauteur de 50% des 2 exercices bénéficiaires suivants, pendant la période de qualification de JEI ;

- d'autres allégements fiscaux en matière de taxe professionnelle et taxe foncière ;

- d'une réduction du taux de charges patronales pour le personnel lié à la recherche avec l'exonération totale des cotisations de sécurité sociale.

Ce statut est subordonné à un engagement de dépenses de recherche de plus de 15% des dépenses totales.

Impôt exigible

L'impôt exigible est celui calculé selon les règles fiscales applicables en France. Il est présenté, le cas échéant, distinctement en passifs courants.

Les crédits d'impôt (comprenant principalement le crédit d'impôt recherche) sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs.

Les différences correspondent essentiellement aux déficits fiscaux reportables, à des retraitements dans le cadre du passage aux normes IFRS (durées d'amortissement, contrats de crédit bail …) ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles…).

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible de 3 ans.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, dans la mesure où la Société a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et où les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

2.21 Emprunt obligataire et obligations convertibles en actions avec bons de souscription en actions

La Société a opté pour le 1er passage aux IFRS pour l'application des IFRS 32 et 39 révisées à compter de l'exercice 2005.

Selon ces normes, les instruments financiers hybrides tels que les OCABSA qui comportent une composante capitaux propres et une composante dettes, doivent être ventilés entre la composante dettes en dettes (avec une charge d'intérêt constatée selon la méthode du taux d'intérêt effectif), et la composante capitaux propres en réserves.

Compte tenu du fait que la conversion a été intégralement réalisée en avril 2005, que l'OCABSA ne comportait pas d'intérêt, que compte tenu de la situation de la Société lors de la mise en place de l'emprunt, il n'aurait pas été possible de mettre en place une dette classique à des conditions financières acceptables, et que la conversion correspond à un

nombre variable d'actions en fonction d'une formule et non un nombre fixe, l'OCABSA a été maintenue en totalité en dettes au 1er janvier 2005, sans recalculer la composante capitaux propres.

Si la norme IAS 39 avait été appliquée dès les comptes de transition 2004, les impacts auraient été les suivants, en retenant un taux d'intérêt théorique de 11% :

OCABSA : 3 000 K€ dont composante dettes 1 780 K€ et composante capitaux propres 1 220 K€.

Incidence nette sur les capitaux propres du retraitement théorique (hors effet impôt différé) :

En K€	31/12/2003	Résultat 2004	31/12/2004	Résultat 2005	Autres mvts	31/12/2005
	1 220	-196	1 024	-217	-807	0

Incidence nette sur le montant de dettes du retraitement théorique :

En K€	31/12/2003	mvts 2004	31/12/2004	mvts 2005	31/12/2005
Dettes FRF	3 000	0	3 000	-3 000	0
Retraitement théorique	-1 220	196	-1 024	952	0
Dettes retraitées	1 780	196	1 976	2 048	0

Aucune incidence ou retraitement de la dette en 2006, la conversion ayant été réalisée en 2005.

2.22 Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés.

Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières).

En application de la norme IAS 39, les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan IFRS. L'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation applicables, décrites ci-après :

Placements détenus jusqu'à l'échéance : la Société ne détient à ce jour aucun instrument qui réponde à cette définition,

Actifs désignés en tant que "juste valeur par le résultat" : cette rubrique comprend les actifs financiers détenus à des fins de transaction à court terme, et ceux rattachés à l'origine dans cette catégorie sur option, conformément aux règles définies par la norme. Les actifs concernés sont notamment les composantes des rubriques " trésorerie et équivalents de trésorerie ", et " autres actifs financiers courants ", dont les valeurs mobilières de placement.

La Société n'est pas titulaire d'actifs financiers constatés à la juste valeur par le résultat.

Le cas échéant, ces actifs sont valorisés à leur juste valeur à la date de clôture, les écarts de juste valeur étant constatés en résultat.

Actifs et passifs constatés au coût : cette rubrique comprend les créances clients, dettes fournisseurs, les dépôts et cautionnements et autres créances et dettes commerciales. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui en pratique est proche de la valeur nominale. Ils sont évalués à la clôture à leur valeur comptable, ajustée le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. Les règles détaillées d'évaluation ont été présentées ci-dessus dans des notes spécifiques.

Actifs et passifs constatés au coût amorti pour les prêts et les dettes : cette rubrique comprend essentiellement les créances et dettes financières, et les créances de location-financement présentées au bilan en " autres actifs non courants " ou en clients. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan à l'origine à leur juste valeur, qui est en pratique proche de la valeur nominale contractuelle. Ces instruments sont évalués à la clôture au coût d'origine, diminué des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture de l'exercice est proche de la juste valeur.

La Société n'a que des dettes financières entrant dans cette catégorie.

Actifs disponibles à la vente : cette rubrique comprend les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes.

Les éléments affectés à cette catégorie sont essentiellement les titres de sociétés non consolidée non cotée, présentées au bilan en "actifs financiers non courants ". En l'absence de possibilité de détermination d'une valeur fiable, ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une provision est constatée, lorsque leur valeur estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société, est inférieure à leur valeur comptable. Les provisions pour dépréciation sont constatées en résultat. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.

Instruments dérivés

La Société n'utilise à ce jour aucun instrument dérivé, n'ayant aucun risque de taux (l'intégralité des emprunts financiers a été remboursée courant 2006) et un risque de change non significatif compte tenu du faible nombre de transactions faites en devises étrangères.

2.23 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction le cas échéant des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients, hors taxes sur la valeur ajoutée.

Il comprend les ventes d'analyse et autres prestations de services, les redevances (royalties) perçues sur les contrats de concession de droits d'utilisation et d'exploitation de brevets ainsi que les ventes de prestations de service liées à des contrats de recherche sur des commandes précises et les droits d'option sur négociation. Le cas échéant, les escomptes pour paiement comptant sont présentés en diminution du chiffre d'affaires.

Les facturations constatées avant la réalisation de la prestation de service ou de l'acquisition définitive des redevances sont constatées en produits constatés d'avance.

Les produits constatés dans les comptes individuels qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis à vis des tiers (production immobilisée, variation de stocks de produits finis, transferts de charges…), sont présentés en diminution des charges correspondantes.

2.23.1 Ventes de services, droits de consultation et d'offres (call-option) :

Ventes de services

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de services (études d'évaluation biologique spécifiques et d'analyses des propriétés d'échantillons fournis par les clients) est constaté lorsque les services sont rendus et que les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;

- le montant des revenus et les coûts associés peuvent être évalués de manière fiable ;

- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société.

Les critères pour les ventes d'analyse sont remplis généralement à la date de remise des résultats et des rapports scientifiques et notamment d'un rapport final.

Droits de consultation et d'offres (call-option):

Le chiffre d'affaires correspondant concerne essentiellement les montants payés pour la consultation des dossiers scientifiques portant sur des molécules précises par les sociétés souhaitant conclure un accord de partenariat futur avec Metabolic Explorer en vue d'une production industrielle ou d'un partenariat ultérieur.

Ces montants sont définitivement acquis dès la signature d'un contrat de consultation, sans contrepartie future attendue. Ils ne seront notamment pas déduits des montants à payer si la consultation débouche sur un partenariat. Ils sont donc constatés en chiffre d'affaires à la date de signature du contrat de consultation.

2.23.2 Redevances :

Ces redevances sont la contrepartie d'un accès à des procédés de fabrication, des droits d'utilisation de brevets existants et à venir relatifs à un procédé.

Différentes catégories de redevances existent :

- des redevances acquises quels que soient les résultats du projet de développement et dont le paiement est fonction d'un calendrier, sous réserve d'absence de rupture de contrat à la date d'échéance. Ces redevances sont constatées en chiffre d'affaires dès que la créance est acquise ;

- des redevances dépendant de l'atteinte de jalons scientifiques précis et définitivement acquis une fois ceux-ci atteints. Les redevances sont constatées en chiffre d'affaires à chaque échéance de jalon ;

- des redevances correspondant à une rémunération sur les ventes réalisées par le client par le biais de la technologie bio- moléculaire faisant l'objet des droits d'utilisation. Ces

redevances sont constatées en chiffre d'affaires au % du chiffre d'affaires, lorsque celui-ci peut être estimé de manière fiable, ou sinon lorsque la créance est acquise.

2.24 Autres charges et produits opérationnels non courants

Les autres charges et produits opérationnels non courants correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montant significatif, tels que les résultats de cession des actifs.

2.25 Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut (intérêts sur emprunts y compris sur emprunt obligataire, intérêts sur contrats de location-financement, commissions et agios bancaires, impact de l'actualisation des dettes financières, etc.), diminué des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers sont constitués principalement de l'impact de l'actualisation du crédit impôt recherche.

2.26 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, à l'exception des actions d'auto-contrôle, le cas échéant.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant :

- le résultat net retraité, le cas échéant, pour tenir compte des incidences de certains plans dilutifs ;

- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription,…), retraité des actions d'auto-contrôle, le cas échéant. Leur nombre est déterminé par application de la méthode du rachat d'actions.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse ou à la juste valeur pendant la période.

2.27 Tableau des flux de trésorerie

La Société applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par le CNC dans sa recommandation 2004-R-02.

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- les plus et moins values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la Société constate un impôt ;

- les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances) ;

- les flux liés aux intérêts versés sont classés en flux de financement ;

- les flux liés aux intérêts reçus sont classés en flux liés à l'activité.

Note 3 : Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Royalties	2.232	3 500	1 000	0
Prestations de service & droits de consultation	2.231	110	460	174
TOTAL		**3 610**	**1 460**	**174**

Note 4 : Charges de personnel

	Notes	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Avantages à court terme (salaires)		1 267	844	812
Avantages à court terme / charges sociales		287	174	157
(Salaires de développement immobilisés)		-893	-547	-425
Juste valeur des avantages payés en actions	22.1	127	2 336	0
TOTAL		**788**	**2 807**	**544**
Avantages postérieurs à l'emploi / régimes à contributions définies : la charge nette liée aux engagements de fin de carrières est non significative (cf note 2.18).				

Note 5 : Dotation nette aux amortissements et aux provisions

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Dotations (-) et Reprises (+) aux amort. et prov. des immo. Incorp.	-159	-54	-79
Dotations (-) et Reprises (+) aux amort. et prov. des immo. Corp.	-251	-238	-140
Dotation nette prov. et variations juste valeur actifs Fin. courants	0	0	0
Dotation nette provision actifs circulants	0	0	0
Dotation nette provision pour risques et charges	0	0	0
TOTAL DOTATIONS DE L'EXERCICE	**-410**	**-292**	**-219**
Quote-part Subventions d'investissement	34	32	40
TOTAL DOTATIONS NETTES	**-376**	**-259**	**-179**

Note 6 : Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	**168**	**24**	**52**
Intérêts sur emprunts et dettes de crédit-bail	-14	-20	-23
Autres frais & intérêts bancaires	-4	0	-3
Incidence actualisation dettes financières	-18	-29	-6
Cout de l'endettement financier brut	**-36**	**-49**	**-31**
Coût de l'endettement financier net	**132**	**-25**	**22**
Incidence actualisation créance d'impôt	27	1	4
Autres produits et charges financiers	**27**	**1**	**4**

Note 7 : Impôt sur le résultat

7.1 Taux d'impôt

Le taux d'impôt différé retenu s'élève à 33,33% au 31 décembre 2006, ainsi qu'au 31 décembre 2005.

7.2 Détail de l'impôt comptabilisé

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Impôt exigible (crédit d'impôt recherche)	425	206	118
Impôt différé	-700	-24	321
Total	**-275**	**182**	**439**

7.3 Rapprochement impôt théorique/ impôt réel

	31/12/2006	%	31/12/2005	%	31/12/2004	%
Résultat avant impôt théorique	**2 068**		**62**		**-1 079**	
Impôt théorique calculé selon le taux normal	***-690***	***-33,33%***	***-21***	***-33,33%***	***365***	***-33,83%***
Différences permanentes	-10	-0,49%	-3	-4,32%	-2	0,18%
Impôt sur déficits reportables non constatés auparavant	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Crédits d'impôts	425	20,55%	206	330,60%	118	-10,91%
Impact des effets taux	0	0,00%	0	0,01%	-42	3,90%
Impôt constaté	**-275**	**-13,27%**	**182**	**292,40%**	**439**	**-40,66%**

Note 8 : Résultat par action

8.1 Résultat non dilué par action

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Résultat net (en K Euro)	1 667	-2 091	-640
Nombre d'actions non dilué	131 113	92 578	55 579
Résultat net par action non dilué	**12,72**	**-22,59**	**-11,51**

8.2 Résultat dilué par action

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Résultat net	1 667	-2 091	-640
Nombre d'actions dilué	140 246	128 946	100 811
Résultat net par action dilué	**11,89**	**-16,22**	**-6,35**

Note 9 : Actifs non courants

9.1 Actifs incorporels

	Brevets et Frais R&D	Logiciels et autres immo. incorp	Total des immobilisations incorporelles
Exercice clos le 31 décembre 2004			
Solde net à l'ouverture	330	438	768
Acquisitions	782	75	857
Cessions	0	0	0
Amortissements	-12	-66	-78
Solde net à la clôture	**1 100**	**447**	**1 547**
Exercice clos le 31 décembre 2005			
Solde net à l'ouverture	1 100	447	1 547
Acquisitions	1 282	66	1 348
Cessions	0	0	0
Amortissements	15	-49	-34
Solde net à la clôture	**2 397**	**464**	**2 861**
Exercice clos le 31 décembre 2006			
Solde net à l'ouverture	2 397	464	2 861
Acquisitions	1 893	42	1 935
Cessions	0	0	0
Amortissements	-17	-142	-159
Solde net à la clôture	**4 272**	**364**	**4 637**

9.2 Actifs corporels

	Constructions	Matériel, Outillage et autres immo. corporelles	Total des Immo, corporelles
Exercice clos le 31 décembre 2004			
Solde net à l'ouverture	76	838	914
Acquisitions	0	137	137
Cessions	0	0	0
Amortissements	-10	-175	-185
Dont subvention portée au résultat	*0*	*40*	*40*
Solde net à la clôture	**66**	**840**	**906**
Exercice clos le 31 décembre 2005			
Solde net à l'ouverture	66	840	906
Acquisitions	0	196	196
Cessions	0	0	0
Amortissements	-10	-226	-236
Subvention portée au résultat	*0*	*32*	*32*
Solde net à la clôture	**56**	**842**	**898**
Exercice clos le 31 décembre 2006			
Solde net à l'ouverture	56	842	898
Acquisitions	0	748	748
Cessions	0	0	0
Amortissements	-10	-168	-178
Subvention portée au résultat	*0*	*-23*	*-23*
Solde net à la clôture	**46**	**1 399**	**1 445**

Il n'existe pas de garantie donnée pour des immobilisations corporelles sur les trois exercices, De même, aucun équipement n'est donné en garantie, prêté ou loué à un client.

9.3 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués :

- des titres de participation de la filiale allemande de la société Metabolic Explorer GmbH pour 106 K€, entièrement dépréciés étant donné la situation de cette filiale (voir note 2.4);

- de dépôts et cautionnements dont l'échéance de remboursement n'est pas connue à hauteur de 23 K€.

Ce poste enregistre une augmentation des dépôts et cautionnements de 11 K€ entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006.

9.4 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants sont constitués exclusivement de la part à plus d'un an de la créance d'impôt recherche, L'impact de l'actualisation du CIR s'élève à -23 K€ au 31 décembre 2006, -56 K€ au 31 décembre 2005 et -56 K€ au 31 décembre 2004.

Un montant de 329 K€ avait été mobilisé en garantie d'un concours BDPME, Ce concours a été intégralement remboursé en 2006.

Note 10 : Actifs courants (hors trésorerie)

10.1 Stocks

Selon la nouvelle réglementation comptable française, seuls les éléments d'actif destinés à être vendus, ou entrant dans un processus de production, peuvent être considérés comme des stocks. Les matières et produits consommés dans le cadre de l'activité de recherche de Metabolic Explorer n'entrent pas dans cette définition, et ne peuvent donc plus être qualifiés de stocks.

Toutefois, les matières et produits achetés et non consommés au 31 décembre 2006, dans le cadre de l'activité de recherche de la Société, sont des actifs dont l'utilisation effective interviendra ultérieurement. Cette définition du Règlement CRC n° 2004-06 permet de comptabiliser ces achats non consommés comme des charges constatées d'avance au 31 décembre 2006.

Les achats non consommés au 31 décembre 2006 représentent une valeur brute de 200 K€.

10.2 Clients

	31/12/2006	**31/12/2005**	**31/12/2004**
Valeur brute	183	173	238
Provision clients	-173	-173	-173
Valeur nette	**10**	**0**	**65**

En principal, la valeur brute des créances clients comprend une créance de 173 K€ détenue sur la filiale allemande Metabolic Explorer GmbH, entièrement dépréciée (voir note 9.3)

Le solde des créances clients au 31 décembre 2006 correspond à des factures à établir, pour 10 K€.

10.3 Autres actifs courants

	31/12/2006	**31/12/2005**	**31/12/2004**
Part à - d'un an du CIR (1)	566	329	0
Compte-courant filiale (2)	400	400	400
Charges constatées d'avance	391	17	25
Produits à recevoir	168	98	85
Divers	98	58	92
Actualisation	-6	-13	0
Valeur brute	**1 617**	**889**	**602**

Dépréciation (3)	-400	-400	-400
Valeur nette	**1 217**	**489**	**202**

: Net d'actualisation (-22 K€ en 2006,). La part à moins d'un an du CIR au 31 Décembre 2006 comprend le CIR 2003, à échéance en 2007 (160K€), ainsi que le CIR 2006 à échéance immédiate (407 K€), conformément à l'article 199 ter B-2° nouveau du CGI.

: cf supra 10.2,

: Dépréciation compte courant filiale allemande.

Toutes les échéances des autres actifs courants sont inférieures à un an.

Note 11 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2006	**31/12/2005**	**31/12/2004**
Valeurs mobilières	6 299	558	1 457
Comptes courants bancaires et disponibilités	54	5 163	144
Trésorerie et équivalent de trésorerie	**6 353**	**5 721**	**1 601**
Concours bancaires créditeurs	-240	-264	-1
Trésorerie créditrice	**-240**	**-264**	**-1**
Trésorerie nette	**6 113**	**5 457**	**1 600**

Des valeurs mobilières de placement d'une valeur d'inventaire de 191 K€ au 31 décembre 2006, sont apportées en garantie d'une autorisation de découvert, par nantissement. Aucune garantie n'était donnée vis-à-vis des tiers portant sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004.

Note 12 : Capital et réserves

Actions

en Euro	**31/12/2006**	**31/12/2005**	**31/12/2004**
Valeur du capital	1 311 130	1 311 130	555 790
Nombre d'actions total	131 113	131 113	55 579
Valeur nominale (en euros)	**10**	**10**	**10**

L'évolution du nombre d'actions est donnée dans le tableau ci-dessous (cf commentaires donnés dans le tableau des variations de capitaux propres).

	Total	Actions A	Actions B	Actions C	Actions D
Nombre d'actions 31/12/2003	**55 579**	**16 670**	**17 480**	**21 429**	**0**
Nombre d'actions 31/12/2004	**55 579**	**16 670**	**17 480**	**21 429**	**0**
Conversion des OCABSA au 26 avril 2005	45 232			45 232	

Emission d'actions nouvelles en octobre 2005	30 302			24 242	6 060
Nombre d'actions 31/12/2005	**131 113**	**16 670**	**17 480**	**90 903**	**6 060**
Nombre d'actions 31/12/2006	**131 113**	**16 670**	**17 480**	**90 903**	**6 060**

Les actions de catégorie A sont des actions simples sans droits préférentiels.

Les actions de catégorie B sont des actions bénéficiant d'un droit prioritaire à l'information et de droits préférentiels par rapport aux actions A en cas de liquidation.

Les actions de catégorie C sont des actions à droit de vote simple bénéficiant de droits préférentiels par rapport aux actions A et B en cas de cession, de droits préférentiels par rapport aux actions A et B en cas d'éventuel boni de liquidation et d'un droit prioritaire à l'information.

Les actions de catégorie D sont des actions ayant les mêmes droits que les actions de catégorie C sans le droit prioritaire à l'information.

Toutes les catégories d'action ont les mêmes droits de vote et les mêmes droits à dividendes.

Il n'existe pas de titres d'auto-contrôle.

Pour mémoire, les réserves sociales (hors résultat de l'exercice) de Metabolic Explorer se détaillent comme suit :

	31/12/2006	**31/12/2005**	**31/12/2004**
Primes	11 403	11 403	4 197
Report à nouveau	-3 638	-4 382	-3 225
Total des réserves sociales	**7 765**	**7 021**	**972**

Bons de souscription d'actions (BSA, dits "ratchet")

Les seuls contrats encore actifs au 31 décembre 2006 concernent les BSA n° 1 et n° 3, dont les principales caractéristiques sont données dans le tableau ci-après :

	BSA n°1	**BSA n°3**
Date émission par AGE	07/11/2002	23/12/2003
Nombre et type d'actions à souscrire	21 429 actions de catégorie C	45 232 actions de catégorie C
Nombre de titres potentiels à émettre au 31/12/2006	Variable selon évolution de la valorisation de la société	Variable selon évolution de la valorisation de la société
Date d'attribution	Attribués le 7/11/2002	Attribués le 26/04/2005
Prix de souscription des BSA	0	0
Prix d'exercice	10 Euros	10 Euros
Date de début d'exercice possible	07/11/2002	26/04/2005
Date de fin d'exercice possible	06/11/2007	25/04/2010
Condition d'exercice	Valeur de l'action	Valeur de l'action
Nombre de BSA exercés au 31 décembre 2006	0	0

Note 13 : Paiements en actions – BSPCE

BSPCE devenus caducs en 2006 :

80 BSPCE détenus par un salarié sont devenus caducs en 2006, suite à son départ.

BSPCE en cours au 31 décembre 2006 :

Les principales caractéristiques des BSPCE en cours au 31 décembre 2006 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Bons de souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise	**En nombre**	Prix de souscription moyen	**Valeur totale**	Date limite d'exercice
Capital : nombre de parts à la clôture	131 113			
Bénéfice par action à la clôture (non dilué)	12,72			
Nombre de bons émis à l'ouverture	13 600	80,63	1 096 568	2007 à 2010
Nombre de bons émis et non attribués sur la période			0	
Nombre de bons émis et attribués sur la période			0	
Nombre de bons émis antérieurement et attribués sur la période	400	165,00	66 000	2011
Nombre de bons exercés sur la période			0	
Nombre de bons rachetés et annulés sur la période			0	
Nombre de bons devenus caducs sur la période	80	66,60	5 328	2010
Nombre de bons émis à la clôture	**13 520**	83,63	**1 130 632**	2007 à 2011

Comme indiqué ci-dessus et en note 24, la Société a opté pour le retraitement à la date de transition uniquement des contrats attribués après le 7 novembre 2002 et acquis après le 1er janvier 2005.

Année d'échéance des BSPCE (en Euro)	**2007**	**2009**	**2010**	**2011**
Nombre de bons venant à échéance	1 550	1 050	10 520	400
Valeur totale	217 000	147 000	700 632	66 000
Valeur unitaire moyenne (arrondie)	140,00	140,00	66,60	165,00

Note 14 : Provisions courantes et non courantes

A l'exception de l'engagement de retraite (voir note 2.18) la Société n'a pas connaissance d'actifs et passifs éventuels significatifs susceptibles de devoir être provisionnés en non courant, tant au 31 décembre 2006 qu'aux 31 décembre 2005 et 2004.

De même, aucune provision courante n'était constituée aux mêmes dates.

Note 15 : Endettement financier net

L'endettement financier net de la trésorerie disponible est donné dans le tableau ci-après :

	31/12/2006	**31/12/2005**	**31/12/2004**
+ Endettement financier brut (voir note 15.1)	1 347	1 011	3 749
- Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 11)	-6 352	-5 721	-1 601
+/- Autres actifs financiers courants	0	0	0
Endettement financier net	**-5 005**	**-4 710**	**2 148**

15.1 Variation de l'endettement financier brut

	2006	2005	2004
Emprunts et dettes financières			
Solde à l'ouverture	533	544	645
Souscriptions de la période	580	158	86
Remboursements de la période	-28	0	0
Variation de l'actualisation	28	-4	0
Reclassement non courant à courant	-293	-165	-187
Solde à la clôture	**820**	**533**	**544**
Emprunt obligataire			
Solde à l'ouverture	0	3 000	2 750
Souscriptions de la période	0	0	250
Remboursements de la période	0	-3 000	0
Reclassement non courant à courant	0	0	0
Solde à la clôture	**0**	**0**	**3 000**
Découverts et autres concours bancaires courants			
Solde à l'ouverture	264	1	0
Augmentation de la période	240	264	1
Diminution de la période	-264	-1	0
Reclassement non courant à courant	0	0	0
Solde à la clôture	**240**	**264**	**1**
Dettes financières - Part à moins d'un an			
Solde à l'ouverture	214	204	223
Augmentation de la période	0	53	17
Diminution de la période	-214	-204	-223
Variation de l'actualisation	-6	-4	0
Reclassement non courant à courant	293	165	187
Solde à la clôture	**287**	**214**	**204**
Endettement financier brut			
Solde à l'ouverture	1 011	3 749	3 619
Augmentation de la période	820	475	353
Diminution de la période	-506	-3 205	-223
Variation de l'actualisation	22	-8	0
Reclassement non courant à courant	0	0	0
Solde à la clôture	**1 347**	**1 011**	**3 749**

Le détail des dettes financières liées à des contrats de location-financement est présenté en note 15.3.

15.2 Echéancier de l'endettement financier

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Emprunts en dettes financières	**1 108**	**747**	**748**
A moins d'un an	288	214	204
Entre un et cinq ans	820	533	544
A plus de cinq ans	0	0	0
Emprunt obligataire	**0**	**0**	**3 000**
A moins d'un an	0	0	0
Entre un et cinq ans	0	0	3 000
A plus de cinq ans	0	0	0
Dettes sur acquisitions de titres	**0**	**0**	**0**
A moins d'un an	0	0	0
Entre un et cinq ans	0	0	0
A plus de cinq ans	0	0	0
Découverts et autres concours bancaires	**240**	**264**	**1**
A moins d'un an	240	264	1
Entre un et cinq ans	0	0	0
A plus de cinq ans	0	0	0
Endettement financier global	**1 347**	**1 011**	**3 749**
A moins d'un an	527	478	205
Entre un et cinq ans	820	533	3 544
A plus de cinq ans	0	0	0

L'emprunt obligataire convertible avec bon de souscription d'actions (OCABSA) émis en décembre 2003 a été intégralement converti en actions en avril 2005 (cf note 12). Le contrat d'emprunt prévoyait une émission au pair de 21 429 obligations à 140 €, et ne prévoyait pas de prime de remboursement ni d'intérêts. La parité de conversion était variable : le nombre d'actions à créer en cas de conversion reposait sur une formule, qui a conduit en avril 2005, à la conversion des obligations en 45 232 actions. La conversion pouvait intervenir à tout moment à compter du 30 juillet 2004. Le remboursement était prévu in fine en cas de non conversion, soit le 22 décembre 2008. Comme indiqué ci-dessus en note 2.21, l'OCABSA n'a pas été retraité au 31 décembre 2004.

Les dettes financières incluent :

Une avance remboursable conditionnée consentie fin 2000 par l'Anvar pour un montant total de 747 K€. Cette avance est remboursable sans intérêt dans la mesure où le projet subventionné a été couronné de succès. Les remboursements ont fait l'objet d'échéanciers

précis. Cette dette est actualisée, car elle ne porte pas intérêts. L'incidence de l'actualisation s'élève à 50 K€ au 31 décembre 2006.

Des dettes venant en remboursement de 6 contrats de crédit bail sur 60 mois chacun, conclus entre 2004 et 2006. L'objet de ces contrats est le financement des matériels et outillages de laboratoire.

La Société ne possède pas de ligne de trésorerie négociée. Les découverts bancaires donnent lieu à agios bancaires calculés sur la base du TBB.

15.3 Dettes liées à des contrats de crédit bail

La part des dettes correspondant à des contrats de crédit bail est détaillée dans le tableau ci-après :

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
A moins d'un an	164	48	17
Entre un et cinq ans	605	217	86
A plus de cinq ans	0	0	0
Dettes financières de crédit-bail	**769**	**265**	**103**

15.4 Autres dettes non courantes

Les autres dettes non courantes comprennent une dette sur un contrat de transfert de technologie auprès d'un Laboratoire de Biotechnologie-Bioprocédé, pour une valeur initiale de 200 K€. Le solde de cette dette s'élève à 110 K€ au 31 décembre 2006, dont la totalité est non courante.

La dette actualisée est de 101 K€.

Note 16 Impôts différés

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Fiscalité sur déficits reportables	841	1 647	1 649
Fiscalités sur différences temporaires fiscales	4	134	157
Retraitements sur immobilisations incorporelles	91	4	26
Autres impôts différés actifs	12	27	10
Impôt différé actif	**948**	**1 811**	**1 842**
Fiscalité sur juste valeur des dettes financières	-10	-7	-17
Différences sur durées d'amortissement	0	-146	-123
Retraitements sur immobilisations corporelles	-81	-101	-121
Impôt différés passif	**-91**	**-254**	**-261**
Impôt différé net	**857**	**1 557**	**1 581**

Les actifs d'impôts différés liés aux déficits fiscaux reportables ont été constatés en prenant en compte le budget prévisionnel limité aux 3 années suivantes. L'application de cette modalité a conduit à constater l'intégralité des impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables.

Note 17 : Dettes fournisseurs et assimilées

Les dettes fournisseurs s'élevaient à 522 K€ au 31 décembre 2006. Ces dettes sont à maturité inférieure à un an.

Note 18 : Autres passifs courants

	31/12/2006	**31/12/2005**	**31/12/2004**
Dettes fiscales & sociales	322	179	200
Produits constatés d'avance	74	2	8
Dettes sur immobilisations	117	47	0
Autres dettes exploitation	74	73	8
Total des autres dettes	**587**	**301**	**216**

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

Note 19 : Instruments financiers

Actifs et passifs financiers

(en K€)	Au 31 décembre 2006		
	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable	Dont évalué à la Juste valeur (1)
ACTIFS			
Actifs financiers non courants	A et D	23	23
Autres actifs non courants	C	280	280
Créances clients	D	10	10
Autres actifs courants	D	1 217	1 217
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	6 352	6 352
PASSIFS			
Dettes financières courantes et non courantes	C	1 347	1 347
Autres passifs non courants (2)	D	101	101
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	D	523	523
Autres passifs courants (2)	D	191	191

La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est proche de leur juste valeur.

Hors dettes fiscales et sociales, et comptes de régularisation.

A : actifs disponibles à la vente,

B : actifs à la juste valeur par le résultat,

C : actifs et passifs évalués au coût amorti,

D : actifs et passifs évalués au coût,

E : placements détenus jusqu'à l'échéance.

Instruments dérivés

La Société n'a pas mis en place d'instruments financiers dérivés.

Note 20 : Effectifs

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Effectif (en nombre d'équivalents temps plein)	40	23	20

Note 21 : Engagements hors bilan

Engagements de rachats d'actions

Non applicable.

Engagements liés aux emprunts et découverts

Le détail des engagements est donné en note 15.2, La Société bénéficie d'un découvert bancaire, garanti par le nantissement de valeurs mobilières pour un montant de 191 K€.

Engagements liés aux instruments financiers

Non applicable.

Engagements liés aux contrats de location simple

Il n'existe aucun contrat de location simple portant sur des actifs mobiliers.

Les engagements de loyers immobiliers souscrits par la Société s'élèvent à 1 503 K€ au 31 décembre 2006, dont 1 313 K€ à échéance supérieure à un an.

Engagements liés à des commandes d'immobilisations

De nouveaux locaux sont en cours d'aménagement, La Société aura recours comme pour les locaux actuels à un contrat de bail classique pour ces locaux, dont les travaux sont ainsi pris en charge par le bailleur. L'emménagement est prévu pour juillet 2006.

Autres engagements donnés

La Société avait mobilisé une partie du crédit d'impôt recherche en garantie d'un concours BDPME pour 329 K€. Ce concours a été intégralement remboursé en 2006.

Les cautions pour les loyers des bâtiments s'élèvent à 23 K€ au 31 décembre 2006.

Autre engagement reçu

Néant.

Note 22 : Informations sur les parties liées

22.1 Avantages accordés aux dirigeants

Avantages accordés hors BSPCE :

La rémunération des mandataires sociaux n'est pas communiquée, car cela reviendrait à afficher une rémunération individuelle.

Il n'existe à ce jour aucun régime de retraite complémentaire, ni avantage à long terme, ni avantage postérieur à l'emploi accordés aux dirigeants.

Avantages accordés liés à des paiements en actions (BSPCE) :

Les avantages accordés liés à des paiements en actions (BSPCE) (voir notes 218 et 13) s'élèvent à 2 463 K€ au 31 Décembre 2006, dont 127 K€ comptabilisés en 2006 et 2 336 K€ comptabilisés en 2005.

22.2 Transactions réalisées avec une société non consolidée ayant un dirigeant en commun

Les seules transactions concernent des titres détenus dans Metabolic Explorer GmbH pour 106 K€, un compte courant dans Metabolic Explorer GmbH pour 400 K€ et une créance détenue sur Metabolic Explorer GmbH pour 173 K€, ces 3 actifs étant dépréciés à 100%.

Aucune transaction n'est intervenue en 2006 à ce titre.

Note 23 : Evénements postérieurs à la clôture

Metabolic Explorer a reçu un avis de vérification de comptabilité, en date du 25 janvier 2007. Cette vérification portera sur "l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées", pour la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2005, et pour les taxes sur le chiffre d'affaires pour la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2006.

Note 24 : Passage aux IFRS

24.1 Options retenues par la Société dans le cadre des exemptions possibles au principe de première application des IFRS à la date de transition (1er janvier 2004)

Exemptions possibles	Options retenues par le groupe
Regroupements d'entreprise	Non applicable
Juste valeur ou réévaluation utilisée comme coût présumé	La Société n'a pas opté pour la réévaluation à la juste valeur comme coût présumé
Avantages du personnel	Comptabilisation des engagements actuariels, Les écarts actuariels sont constatés immédiatement en résultat
Montant cumulé des différences de conversion	Non applicable, aucune transaction n'est effectuée en devise étrangère

Exemptions possibles	Options retenues par le groupe
Instruments financiers composés	Cf supra note 2.21
Actifs et passifs de filiales, d'entreprises associées et de co-entreprises	Non applicable
Désignation d'instruments financiers précédemment comptabilisés, et désignation des couvertures	La désignation a été faite à la date d'application
Transactions fondées sur des actions	La Société a opté pour le retraitement uniquement des contrats attribués après le 7 novembre 2002 et acquis après le 1er janvier 2005
Contrats de location	Les contrats de location financement sont intégralement retraités dans le bilan de transition
Passifs de démantèlement inclus dans le coût des immobilisations corporelles	Non applicable
Evaluation à la juste valeur d'actifs et de passifs financiers lors de leur comptabilisation initiale	Ce traitement ne concerne que les valeurs mobilières de placement

24.2 Effets de la première application des normes

Le détail chiffré est donné dans les tableaux ci-après.

Retraitements ayant un impact sur le résultat et/ou les capitaux propres :

La première application des normes IFRS sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 a eu un effet positif sur le résultat 2004 de 518 K€, sur les capitaux propres de 1 818 K€ au 31 décembre 2004. L'impact à la date de transition aux IFRS, soit le 1er janvier 2004, s'est élevé à 1 257 K€.

Les retraitements ont porté sur les éléments suivants :

- retraitement des contrats de location-financement qui respectent les critères définis par la norme IAS 17 ;

- constatation des engagements de retraite ;

- constatation des plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement ;

- définition des durées d'amortissement des immobilisations incorporelles (logiciels créés et frais de R&D activés) et corporelles (matériel technique) sur la durée d'utilité économique ;

- revue de la base des immobilisations corporelles (constructions et équipement de laboratoire) ;

- revue de la base des frais de R&D activés en immobilisations incorporelles ;

- impact de l'actualisation des actifs et passifs à plus d'un an ;

- constatation comme des charges de personnel des avantages liés à des transactions portant sur des paiements en actions (stock-options,…) ; la contrepartie est constatée dans un compte de réserves ;

- ajustement des impôts différés pour tenir compte de l'impact du retraitement lié au passage aux IFRS, et pour respecter les principes définis par les normes IFRS.

Impact sur la présentation du bilan consolidé:

La Société a choisi d'appliquer la présentation du bilan selon le critère de distinction "courant" / "non courant" défini par la norme IAS 1. Ainsi, les dettes financières, les provisions pour risques et les actifs financiers sont notamment ventilés entre la part à plus d'un an en "courant" et la part à moins d'un an en "non courant". Le reclassement a surtout un impact sur les dettes financières et les autres créances (crédit d'impôt recherche).

Les impôts différés actifs et passifs sont classés intégralement en actifs et passifs non courants en IFRS.

Le bilan présente les actifs pour un montant net. Le détail entre les valeurs brutes et les amortissements est donné en annexe aux comptes.

Impact sur la présentation du compte de résultat :

La Société a choisi d'adopter une présentation du compte de résultats par fonctions (frais de R&D, frais commerciaux, frais généraux,…) et non plus par nature comme par le passé.

Le groupe a retenu le modèle proposé de ventilation des charges par fonctions par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2004-R-02, en l'absence de modèle détaillé proposé par la norme IAS 1.

Les principales autres différences concernent les points suivants :

- le chiffre d'affaires et les coûts des ventes sont présentés net des escomptes pour paiement comptant ;

- les produits d'exploitation existant en principes français ne répondant pas à la définition des produits en IFRS (reprises de provision, quote part de subvention virée à résultat,…) sont présentés en IFRS en moins des charges dans les fonctions correspondantes ;

- la rubrique "résultat exceptionnel" n'existe pas en principes IFRS. La rubrique "autres produits et charges opérationnels non courants" comprend le cas échéant les éléments inhabituels, significatifs et non récurrents. Aucun élément n'entre dans cette classification à la date du bilan de transition ;

- le résultat financier est ventilé en 2 rubriques : le coût de l'endettement financier net (net du produit des placements de trésorerie moins les intérêts des dettes), et les autres produits et charges financiers (dépréciation des titres non consolidés, frais bancaires et de gestion des titres…).

Impact sur le tableau des flux de trésorerie :

La Société applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie.

Le modèle de tableau appliqué est proche du modèle proposé par le CNC dans sa recommandation 2004-R-02.

La variation de trésorerie inclut uniquement les postes de “ trésorerie et équivalents de trésorerie ” (hors autres actifs financiers courants disponibles à la vente) et les concours créditeurs assimilés à des découverts.

L’impact sur la capacité d’autofinancement est essentiellement liée à l’impact des retraitements IFRS. Il est à noter que les retraitements IFRS liés à des charges calculées (mouvements d’amortissements et de provisions, avantages en actions,…) n’ont pas d’impact sur la capacité d’autofinancement.

Impact sur le calcul du résultat net par action :

Metabolic ne calculait pas de résultat par action dans ses comptes individuels établis en principes français.

24.3 Effets sur le résultat au 31 décembre 2004 (en K€)

Comptes principes français	Chiffre d'affaires (ventes d'analyses et prestations de services)	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Charge d'impôt	Résultat
Résultat normes françaises 2004	**174**	**-1 345**	**28**	**41**	**118**	**-1 158**
Reclassement commissions et charges bancaires		1	-1			0
Reclassement produits/charges exceptionnels		41		-41		0
Modification des durées d'amortissement (immobilisations incorporelles)		149				149
Avantages liés aux paiements en actions						0
Juste valeur des éléments de trésorerie (VMP)			10			10
Modification des durées d'amortissement (immobilisations corporelles)		30				30
Retraitements contrats de location		31	-7			24
Constatation engagement de retraite		-0				-0

Comptes principes français	Chiffre d'affaires (ventes d'analyses et prestations de services)	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Charge d'impôt	Résultat
Revue base des immobilisations incorporelles		-130	-4			-134
Revue base des immobilisations corporelles		117				117
Impact de l'actualisation			-1			-1
Variation de l'impôt différé					321	321
Résultat normes IFRS 2004	**174**	**-1 105**	**26**	**0**	**439**	**-642**

Comptes normes IFRS	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	Autres produits et charges opérationnels non courants	Impôts sur les sociétés	Résultat

24.4 Tableau de passage des capitaux propres consolidés au 1er décembre 2004 (date de transition) et au 31 décembre 2004

(en Euro)	1er janvier 2004	Résultat 2004	Ecarts de conversion	Variation subvention d'investissement	Paiements en actions	Autres mouvements	Total capitaux propres
Capitaux propres principes français	**1 634**	**-1 158**	**0**	**-44**	**0**	**0**	**432**
reclassifications en diminution de l'actif (subventions)	-106			44			-62
A- contrats location financement		24					24
B- engagements de retraites							
C- plus value latentes sur VMP	16	11					27
D- durée d'amortissement des immobilisations incorporelles	137	149					286
D- durée d'amortissement des immobilisations corporelles	52	31					83
E- revue de la base des immobilisations incorporelles	-347	-130					-477
F- revue de la base des immobilisations corporelles	194	113					307
G- impact de l'actualisation	51	-1					50
H- impact des BSPCE							0
I- impôts différés	1 259	321					1 580
Capitaux propres IFRS 31 décembre 2004	**2 890**	**-640**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 250**

Le passage aux IFRS n’a eu aucune incidence sur les rubriques suivantes : capital social, primes et report à nouveau.

Le passage aux IFRS a eu un impact sur le poste "autres réserves", dont les incidences sont reprises ci-dessus.

24.5 Effets sur les flux de trésorerie au 31 décembre 2004

(en K Euros)	Principes FRF	IFRS
Capacité d'auto-financement avant coût de l'endettement net et impôts	(837)	(672)
Variation du besoin en fonds de roulement	(148)	(152)
Flux de trésorerie net généré par les opéartions d'investissement	(1 034)	(982)
Flux de trésorerie net généré par les opéartions de financement	21	(212)
Trésorerie nette	1 574	1 600

L'impact sur le montant de la trésorerie nette est lié à la constatation en normes IFRS des plus values latentes sur valeurs mobilières de placement.

La majorité des écritures de retraitement liées au passage aux IFRS n'ont pas d'impact sur la capacité d'autofinancement, car elles concernent des charges calculées sans effet de trésorerie (mouvements de provisions, dotations aux amortissements, impôts différés,…). Le principal écart est lié au retraitement des contrats de crédit bail non précédemment retraités comme des immobilisations corporelles.

De même, l'impact du passage aux IFRS au niveau des flux nets générés par les opérations de financement est essentiellement dû aux retraitements sur contrats de crédit bail.

3.20.4.6 Informations complémentaires sur les comptes IFRS

Le tableau de variation des capitaux propres (partie 20.3.3) pour la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004 est le suivant :

	Capital	Primes	Réserves et Report à nouveau	Produits & Charges directement imputés en réserves	Résultat	Total
Capitaux propres 01/01/2004	**556**	**4 197**	**-1 863**	**0**	**0**	**2 890**
Dividendes						0
Augmentation de capital						0
Produits et charges directement imputés sur les réserves						0
Affectation du résultat						0
Résultat net exercice					-640	-640
Autres mouvements						0
Capitaux propres 31/12/2004	**556**	**4 197**	**-1 863**	**0**	**-640**	**2 250**

La filiale Metabolic Explorer Gmbh n'a eu aucun impact sur les comptes des trois exercices présentés, dans la mesure où l'ensemble des actifs étaient intégralement provisionnés lors du bilan d'ouverture (1er janvier 2004) et où il n'y a eu aucun mouvement depuis.

L'application de la norme IFRS 5 donnerait lieu à la création d'une ligne vide tant au bilan qu'au compte de résultat. A ce titre la Société n'a pas jugé opportun d'alourdir sa présentation des états financiers. Le fait de ne pas appliquer la norme IFRS 5 a pour conséquence de présenter les différents actifs et passifs concernés sur les autres lignes des états financiers facialement pour leur valeur nette et en annexes pour leurs valeurs brutes et nettes.

	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Titres de la filiale	106	-106	0
Créances rattachées à la participation	400	-400	0
Créances clients et comptes rattachés	164	-164	0
Total	**670**	**-670**	**0**

Dans la note 7.2 lire "variation des impôts différés" en lieu et place de "impôts différés".

Note 8 : Le détail du nombre d'actions diluées s'établit comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Nombre d'actions non dilué	131 113	92 578	55 579
Nombre d'actions dilué issu des OCABSA	0	14 127	45 232
Nombre d'actions dilué issu des BSA	0	14 195	0
Nombre d'actions dilué issu des BSPCE	9 133	8 046	0
Nombre d'actions dilué	**140 246**	**128 946**	**100 811**

Dans la note 24.4 lire "1er janvier 2004" en lieu et place de "1er décembre 2004".

Rémunérations du directoire : voir section 3.15.1.1 du présent prospectus.

3.20.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les Comptes selon les Normes IFRS

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Metabolic Explorer et en application du règlement (CE) n° 809/2004, nous avons effectué un audit des comptes individuels de la société relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2006, 2005 et 2004 présentés pour la première fois, pour les besoins du prospectus, selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les comptes retraités selon le référentiel IFRS ont été établis sous la responsabilité du directoire dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société Metabolic Explorer à partir des comptes individuels des exercices clos les 31 décembre 2006, 2005 et 2004 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français.

Les comptes individuels clos au 31 décembre 2005 et 2004 ont fait l'objet de la part des

cabinets Exco Clermont-Ferrand et Buyens & Associés d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France et sur lesquels des rapports sans réserve ont été établis.

Les comptes individuels clos au 31 décembre 2006 ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France et sur lesquels un rapport sans réserve a été établi.

Il nous appartient, sur la base de diligences complémentaires, d'exprimer une opinion sur les comptes retraités. Ces diligences ont consisté à examiner le correct retraitement des comptes et à apprécier la présentation d'ensemble des comptes retraités conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Nous estimons que nos travaux fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, considérant les opinions émises sans réserve sur les comptes sous-jacents historiques, les comptes retraités tels qu'ils sont inclus dans le présent prospectus, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société Metabolic Explorer aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004, ainsi que du résultat de la Société pour chacun des exercices clos à ces dates.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus, incluant le présent prospectus, visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Clermont-Ferrand et à Villeurbanne, le 13 février 2007

Les commissaires aux comptes

Exco Clermont-Ferrand	Mazars
Jean-Claude Pouyet, mandataire social	Olivier Bietrix

3.20.6 Politique de distribution des dividendes

Depuis sa création, la Société n'a distribué aucun dividende.

Politique de distribution

La Société prévoit de ne pas distribuer de dividende dans un futur proche.

Délai de prescription

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'Etat.

3.20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société n'est partie à aucune procédure judiciaire ou arbitrale en cours susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois une incidence sur son activité, sa situation financière, ses perspectives, son résultat et son développement.

Dès lors, au 31 décembre 2006, aucune somme n'avait été provisionnée pour litiges.

3.20.8 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Néant.

3.21 INFORMATION COMPLEMENTAIRES

3.21.1 Capital social

3.21.1.1 Montant du capital social

A la date de visa du présent prospectus, le capital social s'élève à 1 311 130 euros, divisé en 13 111 300 actions d'une valeur nominale de 10 centimes d'euro intégralement libérées.

A l'exception de délégations de compétence ou de pouvoirs consenties au directoire par l'assemblée générale du 27 février 2007 et décrites à la section 3.21.1.3 ci-dessous, aucune délégation de compétence ou de pouvoirs n'est en vigueur à la date de visa du présent prospectus.

3.21.1.2 Evolution du capital social

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital social de la Société depuis le 1er janvier 2004 jusqu'à la date de visa du présent prospectus :

DATE DE REALISATION DEFINITIVE DE L'OPERATION	NATURE DES OPERATIONS	QUALITE DES ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	AUGMENTATION DE CAPITAL (EUROS)	VALEUR NOMINALE (EUROS)	PRIME D'EMISSION / D'APPORT	NOMBRE TOTAL D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	CAPITAL APRES OPERATION (EUROS)
Directoire du 26 avril 2005	Constatation de l'augmentation de capital par conversion d'obligations convertibles en actions à bons de souscription d'actions (OCABSA)	*Sofimac Partners* - Fonds Croissance Innovation 1 (3 016 actions) *Sofimac* - Sofimac (755 actions) *Seventure* - Fonds Banque Populaire Innovation 5 (4 667 actions) - Banque Populaire Innovation 6 (9 334 actions) *Crédit Agricole Private Equity* - Crédit Lyonnais Innovation 2 (8 076 actions) - Crédit Lyonnais Venture 1 (8 076 actions) *Viveris Management* - Innoveris Compartiment 2 (7 538 actions) - *CDC Entreprises* - Fond de Co-Investissement Jeunes Entreprises (3 770 actions)	45 232	452 320	10	2 547 466,24	100 811	1 008 110
Directoire du 10 novembre 2005 sur délégation de l'assemblée générale du 21 octobre 2005	Augmentation de capital réservée à personne dénommée	Société Roquette Frères	6 060	60 600	10	939 300	106 871	1 068 710
Directoire du 10 novembre 2005 sur délégation de l'assemblée générale du 21 octobre 2005	Augmentation de capital réservée à personnes dénommées	*Sofimac Partners* - Fonds de croissance Innovation 1 (303 actions) - France Régions Innovation (606 actions) *Seventure* - Banque Populaire Innovation 8 (5 057 actions)	18 182	181 820	10	2 818 210	125 053	1 250 530

DATE DE REALISATION DEFINITIVE DE L'OPERATION	NATURE DES OPERATIONS	QUALITE DES ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	AUGMENTATION DE CAPITAL (EUROS)	VALEUR NOMINALE (EUROS)	PRIME D'EMISSION / D'APPORT	NOMBRE TOTAL D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	CAPITAL APRES OPERATION (EUROS)
		- Banque Populaire Innovation 9 (2 529 actions) *Crédit Agricole Private Equity* - Crédit Lyonnais Innovation 5 (3 689 actions) - Crédit Lyonnais Innovation 6 (1 844 actions) *Viveris Management* - Innovéris Compartiment 4 (2 639 actions) *CDC Entreprises - FP GESTION* - Fond de Co-Investissement Jeunes Entreprises (1 515 actions)						
Directoire du 25 novembre 2005, sur délégation de l'assemblée générale du 21 octobre 2005	Augmentation du capital réservée à catégorie de personnes	*SGAM AI* - Sogé Innovation Evolution 1 (4 652 actions) - Gen-i (1 408 actions)	6 060	60 060	10	939 300	131 113	1 311 130

Depuis l'assemblée générale du 27 février 2007, la valeur nominale des actions a été divisée par 100.

3.21.1.3 Capital autorisé non émis

L'assemblée générale mixte du 27 février 2007 a, sous réserve de l'admission des actions de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, délégué au directoire sa compétence ou consenti des délégations de pouvoirs, décrites ci-après, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'augmentation du capital social de la Société :

	DUREE DE VALIDITE	PLAFOND AUTORISE
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	Plafond global nominal de 1 000 000 d'euros(1)
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital aux fins de réserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	26 mois	-
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par appel public à l'épargne	26 mois	Plafond global nominal de 1 000 000 d'euros(1)
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le montant des émissions qui seraient décidées en vertu des deux précédentes délégations, dans la limite de 15% de l'émission initiale	26 mois	Imputation sur le plafond global nominal
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres	26 mois	Imputation sur le plafond global nominal
Délégation de compétence consentie au directoire afin de procéder à une émission de bons de souscription d'actions réservée à des personnes physiques ou morales, partenaires de la Société et intervenant à titre gratuit ou onéreux à ses côtés en vue de favoriser son développement ainsi qu'à des membres du conseil de surveillance	18 mois	100 000 bons de souscription d'actions Imputation sur le plafond global nominal
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'attribuer des options de souscription / d'achat d'actions	38 mois	Le plus bas des deux plafonds suivants : 350 000 options ou 2 % du capital social (2) Imputation sur le plafond global nominal
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	38 mois	Le plus bas des deux plafonds suivants : 350 000 BSPCE ou

		2% du capital social Imputation sur le plafond global nominal
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'attribuer des actions gratuites nouvelles	38 mois	1 250 000 actions Imputation sur le plafond global nominal
Délégation de compétence consentie au directoire aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions de la Société en cas d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange sur la Société	18 mois	-

(1) Le montant nominal maximum et global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de ces délégations ne peut excéder 1 000 000 d'euros.
(2) le nombre d'actions nouvelles à émettre au titre des délégations relatives aux options et/ou BSPCE ne saurait excéder, en cumulé, 350 000 actions.

3.21.1.4 Capital potentiel

La Société a émis des bons de souscription à des fins de protection anti-dilutives (dits "BSA ratchet") attachés aux actions émises en contrepartie des augmentations de capital réalisées lors d'opérations de financement. Ces BSA ratchet deviendront caducs le jour de l'admission des titres de la Société sur un marché réglementé.

Dès lors, à la date de visa du présent prospectus les seuls autres instruments dilutifs sont les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Dans le cas où la totalité des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise détaillés ci-dessous viendrait à être exercée, il en résulterait la création de 1 352 000 actions, portant ainsi le nombre d'actions composant le capital social de 13 111 300 à 14 463 300.

Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ("BSPCE") attribués par la Société et qui restent en vigueur à la date du présent prospectus figurent dans les tableaux ci-après :

	BSPCE 2002	BSPCE 2004	BSPCE 2005-01	BSPCE 2005-02		BSPCE 2005-03	BSPCE 2005-04
Date de l'assemblée générale	7 novembre 2002	24 juin 2004	5 juillet 2005	5 juillet 2005	5 juillet 2005	5 juillet 2005	5 juillet 2005
Organe d'attribution	directoire	directoire	assemblée générale	directoire	assemblée générale	assemblée générale	directoire
Date fin de délégation d'attribution au directoire	6 novembre 2003	24 juin 2005	-	5 juillet 2006	-	-	5 juillet 2006
Date d'attribution	12 février 2003	26 avril 2005	-	12 juillet 2005	-	5 juillet 2005	5 juillet 2006
Quantité de BSPCE autorisée	2 500	2 500	1 200	1 000	1 200	7 600	1 000
Nombre d'actions auquel donne droit chaque BSPCE*	100 actions	100 actions	100 actions	100 actions	100 actions	100 actions	100 actions
Nombre de BSPCE attribués	1 550	1 050	1 200	600	1 200	7 600	400
Nombre de BSPCE attribués et exerçables par les mandataires sociaux	1 250	610	1 200	0	1 200	7 600	0
Nombre de BSPCE attribués et exerçables par les dix premiers attributaires salariés	300	440	0	600	0	0	400
BSPCE annulés au cours de l'exercice 2006	néant	néant	néant	80	néant	néant	néant
Nombre total de BSPCE attribués et restant en vigueur (compte tenu des annulations)	1 550	1 050	1 200	520	1 200	7 600	400
Nombre total d'actions auquel donnent droit les BSPCE	155 000	105 000	120 000	52 000	120 000	760 000	40 000
Date d'expiration des BSPCE	31 décembre 2011	31 décembre 2011	31 décembre 2011	31 décembre 2011	31 décembre 2011	31 décembre 2011	31 décembre 2011
Prix d'exercice d'un BSPCE (€)	140	140	66,6	66,6	66,6	66,6	165
Conditions d'exercice du BSPCE (hormis statut salarié / mandataire social)	non	non	non	non	non	succès de l'introduction en bourse	oui (*vesting*)
Nombre de BSPCE exerçables le jour de l'introduction	1 550	1 050	1 200	520	1 200	7 600	-
Nombre total d'actions nouvelles si les BSPCE sont exercés le jour de l'introduction	155 000	105 000	120 000	52 000	120 000	760 000	-
BSPCE restant à attribuer	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant

** Compte tenu de la division du nominal par 100*

A la date de visa du présent prospectus, toutes les délégations de compétence consenties par l'assemblée générale au directoire pour l'émission et l'attribution de BSPCE ont été utilisées ou ont expiré.

3.21.1.5 Plan d'intéressement

L'assemblée générale mixte en date du 27 févier 2007 a voté, sous condition suspensive de l'admission à la cotation des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext, les différentes délégations de compétence décrites à la section 3.21.1.3 du présent prospectus. Le directoire a l'intention d'en faire usage dans le cadre de la mise en place d'un plan d'intéressement du management, de conseils et de salariés de la Société , comme il est indiqué ci-après.

(a) Bons de souscription d'actions

A condition que les actions de la Société soient admises à la cotation sur un marché réglementé, le directoire aura l'autorisation d'émettre 100 000 bons de souscription d'actions destinés à des conseils extérieurs de l'entreprise ou aux membres du conseil de surveillance, ces bons de souscription d'actions permettant de souscrire au total 100 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 centimes d'euro.

(b) Attribution gratuite d'actions

Le directoire a l'autorisation d'attribuer gratuitement 1 250 000 actions nouvelles aux membres du management de l'entreprise.

A la suite de l'admission des actions de la Société à la cotation sur l'Eurolist d'Euronext, le directoire a l'intention d'attribuer gratuitement 1050 000 actions aux membres du comité exécutif réparties en trois tranches. La première tranche sera définitivement acquise à l'issue d'une période de deux ans, sans aucune condition. La seconde et la troisième tranches seront définitivement acquises, à l'issue d'une période de deux ans, si des conditions de performance du cours de bourse de la Société sont remplies. Il est ainsi prévu que ces conditions soient les suivantes :

- pour la seconde tranche : que le cours de bourse ait atteint 130 % du prix d'introduction ;

- pour la troisième tranche : que le cours de bourse ait atteint 150 % du prix d'introduction.

A la suite de l'admission des actions de la Société à la cotation sur l'Eurolist d'Euronext, les membres du comité exécutif bénéficieront des attributions gratuites d'actions dans les proportions suivantes :

Nom	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Nombre d'actions gratuites
Gonzalez Benjamin	150 000	150 000	150 000	450 000
Soucaille Philippe	66 700	66 700	66 600	200 000
Michalet Paul	66 700	66 700	66 600	200 000
Nore Olivier	33 400	33 300	33 300	100 000
Guinot Philippe	33 400	33 300	33 300	100 000

Les 200 000 actions restantes pouvant être attribuées gratuitement par le directoire, conformément à la délégation de compétence que l'assemblée lui a accordée, sont destinées à d'éventuels nouveaux membres de l'équipe de direction.

En tout état de cause et conformément aux dispositions légales, ces actions ne seront définitivement émises au profit de leurs bénéficiaires qu'au terme d'une période de deux ans à compter de leur attribution. En outre, les actions seront soumises, à compter de leur attribution définitive, à une obligation de conservation de deux années, conformément au minimum exigé par la loi.

(c) Attribution de stock-options et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ("BSPCE")

Sous réserve des ajustements légaux et réglementaires, les délégations de compétence visées ci-après sont ensemble plafonnées à 350 000 actions et chacune à 2 % du capital.

(i) Stock-options

A la condition que les actions de la Société soient admises à la cotation sur un marché réglementé, le directoire aura l'autorisation d'attribuer 350 000 options de souscription ou d'achat d'actions destinées à des salariés de l'entreprise permettant de souscrire ou d'acheter au total 350 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 centimes d'euro.

(ii) BSPCE

A la condition que les actions de la Société soient admises à la cotation sur un marché réglementé, le directoire aura l'autorisation d'attribuer 350 000 BSPCE à des salariés de l'entreprise permettant de souscrire autant d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 centimes d'euro.

3.21.2 Statuts

Les statuts ont été élaborés conformément aux dispositions applicables à une société anonyme de droit français. Les principales dispositions statutaires décrites dans la présente section sont celles applicables à compter de l'introduction en bourse, telles qu'elles résultent des statuts adoptés par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 27 février 2007.

3.21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tout autre pays :

- la recherche et le développement de méthodes d'ingénierie métabolique permettant la mise au point de bio-procédés à des fins de production de molécules ou composés chimiques pour les secteurs les utilisant, notamment la chimie et les carburants, ainsi que la recherche et le développement de tout produit relié à ces bio-procédés ;

- la commercialisation et/ou l'industrialisation des dites méthodes, produits et/ou bio-procédés ;

- la recherche, le développement, la commercialisation, l'industrialisation de tous produits, services, méthodes, procédés dans le domaine de la biologie, la biochimie, et/ou la chimie ;

- la fourniture de toutes prestations et services, toutes activités de conseil et de formation ayant trait aux objets précédents ou accessoires à ceux-ci ;

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines ou laboratoires, se rapportant aux objets précédents ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant les objets précédents ;

- toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou à tous objets accessoires, similaires ou connexes ; et

- la participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets accessoires, similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce, par tous moyens.

3.21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction (articles 13 et 14 des statuts)

(a) Directoire (article 13 des statuts)

Dispositions Générales

La Société est dirigée par un directoire placé sous le contrôle d'un conseil de surveillance, Le directoire est composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, nommés par le conseil de surveillance.

Durée des fonctions des membres du directoire - Remplacement

Les membres du directoire sont nommés pour une durée de quatre ans.

Les membres du directoire sont toujours rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du directoire s'il est âgé de 65 ans, ou davantage. Tout membre du directoire en fonctions venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil de surveillance qui prendra acte de cette démission et nommera le cas échéant un nouveau membre en remplacement.

En cas de vacance, par décès ou par démission, d'un ou plusieurs sièges de membre du directoire, le conseil de surveillance peut, dans les deux mois de la vacance, pourvoir au remplacement du poste vacant, à titre provisoire, pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du directoire, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire sont fixés par le conseil de surveillance.

Président du directoire – Directeurs généraux

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, qui représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut également attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du directoire, qui seront alors chargés d'assister le président, auquel ils rendront compte de leurs actes de gestion. Ils portent alors le titre de directeur général.

Délibération

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Les décisions du directoire sont prises à la majorité des voix. Nul ne peut voter par procuration au sein du directoire. En cas de partage des voix celle du président du directoire ou du président de séance, désigné par ce dernier en cas d'absence ou d'empêchement, est prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, de conférence téléphonique ou par tout autre moyen reconnu par la législation en vigueur.

Pouvoirs du directoire

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, pour tous les actes d'administration et de disposition. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires et des décisions importantes identifiées par les statuts de la Société, qui requièrent l'avis préalable du conseil de surveillance, comme il est précisé ci-après.

Une fois par trimestre au moins, le directoire présente au conseil de surveillance un rapport écrit ou oral qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la Société.

Le directoire arrête et présente au conseil de surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés. Il propose l'affectation des résultats de l'exercice écoulé.

Le directoire établit et présente les comptes trimestriels au conseil de surveillance.

Actes soumis à l'autorisation préalable du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe, autoriser le directoire à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société. La durée de cette autorisation ne peut être supérieure à un an, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis. Le directoire peut être autorisé à donner, à l'égard des administrations fiscales ou douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la Société sans limite de montant. Si des cautions, avals et garanties ont été donnés pour un montant total dépassant la limite fixée pour la période en cours, le dépassement n'est pas opposable aux tiers qui n'en ont pas eu connaissance.

Le conseil de surveillance peut, dans la limite d'un montant qu'il fixe pour chaque type d'opération, autoriser le directoire à céder des immeubles par nature, à céder totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés. Lorsqu'une opération dépasse le montant ainsi fixé, l'autorisation du conseil de surveillance est requise dans chaque cas.

(b) Conseil de surveillance (article 14 des statuts)

Dispositions générales

Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus.

Président et vice-président du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance élit parmi ses membres personnes physiques un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Le conseil de surveillance fixe la durée des fonctions du président et du vice-président, laquelle ne peut excéder celle de leur mandat de membre du conseil de surveillance.

Le président et le vice-président ne peuvent être âgés de plus de 65 ans au moment de leur nomination. Lorsque cette limite d'âge est atteinte en cours de fonctions, le président ou le vice-président concerné est réputé démissionnaire à l'issue de la réunion du conseil de surveillance la plus proche, qui prendra acte de cette démission, nommera un nouveau membre en remplacement, et élira un nouveau président ou, le cas échéant, un nouveau vice-président.

Le président, assisté du vice-président, organise et dirige les travaux du conseil de surveillance, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il est notamment chargé de convoquer le conseil de surveillance et d'en diriger les débats. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le président du conseil de surveillance rend compte, dans un rapport à l'assemblée générale, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Durée des fonctions des membres du conseil de surveillance – Remplacement

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de quatre années, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Les membres du conseil de surveillance peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail à la condition que celui-ci corresponde à un emploi effectif. Le nombre de membres du conseil de surveillance liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

Les membres du conseil de surveillance ne peuvent être âgés de plus de 65 ans au moment de leur nomination. Lorsque cette limite d'âge est atteinte en cours de fonctions, le membre du conseil de surveillance concerné est réputé démissionnaire à l'issue de la réunion de l'assemblée générale la plus proche, qui prendra acte de cette démission et nommera un nouveau membre en remplacement. Les stipulations relatives à la limite d'âge sont applicables aux représentants permanents des personnes morales membres du conseil de surveillance.

En cas de vacance, par décès ou par démission, d'un ou de plusieurs sièges, le conseil de surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre

provisoire. Les nominations provisoires effectuées par le conseil de surveillance sont soumises à ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque membre du conseil de surveillance, à l'exception du membre représentant les salariés actionnaires, doit être propriétaire d'au moins une action de la Société.

Si au jour de sa nomination, un membre du conseil de surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Délibération

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le président, le vice-président ou deux de ses membres, par tous moyens et en respectant un délai raisonnable. L'ordre du jour est arrêté par le président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation. Elles peuvent également se tenir par visioconférence, ou par tous moyens de télécommunication, dans les conditions légales et réglementaires.

Le conseil de surveillance peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil de surveillance participant à la séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres du conseil de surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du conseil de surveillance participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de téléphonie, sauf lorsqu'il s'agit de délibérations pour lesquelles cette possibilité est exclue par la loi.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage des voix, le Président ne dispose pas d'une voix prépondérante.

Pouvoirs et Missions du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Il décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Sans préjudice des pouvoirs du directoire, le conseil de surveillance peut convoquer toute assemblée générale sur l'ordre du jour qu'il détermine.

Le conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

3.21.2.3 Droits et obligations attachés à chaque action (article 11 des statuts)

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale et du directoire agissant sur délégation de l'assemblée générale.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la gestion et la marche de la Société dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi éventuellement, que la part dans les fonds de réserves.

Les héritiers, ayant-droits ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

3.21.2.4 Droits et obligations attachés aux actions et modifications y afférant (article 7 des statuts)

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

3.21.2.5 Assemblées générales

(a) Règles de convocation et conditions d'admission (article 16-I des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées par le directoire ou, à défaut, par le conseil de surveillance. Elles peuvent être également convoquées par le ou les commissaires aux comptes ou par un mandataire désigné en justice à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins cinq pour cent des actions de la Société.

La convocation est faite, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée, par un avis inséré, d'une part, dans un journal d'annonces légales du département du siège social et, d'autre part, dans le bulletin d'annonces légales obligatoires (BALO). Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de la dernière en date des insertions de l'avis de convocation

sont convoqués individuellement. Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée six jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu en France, indiqué dans l'avis de convocation. Le directoire peut décider, lors de la convocation, la retransmission publique de l'intégralité de ces réunions par visioconférence et/ou télétransmission dans les conditions prévues par la loi. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du code de commerce.

Il sera justifié par les actionnaires du droit d'assister aux assemblées générales :

- pour les titulaires d'actions nominatives, par l'enregistrement comptable dans les comptes tenus par la Société, et

- pour les titulaires d'actions au porteur, par l'enregistrement comptable dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,

au plus tard, le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris.

L'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues ci-dessus peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

(b) Droits de vote (article 17 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

(c) Droits de vote double (article 17 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, de façon continue depuis deux ans au moins, au nom d'un même titulaire.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété, sous réserve des exceptions prévues par la loi. En particulier, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu à l'alinéa précédent. La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

3.21.2.6 Identification des actionnaires (article 9 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales applicables.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société peut demander au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements visés à l'article L. 228-2 du code de commerce. Ainsi, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central d'instruments financiers, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central d'instruments financiers.

S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. A l'issue de cette demande, la Société pourra demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du capital et des droits de vote, de lui faire connaître l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement, plus du tiers du capital ou des droits de vote de la personne morale propriétaire des actions de la Société.

En cas de violation des obligations visées ci-dessus, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces obligations n'ont pas été respectées, seront privés des droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.

3.21.2.7 Franchissement de seuils statutaires (article 10 des statuts)

Outre les obligations d'information applicables en cas de franchissement de seuils légaux prévus par le code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L.233-7 et suivants du code de commerce, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, une fraction égale à 7,5% du capital et/ou des droits de vote aux assemblées doit informer la Société du nombre total de titres qu'elle possède dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par tout autre moyen équivalent pour les actionnaires ou porteurs de titres résidant hors de France.

3.22 CONTRATS IMPORTANTS

Les accords de collaboration avec des acteurs à la fois académiques et industriels sont décrits à la section 3.6.9 du présent prospectus.

3.23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARTIONS D'INTERETS

3.23.1 Désignation des experts

Néant

3.23.2 Désignation des tiers

Néant

3.24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents sociaux de la Société (statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents), et le cas échéant, les rapports, les courriers, les évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, les informations financières historiques de la Société peuvent être consultés au siège social de la Société et une copie peut être obtenue.

Le responsable de l'information est :

Monsieur Paul Michalet
Metabolic Explorer
Biopôle Clermont Limagne
63360 Saint-Beauzire
Tel : (+33) 4 73 33 43 00
e-mail : infofin@metabolic-explorer,com

3.25 INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

La société Metabolic Explorer GmbH est en cours de liquidation volontaire.

4 GLOSSAIRE

Acétate de butyle : solvant utilisé dans l'industrie chimique

Acide aminé : composant de base des protéines, Tous les acides aminés contiennent des atomes de carbone, d'hydrogene, d'oxygène et d'azote,

Acide aminé soufré : acide aminé contenant aussi un atome de soufre

Acide glycolique : acide organique de formule semi développée suivante : CH2OH-COOH

Acide polylactique : polymère formé à partir du monomère de l'acide lactique

Acroléine : Aldéhyde éthylénique, liquide volatil, incolore, d'odeur âcre et suffocante, Intermédiaire chimique de synthèse de la méthionine

AII : Agence pour l'Innovation Industrielle

Amidon : Substance organique, en forme de grains blancs, constituant la réserve alimentaire de nombreux végétaux, notamment des céréales

Analyse des flux intracellulaires : analyse des vitesses de réactions à l'intérieur de la cellule

ANR : Agence Nationale pour la Recherche, Agence gouvernementale française destinées à promouvoir la recherche par des contributions au financement des projets innovants

Anvar : Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche

Bio informatique : Logiciels développés et appliqués à la biologie

Bioconversion : transformation biologique d'un substrat en produit

Biocoup : Projet Européen de Bio-raffinerie financé dans le cadre du 6ème PCRD

Bioglycol : Acronyme du projet de production par voie biologique de MPG dans le cadre du co-financement du projet l'ANR

Biologie moléculaire : technique d'analyse et de modification des acides nucléiques

Bio-procédé : procédé utilisant des microorganismes

Biotechnologie blanche : biotechnologie trouvant ses applications dans le secteur de la chimie, Terme utilisé par opposition à la biotechnologie "rouge", qualifiant la biotechnologie appliquée elle à la santé humaine

Bons de souscription d'actions *ratchet :* Bons de souscriptions destinés à éviter la dilution d'actionnaires historiques dans certaines conditions

Butanol : alcool de formule CH3-CH2-CH2-CH2OH

Butylamine : amine de formule CH3-CH2-CH2-CH2NH2

Chimie de commodité : Terme appliqué aux procédé de fabrication des produits chimiques de

consommation courante, à très fort tonnage et faible prix

Clostridium acetobutylicum : bactérie isolée du sol et produisant naturellement des solvants

Commodité chimique : composé chimique produit en grande quantité par l'industrie, pour la fabrication de produits de consommation courante,

Diols : molécules possédant deux fonctions alcools et utilisées dans la fabrication des polyesters,

E, coli : abréviation pour Escherichia coli une bactérie isolée de l'intestin humain,

Empreintes eco-toxicologique : effet sur l'environnement

Enzyme: proteine capable d'accélérer la vitesse d'une reaction biologique – protéine possédant une activité catalytique capable de remplacer une réaction chimique,

Escherichia coli: bactérie isolée de l'intestin humain

Ethanol: alcool produit naturellement par les levures et de formule CH3-CH2OH

Ethers de glycol : molécule dérivée de l'éthylene glycol

Ethylène : hydrocarbure insaturé de formule C2H4

Ethylène Vinyl Alcool : molécule utilisée dans les thermoplastiques

Evolution dirigée : méthodes d'évolution des protéines

Fermentation : Processus biologique, utilisant ou non de l'oxygène, au cours duquel certains composés organiques sont dégradés sous l'action d'enzymes spécifiques produites par divers micro-organismes

Formaldéhyde : plus petit composé de la famille des aldéhydes

Glucose : Sucre le plus répandu dans la nature sous forme libre (dextrose) ou combinée et obtenu industriellement par hydrolyse de l'amidon

Glycérine : Substance liquide présente à l'état combiné dans les lipides simples et obtenue en particulier par saponification des graisses et huiles

Hémicellulose : polymère contenu dans les plantes

Hydrolyse enzymatique : hydrolyse par une enzyme

Hydroxy analogue de la méthionine : molécule soufrée chimique qui peut être transformés en méthionine par les organismes vivants, Contrairement à la D/L méthionine qui est un composé solide, ce produit se présente sous forme liquide,

Hygroscopique :se dit d'une substance qui a tendance à absorber l'humidité,

Ingénierie rationnelle de la bactérie : modification de la bactérie pour améliorer ses

performances sur la base de la connaissance de son métabolisme

Isomère : utilisé pour qualifier des molécules différentes qui possèdent la même formule chimique

Liberté d'exploitation : Avoir une liberté d'exploitation correspond à pourvoir utiliser un produit, un procédé … non protégé par un brevet ou tout autre type de protection de la propriété intellectuelle

Matière première d'origine fossile : dérivé du pétrole, du gaz naturel …

Métabolique : Qui concerne le métabolisme, qui participe au métabolisme

Métabolite : molécules de petites tailles contenues à l'intérieur des cellules et substrat ou produit d'une enzyme

Metabolome : ensembles des molécules de petites tailles contenues dans les cellules

Methacrylate de butyle: molécule dérivée de l'acide acrylique et utilisée pour produire des polymères

Méthionine : acide aminé soufré

Methyl-tertio-butyl-ether : additif pour les carburants

MPG : Mono Propylène Glycol

Nutraceutique : aliment qui possède des effets bénéfiques pour la santé

OGM : Organisme Génétiquement Modifié

Oseo : organisme gouvernemental destiné à promouvoir l'innovation en France, OSEO est né de la fusion de l'ANVAR et du BDPME

Outil RMN : technologie d'analyse de la structure des biomolécules

Oxyde d'éthylène : composé organique important pour l'industrie chimique de formule C2H4O

Oxyde de propylène : composé organique important pour l'industrie chimique de formule C3H6O

PDO : 1,3,propane diol

PMII : Programme Mobilisateur de l'Innovation Industrielle, Titre des grands programmes de financement de l'industrie mis en œuvre par l'Agence pour l'Innovation Industrielle

Poly Trimethyl Téréphtalate : un polyester particulier

Polyester : polymère qui contient de nombreuses fonctions chimiques de type ester

Polyéthylène : hydrocarbure insaturé obtenu à partir de l'ethylène produit de formule C3H6

Polyéthylènetérephtalate : un polyester particulier

Polyhydroxyalkanoate : un polyester produit par des microorganismes

Polymère : substance constituée d'enchaînements en motifs répétés de même nature

Polymérisation : réaction pour produire des polymères à partir de monomères,

Polypropylène : polymère fait de propylene

Polyuréthane :polymère d'uréthane

Procédé biosynthétique : procédé utilisant des voies biologiques non naturellle

Process Book : Recueil de l'ensemble des éléments destinés à la conduite d'un procédé, des consignes de fabrication, et les éléments de validation économiques du dit procédé, Le process book fourni tous les détails nécessaires à la fabrication d'un produit donné, des matières premières aux spécifications du produit fini

Productivité : La productivité est une unité de mesure de production rapporté à l'unité de temps et l'unité de volume

Propanediol : diol de formule chimique CH2OH-CH2-CH2OH, Produit avec 3 carbones et possédant 2 fonctions alcool

Propylène : hydrocarbure insaturé de formule C3H6

Propylène-glycol : formule chimique CH2OH- CHOH-CH3

Proteome : ensemble des protéines contenues dans les cellules

Pureté : État, qualité d'une substance qui ne contient aucune trace décelable d'une autre substance

Rendement : Rapport entre une production, un travail et la totalité des valeurs des unités qui permettent de l'obtenir, Dans le cadre d'une fermentation, le rendement est défini comme le rapport entre le produit d'intérêt et la matière première qui sert à sa production

RIB : Réseau innovation biotechnologie

RMN : résonance magnétique nucléaire

Souche bactérienne propriétaire : bactérie développée par la société et lui appartenant

Souche : Microorganisme pur

Styrène : produit chimique issu de l'industrie pétrolière, Sa principale utilisation est la fabrication du polystyrène utilisé dans l'industrie de l'emballage,

Substrat : substance qui sera transformée en produit par un microorganisme ou une enzyme,

Titre : unité de mesure de production, S'exprime généralement en gramme par litre (gr/l)

Usine bactérienne : bactérie à l’intérieur de laquelle les flux de matières sont maitrisés pour produire des molécules d’intérêts – synonyme de l’usine cellulaire

Usine cellulaire : cellule à l’intérieure de laquelle les flux de matières sont maitrisés pour produire des molécules d’intérêts - synonyme de l’usine bactérienne,

Voie biologique de synthèse : voie utilisée par un organisme pour produire une molécule,